

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU

TOME TROISIÈME

AU MANS

ADOLPHE LANIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

A PARIS

COLOMB DE BATINES, LIBRAIRE

7, rue d'Anjou-Dauphine

1845

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

environ, assister aux séances du Parlement. C'est là qu'il fait la rencontre de Christophe de Longueil, et que, cédant à ses conseils, il laisse l'étude de la jurisprudence et court à Rome, où il va, dit-il, se former l'esprit (1). De retour en France, Lazare de Bayf reçoit de François I[er] l'accueil que ce prince faisait à tous les gentilshommes qui manifestaient du goût pour les lettres; il est prié de venir à la cour et d'y occuper l'emploi de protonotaire, en attendant qu'il y ait une vacance dans les ambassades.

Dès l'année 1529, Lazare de Bayf fut désigné pour aller représenter la France près de la seigneurie de Venise, et Jean du Bellay, qui était à Londres, crut devoir le recommander en ces termes au maréchal de Montmorency : « J'ay entendu, Monseigneur, qu'on envoye le prothonotaire de Bayf estre ambassadeur à Venize. Je vous promets que quiconques en aura faict élection n'y aura deshonneur, et que mais qu'il ayt un peu passé par l'estamine des affaires, il sera bien pour faire bon service au roy (2). » Nous ne savons pour quel motif son départ fut alors ajourné; mais on s'accorde à dire qu'il ne se rendit pas à Venise avant l'année 1531. Interrompons un instant notre récit pour laisser raconter les commencements de la vie de Lazare de Bayf par son fils Jean-Antoine:

> Ce mien père angevin, gentilhomme de race,
> L'un des premiers François qui les Muses embrasse,

(1) Ces renseignements se trouvent à la fin du Traité de Lazare de Bayf *De re Vestiaria*.

(2) Lettre de J. du Bellay à M. de Montmorency, du 15 juin 1529. Manuscrits de Bethune, n° 8,603. (Bibl. du roi.)

D'ignorance ennemi, désireux de savoir,
Passant torrens et monts, jusqu'à Rome alla voir
Musure (1), Candiot, qu'il ouit pour apprendre
Le grec des vieux auteurs et pour docte s'y rendre :
Où si bien travailla que, dedans quelques ans,
Il se fit admirer et des plus suffisans.
Docte il revint en France, et comme il ne désire
Rien tant que le savoir, en Anjou se retire
Dans sa maison des Pins, non guère loin du Loir,
A qui Ronsard devoit si grand nom faire avoir.
Ce bon Lazare là, non touché d'avarice,
Et moins d'ambition, suit la muse propice,
Et rien moins ne pensoit que venir à la court,
Quand un courrier exprès à sa retraite court
Le sommer de la part du grand roi qui le mande,
Et le venir trouver sans refus lui commande.
Qu'ust-il fait? devoit-il au repos s'amuser
Où vivoit si content? pouvoit-il refuser
Son roi qui le mandoit? C'est un pauvre héritage
De croupir au savoir, sans le mettre en usage.
Il se range à son roi, qui ne le renvoya,
Mais l'ouit et le chérit, et bien tost l'employa (2)...

Les Etats de Venise étaient alors alliés à la France. Menacés dans leur indépendance par les entreprises de Charles-Quint, ils avaient enfin compris que leur

(1) Marc Musurus, né à Candie, enseigna le grec à Venise et à Rome, avec une grande réputation. Il mourut en 1517, avec le titre d'archevêque de Malvasie, en Morée. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés.

(2) Nous regrettons de ne pouvoir consacrer une notice spéciale à l'auteur de ces vers. Il n'est pas né dans le Maine, mais dans les états de Venise, durant l'ambassade de son père. Lazare de Bayf, qui n'était pas marié, eut à Venise une intrigue galante avec une demoiselle de condition, et de cette union illégitime naquit Jean-Antoine de Bayf (Ménage, au lieu cité.)

véritable ennemi n'était pas au-delà des Alpes, et ils étaient entrés avec le Pape, les Florentins et les Suisses, dans la sainte ligue conclue à Cognac, en l'année 1526. Quand, au mois de décembre de l'année 1531, Lazare de Bayf vint remplir, à Venise, les fonctions d'ambassadeur, les rois de France et d'Espagne se préparaient à de nouveaux combats, mais ils ne voulaient manifester l'un et l'autre que les intentions les plus pacifiques. On se préoccupait surtout, en Italie, de l'approche des Turcs, qui, ayant pénétré dans la Hongrie et dans la Dalmatie, menaçaient déjà les possessions vénitiennes. Dans sa correspondance avec le roi, avec les principaux officiers de la couronne, avec l'ambassadeur de la France dans les Etats de Rome, l'évêque d'Auxerre, Lazare de Bayf parle sans cesse des alarmes que les progrès des Turcs causaient à Venise, durant les années 1531 et 1532. Il ne dissimule pas, d'ailleurs, que la cour de Rome exagère à dessein la gravité du péril, et ajoute elle-même à l'inquiétude des populations, en faisant répandre des bulletins et des bruits mensongers. Dès le 26 janvier 1531, Lazare de Bayf écrivait à l'évêque d'Auxerre : « Monseigneur, je vous diray bien que l'on faict en ceste ville quelque remontrance d'avoir paour de la venue du Turcq, mais je me doubte fort que ce soit pour avoir occasion de tirer argent de leurs subjects ; et Dieu voulsist que ainsy fust (1) ! » Outre cette raison fiscale, les cardinaux romains et les seigneurs de Venise avaient un autre motif pour faire montre

(1) MS. de la bibliothèque du Roi, collection Dupuy, sous le n° 265.

d'une vive terreur : ils désiraient fort éloigner des champs de l'Italie les Français, les Espagnols et les Impériaux, et associer dans un intérêt commun les deux princes, rivaux de puissance et de gloire, qui n'attendaient qu'un prétexte pour déchirer le traité de Cambrai. Il était vrai, toutefois, qu'on faisait alors, à Constantinople, des armements considérables, et que les Vénitiens devaient exercer une surveillance active sur leurs frontières. Après quelques mois de séjour à Venise, Lazare de Bayf partagea lui-même, comme ses dépêches nous le témoignent, les craintes des marchands de cette ville. Il n'eut pas à traiter, durant les années 1532 et 1533, de ces grandes affaires qui font la réputation d'un négociateur; le principal objet de sa mission fut de maintenir en de bons rapports le roi de France et la Seigneurie de Venise, et de déjouer les intrigues des agents de l'empereur. Il y réussit. Pour le récompenser de ses services, le roi lui donna plusieurs abbayes, entre autre celles de Charroux et de Grenetière. Les produits de ces bénéfices étaient vraisemblablement le plus net des émoluments de sa charge, car il écrivait à l'évêque d'Auxerre le 20 février 1532 : « Monseigneur, touchant l'abbaye qu'il a pleu au roy me donner, comme je croy que aurez sceu, je vous prye qu'il vous plaise me ayder envers nostre Saint-Père et ceulx qui auront la charge du négoce, que je ne paye rien de la composition et annate, car je suis icy en une grosse despense.... » Lazare de Bayf quitta Venise dans le cours de l'année 1533.

Il fut ensuite chargé de diverses négociations en Espagne et en Allemagne (1540), où il fut envoyé pour

assister à la diète de Spire. Il avait près de lui, dans ce voyage diplomatique, le jeune Charles Estienne et le cadet d'une maison du Bas-Vendomois dont la tutelle lui avait été confiée ; ce jeune homme, alors âgé de seize ans à peine, était Pierre de Ronsard (1).

La conduite que tint Lazare de Bayf dans ces diverses ambassades, lui mérita les titres de conseiller au Parlement (1533), et de maître des requêtes ordinaire en l'hôtel du roi (1541). En l'année 1543, il habitait, à Paris, le quartier de l'Université, remplissait auprès du roi ses fonctions de maître des requêtes, et employait tous ses loisirs aux travaux littéraires qui ont placé son nom parmi ceux des illustres créateurs de la prosodie française (2). Ronsard, qui demeurait

(1) *Vie de P. Ronsard*, par Cl. Binet. — *Oraison funèbre* de Ronsard, dans le tom. IX de ses *Œuvres*, édit. de 1630.

(2) Salmon Macrin (ou Megret) nous apprend que les nouveautés poétiques de Lazare de Bayf rencontrèrent des censeurs :

> Lumen supremæ Lazare curiæ,
> Legationis munere regiæ
> Qui functus, æternum reportas
> Patribus a Venetis honorem,
>
> Turbæ imperitæ barbara factio
> Quid moliatur providus aspicis,
> Quantoque conspiret furore
> Artium in interitum bonarum.
>
> Quod ni patronum res te Heliconia
> Gignata fortem et vindice ni manu
> Tutere, lorica trilicique
> Ejus opes prope dissipatas :
>
> De disciplinis ilicet omnibus
> Quas liberales jure bono vocant
> Utraque de lingua sit actum, et
> Parisiæ studiis Minervæ....

S. Macrin, *Hymn.* Lib. II

aux Tournelles, venait lui rendre de fréquentes visites et profitait des leçons que Jean Dorat donnait au fils du docte conseiller, Jean-Antoine de Bayf, qui devait être une des constellations de la fameuse pléiade. On compte Lazare de Bayf au nombre des huit maîtres des requêtes qui assistèrent, en 1547, aux funérailles de François Ier. Il mourut peu de temps après, la même année que ce prince. Ronsard fit son éloge funèbre dans les vers suivants :

A CALLIOPE.

Si les Dieux
Larmes d'yeux
Versent pour la mort d'un homme,
A ceste heure,
Dieux, qu'on pleure
Et qu'en deuil on se consomme!

Calliope
Et ta trope
Bayf chantez en voix telle,
Que sa gloire
Par mémoire
Soit saintement immortelle!

En maint tour,
A l'entour
Du cercueil croisse lierre!
Nuit et jour,
Sans séjour,

A l'ignorance il eut guerre.
L'excellence
De la France
Mourut en Budé première ;

Et encores
Morte est ores
Des Muses l'autre lumière ! (1)

Les œuvres de Lazare de Bayf se composent de trois petits traités sur les vêtements, les vases et les navires des anciens, de plusieurs traductions en vers, de quelques poèmes et de sa correspondance diplomatique.

Le traité sur les vêtements des anciens est le premier ouvrage de Lazare de Bayf : il y travailla durant le voyage qu'il fit à Rome avec Christophe de Longueil. Voici le titre de cet opuscule, dont la première édition parait être celle de Basle, 1526, in-4° : Laz. Bayfii *Annotationum in L. vestis FF. de auro et argento legato liber*. Il est dédié à Jean, cardinal de Lorraine. On peut apprécier quel en fut le succès, par le nombre des éditions qu'il obtint dans l'espace de quelques années. Nous désignerons celles de Basle, 1531 et 1537, Froben, in-4°; de Paris, 1535, 1536, 1541, 1547, 1549; de Leyde, 1536. Georges Grævius a réimprimé ce traité, dans le tome VI de son *Thesaurus Antiquit. Romanarum*. Les savants le consultent encore.

C'est au retour de son ambassade à Venise que Lazare de Bayf donna ses traités sur les vases et sur les navires anciens. Le traité *de Vasculis*, dédié par l'auteur au chancelier Antoine du Bourg, parut pour la première fois, en 1536, à Paris et à Lyon; on en connait une autre édition de Paris, 1547, in-8 : il se trouve encore dans le tom. IX du *Thesaurus Græcar.*

(1) *Œuvres de Ronsard*, t. IX, p. 641 de l'édit. de 1630.

Antiquitatum de Gronovius. Le traité sur les navires a pour titre : *Annotationes in L. II de captivis et postliminio reversis;* Paris, 1536 et 1549, in-4°; Lyon, 1537, in-8. Gronovius l'a inséré dans le tom. XI de son Recueil. Dans le temps où Lazare de Bayf publiait cet ouvrage, Etienne Dolet achevait, à Lyon, son livre *De re navali*. Il parait qu'il mit à profit les recherches de Bayf, et dissimula ses emprunts. Cette conduite peu loyale fut vivement censurée par un des amis de Bayf, ou peut-être par lui-même. Dolet se défendit le mieux qu'il put.

Ces divers traités de Lazare de Bayf furent, pendant longtemps, fort goûtés. Lefebvre de la Boderie les a mentionnés dans sa *Galliade* :

> Lazare de Bayf qui, au temps oublieux,
> As doctement ravy les vestements des vieux,
> Et recherché les noms et toute la fabrique
> Des nauz et nautonniers et de tout l'art nautique... (1).

Les traductions de Bayf ont été estimées, mais n'ont pas eu toutefois autant de succès que ses traités. Nous parlerons d'abord de sa traduction littérale de l'*Electra* de Sophocle, publiée sous ce titre : *La tragédie de Sophocles intitulée* Electra, *contenant la vengence de l'inhumaine et très-piteuse mort d'Agamemnon, roy de Mycènes*; Paris, Roffet, 1537, in-8. On ne savait guères alors ce que c'était qu'une tragédie : aussi l'auteur crut-il devoir donner de ce terme la définition suivante, qu'on trouvera sans doute fort

(1) *Galliade*, cercle 1er, p. 32. Il y a des éditions des trois traités de Bayf réunis sous ce titre : *De re vestiaria, vascularia et navali*; Paris, 1538 et 1553, in-8; Basle, 1541, in-4°.

singulière : « Tragédie est vne moralité composée des grandes calamitez, meurtres et adversitez survenues aux nobles et excellentz personnaiges, comme Ajas qui se occist pour avoir été frustré des armes d'Achilles, Oedipus qui se creva les yeulx après qu'il luy fut déclairé comme il avoit eu des enfans de sa propre mère, après avoir tué son père ; et plusieurs autres semblables. Tant que Sophocles en a escript six vingtz : entre les quelles est ceste présente, intitulée *Electra*, pourcequ'elle y est introduicte, et y parle tant bien et virilement que vng chascun s'en peult donner merveille. Euripide aussi et plusieurs aultres ont composé pareilles tragédies. Et la grace d'icelles a anciennement si bien régné, que les roys et princes se mesloyent d'en composer, mesmement Dionysius, roy de Sicile, et Hérodes, roy des Perses, et assez d'aultres. » La traduction d'*Electra*, par Lazare de Bayf, est loin d'être élégante. Nous ne pouvons la recommander, mais comme les exemplaires en sont devenus très rares, nous en citerons un fragment. Electre, s'adressant à ses suivantes, les entretient en ces termes des chagrins qui l'accablent :

Fort grand vergogne j'ay, ô vous femmes d'honneur,
Si me pensez foiblette à porter ma douleur,
Et trop estre excessive ès lamentations ;
Mais force m'y contrainct et mes affections.
Hélas ! pardonnez-moy, car co[illegible] possible est-il
Que fille de maison et de cueur vray gentil
Ne face comme moy, s'elle veoit à l'œil
Les grandz pernicions du père dont j'ay dueil,
Lesquelles veoy de jour et de nuict pulluler,
Sans dessecher en rien, dont fault braire et huller.

Premièrement, à moy, la mère qui m'a faicte
Me hait et veult grand mal, et me vouldroit deffaicte ;
Après, en ma maison je viz et si fréquente
Avesques les meurtriers, et contre mon entente
D'eulx je suis impérée, et fault que preigne d'eulx
Ce que m'est de besoing, soit chair, vin, pain et œufz.

Outre plus, cuydes-tu que bon jour puisse avoir
Quant me fault Egistus assis au siège veoir,
Au siège paternel, et le veoir attourné
De robe et vestemens dont fut jadis aorné ?
Le veoir boire aux vaisseaux, tasse, couppe ou calice,
Où mon père buvoit en faisant sacrifice ?
Le veoir sacrifier et célébrer aux Dieux
Où le meurtre fut fait et en ces propres lieux ?
Le veoir au lict couché, luy meurtrier de mon père,
(Le comble du malheur !) ensemble avec ma mère ?
S'ainsi fault appeler tant malheureuse femme
Qui couche avec vng tel, sans penser estre infâme,
Et la veoit-on avoir tant d'impudence en soy
Quel hante le meurtrier sans en estr' en esmoy ;
Sans craindre aulcunement d'Erynnis la vengence,
Le jour qu'il fut tué fait dresser une danse,
Et immole brebiz aux Dieux conservateurs,
Tousjours par chascun moys, affin qu'ilz soyent tuteurs
De toute leur mesgnie, et fait dérision
Du meurtre perpétré par telle occasion.

Et je, qui veoy cela, je, pouvre infortunée,
Larmoyant me tourmente, au grenier mal menée,
Du malheureux festin, que repas on appelle
Qu'à mon père fut fait, et si fault que me celle :
Car il ne m'est permys de plorer à plaisir
Et ma mère ne veult m'en donner le loysir.
La vaillante me dit ainsi, par grande injure :

« O hayne contre Dieu, en toy seule est la cure
» De la mort de ton père, et nulluy deul n'en porte,
» Fors toy ; je prie à Dieu qu'en brief te veoye morte,
» Et les Dieux infernaulx, après estre périe,
» Ne veuillent de ton cueur oster telle crierie. »

Telle injure me faict, mais s'elle oyt la nouvelle
Qu'Orestes doibt venir, alors el n'est plus telle ;
Ains crie contre moy, enragée à demy :
« N'est-ce pas toy qui es cause de tout cecy ?
» N'est-ce pas ton chef-d'œuvre ? or, tu seulle envahys
» Oreste de mes mains et transmys hors pays ;
» Mais saches pour certain que la peine en payeras ;
» Puis que j'en ai soucy, tu le mal en auras. »

Et ainsi me rechigne, et son mari faschant,
L'exhorte de ce fait, le plus de tous meschant,
L'injure d'ung chascun, l'infimo des plus bas,
Qui veult avoir secours des femmes ès combats.
Mais je, pouvre, péris, Orestes attendant,
Et seiche sus le pied (comme il est évidant)
Pensant que son retour sera le sédateur
De mes maulx ; mais je voy qu'il n'est qu'un cunctateur,
Son « je viendray » me mect du tout en désespoir
Et l'espoir me tollist lequel pourroys avoir....

Cette citation est plus que suffisante. Nous mentionnerons sommairement les autres traductions de Lazare de Bayf. La plus estimée est celle de l'*Hécube* d'Euripide : *La tragédie d'Euripide intitulée* Hécuba, *traduicte du grec en rythme francoise ;* Paris, 1544 et 1550, Rob. Etienne, in-8°. La Croix du Maine et Du Verdier ont parlé de ces deux traductions, mais ils ne paraissent pas avoir connu le *Ravissement d'Europe*, œuvre posthume de Lazare de Bayf, éditée en 1552,

in-8°, par la veuve Maurice de la Porte. Au témoignage de Du Verdier, lorsque la mort vint surprendre Lazare de Bayf, il traduisait les *Vies* de Plutarque, et son manuscrit inachevé fut déposé dans la bibliothèque royale de Fontainebleau.

Lazare de Bayf est encore auteur de petits *Poèmes*, d'*Épitaphes* et de *Ballades*. Les vers suivants, adressés à Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, se rendant en France pour épouser François I[er], seront assurément mieux goûtés que les traductions du même auteur :

BALLADE PRÉSENTÉE A LA ROYNE, EN ESPAIGNE.

Or est le temps et la joyeuse année,
Princesse illustre et de bonne heure née,
Qu'il est permis de divine ordonnance
Qu'avecques vous paix nous soit amenée :
Et quant et quant nostre noble lignée,
Les deux fleurons où gist nostre espérance.
O quel plaisir, o quelle esjouissance,
France, qui n'a première ne seconde,
Aura de veoir, en sa terre féconde,
Royne et enfans! Bien doibt crier Montjoie,
Vous appelant d'affection profonde,
Tant que la voix jusqu'au ciel en redonde,
Rabat de dueil et ressource de joye.

D'infinis biens serez environnée,
Et obtiendrez couronne fleuronnée
Du hault blason qui du ciel prind naissance.
Chascun dira : Dieu la nous a donnée
Et bonne et belle; ainsi l'a ordonnée
A nostre roy d'invincible puissance.
Ses mère et sœur nous feront assistance,

Esquelles deux tout le thrésor se fonde
D'honneur et sens qui en ce siècle abonde :
Dont louerez Dieu qui nous guide et convoye
En compagnie à nous qui corresponde,
Où vous vivrez en amour pure et monde,
Rabat de dueil et ressource de joye.

De bons prélats l'Eglise accompaignée,
Et dignement de reliques ornée,
Vous recevra en doulce resonnance
De devots chants, la face à Dieu tournée.
Noblesse après, à vous tant addonnée,
Commence jà fourbir harnois et lance
Pour devant vous tournoyer à plaisance.
Puis, franc Gontier, qui de plaisir débonde,
Laissant brebis, sa panetière et fonde,
S'en veult aller danser soubz la saulsaye,
Et par la main tient Helène la blonde,
En lui disant : nous aurons, qui qu'en gronde,
Rabat de dueil et ressource de joye.

Royne sans per, doulce, humaine et faconde,
Ung frère avez qui tient la pomme ronde,
Et vous serez (il faut bien qu'on le croye),
Femme à ung roy le plus grand de ce monde.
Dieu vous forma soubz planette féconde
Rabat de dueil et ressource de joye.

Les dépêches diplomatiques de Lazare de Bayf formeraient un recueil considérable, si elles étaient toutes publiées. On ne connait guères que celles qui furent éditées, en 1619, par le chanoine Nicolas Camusat, dans ses *Mélanges historiques* (1). Elles sont au nombre de dix-neuf, toutes adressées à l'évêque

(1) Deuxième partie, p. 113.

d'Auxerre : la première porte la date du 10 décembre 1531, et la dernière celle du 15 janvier 1533. Elles ne contiennent pas de renseignements curieux.

Ces lettres, dont Camusat avait les originaux entre les mains, ne sont, toutefois, qu'une partie de celles qui, dans le même espace de temps, furent adressées par Lazare de Bayf à l'évêque d'Auxerre. Dupuy en a recueilli vingt autres, écrites du 25 janvier 1531 au 6 février 1533, qui se trouvent aux manuscrits de la Bibliothèque du roi, sous le n° 265 de la *Collection Dupuy*. Ce sont les missives originales; elles portent presque toutes la signature de Lazare de Bayf. Nous les jugeons encore moins intéressantes que celles dont nous venons de parler. Si l'on n'avait que ce fragment de sa correspondance, on pourrait croire que l'ambassadeur du roi de France près la révérendissime Seigneurie, s'occupait uniquement, à Venise, de ses affaires personnelles et considérait celles de l'Etat comme étant de moindre importance.

Mais ces lettres de Bayf collationnées par Dupuy, ne sont pas les seules que possède la Bibliothèque du roi. Dans un recueil, inscrit sous le n° 2,113 au nombre des précieux manuscrits de la bibliothèque Colbert, et qui porte aujourd'hui le n° 8,627, se trouvent environ deux ou trois cents dépêches attribuées par Baluze à notre Lazare de Bayf. Ce ne sont pas des originaux, mais des copies. Nous citerons une de ces lettres encore inédites :

SIRE,

« Ayant trouvé la commodité de ce gentilhomme qui s'en va en dilligence en Angleterre ambassadeur pour le pape, n'ay voulu

obmettre de vous escripre par luy les présentes, nonobstant que vous aye escript des 8 et 13 de ce moys, pour faire scavoir que j'ay esté adverty que Michael Angelo, excellent peintre, voyant le danger de Florence, s'est retiré en ceste ville et ne se monstre point, car il n'y veult pas faire sa demeure. Et croy fermement que si l'on luy offre quelque bon parti en vostre nom, il seroit pour l'accepter. Vous scavez l'excellence du personnaige en son art. S'il vous plaist le retirer (1), en me faisant scavoir j'en feray mon effort, et ce pendant n'obmettray de chercher le moyen à le practiquer, estant asseuré que ce faisant vous feray service, qui est la chose du monde que plus désire. *Du* 14 *octobre*.

Bayf connaissait bien François Ier; il savait que rien n'eût plus flatté ce grand prince qu'une visite du sculpteur Michel-Ange! Tel était le respect qu'on avait alors pour le génie, à Fontainebleau, à Rome, à Madrid, à Constantinople, car Soliman lui-même, à l'exemple des plus grands rois de la chrétienté, se fit représenter par ambassadeur dans l'atelier de l'illustre Florentin! La négociation conduite par Lazare de Bayf n'eut pas le résultat qu'il en avait espéré. Michel-Ange ne se décida pas à quitter l'Italie.

Outre les lettres de Bayf qu'on peut lire au n° 265 de la collection Dupuy et dans les manuscrits provenant de la bibliothèque de Colbert, on en rencontre six autres encore dans les manuscrits de la bibliothèque de Béthune. Ces lettres, adressées au roi, à M. de Montmorency et à M. de Villandry, se trouvent dans les recueils 8,510 p. 88, 8,570 p. 19, 8,575 p. 63, 8,601 p. 131, 8,606 p. 36, et 8,621 p. 68.

(1) L'appeler à vous.

BAYF (JULIEN DE).

Nous lisons dans La Croix du Maine : « JULIEN DE BAIF, gentilhomme du Maine, prothénotaire du saint Siége apostolique, chanoine en l'église du Mans, seigneur d'Espineu-le-Chevreuil, au Maine, parent de Lazare de Bayf, sieur des Pins en Anjou. Ledit Julien de Baïf estoit homme docte et de grand jugement. Je ne sçay si c'est celuy duquel il se voit un discours de son voyage en Hiérusalem; car cettuy-cy chanta sa première messe au saint Sépulcre dudit lieu : mais pour ce qu'ils ont été cinq frères de ce nom de Baïf qui ont voyagé en Hiérusalem, je ne puis asseurer si ç'à esté cettuy-cy qui a composé ledit voyage. Et faut encores noter icy une chose très admirable et bien digne de remarque; c'est qu'il y a eu cinq frères de cette maison de Baïf, lesquels se trouvèrent en Hiérusalem sans que pas un d'eux eust donné advertissement de partir pour y aller, et tous s'acheminèrent sans le sçeu l'vn de l'autre. J'ai entendu qu'il y avoit en l'abbaye de Saint-Calais et autres lieux vn tableau faisant mention de cette histoire, mais elle ne s'y voit plus, à cause que les troubles et séditions advenues pour la religion ont causé ces ruptures et brisemens d'églises, et par conséquent ce qui estoit de beau et de mémorable en icelles. Or, pour revenir au propos dudit sieur d'Espineu, Julien de Baïf, je n'ay point cognoissance d'autres de ses escrits; toutefois j'ay opinion que ce voyage de Hiérusalem aye esté composé par iceluy. Il se voit escrit à la main chez Mon-

seigneur de Malicorne, messire Jean de Chourses, son parent, en sa terre de Mengé, au Maine et autres lieux et seigneuries qu'il possède.... Il florissoit en l'an de salut 1519. »

Nous ne saurions rien ajouter à cet article, si ce n'est que le nom de Julien de Baïf se trouve parmi ceux des exécuteurs testamentaires du cardinal Philippe de Luxembourg.

CUEILLY (OLIVIER DE).

OLIVIER DE CUEILLY ou DE CUILLY, né, suivant Echard, dans le diocèse du Mans, vers le milieu du XVIe siècle, fit profession de la règle de saint Dominique au couvent de Laval. Admis ensuite au collége de la rue Saint-Jacques, à Paris, il y suivit les cours de la Sorbonne. Les registres de la Faculté portent qu'Olivier de Cueilly fut, en l'année 1602, chargé de mettre d'accord les élèves du collége de Navarre et le prieur de la Sorbonne, qui prétendait confisquer leurs priviléges (1). Notre Jacobin parut dans un grand nombre de chaires, et passa pour un sermonaire éloquent. Echard croit qu'il mourut vers l'année 1620.

On connait de lui deux ouvrages. L'un a pour titre : *Morale interprétation sur les premiers chapitres du prophète Ezechiel;* Paris, Huby, 1611, in-8. Olivier

(1) Echardus, *Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 420.

de Cueilly était prieur du couvent de Laval, lorsqu'il publia cette verbeuse paraphrase ; il en adressa la dédicace à Lancelot de Vassé, dont la famille lui avait rendu des services. L'autre ouvrage d'Olivier de Cueilly mentionné par Echard, est composé d'une série de discours, rassemblés par l'auteur sous ce titre précieux : *Les fléaux de Dieu sur les hommes, avec les remèdes qu'on y doit apporter*; Paris, Huby, 1613, in-8.

GUERINOIS (JACQUES-CASIMIR).

JACQUES-CASIMIR GUERINOIS, né à Laval en 1640, fut admis au couvent des Dominicains de cette ville, le 16 novembre 1561. Il n'avait encore acquis aucune connaissance littéraire, mais il manifestait d'heureuses dispositions. Il eut bientôt appris les éléments de la langue latine, et, à peine âgé de quinze ans, il vint faire son noviciat à la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris. A seize ans, Guérinois fit profession de la règle de saint Dominique, et fut envoyé dans la province de Toulouse, pour y achever ses études. Nous le voyons ensuite, en 1681, reçu professeur de théologie à Bordeaux, occuper une chaire dans cette ville et parvenir enfin au grade de docteur, le 18 juin 1683. Il professa pendant vingt années, et mourut, à Bordeaux, le 24 septembre 1703.

On a de lui quatre gros volumes de philosophie scolastique, dans lesquels il ne ménage pas les cartésiens.

Ils portent ce titre : *Clypeus philosophiæ Thomisticæ contra veteres et novos ejus impugnatores;* Burdigalæ, 1703, in-8° (1).

LEMAIGNAN (LOUIS).

LOUIS LEMAIGNAN, né au Mans en 1626 et mort en 1711 dans cette ville, avec la renommée d'un très habile professeur, a donné au public : *Grammaticæ Despauterianæ prima pars vernacula lingua edita, cum interpretatione lineari per D. Lemaignan.* Nous ignorons la date de la première édition de cet ouvrage; la seconde fut publiée au Mans, en 1692, in-8, par Louis Peguineau. Parmi les vers adressés à Trouillart, en 1643, sur ses *Mémoires des comtes du Maine*, il y en a qui sont signés par un sieur N. Lemaignan. Est-ce le père de notre grammairien?

AUBERY DU MAURIER (BENJAMIN).

Jacques Aubery, sieur de Montcreau, avait un frère aîné, Pierre Aubery, sieur du Maurier, lequel fut père de Jean Aubery, mort en sa terre du Maurier, près la Fontaine-Saint-Martin, en l'année 1585. De ce Jean Aubery et de Madeleine Froger, naquit BENJAMIN AUBERY, qui fut célèbre dans les ambassades.

(1) Echardus, *Script. ord. Prædic.*, t. II, p. 762.

A quelle époque de sa vie, Benjamin Aubery, sieur du Maurier, renonça-t-il à la foi catholique pour embrasser la religion de Calvin? Nous l'ignorons; mais nous le voyons, dès l'année 1593, fort avant dans les affaires des Huguenots, et entretenant avec Duplessis-Mornay une correspondance fort active. Il était alors secrétaire de Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France. Sa première lettre est datée de Mantes, 8 mai 1593 (1). Le duc de Bouillon, l'un des chefs calvinistes, s'était rendu dans cette ville pour lutter contre l'influence des princes et des gentilshommes du parti contraire, qui travaillaient ardemment à la conversion d'Henri IV. Il y a, dans la lettre d'Aubery, des passages écrits en chiffres; ce sont vraisemblablement les plus intéressants, mais nous ne les comprenons pas. Cette affaire de l'abjuration intéressait au plus haut point Duplessis-Mornay : il écrivait à ce sujet, le 25 mai, au sieur du Maurier : « Je vois ung changement qui en peult attirer d'aultres. *Num fastigium putas? gradus est.* Certes je suis bien aise de n'avoir poinct esté là (à Mantes); car il m'est plus aisé de respondre de mon absence qu'il n'eust esté de ma présence (2). » Mais vainement Duplessis et les siens exhortaient Henri à persévérer dans ses opinions religieuses; la raison d'état parlait plus haut que ces vieux serviteurs. Une lettre d'Aubery, de juin 1593 (3), est pleine d'affligeants détails mystérieusement racontés.

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay; Paris, Treuttel et Wurtz, 1824, in-8°, t. V, p. 410

(2) Ibid., p. 429.

(3) Ibid., p, 469.

Nous ne cherchons pas à pénétrer dans ce dédale de chiffres, de périphrases obscures et d'allusions qui ne le sont pas moins. Duplessis répondait plus clairement, le 5 juillet, au sieur du Maurier : « Nous sommes jà vaincus et jà rendeus... tandis que la guerre avec la Ligue tient encores nos ennemis en bride et facilite nos conditions, advisons que ceulx desquels la violence a peu forcer l'ame du roy, n'ayent nos vies à leur discrétion (1). » Henri signait l'acte de son abjuration le dimanche 25 juillet, à Saint-Denis.

Cet événement ne dut causer aucune surprise, car il était prévu. Cependant telle était l'agitation des esprits, qu'on s'attendait tous les jours à quelque nouveau tumulte. Le Parlement siégeait alors à Tours ; le jour même où se faisait, à Paris, la cérémonie de l'abjuration, on annonçait que le duc de Guise avait été proclamé roi de France par les Parisiens, et du Maurier, consterné par cette nouvelle, s'empressait de la transmettre de Tours à Saumur, à Duplessis-Mornay (2). Le 4 août, il était à Saint-Denis, et, ne croyant pas à une longue suspension d'armes, il invitait Duplessis à presser l'achèvement des fortifications de Saumur (3). Duplessis, qui avait la même opinion que lui sur l'état des choses, lui répondait le 10 août : « L'insolence croist d'ung côté et la patience eschappera en quelque endroict de l'autre. Ici non ; où je tiendrai le contrepoids tant que je pourrai. » Cependant les intrigues se

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay ; Paris, Treuttel et Wurtz, 1824, in-8°, t. V, p. 485.

(2) Ibid., p. 498.

(3) Ibid., p. 501.

croisent, et du Maurier écrit de Tours à Duplessis, pour l'informer des motifs divers qui ajournent une nouvelle crise (1). Le roi sait que Duplessis n'approuve pas son abjuration, et veut se justifier devant lui. Pressé de se rendre à la cour, Duplessis se décide enfin à quitter Saumur; mais, pour se mettre d'accord avec le duc de Bouillon, mandé dans le même temps près du roi, il charge Aubery de lui communiquer une longue lettre qui contient un plan de conduite (2). Au mois de février 1594, Duplessis était de retour à Saumur, et il faisait parvenir au sieur du Maurier deux lettres très pressantes, à la date du 27 février et du 4 mars (3), désirant avoir des nouvelles du duc de Bouillon, qui, après avoir quitté la cour, s'était remis en campagne pour guerroyer contre les ligueurs insoumis.

Vers ce temps, la correspondance de Duplessis et d'Aubery se trouve tout-à-coup interrompue : le 4 février 1595, c'est-à-dire près d'un an après avoir reçu la dernière lettre de Duplessis, Aubery lui donne quelques détails sur le mauvais accueil fait à la cour au duc de Bouillon (4). Nous n'avons aucune lettre de l'année 1596. Vers la fin de l'année 1597, Duplessis et Aubery s'adressent de fréquentes missives, mais nous n'en possédons qu'un petit nombre. Duplessis s'étant rendu dans la ville d'Angers, pour prendre part, avec

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay; Paris, Treuttel et Wurtz, 1824, in-8°, t. v, p. 526.

(2) Ibid., p. 560. 18 septembre 1593.

(3) Ibid., t. vi, p. 13 et 17.

(4) Ibid., t. vii, p. 169.

MM. de Schomberg, de Brissac et de Rochepot, à une conférence qui devait avoir lieu sur les affaires de Bretagne, a été attaqué, en pleine rue, en plein jour, par une bande d'assassins, à la tête de laquelle se trouvait un sieur Saint-Phal, parent du duc de Brissac. C'est au sujet de cette affaire que, le 6 décembre, Duplessis charge Aubery, qui était alors à la cour, de voir leurs amis communs, de parler au roi, et de réclamer prompte et bonne justice (1). Nous avons une lettre d'Aubery à Duplessis qui porte la même date que la précédente (2). Il a fait toutes les démarches sur le résultat desquelles Duplessis l'interroge : le roi et tous les courtisans sont indignés; le duc de Brissac est suspect d'avoir armé le bras de l'assassin. Mais comment Duplessis obtiendra-t-il une réparation suffisante? Son avis est que l'affaire doit être portée devant le grand conseil, et il prie du Maurier de consulter à ce sujet le célèbre Antoine Arnauld (3). Dans une autre lettre, du 25 décembre, Duplessis annonce à son ami qu'il est prêt à employer la force, s'il le faut, pour atteindre le meurtrier, que M. de Brissac a, dit-on, mis en liberté (4). Du Maurier écrit, le 7 janvier 1598, de Paris, qu'il a visité de nouveau les personnes avec lesquelles il importait de s'entendre; qu'elles sont toutes fort animées contre Saint-Phal et ses complices; que les conseillers à la cour se prononcent énergi-

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay ; Paris, 18 septembre 1593, t. VI, p. 445.

(2) Ibid., p.450.

(3) Ibid., p. 460.

(4) Ibid., 1592, t. VII, p. 473

quement (1). Cependant Duplessis renonce à cette poursuite criminelle; il ne demande plus qu'une réparation en présence du roi et des maréchaux de France (2). Du Maurier préférerait que cette réparation fût refusée, et que Saint-Phal, absent ou présent, fût condamné par le grand conseil (3). Il pense, d'ailleurs, que Duplessis à le droit de faire arrêter Saint-Phal partout où l'on pourra le rencontrer (4). Mais les amis du duc de Brissac sont puissants à la cour; s'ils condamnent la conduite de Saint-Phal, ils s'efforcent d'atténuer la gravité de l'offense commise, en donnant l'auteur pour un étourdi, pour un jeune homme sans expérience, qu'il ne faut pas flétrir, mais simplement admonester. Du Maurier écrit à Duplessis que le roi ne paraît plus si courroucé contre le coupable (5). Il lui adresse encore une lettre, le 11 février, mais elle ne contient aucun détail important (6). Du mois de février au mois de juin, la correspondance d'Aubery et de Duplessis est interrompue. Le roi étant à Angers et Duplessis se trouvant près de lui, du Maurier n'avait aucune démarche à faire pour son ami, soit près du roi, soit près des courtisans. Les *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay* nous apprennent que pendant son séjour à Angers, le roi donna aux maréchaux de France

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay; Paris, 18 septembre 1592, t. VII, p. 496.

(2) Ibid., p. 514.

(3) Ibid., p. 518.

(4) Ibid., p. 521.

(5) Ibid., p. 524 et 558.

(6) Ibid., t. VIII, p. 50.

l'ordre de commencer la procédure contre Saint-Phal, et de décider dans quelle forme une réparation serait accordée à l'honneur de son vieux camarade (1). Le 13 juin, Aubery fait connaître à Duplessis que Saint-Phal a juré de se rendre à l'assignation des maréchaux (2) : deux autres lettres de du Maurier, du 2 et du 22 août (3), ont pour objet d'inviter Duplessis à se rendre au château de Buhy, suivant les ordres du roi, et d'attendre en ce lieu le jour de l'audience solennelle dans laquelle Saint-Phal doit demander son pardon. Duplessis consent à faire ce voyage et en informe le roi et le duc de Bouillon (4). Nous avons encore huit lettres d'Aubery et une de Duplessis sur l'affaire de Saint-Phal, mais elles sont d'un intérêt médiocre (5). Nous ne pouvons toutefois omettre de citer ce passage d'une lettre d'Aubery, du 21 novembre 1598 : « L'affaire que j'avais tenté demeure tousjours indécis. M. de Loménie voudroit bien y demeurer seul ; mais vous jugés, Monsieur, s'il le peust, estant agé et marié. Le roy, comme j'estime, s'arreste plustost à une occasion qu'à une cause, et le Monsieur que je sers aime peust-estre mieux ses affaires que mon advancement. Si crois-je, Monsieur, que je lui pourrois estre plus utile, au roy non moins fidelle, qu'à mes aultres maistres, et à M. de Loménie quelquefois en soula-

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay, p. 332 de l'édit. de 1824.

(2) T. IX, p. 30.

(3) Ibid., p. 126 et 137.

(4) Ibid., p. 140 et 141.

(5) Ibid., p. 146, 152, 155, 161, 164, 169, 172, 180, 184, 204.

gement. M. de Bouillon, a qui j'ai dict ce qui s'y est passé, ne s'est poinct offert de s'y employer. » Il y a beaucoup d'obscurité dans les phrases que nous venons de citer, et comme elles contiennent des renseignements sur la vie d'Aubery, nous devons en donner l'explication. Le duc de Bouillon est le Monsieur que servait alors Aubery, et la charge de sécrétaire du cabinet du roi est celle dans laquelle Antoine de Loménie voulait demeurer seul. Le sieur de Clerville, son collègue, venait de mourir (1), et du Maurier, sollicitant cette place, prie Duplessis d'intervenir en sa faveur près du roi. Il ne tarda pas à l'obtenir, car, au mois de décembre, il était envoyé par le roi, dans la ville de Meulan, avec le titre de sécrétaire du cabinet (2), au devant de Duplessis qui se rendait à Saint-Germain. Voici quelle fut la fin de cette longue négociation relative à l'attentat d'Angers. Saint-Phal fut conduit à la Bastille le 12 janvier 1599 : le lendemain, il fut amené devant le roi, sans armes, par le capitaine des gardes. Les maréchaux ayant déclaré que « la qualité de l'offense avait rendu Saint-Phal incapable de venir en combat avec le sieur Duplessis, » celui-ci ne refusa pas d'accorder le pardon qui lui était demandé dans les termes les plus respectueux. Le roi fit ensuite au coupable la plus sévère remontrance (3).

Quand, en l'année 1602, arriva la disgrâce du duc de Biron, qui s'était laissé compromettre en de criminelles intrigues avec l'Espagne, le duc de Bouillon

(1) Lettre de M. Du Maurier, du 14 nov. 1598, t. IX, p. 180.

(2) *Mémoires de Mad. Duplessis*, p. 334.

(3) *Mémoires de Mad. Duplessis*, p. 340.

fut dénoncé comme ayant pris part au même complot. On ne manqua pas de conseiller au roi l'arrestation d'Aubery; mais le roi qui « le cognoissoit nourri de la main de M. Duplessis, » déclara « qu'il n'avoit poinct appris avec luy à estre instrument de meschanceté (1), » et non seulement il refusa de l'impliquer dans cette affaire, mais, pour lui donner un témoignage de sa confiance, il le chargea d'aller à Saumur demander à Duplessis le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du duc de Bouillon. Il était impossible de lui confier une mission plus délicate. Duplessis fit au roi, par écrit, une sage réponse: il recommanda d'instruire l'affaire, de recueillir des preuves avant de condamner un personnage aussi considérable, et de procéder à son égard avec la réserve commandée par les circonstances. Mais cet avis ne fut pas écouté.

Du premier mois de l'année 1599 aux derniers de l'année 1604, nous n'avons aucun échange de lettres entre Duplessis et du Maurier. A la date du 24 septembre 1604, Duplessis demande quelques nouvelles des affaires de la cour (2); il s'intéresse au retour en grâce du duc de Bouillon. Mais de la part du roi, comme de la part du duc, on fait des propositions d'accommodement qui sont jugées inacceptables. Après de longs délais, au mois de mars de l'année 1606, Sully donne à du Maurier la commission d'aller trouver le duc de Bouillon et de lui proposer de nouveaux

(1) En racontant ce fait en ces termes, page 417 de ses *Mémoires*, Mad. Duplessis donne au sieur Du Maurier le titre de secrétaire de M. de Bouillon. Il l'avait été, mais il ne l'était plus.

(2) *Mémoires et Correspondance*, t. x, p. 9.

arrangements : il ne fut pas plus heureux dans cette négociation que La Tremouille, La Noue et les autres envoyés de Henri (1); la réconciliation n'eût lieu que sous les murs de Sedan, lorsque le roi vint mettre le siége devant cette ville où le duc de Bouillon s'était fortifié.

Sept lettres de Duplessis à du Maurier, du 22 juin 1607 au 24 novembre 1609 (2), ne nous font rien connaître d'important. Il faut qu'il y ait eu, vers cette époque, quelque refroidissement entre les deux amis, ou bien que les fonctions confiées à du Maurier ne lui aient pas permis de continuer ses intimes confidences avec un homme que tant de gens s'efforcaient de perdre dans l'esprit du roi. Ce qui nous ferait admettre la supposition d'un désaccord, d'une rupture, c'est que la première lettre adressée à Duplessis par du Maurier, après un silence d'environ trois années, n'est plus écrite sur le même ton que celles d'autrefois : du Maurier appelle Duplessis *Monseigneur ;* il ne lui parle pas avec liberté, avec abandon, mais avec une gravité sententieuse, presque pédante; il ne lui demande plus des ordres, mais lui donne presque des conseils : et comment sont-ils accueillis par Duplessis? assez mal. Ils ne s'entendent plus, ils usent l'un à l'égard de l'autre de réticences calculées, ils dissertent longuement sur a situation des esprits, sur les circonstances, sur la conduite qu'il faut tenir, comme des gens qui ne marchent plus dans la même voie et qui ont besoin de se

(1) Lettre de Du Maurier à Duplessis. *Mémoires et Correspondance*, t. x, p. 165.

(2) Ibid., p. 206, 208, 211, 214, 259, 365, 438.

justifier réciproquement (1). L'un des deux, en effet, vit toujours dans son château de Saumur, retiré des affaires, n'ayant plus même, depuis la mort d'Henri IV, aucun rapport avec la cour, et ne s'occupant que de veiller sur les intérêts de l'église, du parti dont il est vraiment le tuteur et le chef. L'autre a témoigné moins de rancune aux vétérans du parti de la Ligue, et, sans faire le sacrifice de ses croyances, il n'a pas heurté celles de la secte dominante; il vit à la cour, y remplit une charge où l'on fait état de son aptitude et de son expérience : c'est un homme en crédit, qui a plus de désirs que de regrets. Voilà des positions bien différentes (2). Il est vraisemblable que Duplessis et Aubery se brouillèrent tout-à-fait, en 1613, à l'occasion de l'ambassade de Hollande.

Alliée du prince d'Orange, le comte Maurice, qui était en guerre avec les Espagnols et les Flamands, la cour de France entretenait dans son armée quelques

(1) *Mémoires et Correspondance*, t. XI, p. 388 et 389.

(2) Dans ses *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes*, à l'article *Benjamin Aubery*, Ch. Ancillon suppose que Duplessis-Mornay eut pour correspondants deux ou trois *Du Maurier* ou *Du Morier*, mais il n'allègue aucune preuve à l'appui d'une telle hypothèse. Si elle était fondée, il y aurait de notables inexactitudes dans notre notice biographique ; mais il faut remarquer que Ch. Ancillon ne possédait qu'une partie de la correspondance de Duplessis, et qu'il ne pouvait suppléer par d'autres documents à l'insuffisance des renseignements qui lui étaient fournis par ces *Mémoires* incomplets, sur la vie de Benjamin Aubery. Il nous semble que la dernière édition des papiers de Duplessis ne laisse pas subsister la distinction établie par Ch. Ancillon entre le secrétaire du duc de Bouillon, Benjamin Aubery et M. du Maurier, conseiller d'état. Il serait possible, toutefois, que les dernières des lettres dont nous venons de parler, celles dont l'auteur donne à Duplessis le titre de *Monseigneur*, ne fussent pas de notre Benjamin Aubery du Maurier, mais de quelqu'un des siens.

compagnies de cavalerie, et s'intéressait vivement au succès de ses armes. Dans les autres états de l'Europe, on avait la paix. Aussi la noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, s'était-elle donné rendez-vous sur le champ de bataille où le prince Maurice et le marquis de Spinola, général des armées d'Espagne, se livraient de grands combats et donnaient des leçons de stratégie aux plus habiles capitaines. La ville de la Haye était pleine de gentilshommes français qui, n'ayant pu s'accoutumer au repos des armes, étaient venus prendre du service sous les drapeaux de Maurice : le représentant de la France près de ce prince était admis dans tous ses conseils, et prenait part à la conduite de ses affaires. Villeroy ne pouvait donc appeler à ce poste difficile qu'un homme doué d'un esprit supérieur. Or il s'agissait de donner un successeur à M. de Reffuge, qui demandait son rappel. Aertsens, représentant des Etats à Paris, recommandait vivement le sieur de Villarnould, gendre de Duplessis-Mornay (1); celui-ci, ne demandant rien pour lui-même, laissait volontiers conduire cette intrigue dans l'intérêt de son gendre (2). Mais, d'autre part, Benjamin Aubery réclamait cette ambassade de Hollande, et l'on avait coutume de confier ces sortes d'emplois à des hommes éprouvés, qui avaient fait leur noviciat diplomatique dans le cabinet du roi. A son grand dépit, Aertsens eut le dessous dans cette affaire; de Villarnould, son candidat, fut écarté, et du Maurier partit pour la Hollande, avec le titre

(1) *Mémoires et Correspondance*, t. XII, p. 123.
(2) Ibid., p. 139.

d'ambassadeur, au mois de mai de l'année 1613. Il était rendu à la Haye le 2 juin.

Aertsens ne tarda pas à l'aller rejoindre. C'était un homme plus adroit qu'honnête, qui avait peu de crédit, mais dont on redoutait les secrètes entreprises. Ayant fait savoir à la reine-mère qu'il retournait en Hollande pour prendre soin de sa santé et de ses affaires particulières, il reçut, à son départ, suivant l'usage, un présent considérable, un service de vermeil de la valeur de quinze mille livres. Comme on était fort aise d'être délivré d'un tel fourbe, même à ce prix, on écrivit aussitôt de Paris à la Haye, pour annoncer son départ et pour inviter les Etats à lui désigner un successeur. Aubery fut chargé de faire cette demande. Mais Aertsens n'avait pas eu l'intention de quitter son emploi ; il avait simplement voulu se faire donner le présent d'adieu, et, comme l'audace ne lu manquait pas, il jura qu'il avait pris congé de la reine-mère en lui annonçant un prochain retour, et prétendit faire passer pour des imposteurs les ministres et les ambassadeurs de France. Mais ces débats ne se terminèrent pas à son avantage. Une lettre de la reine-mère vint confirmer les dires d'Aubery, et celui-ci dénonça, le 13 novembre 1613, en pleine assemblée des Etats, les honteuses manœuvres de cet agent diplomatique, qui avait poussé le mépris des convenances jusqu'à séduire à prix d'argent le secrétaire de l'ambassade française, et avait obtenu par ce moyen la communication des papiers les plus importants. Aertsens eut pour successeur, dans sa charge, le baron de Languerac (1).

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, par Louis Aubery, p. 380 et suiv.

Il se promit bien alors de perdre un homme qui l'avait si peu ménagé. Il était bien vu du prince Maurice, dont il avait servi la cause durant les troubles, et les parents et les amis que ce prince avait à la cour de France faisaient courir de méchants bruits sur le compte de du Maurier. Celui-ci, qui avait été admis dans l'intimité de Louise de Coligny, princesse d'Orange, eut plus d'une fois besoin de sa protection, et elle ne lui manqua pas (1). Parmi les témoignages d'estime qu'il reçut de cette princesse, il en est un que nous ne pouvons oublier. En l'année 1614, une fille naquit à du Maurier; Louise de Coligny voulut être la marraine de cet enfant, qui eut pour parrains *MM. les Etats-Généraux*, représentés au baptême par Olden de Barneveldt (2).

Les Etats avaient fort à cœur d'être en de bons termes avec l'ambassadeur français : ce n'était pas seulement, à leurs yeux, le représentant d'une puissance amie, c'était encore le personnage le plus considérable de tous les résidents étrangers. Outre les gages de sa charge et les pensions qu'il avait de la cour, Aubery touchait encore vingt-quatre mille livres par an, comme intendant des finances françaises en Hollande. On lui faisait de grands honneurs, et les princes eux-mêmes n'avaient pas son train : « Les hyvers, la Haye étoit toute pleine de seigneurs et de gentilshommes françois qui ne manquoient pas, pour honorer le roy en la personne de son ministre, de l'ac-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 388 et 491.

(2) Ibid., p. 198.

compagner à l'audience de MM. les Etats-Généraux, quand il y alloit; et comme on n'eut pu fournir assez de carosses pour deux ou trois cens gentilshommes et officiers qui s'y trouvoient quelques-fois, l'ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle troupe, et son carosse suivoit tout vuide. Si cette ambassade étoit honorable, aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses, car il falloit souvent régaler cette nombreuse noblesse; mais on étoit bien payé pour cela (1). » Il arriva même à du Maurier, en l'année 1615, de traiter plusieurs fois Philippe de Nassau, prince d'Orange, et la princesse sa femme. Par la réception qu'il leur fit, il se concilia leurs bonnes grâces, et comme il était mal servi près de la reine-mère par ceux des courtisans qui convoitaient son emploi et par ceux qui poursuivaient en lui l'ancien secrétaire du duc de Bouillon, les autres le calviniste refroidi, il lui fut très-utile d'avoir mérité l'affection de Philippe de Nassau (2).

Si, comme on le voit, la maison d'Aubery était fréquentée par les princes, par les plus hauts dignitaires des Provinces-Unies, elle était aussi le lieu de rendez-vous des plus doctes personnages. Quand Grotius venait à la Haye, il n'oubliait pas d'aller saluer l'ambassadeur du roi de France, et lui rendre les honneurs dûs à son rang, tandis que celui-ci se montrait fort jaloux d'être compté parmi les familiers de l'illustre syndic de Rotterdam. Les relations de Grotius et d'Aubery commencèrent dès l'année 1614 : elles furent bientôt très-intimes. Dans la collection des

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, p. 192.
(2) Ibid., p. 208.

Lettres de Grotius, on n'en lit pas moins de quatre-vingt-sept adressées au sieur du Maurier. La première de ces lettres, qui porte la date du 5 juin 1614, a pour objet la mort d'un des enfants de du Maurier; dans la seconde, qui est extrêmement curieuse, Grotius répond longuement à son ami, qui lui avait demandé de lui tracer le plan des études que doit faire un ambassadeur. Cette correspondance ne peut manquer d'avoir pour nous beaucoup d'intérêt : nous y voyons qu'en l'année 1615, les affaires des Provinces-Unies, si graves qu'elles fussent, occupaient moins du Maurier et Grotius lui-même que les tristes nouvelles reçues de France.

En effet, il y avait alors, en France, de grands tumultes. Mécontents de voir la cour incliner vers l'Espagne, et d'ailleurs très-jaloux de recouvrer des priviléges qu'ils s'étaient laissés ravir sous le règne précédent, les princes et les ducs venaient de former, dans l'état, un parti redoutable, et sollicitaient au dehors, surtout dans les pays protestants, des troupes et des armes. Ayant appris que des officiers de l'armée hollandaise se disposaient à franchir la frontière, pour aller prendre du service sous les drapeaux des princes confédérés, et que des navires chargés d'armes étaient dirigés vers les côtes de France, Aubery fit arrêter les officiers et saisir les vaisseaux. Du côté des princes étaient ses co-religionnaires, ses amis, ses protecteurs; du côté de la reine-mère, étaient les gens dont il redoutait le crédit, dont il condamnait les tendances réactionnaires et desquels il ne pouvait attendre aucun bon service; mais il était ambassadeur de la cour de France, et il s'agissait de protéger l'état contre des

entreprises factieuses : il n'hésita pas à remplir son devoir. Les agitateurs lui gardèrent rancune de cette conduite : durant les troubles, ils envoyèrent quelques pillards dans un château qu'il possédait à la Fontaine-Dangé, près Châtellerault, et ce domaine fut dévasté (1). La reine-mère et le roi lui écrivirent à ce sujet et eurent à cœur de réparer, autant que faire se pouvait, par une compensation pécuniaire, le dommage qu'il avait éprouvé (2). Philippe d'Orange prit sa défense auprès des seigneurs protestants. Le prince Maurice, jaloux de lui témoigner hautement son estime, voulut être parrain d'un de ses fils (3), et quand, après la conclusion du traité de Loudun, il écrivit à Villeroy pour le féliciter d'avoir apaisé les troubles, il s'exprima dans ces termes au sujet d'Aubery :

« Monsieur,

« A mon retour de Zélande, sur l'invitation faite par M. du Maurier, ambassadeur du Roy, pour le rétablissement des officiers des troupes françoises en leurs charges, j'ay tenu la main à ce qu'il y ait été pourveu au contentement de Leurs Majestez, Messieurs les Etats en ayant pris la résolution, dont l'acte sera exécuté. Au reste, je me suis grandement réjouï que les troubles du royaume ayent été si hûreusement appaisez... Quoy que le bon soin et devoir que ledit sieur Ambassadeur a rendu pour s'acquitter dignement des commandements de la Reyne parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ces comportements qu'ils ont été tels que Leurs Majestez en ont été loyalement et utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 209.
(2) Ibid., p. 210 et suiv.
(3) Ibid., p. 241.

sujet de plainte à qui que ce soit, ayant conduit avec honneur, modestie et respect, toutes ses actions qui nous sont bien connues : ce que je vous dis pour certaine assûrance. Que s'il avoit été fait d'autres rapports pour lui nuire, on y auroit fait grand tort à son intégrité et bonne discrétion, Messieurs les Etats et nous tous étant pleinement satisfaits de ses procédures en l'égard de tous, et croyons que Leurs Majestez ne pourroient user par deça du ministère d'aucun autre qui leur fût plus utile et fidèle, ny plus agréable à cette République (1). »

Durant les années 1616 et 1617, Aubery s'employa constamment auprès des Etats à maintenir leurs bons rapports avec la France, et il y réussit au gré des deux cours. Il obtint alors un congé de trois mois, et fit un voyage en France. C'est à l'occasion de ce voyage que Grotius lui écrivait le 24 novembre 1616 : « Quoique votre présence à la Haye nous soit bien utile, et me soit particulièrement fort agréable, je ne m'opposerai pas à votre départ : je sais que là bas vous serez assez Français pour rester l'ami des Hollandais; bien mieux, que vous y serez d'autant plus Français que vous vous montrerez mieux disposé pour la Hollande. » En retournant à son poste, Aubery passa par Saumur et vit Duplessis-Mornay, dont il avait sans doute à cœur de reconquérir l'affection. De graves événements le rappelaient à la Haye. Depuis longtemps les Etats et le prince Maurice étaient en désaccord. Plus zélé pour les affaires de sa maison que pour celles de la république, Maurice s'était concilié par d'habiles intrigues l'affection des Hollandais, et il travaillait à faire prévaloir l'autorité du stathoudérat sur

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 239.

celle du parlement. A la tête du parti qui luttait contre cette ambitieuse entreprise, se trouvait Jean d'Olden Barneveldt, avocat général de la province de Hollande, vieillard austère, grand citoyen, que recommandaient à la fois et ses vertus et ses services. Les deux partis ne se déclarèrent et ne se combattirent ouvertement qu'à l'occasion de la controverse engagée entre Arminius et François Gomare, au sujet de la prédestination et de la grâce. Barneveldt et le plus grand nombre des membres des Etats et des libres docteurs de la Hollande se prononcèrent pour la doctrine d'Arminius; le prince Maurice et ses partisans firent profession d'être gomaristes. Leurs débats religieux amenèrent des troubles dans le parlement hollandais. Aubery fut chargé par la cour de France d'intervenir entre les partis belligérants et d'amortir ces dissentiments fâcheux (1). Il ne put y parvenir, et le 22 août 1618, le prince Maurice, ne prenant conseil que de son ambition et de ses rancunes, fit arrêter Barneveldt, Hoogenberts, Leydenberg, Grotius et quelques-uns de leurs principaux adhérents.

Barneveldt et Aubery s'étaient rendu des services mutuels, et il y avait entre eux une conformité de caractère qui avait contribué beaucoup à reserrer des liens formés par les circonstances. Tous les historiens

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 334. Dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (nº 192 de St.-Germain), on lit un *Mémoire instructif baillé à M. du Maurier, ambassadeur du roi, retournant en Hollande, en octobre* 1617. Ces instructions portent que le sieur du Maurier s'abstiendra d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats, si ce n'est pour apaiser les différends survenus.

ont loué les éminentes qualités de Barneveldt; voici le portrait d'Aubery du Maurier, tracé par Charles Ancillon : « Il étoit ouvert, affable, se communiquant à ses amis et surtout à ses enfants, auxquels il rendoit tous ses entretiens utiles. Il étoit sincère, droit, équitable, sur ses gardes pour ne désobliger personne, craignant toujours de préjudicier à quelqu'un, mais ne se laissant pas surprendre, renversant aisément toutes les ruses et tous les artifices dont on vouloit se servir contre lui (1). » Ces deux hommes, dignes l'un de l'autre, s'étaient accordé une confiance réciproque, et leurs familles étaient unies par la plus étroite familiarité. L'ambassadeur de France avait un commerce aussi suivi avec les chefs du parti républicain, Barneveldt et Grotius, qu'avec les courtisans du prince de Nassau. Quand il apprit l'arrestation de ses amis, il s'empressa de protester, même en public, contre les actes de violence du stathouder, et formula de vives remontrances qui furent lues dans l'assemblée des États (2). A ce manifeste, le parti du prince répondit par de violents libelles, rédigés par Aertsens, dans lesquels on accusait Aubery de favoriser la secte d'Arminius par inclination pour les Espagnols et les papistes. Bien que la cour de France eût intérêt à demeurer en de bons termes avec le stathouder, elle appuya les démarches faites par son ambassadeur en faveur de Barneveldt et de Grotius. A la fin d'avril 1619, le procès des accusés touchant à sa fin, Aubery se rendit à

(1) *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes*, p. 323.

(2) *Mémoires pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 340 et suiv.

l'assemblée des États et fit entendre d'énergiques paroles. On n'en tint pas compte, et Barneveldt fut condamné à la peine capitale. Avant l'heure fixée pour l'exécution, Aubery voulut encore faire un dernier effort ; il courut à l'assemblée, et demanda vivement une audience : elle lui fut refusée, et il ne put qu'adresser aux États une note diplomatique, dans laquelle il sollicitait, au nom du roi de France, la grâce de Barneveldt. Cet illustre martyr de la liberté politique et de la tolérance religieuse, monta sur l'échafaud le 13 mai 1619.

Aubery demeura quelques années encore en Hollande. Il perdit, à la Haye, au mois de novembre 1620, sa femme, génoise d'origine, qui lui avait donné douze enfants, six garçons et six filles (1). Prisonnier dans le château de Louvestein, Grotius lui adressa, dès qu'il apprit cette nouvelle, une lettre de condoléance. C'est vers le même temps, le 15 janvier 1621, que le complice de Barneveldt écrivait à son ami du Maurier :

« Ma cause étant depuis longtemps plaidée devant ma conscience, qui est pour moi le plus saint des tribunaux, je ne trouve pas, dans les plus intimes replis de mon âme, que nous ayons jamais formé un autre dessein que celui de concilier l'unité de l'Eglise avec la liberté des opinions sur les points controversés : dessein que me semblent autoriser un grand nombre d'exemples anciens et récents. Je n'ai jamais prétendu rien changer dans le gouvernement de la république ; j'ai toujours eu à cœur de défendre le droit de ceux dont j'étais le sujet, au nom desquels j'exerçais un emploi public, et auxquels j'avais engagé ma foi, et, dans ce but, j'ai voulu conserver aux Etats et au prince la part

(1) *Mémoires pour servir à l'Hist. de Holl*, p. 401

d'autorité qui leur avait été jusqu'alors attribuée par la volonté du peuple. Qui a connu nos affaires comprend sans peine que tout notre crime a été de vouloir préserver la république des lois nouvelles qu'allaient établir d'ambitieux partisans. Si, pour avoir tenu cette conduite, nous sommes dépouillés de nos biens, de nos charges, de notre considération, ce n'est pas là non plus un fait sans exemple. Mais, ce qui m'est bien dur, c'est d'être privé, malade et souffrant, de la lumière du soleil, et de ne pouvoir, dans mes chagrins, recevoir les consolations de mes amis. Cependant je supporterai cela, et, Dieu aidant, de plus cruels supplices, s'il en est, plutôt que de demander grâce alors que ma conscience ne me reproche rien. »

Ce sont-là de beaux sentiments et de belles paroles. On sait que Grotius s'échappa de la prison de Louvestein au moyen d'un coffre dans lequel sa femme lui avait envoyé des livres. Dès qu'il fut hors des mains du prince Maurice, Aubery lui donna des lettres pour Paris, lui promettant que le meilleur accueil serait fait dans cette ville à l'illustre défenseur des libertés bataves. Grotius suivit ce conseil, et se rendit à Paris.

Au mois de juillet de l'année 1622, Aubery annonçait à Grotius qu'il avait formé le projet de contracter un nouveau mariage; il avait réalisé ce projet au mois de décembre de cette année, comme nous l'apprend une lettre de Grotius qui se termine par ces mots: «Vale cum uxore et liberis.» Vers la fin de 1623 nous voyons Aubery tenir sur les fonds de baptême, pour le roi de France, un des fils de Guillaume d'Orange, ayant à sa droite le roi de Bohême et le prince Maurice à sa gauche (1). En quelle année Benjamin

(1) *Mémoires pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 168.

Aubery cessa-t-il de représenter la France à La Haye et vint-il chercher le repos aux lieux de sa naissance? Cela est fort incertain. Le 26 juillet 1629, Grotius lui écrivait : « Je vous ne parlerai pas des affaires de France, car elles sont toujours dans le même état. » On a donc lieu de croire qu'à cette époque Aubery n'avait pas encore quitté La Haye. Une autre lettre de Grotius, du 16 août 1630, contient le passage suivant : « S'il ne parvient aucune nouvelle dans l'endroit que vous habitez, ne vous en affligez pas, car, à cette condition seulement, vous pourrez être tranquille. C'est quelque chose que de vivre là où l'on n'entend parler ni du nom ni des actes des Pélopides. Mais ce qu'il y a de triste aux lieux où vous êtes, c'est que la terre supporte, outre les injures du ciel, de tels impôts, que les laboureurs eux-mêmes commencent à la maudire. Bien souvent je prends en pitié vos paysans accablés par tant de charges, lorsqu'au-dessus d'eux je vois la foule des grands et les prêtres eux-mêmes vivre dans le luxe, affranchis de toute redevance fiscale. » Ces détails sont plus que suffisants pour nous apprendre qu'en l'année 1630, Benjamin Aubery était de retour en sa terre du Maurier.

Ch. Ancillon rapporte que, « pendant son séjour en Hollande, » Aubery reçut du roi l'ordre de passer en Angleterre, et de négocier diverses affaires avec la reine Élisabeth. Cette reine étant morte le 3 avril 1602, et Benjamin Aubery n'ayant été nommé ministre en Hollande qu'en 1613, Ch. Ancillon a commis une erreur de date. Benjamin Aubery avait été chargé par Henri IV, durant les troubles de la Ligue, d'aller demander à Elisabeth des secours qu'il n'obtint pas. Au

témoignage d'Ansart, il remplit une autre mission dans le même pays, sous le règne de Jacques Ier.

La dernière lettre de Grotius à Benjamin Aubery est du 31 juillet 1636. Nous lisons dans les *Mémoires de Hambourg* qu'il mourut, au Maurier, le 10 août de cette année 1636 (1).

Louis Aubery nous rapporte que son père « passa pour une des meilleures plumes de son temps. » Il reste bien peu de ses écrits, qui furent presques tous des pièces diplomatiques ou des discours parlementaires. Nous avons fait connaître ce qui a été publié de sa correspondance avec Duplessis-Mornay, mais nous ne possédons pas les lettres qu'il écrivit à Grotius.

Suivant le P. Lelong, il existait à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés un recueil manuscrit contenant diverses missives des sieurs de Russy, de Reffuge, du Maurier, ambassadeurs en Hollande, de l'année 1609 à l'année 1623. Nous avons fait de vaines recherches pour découvrir ce manuscrit à la bibliothèque du roi ; nous n'en avons pas même trouvé l'indication dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain.

Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, L. Aubery a publié deux fragments d'un ouvrage de son père, auquel il donne le titre de : *Préceptes de M. du Maurier Benjamin Aubery à ses enfants* : l'un de ces fragments se trouve inséré dans la vie de Louise de Coligny, l'autre dans la vie de Barneveldt. Ils ne contiennent rien qui soit digne de remarque.

(1) *Mémoires de Hambourg*, par Louis du Maurier, p. 1.

POUSSET (JACQUES).

JACQUES POUSSET, sieur de Montauban, né au Mans dans les premières années du XVII[e] siècle, fut avocat au parlement, échevin de Paris, et mourut dans cette ville en 1685. Il jouit d'une grande réputation comme orateur et comme poète tragique. Un quatrain, dont nous regrettons de ne pas connaître l'auteur, est ainsi conçu :

> Faire des vers comme un Homère
> Et comme un Cicéron régner par le discours,
> C'est ce que Montauban sait faire
> Et dont on n'a point veu d'exemple de nos jours.

Rien de plus, mais rien de moins. — Si l'on use, si l'on abuse encore trop souvent de cette figure de rhétorique qui s'appelle l'hyperbole, on ne tombe plus en d'aussi graves écarts. Mais laissons de côté ces dires frivoles, et apprécions équitablement les mérites littéraires de Pousset de Montauban.

Il parut comme avocat dans plusieurs causes célèbres ; dans celles du gueux de Vernon, des Daubriot de Courfaut, de Bernard de la Guiche, etc., etc. et nous avons quelques fragments de ses plaidoyers. Rien n'est plus bouffon : ce sont des centons d'oraisons latines très-librement traduits et cousus les uns aux autres avec assez peu d'art, des anecdotes racontées avec emphase, et des divagations grotesques : nous ne saurions rien en louer.

Nous nous arrêterons plus long-temps sur ses pièces de théâtre : on en connaît à peine les titres, et nous

ne croyons pas qu'elles aient été jamais analysées. La grande renommée de Racine a fait oublier tous les contemporains de P. Corneille. Quand les oreilles du public eurent entendu les vers d'*Andromaque* ou de *Britannicus*, quand elles en eurent goûté le tour élégant, harmonieux, elles ne purent supporter davantage la manière moins correcte et plus rude des disciples ou des rivaux de Corneille, et ceux-ci tombèrent aussitôt en discrédit. Nous ne prétendons pas qu'on ait commis à leur égard une très-grande injustice, et nous ne blâmons pas, même dans son intolérance et dans ses excès, la révolution qui porta Racine au sommet du Parnasse. Ayant toutefois à parler du théâtre de Pousset de Mautauban, nous devons faire valoir ses titres inconnus. La première en date de ses compositions dramatiques est une tragédie dont voici le titre : *Zenobie, reyne d'Armenie*; Paris, G. de Luine, 1653, in-12.

Zénobie, fille du roi d'Arménie, a été donnée pour femme à Rhadamiste, roi d'Iberie. Durant le repas nuptial, Rhadamiste a fait empoisonner le père et le frère de Zénobie pour se rendre maître de leurs domaines. Mais, à la nouvelle de ce double crime, les Arméniens se sont révoltés, et Rhadamiste, vaincu par leurs milices, errant sur la plage étrangère, a voulu tuer Zénobie avant de tomber lui-même aux mains des insurgés. Celle-ci, frappée de trois coups de poignard, s'est réfugiée mourante dans la cabane d'un pêcheur, et, dans cette obscure retraite, elle a mis au jour une fille. Cependant Tyridate, roi des Parthes, instruit de la naissance et des malheurs de Zénobie, l'a fait venir à sa cour, et l'a persuadée de partager sa couche.

Zénobie s'est engagée dans ce nouvel hymen, croyant à la mort de Rhadamiste. Une autre fille est née de cette union. Mais, pendant une longue absence de Tyridate, cette fille est morte, et Zénobie, qui a eu déjà beaucoup à se plaindre de son nouveau maître, a cru devoir substituer à la fille née de Tyridate, mystérieusement ensevelie, la fille née de Rhadamiste, laissée pendant quelques années à la garde du pêcheur. — Telle est la première partie de l'exposition : elle n'est pas fort claire. Ce qui suit l'est moins encore. — Rhadamiste, ayant eu des nouvelles de Zénobie, réclame sa femme et veut prendre possession de l'Arménie ; Tyridate s'obstine à garder Zénobie, et fait aussi de grands efforts pour s'emparer des états de sa famille. Repoussant à la fois Rhadamiste et Tyridate, les Arméniens appellent les Romains à leur secours. Les Romains envahissent le territoire contesté; Tyridate et Rhadamiste sont vaincus, et le consul de Rome, Helvidius, vient, au nom du sénat, dire à Zénobie que le sort des deux rois est entre ses mains, qu'elle peut leur donner ou la mort ou la liberté.

HELVIDIUS.

Enfin vos ennemis sont en vostre puissance,
Madame, et les Romains vous vengent par mon bras
Et de leurs cruautez et de leurs attentats.
Ces deux roys vous sont joints par le même hyménée,
Au gré de vos souhaits faites leur destinée.
Par eux sensiblement le sénat offensé,
Comme vous dans leur mort se voit intéressé ;
N'ont-ils pas des consuls fait abatre l'image?
A tous ses alliez n'ont-ils pas fait outrage?
Cependant il vous fait l'arbitre de leur sort....

Perside, fille de Rhadamiste, qui se croit fille de Tyridate, veut sauver celui qu'elle appelle son père, et, dans ce dessein, elle a feint d'aimer Helvidius. Celui-ci, cédant à ses prières, intercède auprès de Zénobie en faveur des deux captifs. La cause de Tyridate est encore plaidée par son fils Phraarte, lequel, né d'une autre mère que Zénobie, sait que Perside n'est pas sa sœur et l'aime sincèrement. Mais c'est en vain qu'on sollicite la reine d'Armenie : elle veut la mort de Rhadamiste et la mort de Tyridate. Elle dit à Helvidius :

> Pour recevoir mes loix Rome vous a commis;
> N'examinez donc rien et suivez ma colère :
> Vous sçavez mon arrêt; que rien ne le diffère.
> De ce plaisir si doux à mon ressentiment
> J'attendrai le succès en mon appartement.

Ainsi finit le premier acte. Au début du second, Phraarte vient ouvrir son cœur à Zénobie. Il aime Perside, mais avant de lui déclarer cet amour, il faut qu'il lui révèle le secret de sa naissance : or, s'il lui fait cette déclaration, elle ne prendra plus aucun intérêt au sort de Tyridate, et, s'il ne la fait pas, il verra Perside devenir l'épouse d'Helvidius. Dans cette alternative, il sacrifie son amour, il se dévoue pour son père, il ne dira rien. Après lui, Helvidius et Perside viennent supplier la reine d'épargner Tyridate. Enfin Tyridate et Rhadamiste sont amenés devant Zénobie par les ordres du consul. C'est une scène de cruels reproches : Zénobie reste inflexible.

Mais il est à craindre qu'Helvidius, disposé par Perside à la clémence, n'agisse contre les volontés de

Zénobie. Elle a donc fait parvenir des plaintes au sénat contre la mollesse du général, et, attendant Corbulon, qui a été désigné comme successeur à Helvidius, elle veut paraître revenue à d'autres sentiments à l'égard des rois. Elle s'adresse d'abord en ces termes à Phraarte :

> Je ne résiste plus, prince, et votre prière
> A sur mes sentiments une puissance entière ;
> Je me souviens toujours, que tous mes déplaisirs,
> Qui me coûtoient des pleurs vous coûtoient des soupirs :
> Et comme ces deux roys, par le mesme hyménée,
> Se treuvent engagez en mesme destinée,
> Je veux qu'également ils partagent le fruit
> Que la pitié pour eux dans mon cœur a produit ;
> Je ne demande plus leur mort, ny ma vengeance,
> C'est assez d'en avoir témoigné la puissance,
> Que Rome s'intéresse, et que, par son secours,
> Je me voye aujourd'huy maistresse de leurs jours :
> Je veux, quand mon courroux ne treuve plus d'obstacle,
> Dompter ma propre haine...

A cette nouvelle, Phraarte est plein de joie, et il s'empresse d'aller tout redire à Perside. Celle-ci lui confesse qu'elle n'a pour le consul qu'une affection feinte. Il lui raconte alors qu'il n'est pas son frère, et la conjure de l'accepter pour amant. Elle accueille bien cette prière, et quand Helvidius vient lui dire qu'il est prêt, pour lui plaire, à enfreindre les ordres qu'il a reçus du sénat, elle lui répond qu'elle n'a plus affaire de lui, puisque la reine a changé de résolution. Irrité par ses dédains, Helvidius jure de se venger dans le sang des deux rois. Zénobie parle aussitôt un autre langage : elle ne veut plus pardonner, et, pour

sauver Tyridate, Phraarte se voit contraint de dire à Perside qu'il l'a trompée, et qu'il est son frère. Rhadamiste et Tyridate sont introduits de nouveau sur la scène. Ils commencent par faire l'un et l'autre une déclamation solennelle sur le rôle humiliant qu'on fait jouer à deux rois :

RHADAMISTE.

Seigneur, c'est mal user du pouvoir qu'on vous donne,
Et blesser un peu trop l'honneur de la couronne,
Que de nous appeler, loin de nous écouter,
Pour plaire à votre haine et pour nous insulter,
Pour voir deux souverains pleurer votre victoire,
Pour faire dans leur honte éclater votre gloire,
Pour fouler à vos pieds la majesté des roys
Qui sont indépendants de vous et de vos lois,
Et pour nous voir, au gré des caprices d'un homme,
Les divertissements d'une femme et de Rome.

HELVIDIUS.

Ne le présumez pas, et je suis plus humain.

TYRIDATE.

Vous maltraitez les roys et vous estes Romain!
A quelques grands effets que votre haine aspire,
Nous ne sçaurions ny voir ny souffrir rien de pire :
Nous mourrons sans paslir, notre cœur est trop haut.
Mais cachez ceste femme et montrez l'échaffaut!
Allons au lieu fatal d'où tombent les couronnes;
Mais de plus d'un supplice espargnez nos personnes!

Cela dit, Rhadamiste et Tyridate, apprennent que le consul, touché par les larmes de Perside, lui a promis de sauver du moins la vie de son père; ils demandent

donc à Zénobie de résoudre le plus cruel des doutes, de déclarer duquel d'entre eux Perside est la fille. Mais Zénobie refuse obstinément de s'expliquer.

PERSIDE.

Qui de vous est mon père?
Me l'enseignerez-vous, mère, prince, et vous rois?
Me viendrez-vous tirer de la peine du choix?
M'en éclaircirez-vous, Seigneur, amour, nature?
Voix du cœur, voix du sang, estes-vous sans murmure?

Sur ces entrefaites, Corbulon arrive. Il censure noblement les faiblesses d'Helvidius; mais, ce devoir rempli, il réclame, au nom de l'humanité, la grâce de Rhadamiste et de Tyridate. Zénobie va céder, quand on vient annoncer que les deux rois se sont frappés au milieu du camp romain et qu'ils expirent. Telle est l'analyse de cette tragédie.

Les infortunes de Zénobie ont inspiré bien des poètes : l'abbé Boyer et Crébillon ont tour à tour traité le même sujet que Pousset de Montauban (1); mais comme ils ont, les uns et les autres, fort peu respecté les témoignages de l'histoire, il se trouve que, sous le même titre, ils ont mis en scène des situations bien différentes. Aucune comparaison n'est donc possible entre ces diverses tragédies. On a pu remarquer que la fable imaginée par Pousset de Montauban est un tissu d'incidents fort bizarres, et que l'auteur a plu-

(1) Dans sa tragédie en prose qui porte le titre de *Zénobie*, l'abbé d'Aubignac a mis en scène une reine de Palmyre qui n'a de commun que le nom avec la triste femme de Rhadamiste. La tragédie de Magnon qui porte aussi le titre de *Zénobie*, est celle de l'abbé d'Aubignac mise en vers.

sieurs fois recours aux mêmes moyens pour produire les mêmes effets. Nous ne saurions louer dans sa pièce que la haute tenue des personnages et des discours qu'ils récitent : ce sont des héros parents de ceux de Corneille ; ils ont le langage fier, tranchant, sentencieux de tous les membres de cette illustre famille. Il y a des vers énergiques et vraiment beaux dans la *Zénobie* de Montauban ; nous en avons cité quelques-uns de tels : mais on en rencontre beaucoup trop qui ne flattent que l'oreille, et n'expriment ni des sentiments vrais ni des idées justes.

Il y a des scènes plus éloquentes dans la tragédie de Pousset de Montauban qui porte le titre d'*Indégonde*, publiée par G. de Luine, en 1654, un an après *Zénobie*. Hermenigilde, fils de Levilgilde, roi d'Espagne, a épousé Indégonde, fille de France. Goisinthe, femme en secondes noces de Levilgilde, a fait subir la persécution la plus cruelle au prince Hermenigilde. Pour protéger ses jours contre les fureurs de cette marâtre, celui-ci s'est retiré dans les murs de Séville, et, depuis deux ans, cette ville est assiégée par les armées du roi. Enfin on propose la paix, le roi pardonne à son fils, le fils accepte avec dignité le pardon de son père, et revient à la cour. Alors Goisinthe invente le plus odieux complot : au moyen d'une lettre supposée, elle accuse Hermenigilde d'avoir conspiré contre son père avec les Romains (nous sommes au temps de Tibère), et d'avoir (voilà certes d'étranges anachronismes) abandonné la croyance des rois ses ayeux, l'arianisme, pour embrasser la foi chrétienne. Le prince repousse avec horreur la première de ces accusations ; mais il avoue

qu'en effet il a été converti par Indégonde à la croyance des Francs, au christianisme :

> C'est la source où, sans peur des peuples irritez,
> Mon esprit a puisé ces hautes véritez,
> Ces mystères du ciel dont mon âme est certaine,
> Adorables escueils de la science humaine.
> Je sçay que cette foy dont mon cœur a fait choix
> Passe pour un grand crime en l'esprit de vos loix ;
> Mais sçachez que ce crime, au milieu des supplices,
> A fait de ses bourreaux quelquefois ses complices,
> Sa conquestre autres fois des plus grands conquérants
> Et ses adorateurs de ses propres tyrans.
> Le trépas pour ce crime est toute mon envie.
> Ceux qui meurent ainsi ne changent que de vie.
> Que je serois heureux si j'avois acheté,
> Au prix de tout mon sang, cette immortalité !

Vainement on lui promet la vie et le trône, s'il veut renoncer à cette coupable croyance ; vainement Récarède, son frère, vient le supplier de prendre ce parti. Il répond par un refus héroïque, et meurt de la main du bourreau. Indégonde lui a dit elle-même de marcher au supplice. Quand elle apprend sa mort, elle ne fait pas entendre les tragiques imprécations de la colère ; sa douleur est celle d'une épouse chrétienne :

> A ce triste récit dont mon âme est surprise
> Mon courage se pert, ma constance s'épuise ;
> Mais il faut résister à de si rudes coups,
> Et dedans ma douleur rencontrer mon espoux....
> Ne versez point, mes yeux, de larmes sur son sang.
> Mon espoux nasquit prince, il est en plus haut rang
> Il porta la couronne, il en porte une encore
> Qui ne pèse pas tant et qui bien plus l'honore ;

Qui ne relève point ny des lois, ni du temps,
Et que le ciel enfin garde à ses combattans.
Je sçay que ma douleur est la douleur publique,
Qu'on ne peut appeler ma perte domestique,
Qu'elle afflige l'estat, qu'elle estonne les loix,
Destruit l'ordre du sang et fait craindre les rois.
Mais plaindray-je un vainqueur tombé sous ses trophées?
Croiray-je ses vertus sous le glaive estouffées?
Penseray-je que, mort, il cesse d'estre roy?
Et puis-je le pleurer sans douter de ma foy?
Non, ne trahissons point ny mon cœur, ny sa cendre....

Mais la mort d'Hermenigilde n'est pas le seul malheur qui doit éprouver le courage d'Indegonde. Elle a eu de ce prince un fils bien jeune encore; on lui apprend qu'il vient de mourir. Elle dit :

Le dessein que je prends est d'estre, en ma misère,
Constante pour le fils ainsi que pour le père.
Cher fils, mon cher appuy, gage de mon amour,
Qui vis en mesme temps et la guerre et le jour....
Je ne te pleure point, lorsque je considère
Que la foy t'a donné le repos de ton père,
Et que tu vis encore, en despit du tombeau,
Puisque cette lumière esclaira ton berceau.
D'un père généreux chère image perdue,
Fils de l'aigle esprouvé qui le suis dans la nue,
Qui mesprise la terre, et qui, d'un vol pareil,
Approches, comme luy, la couche du soleil,
Ton trépas peu m'estonne, et, bien loin de te plaindre,
J'attends le jour heureux pour te pouvoir atteindre.
Ce jour sera pour moy de triomphe et de paix,
Je verray le bonheur pour m'y joindre à jamais,
Et la mesme vertu qui maintenant s'employe

A combattre mes pleurs, modérera ma joye.
Adieu sceptre, grandeurs, fortune des humains!
J'avois pris de la boue et j'en lave mes mains;
Mon esprit est guéry du souhait de l'empire,
Après ce que j'ay veu, ce n'est pas où j'aspire.
Je ne veux point d'honneur qui ternisse mon rang;
Celuy qui tient l'estat dégoutte de mon sang,
Et n'a creu s'assurer en ce droit légitime
Que par l'achèvement d'un effroyable crime....

Il y a sans doute de l'exagération dans ces sentiments. P. Corneille avait fait représenter *Polyeucte* en 1640; *Indégonde* est évidemment une imitation de *Polyeucte*, et, comme le dénouement de cette pièce avait eu le plus grand succès, Montauban l'a remis en scène. Mais le défaut commun des imitateurs est d'aller bien au-delà de leur modèle, d'ajouter même à la fiction. Nous n'avons pas à dissimuler que notre poète est tombé dans cet excès; des éloges sont dûs toutefois à ces vers pleins, sonores, vigoureux, que nous venons de reproduire.

Nous ne connaissons pas d'autres tragédies de Pousset de Montauban qu'*Indégonde* et *Zénobie*; on lui attribue encore *Thyeste*, tragédie qui n'a pas sans doute obtenu beaucoup d'applaudissements, car elle n'a pas été imprimée. Il a fait, en outre, représenter plusieurs pièces moitié comiques, moitié tragiques, qui paraissent avoir été plus goûtées, et qui, de nos jours, le seraient peu. Nous en avons trois sous les yeux : *Les Charmes de Félicie*, *Seleucus* et le *Comte de Hollande*, imprimées chez G. de Luine, en 1654. Il est, de plus, l'auteur supposé de *Pantagruel*, comédie imprimée en 1674, et des *Aventures de Panurge*,

autre comédie en cinq actes, représentée en cette année 1674, mais qui ne fut pas vraisemblablement jugée digne de l'impression.

Les Charmes de Félicie, tel est le titre d'une pastorale plus galante que dramatique, dont le sujet est pris de la *Diane* de Montemaior. Il y a dans cette pièce quelque esprit et des vers faciles. *Seleucus* est un imbroglio qui n'a rien de comique ; au lieu de grandes passions, on y trouve de grandes périodes, de ridicules fanfaronnades, et des esquisses de caractères faux ; c'est, en somme, une pièce fort médiocre. *Le Comte de Hollande* est de même fabrique : presque tous les personnages sont supposés, et si, dès le début de la pièce, quelques monologues ou quelques vers récités *à voix basse* ne donnaient pas au public le dernier mot de toutes les énigmes, la curiosité pourrait être fort excitée jusqu'au dénouement ; mais peut-être aussi l'attention du spectateur se lasserait-elle avant la fin du premier acte.

Pousset de Montauban paraît avoir affectionné ces tours de force dramatiques : il n'y a rien de simple dans sa manière, rien de vrai ; dans l'ensemble et dans le détail, il exagère tout ; d'une fiction qui pourrait être la matière d'une scène pathétique, il fait un drame en cinq actes, durant lesquels les mêmes personnages ne font que répéter les mêmes propos. Il a surtout abusé des suppositions de personnes. Mais ce n'est pas un écrivain vulgaire : ses périodes ont de l'ampleur, son vers est ferme, il parle bien une belle langue, la langue de P. Corneille.

On ne connaît pas la vie de Pousset de Montauban ; on sait seulement qu'il vivait dans l'intimité de Racine,

de Boileau et de Capelle. Il était aussi des amis de Costar : dans les *Lettres* de Costar, on en trouve six qui lui sont adressées (1).

SPINA (JEAN DE).

JEAN DE SPINA, ou plutôt JEAN DE L'ESPINE, né à Daon, en Anjou, à l'extrême limite du département de la Mayenne, fut d'abord religieux Augustin, puis ministre protestant. Il mourut à Saumur en 1594. La Croix du Maine a connu ce Jean de l'Espine, mais, sans indiquer le titre de ses ouvrages, il nous renvoie au catalogue des livres censurés par la Sorbonne. Du Verdier nous fournit d'autres renseignements. Les traités de Jean de l'Espine sont, pour la plupart, des pamphlets théologiques de médiocre valeur. Le premier qu'il publia, suivant Du Verdier, a pour titre : *Traitté pour oster la crainte de la mort et la faire désirer à l'homme fidèle*; Lyon, Lertout, 1558, in-8. Vient ensuite : *Discours du vray Sacrifice et du vray Sacrificateur, œuvre monstrant à l'œil, par les tesmoignages de Saincte Escripture, les resveries et les abus de la messe*; 1563, in-8, sans autre indic.; et Lyon, Ravot, 1564, in-8. C'est un manifeste de vingt-trois pages contre la liturgie romaine. Le plus remarquable des écrits de Jean de l'Espine que nous ayons pu nous procurer, est le suivant : *Traitté consolatoire et fort*

(1) Ce sont les lettres 10, 11, 12, 177, 235, 275.

utile contre toutes afflictions qui adviennent ordinainairement aux fidèles chrestiens; Lyon, Saugrain, 1565, in-8. Ce discours est à l'adresse des protestants : l'auteur les encourage à se raidir contre la persécution, à opposer le glaive au glaive, et à ne jamais désespérer de la cause des saints : la péroraison de cette harangue séditieuse est en faveur de la liberté de conscience. Jean de l'Espine publia l'année suivante : *Traité des tentations et moyen d'y résister*; Lyon, Saugrain, 1566, in-8. On a encore de lui : *Défense et confirmation du traité du vray Sacrifice et Sacrificateur;* Genève, Bezart, 1567. Cet opuscule est une réplique aux objections faites contre le *Discours du vray Sacrifice*, par René Benoist, Angevin, curé de Saint-Eustache, à Paris. La Croix du Maine se trompe vraisemblablement, quand il nous dit que l'ouvrage de René Benoist, auquel répond Jean de l'Espine, fut publié dès l'année 1562.

ESPINE (JEAN DE L').

JEAN DE L'ESPINE, Manceau, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, exerçait auprès de la reine de Navarre les fonctions d'astrologue et de médecin. Suivant La Croix du Maine, « il a traduit du latin en françois plusieurs prophéties des Sibylles et révélations de madame saincte Brigide, Cassandre et autres, etc. » Cet ouvrage n'était pas imprimé en 1584, et ne l'a pas été depuis cette époque.

ALTON (GERVAIS).

Ansart inscrit au nombre des écrivains nés dans le Maine GERVAIS ALTON, doyen d'Oisé, curé de Coulongé. Gervais Alton est auteur d'un petit livre français, publié sous ce titre latin : *Enchiridion, seu Manuale ad usum parochorum pro visitatione et cura infirmorum ;* Cenomanis, H. Olivier, 1654, in-16. Ce livre est un commentaire du rituel d'Emeric de la Ferté ; il est dédié par l'auteur à Philbert-Emmanuel de Beaumanoir.

TANLAY (JEAN DE).

Au témoignage d'Echard (1) et de Dom Housseau (2), la bibliothèque de la Sorbonne possédait un manuscrit contenant divers sermons du XIII[e] siècle recueillis par Pierre de Limoges, et dans ce recueil se trouvaient trois sermons d'un frère mineur nommé Jean du Mans, *Joannes de Cenomanis.* D'autre part, un manuscrit sur vélin de la bibliothèque Colbert, inscrit aujourd'hui sous le n° 3,702 parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, sous ce titre singulier : *Le livre du Chantre, Liber Cantoris*, nous est donné comme

(1) Script. Ord. Prædic., t. I, p. 269.

(2) MSS. de la bibl. du roi, cartons de Dom Housseau, carton XXX.

renfermant un abrégé des leçons de Théologie morale faites par Jean, évêque du Mans, « ex dictis Joannis, Cenomanensis episcopi. » Ce manuscrit étant du XIII[e] siècle, l'évêque du Mans ici désigné ne peut être que le premier des pasteurs de cette église qui ait porté le nom de Jean, c'est-à-dire, le successeur de Geoffroi d'Assé, JEAN DE TANLAY, qui occupa le siége épiscopal du Mans de l'année 1277 à l'année 1294 (1). Or, on suppose que Jean le frère Mineur et Jean l'évêque, ayant vécu vers le même temps, sont le même personnage, auquel on attribue les Sermons recueillis par Pierre de Limoges et le cours de théologie morale dont le *Liber Cantoris* nous offre le résumé. On ajoute qu'avant d'être pourvu de l'évêché du Mans, Jean de Tanlay avait sans doute, ainsi que son prédécesseur Geoffroi d'Assé, exercé l'emploi de scholastique et de chantre dans l'église cathédrale de Saint-Julien ; ce qui donnerait l'explication de ces mots : *Liber Cantoris*. Nous ne savons rien opposer à ces diverses hypothèses, mais comme elles nous semblent fort aventureuses, nous ne voulons pas les prendre sous notre responsabilité. Il faut lire, sur Jean de Tanlay, l'article plein de réserve publié par M. Lajard dans le tome XX de l'*Histoire littéraire de la France*.

Mais peut-être s'est-on déjà demandé pour quel motif nous plaçons Jean de Tanlay au nombre des

(1) Suivant Le Corvaisier, Bondonnet et Dom Colomb. La date de sa promotion à l'épiscopat est, suivant Cl. Robert, l'année 1274. M. Lajard (*Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 103) adopte l'opinion de quelques annalistes qui le font mourir en 1291. Il est difficile de faire un choix entre ces dates arbitraires.

écrivains nés dans le Maine. C'est une question à laquelle nous devons répondre. Dans les archives de l'église du Mans, le successeur de Geoffroi d'Assé porte ces noms divers : *Joannes de Tanlayo*, *Joannes de Chanliaco*, *Joannes de Challeio.* En adoptant le premier de ces noms, on trouve qu'une branche de l'illustre maison de Courtenay possédait le fief de Tanlay, et que les seigneurs de cette branche, issus de Guillaume de Courtenay, quatrième fils de Pierre de France, se faisaient appeler *sieurs de Tanlay* dès la fin du XIIe siècle. Ce renseignement pouvant servir de matière à plus d'une conjecture, on donne pour père à Jean, évêque du Mans, Jean II de Tanlay, mort le 15 juillet 1281, qui, de son mariage avec Marguerite de Plancy, dame de Saint-Winemer, eut cinq enfants désignés par les généalogistes. Nous lisons, en effet, que le quatrième de ces enfants portait le nom de Jean et qu'il mourut dans les dernières années du XIIIe siècle ; mais on nous dit qu'il mourut doyen de l'abbaye d'Ouincy (1) et non pas évêque du Mans, ce qui nous porterait à croire que Le Corvaisier et Bondonnet ont introduit par fraude l'évêque Jean dans la maison royale de Courtenay. Un religieux bénédictin, dont les notes manuscrites ont été consultées par M. Lajard, Dom Henri, propose de lire *Joannes de Chanliaco*, et traduit ces mots par ceux-ci : *Jean de Chanlay*. Mais ce lieu de *Chanlay* ne se rencontre sur aucune carte et dans aucun livre de géographie. Il semble plus sage à M. Lajard de supposer que le nom du successeur de Geoffroi d'Assé fut *Joannes de Chal-*

(1) *Dictionn.* de Moréri, à l'article *Courtenay*.

leio, *Jean de Challe*. Le bourg de Challe, de l'archidiaconé et du doyenné de Montfort, au Maine, étant désigné dans les anciens cartulaires sous les noms de *Calla*, de *Chala*, de *Chalœ*, de *Challa* et de *Challeium* (1), l'opinion de M. Lajard n'est pas assurément dépourvue de vraisemblance. C'est pourquoi, ne sachant trop à quelle conjecture nous arrêter, nous avons cru devoir prudemment inscrire au catalogue des écrivains originaires du Maine le nom problématique du quarante-huitième évêque du Mans, auteur supposé des Sermons recueillis par Pierre de Limoges et des leçons de Théologie morale conservées dans le *Livre du Chantre*.

Les annales ecclésiastiques du diocèse contiennent peu de renseignements sur les actes de son épiscopat. Les chanoines assemblés avaient désigné pour successeur à Geoffroi d'Assé, Guillaume Roil, leur doyen, « homme d'une grande capacité et d'une rare vertu ; » mais ce modeste vieillard refusa le glorieux pallium de Saint-Julien, et le pape Nicolas III appela sur le siége du Mans le présomptueux, hautain et violent Jean de Challe ou de Tanlay, « au grand dommage de la cathédrale et de tout le diocèse (2) ». Offensée par ses mauvais procédés, la noblesse du Maine se souleva bientôt contre lui, ravagea ses terres, incendia ses domaines, ses granges, ses blés, saisit ses métayers, et les mit aux fers. Dans tout le diocèse on courut aux armes, les uns prenant le parti des nobles, les autres celui de l'évêque : le siége fut mis devant les forte-

(1) M. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*.

(2) Le Corvaisier, *Hist. des Ev. du Mans*.

resses épiscopales de Ceaulcé, d'Yvré, de Touvoye, et l'on vit Jean de Tanlay sortir de son palais pour se rendre à la cathédrale, ayant pour escorte quarante ou cinquante cavaliers. Il ne fut pas seulement en guerre avec la noblesse du Maine; il eut aussi avec ses chanoines diverses querelles dont on ignore l'issue. Voilà tout ce que nous apprenons sur la vie de cet évêque.

Nous n'avons que peu de mots à dire sur les deux manuscrits à l'occasion desquels M. Lajard a parlé de Jean de Tanlay. Le recueil de Pierre de Limoges, vu dans la bibliothèque de la Sorbonne par Echard et par Dom Housseau, n'a pas été retrouvé par M. Lajard parmi les manuscrits de cette maison transférés à la bibliothèque du roi. Il s'y trouve cependant. Inscrit au catalogue de la Sorbonne, sous le n° 900, il porte aujourd'hui le n° 786, et il contient en effet un grand nombre de sermons prononcés, dans diverses églises de Paris, durant les années 1272 et 1273. Les trois sermons de Jean du Mans doivent être le huitième, le dix-huitième et le cent-quatre-vingt-treizième de ce recueil. Quant aux dissertations morales qui ont pour titre : *Liber Cantoris*, elles ont été lues par M. Lajard, qui les a jugées peu dignes d'estime.

CHARTIER (RENÉ).

Suivant les registres de la faculté de médecine de Paris, consultés par l'abbé Goujet, et la *Bibliothèque Chartraine* de Dom Liron, RENÉ CHARTIER serait

de Vendôme; mais suivant Guill. Duval, dans son *Collége de France*, le lieu natal de ce médecin célèbre serait la ville de Montoire, en Vendômois, au diocèse du Mans. Entre ces deux assertions, nous ne savons pour laquelle nous prononcer : cependant, pour éviter le reproche d'avoir commis une omission grave, admettons sous toutes réserves que René Chartier ait pris naissance dans le même lieu que son ami Ch. Bouvard, à Montoire, en l'année 1572.

Il étudia tour à tour les lettres, la philosophie, les mathématiques, la jurisprudence, la théologie et la médecine. Déjà connu par diverses productions poétiques, au nombre desquelles on compte plusieurs tragédies latines, il fut appelé dans la ville d'Angers pour y professer les belles-lettres. C'est alors qu'il composa et fit réciter à ses écoliers une pastorale latine de seize cents vers sur la conversion de Henri IV à la religion catholique. D'Angers, René Chartier se rendit à Bordeaux, où il enseigna les mathématiques; puis à Bayonne, où il fit un cours de rhétorique. Etant dans cette dernière ville, il prit le parti de renoncer aux lettres, pour consacrer tous ses loisirs à l'étude des sciences naturelles, et, quittant les murs de Bayonne, il s'en alla parcourir les Pyrénées, observer et recueillir les plantes agrestes de ces montagnes déjà tant de fois explorées. Après avoir achevé ce pélerinage scientifique, Chartier vint à Paris assister aux cours de l'École de Médecine, et fit avec éclat, le 9 mai 1606, les paranymphes de cinq licenciés, au nombre desquels se trouvait Ch. Bouvard (1).

(1) *Hist. Litt. du Maine*, t. II, p. 411.

Ce discours a été imprimé. Dans la même année, il fut reçu bachelier. L'abbé Goujet nous fait connaître le titre des deux thèses qu'il soutint devant ses examinateurs, présidés par Ch. Bouvard et par Duret : l'une est vraiment médicale; l'autre, qui est une facétie dans le goût du temps, a pour argument cet étrange problème : La femme est-elle une aberration de la nature, un animal imparfait, un monstre? Sa thèse pour la licence, qu'il développa, dans trois séances consécutives, nous le montre très-zélé partisan de la phlébotomie. Il obtint le grade de licencié le 19 mai 1608, et, peu de temps après, les insignes du doctorat.

Après avoir occupé, pendant trois ans, les chaires de chirurgie et de pharmacie, il fut nommé, en 1612, médecin des dames de France, filles de Henri IV, et, en 1613, médecin ordinaire du roi Louis XIII. En 1617, Etienne de La Font, professeur de chirurgie au Collége Royal, ayant été contraint par son âge et par ses infirmités de résigner la chaire qu'il occupait avec honneur, elle fut donnée à René Chartier. Il y professa pendant six ou sept ans devant un auditoire nombreux, et ne l'abandonna que pour aller en Espagne auprès d'une des dames de France, Elisabeth, mariée à Philippe IV. Après quelque temps de séjour en Espagne, il fut curieux de connaître l'Italie, et se rendit auprès de madame Christine, mariée, dès l'année 1619, à Victor Amédée, duc de Savoie : quittant ensuite l'Italie, il partit pour l'Angleterre et fut honorablement reçu par Charles Ier, qui venait d'épouser une de ses augustes clientes, madame Henriette-Marie. Il mourut le 29 octobre 1654, à

l'âge de 82 ans, d'une attaque d'apoplexie qui le surprit à cheval.

On ne connaît de René Chartier aucun ouvrage original, mais il en fit paraître un grand nombre comme éditeur. C'est à lui qu'on doit la première édition des Scholies de L. Duret, sur le Traité des Maladies Internes de Jacques Houllier : *Ludovici Dureti Scholia ad Jacobi Hollerii librum de Morbis Internis;* Lutetiæ, 1611, in-4°. Il a publié pour la première fois les Œuvres médicales de Barthélemy Pardoux : *Bartholomæi Perdulcis Universa Medicina ex medicorum principum sententiis consiliisque collecta;* Parisiis, 1630, in-4°. On lui doit encore, suivant l'abbé Goujet, une édition de la Chirurgie d'Etienne Gourmelan, et une traduction latine du traité de Palladius sur les Fièvres : *Palladii de Febribus concisa Synopsis*; Parisiis, 1646, in-4°. S'il faut en croire M. Peignot (1), cette traduction est de Jean Chartier, fils de René. Le plus important de ses travaux philologiques est son édition d'Hippocrate et de Galien : *Hippocratis Coi et Claudii Galeni Pergameni archiatron Opera*, en treize volumes in-fol. Les six premiers volumes de cette collection, ainsi que le huitième et le treizième parurent en 1639; le septième et le douzième, en 1649; le neuvième, le dixième et le onzième ne furent publiés qu'en 1679, c'est-à-dire vingt-cinq ans après la mort de Chartier, par les soins de Blondel et de Lemoine, docteurs de la faculté. Cette édition nouvelle d'Hippocrate n'eut pas autant de succès que celle d'Anutius Foes : elle ruina l'auteur et

(1) *Dict. Hist.*

sa famille. L'appréciateur le plus compétent et le plus équitable de tous les travaux entrepris jusqu'à ce jour sur Hippocrate, M. E. Littré, s'exprime ainsi sur l'œuvre de notre Vendômois : « L'édition de Chartier est très-incommode à cause du nombre des volumes et du mélange des livres d'Hippocrate avec ceux de Galien ; mais, du reste, elle m'a semblé mériter plus de faveur qu'on ne lui en accorde ordinairement (1). »

CLINCHAMP (PIERRE DE).

La Croix du Maine parle de lui en ces termes : « Messire Pierre de Clinchamp, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de la Buissardière au Maine, etc., etc. Ce seigneur a esté fort amateur des lettres et avoit beaucoup d'érudition, comme j'ay entendu par quelques-uns de mes amis qui m'ont assuré qu'il avoit traduit quelques Décades de l'Histoire Romaine de Tite-Live et autres autheurs. Elles ne sont en lumière. Je ne scay si la mort qui l'a prévenu en a esté cause, car il trespassa en sa terre et seigneurie de la Quintinière près Sainct-Calais, au Maine, l'an 1576, le jeudy 16 jour d'aoust. »

Ce Pierre de Clinchamp était frère de Mathurin et de François II de Clinchamp, et fils de Jean III de Clinchamp, sieur de la Rongère, ainsi que nous l'apprennent les archives de sa maison.

(1) *Œuvres d'Hippocr.*, trad. de M. E. Littré, t. I, p. 549

COSSET (JEAN).

La Croix du Maine parle ainsi de JEAN COSSET : « Frère Jean Cosset, gardien du couvent des Cordeliers au Mans, docteur en théologie à Paris, natif de la paroisse d'Espineu-le-Chevreul, au conté du Maine. Il a escrit un livre intitulé : *La Bataille de Dieu et de Gédéon contre Madian, soubs la description de la bonne et mauvaise conscience;* imprimé au Mans, l'an 1553, par Hiérosme Olivier, auquel temps ledit frère Jean Cosset florissoit. » Nous n'avons pu nous procurer aucun autre renseignement sur ce Jean Cosset : l'écrit que lui attribue La Croix du Maine ne se trouve dans aucune des bibliothèques où nous l'avons recherché.

BODRÉAU (CHARLES).

CHARLES BODRÉAU, fils de Julien (1), a fait en l'honneur de son père les distiques suivants, que nous lisons en tête des *Illustrations et Remarques sur les Coustumes du Maine* :

Plus præceptori quam se debere Philippo
Magnus Alexander dixit Aristoteli.
Si genitor præstat vitales luminis auras,
Præceptor mores format et ingenium.

(1) *Hist. Litt. du Maine*, t. II, p. 229.

Ast pater obstrictus gemino pro munere nunc sum,
Nam tibi quod vivo debeo, quod que scio :
Doctis Cenomanum commentis jura resolvis
E tenebris leges eruis arte nova.
Ergo municipes et filius omnia debent,
Dum simul et nato consulis et patriæ.

LE TEISSIER (MATHURIN).

Le nom de MATHURIN LE TEISSIER se lit au catalogue des auteurs du Maine, publié par l'abbé Ledru dans l'*Annuaire* de l'an IX, et, à la suite de ce nom, se trouve l'indication suivante : « Né à Mamers, théologien, mort en 1542. » Suivant une note manuscrite laissée par Dom Housseau (1), ce Math. Le Teissier ou Teissier aurait encore vécu en l'année 1590. Simler lui attribue un sermon dont nous regrettons de ne connaître que le titre : Mathurini Textoris, Mamertini, *Oratio exhortatoria, in Cenomanensi synodo habita, de Dignitate et Officio sacerdotum.*

POUILLOT (R.....).

R. POUILLOT, curé de Sainte-Sabine, est auteur de *Cantiques ou Noëls nouveaux*, publiés au Mans chez G. Olivier, en l'année 1624, in-8°. Ce recueil se

(1) Cartons de Dom Housseau, aux MSS de la biblioth. du Roi, carton 30.

compose de sept pièces. Voici celle dont le tour est le plus original :

Ayons tous le cœur joyeux
En ce lieu,
Puisque Dieu
A pris humaine naissance.
Aujourd'huy tous nos péchez
Et meschetz
Seront mis en oubliance.
Marie nous l'a produit
Ceste nuict;
Demenons resjouissance *(ter)*.

Ayant chassé le sommeil
De mon œil,
Au reveil,
Il m'estoit pris vn' envie
Du tourment des amoureux
Malheureux
Composer chanson jolie ;
Car, le précédent matin
Ma catin
M'avoit mis en fantaisie *(ter)*.

Je gardois soubs deux ormeaux
Mes trouppeaux ;
Mes aigneaux
Se paissoient d'herbe nouvelle ;
Lorsque j'ay ouy une voix
Sur ces boys,
Pareille du Philomèle.
Qui m'a le plus emporté,
Transporté,
Il est né d'une pucelle ! *(ter)*.

Puis soudain ayant repris
Mes esprits,
Je m'escry
Aux bergers en la prairie :
« Pasteurs faisons tous bon bruict,
Ceste nuict,
Et allons voir le Messie.
Un ange m'a estonné ;
Dieu est né
De la pucelle Marie *(ter)*.

« Prenez tous vostre attirail,
Le bergeail
Et bestiail
Laissez paistre en la prairie.
Mais prenez de vos aigneaux
Les plus beaux
Pour présenter à Marie,
Puisqu'elle nous a produict,
Ceste nuict,
Jésus, le vray fruict de vie *(ter)*.

« Viença, dy moy, garsonnet
Robinet,
Collinet
T'a-il rendu ta musette,
Qu'il emprunta l'autre jour
Pour l'amour
De son amie Perrette ;
Car il nous faut entonner
Fredonner
Quelque belle chansonnette *(ter)*.

Puis nous pri'rons à genoux
L'enfant doux,

Qu'en courroux
De nous ne face justice;
Au jugement général,
L'infernal
Ne nous attente du vice ;
Prions-le à joinctes mains
Qu'aux humains
Il veuille estre propice *(ter)*.

Nous ne donnons pas ces couplets pour excellents, mais il y en a beaucoup qui valent moins dans les autres Recueils du même temps. Nous citerons encore quelques strophes de R. Pouillot : le poète ayant eu la burlesque fantaisie de mettre en scène, dans un noël, les habitants les plus connus de Sainte-Sabine et des bourgs voisins, les fait accourir en toute hâte, sous la conduite de M. de Sévillé, seigneur du lieu, près de la crèche où repose le fils de Marie :

Premier Monsieur de Sevillé *(bis)*
En gayeté a reveillé
Madamoiselle,
Et sa mandorre attelé
Au son de sa vielle.

Après faict battre le tambour *(bis)*
Et envoye Guybert au bourg
Sonner la cloche ;
Là où si vistement il court
Qu'il y rompt sa galloche...

Messir' Mathurin et Bedeau *(bis)*
Sçauoient desjà ce faict nouveau,
Car, sans feintise,
Estoient avec Guy Cosnuau
Ensemble à l'église.

Ambroys Fouchart et Le Tessier *(bis)*
Ont esveillé Le Chappelier,
Buon encore;
Le Boullanger et les Ouziers
Commencoient à esclore.

Les deux Gipteaux ne pensoient pas
Qu'il nous survinst un si grand cas
En ce mystere....

Le Cormier s'y en est venu *(bis)*,
Un pied chaussé et l'autre nud,
Tant avoit haste;
En passant luy a convenu
Faire lever la Chatte.

Puis le tabellion Courtin *(bis)*
Ne veut attendre au matin:
Luy et Helye
Sont venus avec Prémartin,
Menans joyeuse vie....

Ce mystère n'est point caché *(bis)*
Car tous les bourgeois de Poché
En veulent estre... etc., etc.

Ces *Noëls* de R. Pouillot sont fort rares. Aucun bibliographe n'a mentionné même le nom de ce poète Manceau.

LANGEY DU BELLAY (GUILLAUME).

Le bourg de Glatigny, situé aux confins du Maine et distrait du diocèse du Mans en l'année 1791, a été le lieu natal des six Du Bellay, illustres frères, qui exercèrent les plus hauts emplois à la cour de François Ier, et eurent un grand renom de courage, de savoir et d'expérience (1). Leur famille était originaire de l'Anjou; on connaît et on désigne encore

(1) De ces six frères, il y en a quatre desquels nous devons nous occuper ici : les deux autres furent Jacques, colonel de deux mille hommes, tué en Sicile, et Nicolas, chevalier de Malte. Nous n'avons d'autres renseignements sur celui-ci que ceux que nous trouvons dans une lettre de Jean du Bellay, imprimée dans les *Preuves de l'Histoire du divorce de Henri VIII*, par Le Grand :

« M. de la Roche du Maine m'a escript que ayant sceu la mort du frère Bernardin, et que le roy vous avoit donné toute sa despoüille, il avoit parlé pour mon frère, commandeur de fieffes, affin qu'il vous pleust luy laisser la charge des galères, et que vous lùy en aviez fait très-bonne response, dont humblement vous mercye et vous supplie, Monsieur, ainsi le vouloir faire, vous asseurant sur mon honneur que ne la sçauriez bailler à homme qui feust pour plus mettre peine à vous y faire service. De longtemps luy désirons tel avancement, voyant toute sa fantaisie à la mer : à cette heure mieux luy aimerois au double, estant soubs vostre main comme sont ses aultres frères. Il ne me desplaist que d'une chose, c'est qu'il n'a esté si heureux d'estre de vous cogneu et vous avoir fait service, car je suis seur que l'eussiez bien trouvé à vostre goust; mais il n'a gueres peu se trouver à la court, pour avoir esté continuellement sur mer depuis l'aage de dix ans jusques à présent, où j'ose dire, après les rapports de ceulx qui se y cognoissent mieux que moy, qu'il n'a obmis une seule chose de ce qu'il fault faire pour entendre le mestier; de sorte que je pense qu'il l'entend aussi bien que nul de son aage, et de cette heure sont avec luy, oultre les mariniers qu'il a retirés de sa cognoissance, une douzaine de gentilshommes, partie chevaliers de Rhodes, qui estans de bonne maison et expérimentés de longtemps, ne l'auroyent suivy s'ils n'avoyent bonne créance à luy.

quelques-uns de leurs aieux par les belles actions qui ont recommandé leur mémoire (1).

GUILLAUME DU BELLAY, né en 1491, fut l'aîné des fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey, d'Ambrières et de Lavenay, et de Marguerite de La Tour-Landry. Bien que destiné, dès l'enfance, à la profession des armes, « comme est la coûtume et ordinaire vacation de la noblesse françoise (2), » Guillaume reçut une éducation libérale : aussi, dès qu'il parût à la cour, il s'y fit remarquer malgré sa

(1) « Jam inde a Capeti regis temporibus,..... Bellaiorum gens et genere illustris et rerum gestarum magnitudine nobilis enituit. » Scævole de Ste-Marthe, *Elogia Gallorum*, p. 15.

Salmon Maigret, ou Macrin, a célébré dans ces vers asclépiades la gloire de la famille du Bellay :

Vatis dexter ades carminibus tui,
Nec cantus citharæ despice Lesbiæ
Bellai, proavis edite Martiis,
Quorum gloria erit clara perenniter
Per fastos memores, atque diaria
Francorum, a Capeto tempus ad hoc Duce ;
Qui ductum serie continua genus
Augentes titulis splendidioribus,
Rem semper patriam militiæ ac domi
Provexere, boni consilio, manu,
Fido regibus et pectore Gallicis.
Si quando inciderent dura negotia ;
Si turbata nigro tempora nubilo,
Hostilisque metus incuteret furor,
Adversum oppositæ tela Britanniæ,
Funestisque levem seditionibus
Et rapto solitam vivere Flandriam,
Bellaii fuerant murus aheneus.
A *Bello* inde tuis ducta vocabula
Præclaris animis convenientia.:...

Ces vers se trouvent en tête du liv. 1er des *Hymnes* de Salmon Macrin.

(2) Thevet, *Histoire des Sçavants hommes*, en la vie de Guill du Bellay.

jeunesse. L'ignorance n'était pas encore très-mal notée dans le palais de nos rois, mais, du moins, commençait-on à y faire état des lettres et des lettrés; Louis XII venait de descendre dans la tombe, et de laisser la couronne au fils du comte d'Angoulême, le favori des poètes, l'ami des philosophes, au brillant François Ier. Guillaume Du Bellay, qui était à peu près du même âge que ce prince, et qui avait ses goûts et son humeur, fut bientôt admis dans sa familiarité. Quand, à peine monté sur le trône, François Ier courut conquérir le Milanais, Guillaume Du Bellay fut un des gentilshommes qui l'accompagnèrent dans cette aventureuse expédition; il fut aussi du nombre de ceux qui furent, avec lui, faits prisonniers à la bataille de Pavie (1).

Guillaume Du Bellay revint en France dès qu'il eut payé le prix de sa rançon. Bien que Charles-Quint fît faire bonne garde autour de son royal prisonnier, et ne lui permît d'entretenir aucune correspondance avec la régente, celle-ci avait reçu d'Espagne de fâcheuses nouvelles; on lui disait que les ennuis de la captivité avaient altéré la santé de son fils, et l'avaient peut-être sérieusement compromise. Ayant été le confident de ses inquiétudes, Du Bellay partit pour l'Espagne, parvint jusqu'à Madrid par des chemins détournés, vit le roi pendant quelques instants, et revint à la hâte annoncer que sa maladie ne devait pas avoir de suites graves (2).

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, édit. de l'abbé Lambert t. I, p. 408.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 19.

Quand, à la faveur du traité de Madrid, dont les articles furent si promptement contredits par ceux du traité de Cognac, François Ier rentra dans son royaume, et s'empressa d'envoyer une armée en Italie pour chasser les Impériaux du Milanais, Guillaume Du Bellay fut chargé d'aller veiller sur les intérêts de la ligue conclue entre le pape, les Vénitiens, les Suisses, les rois de France et d'Angleterre. Il s'acquittait de ce devoir, quand il apprit que le connétable de Bourbon avait formé le projet de surprendre Florence, de livrer cette ville au pillage, et d'aller ensuite occuper la capitale des Etats-Romains : il se hâta d'avertir le marquis de Saluces, lequel, s'étant porté sur la route de Florence avec le duc d'Urbin, arrêta le connétable dans sa marche. Du Bellay se rendit ensuite à Rome. Mais tel était l'aveuglement des conseillers de la cour romaine, qu'ils ne tinrent pas compte de ses prudents avis. L'ennemi se présenta, s'empara des faubourgs de la ville, et contraignit le pape à chercher un refuge dans le château Saint-Ange. Le connétable allait franchir les portes de Rome, à la tête des bandes impériales, quand Du Bellay, ne prenant alors conseil que de lui-même, rassemble deux mille hommes qu'il fait placer sur les remparts. Le combat s'engage. Le connétable, atteint d'un coup de feu, tombe mourant aux pieds du prince d'Orange; mais bientôt les assiégés, accablés par le nombre, quittent en désordre leurs murs envahis. Du Bellay ne sait pas tourner le dos à l'ennemi; entouré de quelques braves, il gagne en combattant le château Saint-Ange, s'y enferme et s'y maintient, tandis que les lansquenets, maîtres de la ville, dé-

vastent les églises, égorgent les prêtres et violent les femmes. Cependant, le prince d'Orange rappelle les pillards autour de lui, et va mettre le siége devant le château Saint-Ange. Léon X pense que toute résistance est vaine, et, sommé de se rendre, il accepte les termes de la plus humiliante capitulation. Mais il ne convient pas à Du Bellay de céder à de telles conditions, et, faisant à l'ennemi bonne contenance, il obtient que les troupes confédérées sortiront de la forteresse avec armes et bagages (1). Léon X avait livré son trésor et toutes ses places pour avoir la vie sauve, et il s'éloignait captif de la ville sacrée, abandonnée en proie aux goujats d'une armée luthérienne, tandis que les milices françaises, conduites par Du Bellay, se retiraient en bon ordre avec les honneurs de la guerre, et allaient chercher l'ennemi sur d'autres champs de bataille.

Nous lisons dans Brantôme : « Entre grands points de capitaines qu'avoit M. de Langeay, c'est qu'il dépensoit fort en espions : ce qui est très-requis à un grand capitaine, comme je le tiens de bien grands et l'ai veu pratiquer : et estoit fort curieux de prendre langue et avoir avis de toutes parts ; de sorte qu'ordinairement il en avoit de très-bons et vrais, jusqu'à sçavoir des plus privez secrets de l'empereur et de ses généraux, voire de tous les princes de l'Europe : dont on s'estonnoit fort, et l'on pensoit qu'il eust un esprit familier qui le servist en cela. Mais c'estoit son argent, n'épargnant rien du sien quand il

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II, p. 47 et suiv.

vouloit une fois quelque chose (1). » Il est, en effet, bien digne de remarque, que, dans toutes ses négociations, c'est-à-dire, durant tout le cours de sa vie si laborieusement employée au service du roi, Du Bellay fut toujours instruit des secrets des princes et connut même les instructions des simples chefs de bandes. Nous venons de le voir déjouer ainsi les projets du connétable de Bourbon sur la ville de Florence : l'année suivante, 1528, il apprit, par une voie également mystérieuse, qu'André Doria, commandant les forces navales de l'expédition, était sur le point d'abandonner la cause de l'indépendance italienne, pour mettre ses galères et celles du roi de France au service de l'empereur. Comme il avait avec André Doria d'anciennes relations, il se rendit à Gênes et s'efforça de prévenir une défection qui pouvait avoir de graves conséquences. Doria lui confia ses griefs : Du Bellay les trouva fondés et se rendit alors auprès du roi, devant lequel il s'empressa de les exposer, n'oubliant pas de dire qu'à son avis il importait d'user de ménagements avec un homme fier et violent comme l'était André Doria, et que rompre avec Gênes, c'était renoncer à prendre Naples. Cet avis ne fut pas celui du maréchal de Montmorency et du chancelier Duprat, qui exerçaient la plus haute influence dans le conseil du roi : les requêtes des Génois furent mal accueillies, et l'ordre fut donné d'arrêter André Doria. Mais il était plus facile de donner cet ordre que de l'exécuter : avertis par quelques amis, le chef de notre escadre se déclara pour

(1) Brantôme, *Hommes illustres*, vie de M. de Langeay.

l'empereur, et courut avec ses galères au secours de la ville de Naples, dont il fallut bientôt lever le siége (1). Cette retraite compromit d'une manière irréparable les affaires des confédérés, le parti de l'empereur reprit l'avantage sur tous les points, et, pour n'avoir pas suivi les sages conseils de Du Bellay, François perdit l'Italie presque conquise, et fut contraint d'accepter, au mois de juillet 1529, les clauses de l'humiliant traité de Cambray.

Par ce traité, François avait contracté l'engagement de payer, pour sa rançon, deux millions d'écus d'or au roi d'Espagne. Sur cette somme, neuf cent cinquante mille écus devaient être comptés à Henri d'Angleterre. Comme il était difficile au roi de France de trouver dans son trésor épuisé de quoi satisfaire à ces onéreuses obligations, il voulut essayer d'entrer en arrangement avec Henri VIII. Du Bellay fut chargé de cette importante négociation. Quand il aborda le roi d'Angleterre, celui-ci, tout occupé de sa passion pour Anne de Boleyn, ne l'entretint que des motifs plus ou moins frivoles, sur lesquels il s'appuyait pour demander la rupture de son mariage avec Catherine d'Aragon. Du Bellay comprit que cet homme, exalté jusqu'au délire par ses instincts pervers, se montrerait accommodant sur tout le reste, aussitôt qu'on aurait approuvé son projet de divorce. Pouvait-on toutefois, sans se rendre complice d'une faute honteuse, accorder une telle approbation? Ce fut sans doute avec douleur que Du Bellay transigea sur ce point; mais la nécessité conseillait à la France de sa-

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II, p. 128 et suiv

crifier Catherine, et les conseils de la nécessité furent écoutés. Non seulement l'ambassadeur de François I[er] à la cour de Henri VIII se prononça pour le divorce, mais encore il sollicita des Universités de France et d'Italie un avis conforme au sien, et, tel était son crédit dans ces doctes assemblées, qu'il obtint d'elles ce qu'il leur avait demandé. Un tel service méritait assurément une récompense. Henri témoigna toute sa gratitude, en donnant décharge au roi de France des neuf cent mille écus; en outre, il lui prêta, pour cinq ans, quatre cent mille autres écus qui servirent à payer Charles V (1).

Quand, en l'année 1531, les princes d'Allemagne, soulevés contre la domination espagnole, vinrent prier le roi de France d'accepter la tutelle de leur confédération, Guillaume Du Bellay fut envoyé par le roi vers ces princes, dont il n'avait pas recherché, mais dont assurément il ne dédaignait pas l'alliance. Les conférences qu'eût avec eux Guillaume Du Bellay ne devaient pas avoir, toutefois, de résultat immédiat : le roi de France ne pouvait, sans des motifs suffisants, et il n'en avait pas de tels, manquer aux engagements pacifiques contractés à Cambray; d'autre part, les princes allemands, jaloux de maintenir leur indépendance religieuse, ne voulaient pas néanmoins se séparer de l'Empire, et Charles V était empereur.

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II, p. 165. — Thevet, au lieu cité. — Langey était de retour en France avant le 18 septembre 1529, comme nous le voyons dans une lettre de Jean du Bellay qui porte cette date : « Depuis le partement de mon frère, la perte s'est mise parmy nos gens. »

Du Bellay quitta l'Allemagne pour retourner en Angleterre. François et Henri devaient se rencontrer sur le continent, et former une nouvelle alliance; ils avaient, d'ailleurs, à s'entretenir de leurs griefs contre le pape, et à prendre un parti sur les prétentions fiscales de la cour romaine. Du Bellay se rendit à Londres pour préparer cette entrevue, qui eut lieu, dans la ville de Calais, au mois d'octobre de l'année 1532 (1). Quand Henri VIII eut prit le parti de rompre ouvertement avec la cour de Rome, qui refusait de transiger sur l'affaire du divorce, il voulut avoir encore un entretien avec Du Bellay, lui faire la confidence de son mariage secret avec Anne de Boleyn, et connaître l'opinion de cet habile homme sur les conséquences éventuelles de la rupture qu'il préparait. Du Bellay passa de nouveau le détroit, où quelques vaisseaux écossais, armés en guerre, lui donnèrent la chasse et l'avertirent que le roi d'Ecosse profitait des circonstances pour se déclarer, avec le pape et l'empereur, contre le roi d'Angleterre (2). Mais, du moins, Henri pouvait-il compter sur la France. Du Bellay lui promit encore une fois que si les hostilités étaient ouvertes par le parti du pape, François se hâterait de prendre les armes et de marcher au secours du roi son allié. La sentence d'excommunication ayant été prononcée par la cour de Rome,

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. II, p. 207. — Une lettre manuscrite de Guill. du Bellay au sieur Pomponio de Trévoult, gouverneur de Lyon, datée de Windsor, 10 sept. 1532, contient le détail de ce qui avait été réglé par cette entrevue. Cette lettre se trouve dans le recueil 1,832 de la biblioth. du Roi (St.-Germain).

(2) *Ibid.*, p. 261.

Henri répondit à cet arrêt en se déclarant chef de l'église anglicane, et pressa le roi de France d'agir comme lui. Celui-ci fut sur le point d'imiter cet exemple audacieux ; s'il en fut détourné par le cardinal de Tournon, il ne négligea rien, toutefois, de ce qu'il avait à faire pour remplir ses engagements envers le prince retranché de la communion catholique, et, tant que dura la paix, il surveilla toutes les démarches de l'empereur, et contraria toutes ses intrigues, avec la résolution de recommencer la guerre en temps opportun.

Envoyé de nouveau dans les Etats-Germaniques, sous divers prétextes que l'empereur devait trouver plausibles, Du Bellay parut à la diète d'Augsbourg, et y plaida la cause des ducs de Wurtemberg, chassés de leurs domaines par Ferdinand, roi des Romains, obtint le rétablissement de ces princes sur le trône de leurs ancêtres, et fit prononcer la rupture de la ligue de Souabe que Charles V avait tant à cœur de maintenir. On possède deux discours que Du Bellay prononça devant la diète. Avant de l'entendre, les membres de cette assemblée se montraient peu jaloux de prendre parti pour les princes héréditaires de Wurtemberg, qui avaient contre eux l'empereur et son frère, le roi Ferdinand; il les captiva, les entraîna par son éloquence, et toutes les résolutions qu'il crut devoir proposer, réunirent le plus grand nombre des suffrages (1). Le roi de France fut proclamé tuteur des libertés germaniques. Le succès de cette ambassade contraria vivement Charles V : mais il avait pris

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II.

l'engagement de se soumettre à la sentence de la diète, et, quel que fût son déplaisir, il ne put le manifester.

Vers la fin de l'année 1535, nous retrouvons Guillaume Du Bellay dans les Etats-Germaniques, assistant à la diète de Smalcade, et s'efforçant de détacher les princes de la cause impériale. Du Bellay eut alors avec les théologiens du parti protestant, divers colloques où l'on parla beaucoup des affaires de la religion, mais où l'on ne décida rien. Melancthon, Pontanus, Jacques Sturm plaidèrent devant lui la cause des réformés, et se plaignirent des mauvais traitements que François avait récemment fait subir à quelques-uns de leurs co-religionnaires : il répondit que le roi son maître n'avait aucune disposition à l'intolérance, qu'il n'ignorait pas les désordres de l'église et qu'il avait à cœur de les voir cesser, mais qu'il ne pouvait autoriser que, sous prétexte de religion, on prêchât la révolte dans ses provinces; qu'il refusait d'ailleurs d'être l'arbitre des consciences, qu'il faisait cas des hommes sincères et bien famés de tous les partis, et qu'il aimait à les entendre exposer leurs sentiments contraires, mais qu'il ne pouvait épargner les artisans de discorde civile, sans compromettre l'autorité de son glaive, et manquer à ses devoirs envers Dieu (1). Quand Du Bellay s'exprimait en ces termes, au nom du roi, il ne disait pas toute la vérité. En effet, au commencement de cette année 1535, un bûcher dressé sur une des places principales de Paris avait reçu plusieurs luthériens, auxquels les juges séculiers

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. II, p. 196. — Sleidan, *Histoire de l'Etat de la religion*, liv. IX.

n'avaient pas imputé d'autre crime que leurs sentiments hétérodoxes. Mais il importait si fort à François Ier d'obtenir la neutralité des électeurs de l'Empire durant la guerre prochaine, qu'il eût volontiers, à cette condition, cédé sur plus d'un point de doctrine aux obstinés fauteurs de l'hérésie luthérienne. Il existe une pièce fort curieuse : c'est le procès-verbal de la conférence qui eut lieu, le 20 décembre 1535, entre Pontanus, chancelier de l'électeur de Saxe et l'ambassadeur du roi de France. Le discours rapporté par Sleidan ayant paru suspect au P. Maimbourg, Louis de Seckendorff eut à cœur de prouver la sincérité de l'historien protestant, et, dans son Histoire du Luthéranisme, il publia, d'après les registres manuscrits de l'assemblée de Smalcade, un résumé très-substantiel des paroles échangées entre les interlocuteurs. Nous lisons, dans ce résumé, que, sur la question de l'autorité papale, le roi de France déclare, par l'organe de Guill. Du Bellay, n'être pas très-loin de partager l'opinion des protestants ; il dit même expressément qu'à son avis le gouvernement monarchique établi dans l'église n'est pas d'institution divine. Sur la question de la cène, il avoue que la doctrine de la présence figurée lui semble très-sensée, mais qu'elle est condamnée par tous les théologiens français. Sur d'autres problèmes, il ne fait pas des concessions moins importantes : il n'approuve pas notamment la liturgie de l'église romaine en ce qui concerne l'invocation des saints ; il est prêt à souscrire à l'opinion de Mélanchton sur le libre arbitre ; il n'a jamais été pleinement convaincu de l'existence du purgatoire : que s'il est en dissentiment avec les

théologiens protestants sur quelque affaire de doctrine, c'est en ce qu'il ne saurait approuver le mariage des prêtres : il espère du reste qu'à sa demande les illustres docteurs réunis à Smalcade voudront bien lui envoyer quelques personnes dignes de leur confiance, avec lesquelles il aura de pacifiques entretiens (1). Bayle, rappelant ce procès-verbal de l'assemblée de Smalcade, publié par Seckendorff, explique le langage tenu par Guill. Du Bellay pour le roi de France, en disant que les ambassadeurs ne sont jamais tenus de parler avec une entière franchise. Cette explication serait loin d'être une justification suffisante, si François Ier avait cru fermement aux articles catéchétiques de l'église romaine.

La troisième ambassade de Guill. Du Bellay près des électeurs de l'empire, n'eut qu'un résultat équivoque. Cependant le roi était impatient de déchirer le traité de Cambray, et de rétablir l'honneur des armes françaises. Il choisit encore l'Italie pour champ de bataille. Ayant eu quelques différends avec le duc de Milan, il chargea l'amiral Brion de traverser les Alpes et d'aller envahir de nouveau les états de ce prince. L'amiral commença par s'emparer du Piémont, où l'on ne lui opposa qu'une faible résistance. Charles V guerroyait alors avec les pirates de Tunis : quand il reçut la nouvelle de l'occupation du Piémont, il ne se jugea pas en mesure de répondre au défi de François, qui avait alors dans son camp le roi d'Angleterre et les princes d'Allemagne détachés de la ligue de Souabe, et il s'occupa d'abord d'obtenir l'amitié, ou

(1) Seckendorff, lib. III, p. 109 et pag. 259.

du moins, la neutralité des alliés du roi de France. Henri ne fit qu'un froid accueil à ses ouvertures empressées. Les agents de Charles V eurent plus de succès dans les Etats-Germaniques. Ils allèrent publiant partout que le roi de France venait de bannir de son royaume tous les sujets allemands, et que tous les Français qui avaient eu des rapports de commerce avec les Etats du Rhin, avaient été récemment condamnés au dernier supplice, comme suspects de luthéranisme; que le roi de France travaillait avec Soliman à la ruine de l'empire germanique, et qu'il avait commencé l'exécution de ce dessein impie par l'envoi d'une armée d'incendiaires dans les principautés où n'avait pas encore pénétré l'esprit de rébellion. Ces bruits, habilement répandus et confirmés par le témoignage des principaux officiers de l'empire, alarmèrent et soulevèrent les habitants des villes et des campagnes; de toutes parts on courut aux armes, et l'on parla de marcher aux frontières françaises.

Tel était l'état des choses en Allemagne, en 1536, quand Guillaume Du Bellay s'y rendit encore une fois en toute hâte, ayant pour mission de démentir tant de rumeurs calomnieuses, et de reconcilier avec la France les princes et les peuples frappés de la même épouvante. En arrivant, il fut accueilli par les démonstrations du plus aveugle ressentiment : les princes ne voulurent ni l'entendre, ni lui donner asile, et, comme tous les gens du pays étaient en armes, Du Bellay se vit obligé ou de fuir au plus tôt vers la France ou de chercher quelque retraite dans laquelle

(1) Seckendorff, lib. III, p. 317-390.

il put du moins, durant cet orage, cacher sa tête proscrite. Il hésitait entre l'un et l'autre parti, lorsqu'il fit la rencontre d'un seigneur allemand qu'il avait autrefois compté parmi les amis de la France. Celui-ci l'ayant reçu dans sa maison, alla trouver quelques personnes notables, et les pria de venir rendre une visite secrète à l'ambassadeur du roi de France. Langey profita de leur bonne volonté, pour avoir avec ces gens mal prévenus de longs entretiens sur les mensongères rumeurs semées par les émissaires de Charles V. Mais c'était peu de chose que d'avoir éclairé quelques esprits : Du Bellay, ne pouvant encore se montrer en public, fit, du moins, imprimer en latin, en allemand et en français, un discours dans lequel il démentait avec énergie les fausses nouvelles fabriquées par l'Espagnol, et prouvait, par un exposé sommaire des faits réels, que Charles V avait ourdi cette intrigue et d'autres encore, pour rendre le nom de François odieux à ses amis, à ses alliés. Sur ces entrefaites, arrivèrent des marchands de tous les cercles de l'Empire qui venaient de la foire de Lyon et se rendaient à celle de Strasbourg. Langey demanda qu'ils fussent recherchés, interrogés, et qu'on apprit d'eux la vérité tout entière. On la connut enfin : loin d'avoir été persécutés en France, ils avaient été traités par les officiers du roi, par le roi lui-même, avec une bienveillance plus qu'ordinaire ; loin d'avoir été contrariés dans leurs opérations mercantiles, ils avaient été invités à prendre dans le trésor royal les sommes dont ils pouvaient avoir besoin. Ces déclarations calmèrent les esprits : Du Bellay, sortant alors de sa retraite, envoya ses lettres de créance à Louis de Bavière,

doyen des électeurs de l'empire, et vint à Munich. Il n'y pût rester longtemps : si les populations désabusées n'étaient plus hostiles à l'ambassadeur français, il devait redouter, en Bavière, de secrètes embûches, l'empereur et le roi des Romains ne professant pas beaucoup de respect pour les règles du droit des gens. Il se retira donc à Bâle, vers le mois d'août 1536, et réclama des princes de l'Empire une audience publique pour l'ambassadeur du roi de France : il voulait, disait-il, exposer, dans cette audience, le détail des questions qui devaient être résolues par la voie des armes, et constituer les électeurs juges de la conduite de Charles V. Dans le même temps, il écrivait au roi la lettre suivante, dans laquelle nous trouvons de curieux renseignements sur la situation des esprits en Allemagne et en Suisse :

Basle, 12 *aoust* 1536.

SIRE,

J'ay aujourdhuy receu vos lettres du 12 du passé, ensemble les lettres pour le seigneur Sturnius, que je luy feray tenir, et lequel je trouve tousjours vostre bon serviteur, et sans demander austre chose de vous, sinon ce que je vous diray de brief, qu'il ne pense toucher principalement que vostre advancement, dont il estime dependre celuy de sa République. Quant aux calomnies qu'on a semées par deça contre vous, je y ay faict les remonstrances que vous m'avez ordonnées, lesquelles j'espère ne vous seront inutiles. Personnaiges de bien gros crédit m'ont dit qu'ils ne se peuvent assez esbahir, s'il est vray ce que je leur dis, et qu'ils commencent à croire, comment vous avez souffert sans respondre. Le contraire leur est presché desjà bien douze ans, et si vous avez quelquefoys respondu, ce a esté à d'aucuns points, comme si vous eussiez advoüé les autres. Je vouldrois, Sire, qu'on eust bien pesé ce que Beauvais autrefoys vous en escrivit.

En somme, on me asseure que si je leur ay porté parolle de vérité en ce que je leur ay dit de par vous, et on vous donne une journée, que le droit vous sera adjugé ; si l'empereur empesche qu'on ne la vous accorde, qu'il mettra la Germanie contre soy, et m'ont eulz-mesmes pressé et baillé les moyens (mais en payant) de faire imprimer les dittes remonstrances. Vous avez veu ce que j'ay escript au Palatin Electeur, lequel m'a fait responce, et sur icelle j'ay escript à tous les princes lettres dont je vous envoyay le double, mais je les ay depuis augmentées et diminuées par endroits, attendant quelle résolution se prendra sur cette journée. Ces villes, sy elles ne m'ont menty, ne donneront ayde commune à l'Empereur, mais ne peuvent empescher honestement leurs subjects d'aller à son service pour le présent : pour l'advenir m'en donnent ouverture de moyens. Les gens d'église, si l'Empereur vous donne quelque bastonnade, luy fourniront tout ce qu'ils auront ; à cette cause, il fait tousjours courir icy cent nouvelles pour luy. Desjà l'évesque de Strasbourg a vendu une forest pour aprester argent à cette intention ; les biens de laditte église, donnez par vos prédécesseurs, seront employez à cet usage. Quant à gens de guerre, il ny à ordre, Sire, de vous en faire levée pour ce temps. Par cy-devant en eussiez eu prou et des plus agguéris : je trouve que, pour le présent, ils sont par deça de trois espèces : les uns, qui se disent évangeliques, courent contre vous comme contre leur principal persécuteur ; les autres, papistiques, comme contre le Turq, car les Impériaulx ne vous baptisent point autrement ; la tierce espèce, meslée des deux autres, n'adore Dieu ne déesse, que leur mère, la Guerre, et ceulz là, si vous eussiez fait levée de bonne heure, vous eussent tous suivy, car ils disent que votre argent vient mieulz que celuy de l'Empereur, et prou en a qui ont long temps attendu si vous les demanderiez, lesquels depuis ont pris parti de l'Empereur.... Sire, je mettray peine d'estre devers vous de brief, pour vous dire le surplus de bouche (1).

(1) Cette lettre, qui n'avait pas encore été publiée, se trouve à la Bibliothèque du Roi, dans le n° 1,832 (St.-Germain).

Guillaume Du Bellay n'obtint pas l'audience qu'il avait instamment sollicitée : mais, du moins, avant de quitter l'Allemagne, adressa-t-il aux princes une longue lettre où nous trouvons le résumé des arguments qu'il ne lui avait pas été permis de développer en public. Si ces remontrances produisirent peu d'effet sur les princes, les démarches qu'avaient faites Du Bellay pour apaiser l'émotion populaire, eurent toutefois un résultat : de treize mille paysans qui s'étaient enrôlés pour aller tirer vengeance du meurtre supposé de leurs concitoyens, trois mille seulement restèrent sous les enseignes impériales (1).

Les hostilités recommencèrent bientôt. Ayant envoyé ses lieutenants mettre le siége devant les places que l'amiral de Brion occupait dans le Piémont, Charles se rapprocha de la frontière française, et prétendit envahir la Provence. C'était une entreprise téméraire. François se porta sur Lyon et de là sur Valence, où il établit son camp : il était jaloux de répondre par quelque grand fait d'armes à l'insolent défi de l'Espagnol qui osait venir attaquer un roi de France jusqu'au sein de ses états. Il fallut que l'on mit tout en œuvre pour modérer son impatience. Le maréchal de Montmorency, qui défendait le camp d'Avignon, envoya deux fois à Valence Guillaume du Bellay : celui-ci rendit compte au roi des mouvements de l'ennemi, et l'engagea fort à ne pas quitter son camp fortifié; il y avait, en effet, lieu de croire que Charles, trouvant la frontière bien gardée, regagnerait promptement l'Italie, après avoir battu la cam-

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. III, p. 244-274.

pagne sans livrer un seul combat. L'envoyé du maréchal ne réussit pas dans sa mission ; François lui répondit, non pas sans doute avec la prudence d'un général, mais avec la dignité du premier gentilhomme de son royaume : « Non, il ne sera pas dit que l'empereur sera venu m'attaquer à la tête de son armée, et que, moi, je ne l'aurai pas reçu à la tête de la mienne ; qu'il se sera présenté les armes à la main, et que, pendant ce temps, je serai demeuré dans mon camp de Valence, remplissant la charge de commissaire des vivres (1)... » Après avoir prononcé ces nobles paroles, François ordonna de tout préparer pour le départ, et, le lendemain, il se mit en route, avec sa gendarmerie, se dirigeant vers le camp d'Avignon. Mais déjà l'empereur opérait sa retraite sur Fréjus. Quand il eut repassé la frontière, François se rendit à Marseille, et chargea Du Bellay d'aller, en son nom, visiter la ville d'Aix, que les Impériaux avaient dévastée. Sur le rapport que lui fit Du Bellay, le roi décida que les murailles détruites seraient relevées, et que les monuments publics, incendiés par les ordres de Charles V, seraient rétablis dans leur premier état (2).

Guill. Du Bellay partit ensuite pour le Piémont, où la guerre se continuait, sans que l'on fît, de part et d'autre, de grands efforts. Il parvint à concilier deux princes italiens dont les débats personnels pouvaient avoir des suites fâcheuses, et pourvut ensuite à la sûreté du marquisat de Saluce (3). Cependant, à son

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. IV, p. 204 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 239.

(3) *Ibid.*, p. 332-340.

retour en France, il ne put donner au roi de bonnes nouvelles : l'armée expéditionnaire s'affaiblissait chaque jour, et l'ennemi gagnait du terrain presque sans coup férir. François envoya dix mille lansquenets et quatre cents hommes d'armes au secours des légions françaises; peu de temps après, d'autres compagnies furent conduites en Italie : Langey reçut l'ordre de traverser encore une fois les monts, et de porter vingt-cinq mille écus à la garnison de Turin.

L'ennemi s'était emparé de toutes les places situées au pied des Alpes, ce qui rendait le passage fort difficile. Langey se vit obligé de demander une nombreuse escorte au duc de Wurtemberg, et gagna la ville de Suse sous la protection de ses lansquenets. A leur approche, les Impériaux, qui gardaient les défilés des Alpes, furent pris d'une subite terreur, et quittèrent à la hâte les positions dont la défense leur avait été confiée. L'arrivée de Langey dans les murs de Turin releva les esprits découragés. Il n'y séjourna pas longtemps. En quittant cette ville, il courut les plus grands dangers. Les Impériaux, ayant appris qu'il n'avait en sa compagnie que vingt-cinq chevaux légers, se présentèrent sur son passage, et voulurent s'emparer d'un homme qui leur était signalé comme le plus actif, le plus habile des agents de la cour de France : mais ils ne réussirent pas dans cette entreprise, et Langey put gagner la ville de Suse où il avait laissé la plus forte part de son escorte, les lansquenets du prince de Wurtemberg (1). On sait quelle fut l'issue de la campagne de l'année 1536. Au mois

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. IV, p. 357.

d'octobre, François, craignant que l'ennemi ne l'attaquât de nouveau du côté des Flandres, regagna la France avec les troupes qui guerroyaient dans les gorges du Piémont, et conclut avec les Impériaux une trève de trois mois qui, plus tard, fut prolongée. C'est à la suite de cet arrangement qu'il nomma Montjan son lieutenant-général au-delà des monts, et Guill. Langey Du Bellay gouverneur de Turin (1).

Nous lisons dans tous les mémoires du temps, que la durée des établissements français en Italie fut moins compromise par les coups de main de Charles V et de ses lieutenants, que par la triste situation de nos finances. Dans ses lettres au roi et au cardinal de Tournon, le gouverneur de Turin déclara toujours la vérité, et donna les avertissements les plus sages ; mais on n'en profita pas. Il réclama tant de fois de l'argent pour payer la solde arriérée des troupes, pour gagner à la cause française des chefs de bande sans emploi, pour calmer les populations insoumises, et pour rétribuer les utiles services de ses nombreux espions, que toutes ses requêtes semblent être diverses copies de la même dépêche. Nous citerons cette lettre encore inédite du 12 janvier 1537, où l'on appréciera, d'une part, quels étaient, à l'égard de la France, les sentiments des Piémontais; et, d'autre part, quels étaient les embarras financiers du gouvernement de Turin :

SIRE,

Allant devers vous messire Anthonin de Androis, l'un des conseillers de vostre parlement de Piedmont et l'un des princi-

(1) *Ibid.*

paulx du conseil de ceste ville, et à présent commis et depputé par les scindiz, conseil et habitans, pour vous exposer leur intencion sur les affaires communes d'icelle, tant pour la maintenir et perpétrer, ainsi qu'ilz le desirent, en vostre obéissance, que pour y meliorer tousjours l'ordre et police, je ne leur ay voulu reffuser de les accompaigner de la présente par ce porteur, lequel j'envoye pour soliciter la depesche du payement des gens de guerre de cette ville, lesquels il ne sera, au cher vivre qui est en la ville, possible entretenir en obéissance s'ils n'ont tousjours leur dict payement à heure deue, et toutesfois que je ne fais point de doubte qu'il ne doibve arriver à tant, ayant Monseigneur de Montejan, vostre lieutenant général, envoyé Pescheray exprès pour la solicitation tant du dessus dict payement que de celluy des autres villes. Si est que l'expérience du passé tient ces gens icy en telle crainte, qu'ils n'en seront jamais bien à repos jusques à tant qu'ils voyent quelque bonne assurance estre mise au faict dudit payement de mois en mois....

Sire, la plus grande craincte que ayent les dits habitans de ceste ville et qui les meut principallement d'envoyer devers vous c'est de la paour qu'ils ont de sortir hors de vos mains; et aussi ont paour vos autres villes et gentilshommes de par deça, lesquels me importunent ordinairement de vous faire humble requeste que là où vous seriez si avant pressé de consentir au restablissement du duc de Savoye, il vous plaira toutteffois réserver, par exprès articles, les villes et gentilshommes que ferez apparoir estre de l'ancienne obéissance de vos prédécesseurs.

Sire, je prye a tant notre Seigneur vous donner en parfaicte santé très bonne et très-longue vye.

De *Thurin*, ce 12 jour de janvier 1537 (1).

Outre les embarras que causèrent à Du Bellay les délais apportés par la cour de France dans l'exécution des engagements contractés avec les troupes

(1) MSS. de la Biblioth. du Roi, fonds Dupuy, n° 269.

auxiliaires, il ne s'accorda pas toujours avec le gouverneur-général du Piémont : nous voyons, dans ses lettres, qu'au mois d'août de l'année 1538, il était dans les plus mauvais termes avec son supérieur, et qu'il allait même jusqu'à prier le roi de se prononcer entre eux. La mort de Montejan, qui eut lieu vers la fin de l'année 1538, mit fin à ces fâcheux différends. Le maréchal d'Annebault fut alors envoyé dans le Piémont pour occuper l'emploi de Montjan. Dans les premiers mois de l'année 1540, Annebault ayant été mandé par le roi qui venait de fermer au connétable les portes de son conseil privé, Du Bellay remplit, en Piémont, les fonctions de lieutenant-général (1). Ces fonctions allaient devenir aussi difficiles durant la paix, qu'elles avaient pu l'être durant la guerre. Le pays occupé par les troupes françaises avait été ravagé par le marquis Du Guast; on manquait de vivres et même de grain pour ensemencer les terres. C'est alors que Du Bellay fit demander à son ancien ami André Doria la permission d'introduire des blés français en Piémont, par la voie de Savone. Cela lui fut accordé. La récolte avait été fort abondante en Bourgogne; Du Bellay s'approvisionna dans cette province, paya de ses deniers les grains qu'il reçut de France, et les fit ensuite distribuer aux soldats et aux habitants de tous les villages qui reconnaissaient l'autorité du roi (2).

Les entreprises déloyales du marquis Du Guast devaient encore lui causer d'autres embarras. François

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. IV, p. 384.

(2) *Ibid.*, p. 415 et suiv. — Thevet, au lieu cité.

ayant envoyé César Frégose et Antoine Rincon à Constantinople, pour déjouer les intrigues de Charles d'Espagne, ces deux ambassadeurs se rendaient ensemble à Venise, quand ils reçurent une missive de Du Bellay, qui les invitait à ne pas aller au-delà de Rivoli. Ils arrivèrent dans cette ville, le 1er juillet de l'année 1541. Du Bellay s'y rendit le même jour : il leur apprit que tous les passages du Pô étaient gardés par les milices impériales, que s'ils ne se rendaient pas à Venise par la voie de terre, ils devaient tomber dans quelque embûche, et qu'il y avait tout à craindre du marquis. Frégose, qui était de Gênes, ne voulût pas croire qu'un gentilhomme italien fût capable de commettre, sur la personne de deux ambassadeurs, l'attentat que l'on semblait redouter, et, pour témoigner qu'il n'avait pas confiance dans les rapports des espions de Langey, il voulût partir sans délai pour Venise. Ils montèrent sur deux barques équipées à la hâte, et, durant le premier jour de leur voyage, ils ne firent aucune rencontre fâcheuse. Ayant reçu de nouveaux avis, Du Bellay s'empressa de leur envoyer un courrier, réclamant d'eux, s'ils s'obstinaient à braver une mort certaine, les papiers du roi, qu'ils ne devaient pas, en de telles circonstances, garder entre leurs mains. Frégose et Rincon remirent leurs instructions et continuèrent leur course téméraire : à quelques milles de l'embouchure du Tésin, ils furent accostés par deux barques ennemies et massacrés (1). Du Guast, accusé d'avoir commis ce crime, se défendit le mieux qu'il pût devant les princes de l'empire

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 4 et suiv.

assemblés à Ratisbonne : dans une lettre fort remarquable, qui nous a été conservée, du Bellay renversa tout l'échafaudage de ses audacieux démentis, et fit remonter jusqu'à Charles V la responsabilité de l'attentat dont il n'avait pas même blâmé l'auteur. Les princes intimidés n'osèrent pas se prononcer entre l'empereur et le roi, et il fallut encore une fois avoir recours aux armes pour obtenir réparation de ce criminel outrage.

Deux armées furent envoyées, l'une dans le Roussillon, l'autre dans la principauté de Luxembourg. Du Bellay n'hésita pas à condamner ce plan d'attaque : il lui semblait plus sage, plus avantageux, de choisir l'Italie pour théâtre de la guerre, et, prévoyant la rupture prochaine de la trêve, il avait déjà pratiqué de mystérieuses intelligences dans le plus grand nombre des places occupées par l'ennemi. Son dessein était de réunir à la Mirandole dix mille hommes de pied, huit cents chevaux et dix pièces d'artillerie, dont il avait fait accepter le commandement à Pierre de Strozzi; de marcher de là sur Crémone, sur Lodi, puis sur Milan, de s'établir dans cette ville, et d'y attendre les Impériaux : les chefs des grandes familles milanaises ayant témoigné qu'ils étaient bien portés pour la France, cette expédition ne devait être qu'une promenade militaire. Du Bellay prenait l'engagement de reconquérir le Milanais en quelques jours (1). François avait d'abord approuvé la conduite et les projets de son lieutenant-général en Piémont; mais, quand il fallut agir, il changea de sentiment. Les succès

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 98 et suiv.

équivoques obtenus, dans le Luxembourg, ne compensèrent pas les revers éprouvés dans le Roussillon. La campagne de 1542 ne fut heureuse qu'en Italie.

Du Bellay dirigea d'abord quelques compagnies sur la place de Quieras, et se rendit à Carignan avec les Suisses. La ville de Quieras étant prise, la garnison impériale se retira dans le château, et manifesta l'intention de faire bonne défense, en attendant l'arrivée du marquis du Guast. Cette fière contenance inquiéta les assiégeants : ils avaient déjà pris le parti d'abandonner la place, quand du Bellay leur fit savoir que, dépourvu de subsistances, le château de Quieras ne tiendrait pas vingt-quatre heures. L'événement vint encore une fois confirmer ses prévisions : il possédait toujours les renseignements les plus exacts, les plus précis (1). Les forces du marquis étaient bien supérieures à celles que du Bellay pouvait envoyer à sa rencontre; mais les Français occupaient, à Carignan, une position avantageuse. Ayant pris le parti d'attendre en ce lieu la division ennemie, du Bellay fit à la hâte élever un fort pour défendre le passage du fleuve. Du Guast arriva, ne s'attendant pas à une résistance sérieuse; mais, arrêté par les canons du fort, il demeura quinze jours sur l'autre rive du fleuve. Les longs et laborieux services de Guillaume du Bellay avaient depuis longtemps ruiné sa santé : atteint de paralysie, il ne pouvait prendre part aux combats quotidiens que les troupes françaises livraient à celles du marquis; mais, de son lit de douleur, il dirigeait tous les mouvements des siens et travaillait avec au-

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 121.

tant de succès que de zèle à jeter la division dans les rangs ennemis. Durant le séjour que du Guast fit sous les murs de Carignan, du Bellay parvint à débaucher six mille Italiens qui servaient sous les enseignes impériales; affaibli par la retraite de ce corps d'armée, du Guast perdit l'espoir de traverser le fleuve et leva son camp (1). Langey voulait le poursuivre: mais la légion suisse, qui formait le gros de l'armée française, refusa d'obéir, et cette rébellion le contraignit à gagner Turin en toute hâte. Revenant alors sur ses pas, du Guast s'empara de Carignan, mais il fut bientôt chassé de cette ville par Martin du Bellay, tandis que Guillaume forçait diverses places du Montferrat.

Telle était la situation de nos armes en Italie, quand l'amiral Annebault, venant du Roussillon, traversa les Alpes à la tête des vieilles bandes françaises qui avaient déjà franchi tant de fois les gorges du Piémont, et parcouru les plaines désolées du Milanais. Langey pouvait donc enfin prendre quelque repos, et s'occuper des soins que réclamait son corps épuisé par la fatigue et par la douleur. Avant toutefois de quitter son gouvernement, il crut devoir donner à l'amiral des conseils que celui-ci négligea de suivre. Il partit ensuite pour la France; mais il mourut dans ce voyage, sur la montagne de Tarare, à Saint-Symphorien, le 9 janvier 1543. On raconte qu'avant de mourir, il fit confidence à ses amis des fâcheux pressentiments que lui inspirait la situation de nos affaires en Italie. Puisqu'il ne lui était pas permis d'aller porter

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 124.

au roi les conseils de l'expérience dédaignés par Annebault, il avait du moins à cœur de décliner la responsabilité de ce qui pouvait, de ce qui devait advenir (1). Le cardinal du Bellay, l'un de ses frères, fit transporter son corps dans la cathédrale du Mans, et lui donna pour sépulture le riche mausolée que l'on admire encore aujourd'hui dans cette église. Sur le socle de ce monument, on lit ces vers :

> Cy gist Langey qui, de plume et d'espée,
> A surmonté Cicéron et Pompée.

Joachim du Bellay, qui appartenait à l'illustre famille des du Bellay de Glatigny, a fait en l'honneur de Guillaume le distique suivant :

> Hic situs est Langeus! ultrà nil quære, viator;
> Nil majus dici, nil potuit brevius.

Nous trouvons encore, à la fin du traité de Robert Lebreton, qui a pour titre : *De optimo statu reipublicæ* (2), divers éloges poétiques de Guillaume du Bellay; l'un est de ce Robert Lebreton *(Rob. Britannus)*; un autre est de Jean Gelée *(Gelida)*; un troi-

(1) Ce renseignement nous est fourni par Rabelais, qui, attaché à la personne du cardinal du Bellay, paraît avoir assisté aux derniers moments de Guillaume. Nous lisons au chap 21 du liv. III de *Pantagruel* : « Les troys et quatre heures avant son décez, il employa en parolles vigoureuses, en sens tranquil et serain, nous predisant ce que depuys part avons veu, part attendons advenir. Combien que pour lors nous semblassent ces prophéties aulcunement abhorrentes et estranges, par ne nous apparoistre cause, ne signe aulcun, présent pronostic de ce qu'il prédisoyt. »

(2) Paris, Wechel, in 4°.

sième, de Pierre Galland, mérite d'être cité. En voici les premiers vers :

Flent Epaminondam Thebæ, pompaque necatum
  Magnifici exornant funeris Hippoclidem.
Thesea Cecropidem fortem, rigidumque Solonem
  Et dubiam laurum qui Salamine refert.
Publicolas et, cum Fabiis, Roma alma Camillos,
  Spartaque quæ celebrat funere Thermopylas.
Langius en fato Gallis præreptus acerbo est
  Unica nobilium spesque decusque virûm ;
Langius ob patriam justis fortissimus armis,
  Sacrificum exuperans relligione Numam ;
Langius in Gallis observantissimus æqui,
  Munifica spargens munera larga manu ;
Langius, Aonidum robusta columna sororum,
  Quem coluit Charitum semper amica trias !...

Il est incontestable que ces diverses épitaphes sont singulièrement emphatiques ; mais ce n'est pas aller au delà de la vérité que de compter Guillaume du Bellay au nombre des hommes les plus éminents du grand siècle de François Ier. Nous avons raconté sommairement les actes principaux de sa carrière diplomatique, et ce rapide exposé a pu faire comprendre que, de son temps, personne ne connut et ne pratiqua mieux que lui l'art des négociations. En recevant la nouvelle de sa mort, Charles-Quint dit de Guillaume du Bellay, que « seul, il lui avait fait plus de mal et déconcerté plus de desseins, que tous les Français ensemble (1) ; » et il n'y a pas lieu de suspec-

(2) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 138.

ter le témoignage de ce prince, qui, mieux que personne, savait apprécier ce que vaut un bon négociateur. François eut toujours pour Guillaume du Bellay de l'affection et de l'estime; mais il ne lui donna pas, dans ses conseils, la place à laquelle cet habile homme pouvait prétendre. A la cour de Charles-Quint, Guillaume du Bellay n'eut pas eu moins de crédit que le cardinal de Granvelle; François Ier, qui menait toutes ses entreprises à ciel ouvert, n'estimait pas à leur prix les services diplomatiques, et, tandis qu'il tenait à l'écart de bons serviteurs dont il eût pu mettre à profit la sagesse et l'expérience, il se laissait conduire par des intrigants qui faisaient grand étalage de sentiments chevalerosques. C'est ainsi qu'il fut trompé tant de fois. On aurait d'ailleurs une opinion très-fausse de notre Guill. du Bellay, si, parce qu'il avait une rare aptitude pour les entreprises diplomatiques, on le considérait comme un de ces esprits fermés aux passions généreuses, prudents jusqu'au défaut de courage, égoïstes par tempérament ou par calcul, qui ne savent qu'ourdir des trames subtiles ou déjouer celles de leurs adversaires, et qui n'accordent jamais que le sourire amer du scepticisme aux sacrifices héroïques de la vertu. Le récit que nous avons fait de la vie de Guill. du Bellay doit donner meilleure opinion de son caractère. On a vu que l'habile négociateur était encore, dans l'occasion, un brave capitaine, et que l'ennemi ne réussissait pas mieux à l'intimider qu'à le surprendre. Il était d'ailleurs très-large, très-grand dans toute sa manière de vivre. Quand il mourut, il avait dépensé tout son avoir jusqu'au dernier écu, et laissait trois cent mille livres de dettes à

la charge de sa famille. Il s'était ruiné et avait engagé la fortune des siens pour le service de l'État. Avant même d'aller en Italie, il avait déjà laissé passer aux mains des banquiers de Paris une bonne part de son patrimoine, comme nous l'attestent ses lettres et celles de son frère le cardinal; mais, passionné pour les arts, pour les lettres et pour le luxe, il avait toujours fait le plus noble emploi des sommes qu'il avait obtenues des avides prêteurs. Nous traduirons ici quelques vers de Salmon Macrin, qui nous prouvent que Guill. du Bellay prenait gaiement son parti sur l'état de ses affaires, et ne se repentait pas d'avoir dissipé son patrimoine : « Dernièrement, je me disais en riant : — Les écus et Guillaume ne sont pas bien ensemble; il les prise si peu, qu'il en fait chaque jour largesse, les jetant à quiconque lui tend les mains. — Et vous m'avez répondu : — Sot que vous êtes, les écus sont au mieux avec moi, puisque je les laisse courir où il leur plaît, au lieu de les tenir, en avare, enfermés dans ma bourse (1). » Ces vers sont plaisants, et nous semblent donner une exacte idée des mœurs libérales de Guill. du Bellay.

Nous parlerons maintenant de ses ouvrages, et comme il y a beaucoup d'erreurs accréditées à ce sujet, nous ne négligerons pas même les détails bibliographiques, si fastidieux qu'ils puissent être, au moyen desquels nous pourrons établir enfin un catalogue exact des écrits de cet illustre personnage.

De ces écrits, le plus important devait être son histoire du règne de François Ier, à laquelle il

(1) Salm. Macrini, *Odæ*, lib. II.

avait donné le titre d'*Ogdoades*. La Croix du Maine distingue les *Ogdoades* d'un autre ouvrage sur lequel il s'exprime en ces termes : « Il a escript en latin l'histoire des François, laquelle il a depuis traduicte en nostre langue par le commandement du roy, et traitte principallement des choses advenues durant le règne dudict roy, non imprimée. » Mais cette distinction n'est pas fondée : les *Ogdoades* et cette prétendue histoire des Français n'ont jamais été que le même ouvrage. Le témoignage de Martin du Bellay, frère de Guillaume, est sur ce point très-formel : « Feu mon frère, messire Guillaume du Bellay..., avoit, dit-il, composé sept *Ogdoades* latines, par luy-même traduites, du commandement du roy, en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit voir, comme en un clair miroir, non-seulement le pourtraict des occurrences de ce siècle, mais une dextérité d'écrire merveilleuse et à lui péculière, selon les jugemens des plus sçavans (1). » Bayle ayant déjà signalé cette erreur de La Croix du Maine (2), nous n'insistons pas davantage sur ce point. Scévole de Sainte-Marthe en a commis une plus grave encore; il a supposé que les *Ogdoades* contenaient toute l'histoire de France, depuis les premiers âges jusqu'au milieu du XVIe siècle : « Historiam de rebus gallicis ab ipsa imperii origine usque ad sua tempora, tum latinè, tum gallicè, gravissimo stylo persecutus est (3). » Ce qui a trompé Scévole de Sainte-Marthe, c'est qu'en effet l'auteur dissertait copieusement, dans

(1) Preface des *Mémoires de Martin du Bellay*.
(2) *Dictionn. hist. et crit.*, au mot *Guill. du Bellay*.
(3) *Elogia* Scævolæ Sammarthani, p. 16.

la première de ses *Ogdoades*, sur les origines gallo-françaises ; mais entre la première et la seconde, il y avait la lacune qui sépare l'invasion romaine du règne de François Ier.

Les *Ogdoades* et l'histoire des Français n'étaient donc qu'un seul livre, livre inachevé sans doute, puisque l'auteur se proposait d'écrire toute l'histoire des faits accomplis sous le règne de François Ier, et qu'il est mort quatre années avant ce prince. Or, voici quelle a été l'étrange fortune des *Ogdoades* de Guillaume du Bellay : « Luy mort à St-Saphorin, sur le mont de Tarare, à son retour d'Italie, ayant en ses cofres ses œuvres, et lors estans absens monseigneur le cardinal du Bellay, son frère, et messire Martin du Bellay...., ses livres luy furent desrobez par quelques-uns qui veulent, ainsi qu'il est à présuposer, se vestir, comme la corneille ésopique, des belles plumes d'autruy (1). » Si telle a été l'intention des auteurs du larcin commis sur le mont de Tarare, il est à croire qu'ils ne l'ont pas remplie. Cependant, quelques fragments des *Ogdoades* nous ont été conservés. Au dire de Martin du Bellay, son frère avait composé sept *Ogdoades* sur le règne de François Ier. Mais ou ce titre d'*Ogdoades* n'a pas de sens, ou il signifie que l'ouvrage de Guillaume devait être distribué en huit (*octo*) livres. Et, en effet, il l'était ainsi. Mais ayant communiqué cet ouvrage à quelques uns de ses amis, Guillaume crut devoir, suivant leurs conseils, faire de la première *Ogdoade* un opuscule séparé, parce

(1) Avertissement en tête de l'*Epitome de l'Antiquité des Gaules*.

qu'elle contenait une sorte de traité sur les anciennes migrations des Gaulois et des Francs. C'est ce traité qui a été publié, après sa mort, sous le titre de : *Epitome de l'Antiquité des Gaules et de France, avec une préface sur toute son histoire;* Paris, Sertenas, 1556, in-4°, et Paris, Marnef, 1587, in-4°. Or, voici ce que nous lisons dans la préface de cet *Epitome* : « Lequel abrégé récit, pour ce qu'il sembloit à aucuns de mes amys estre aliène en cest endroit et ne servant à mon propoz, j'ay reséqué depuis et totalement osté. » C'est Guillaume du Bellay qui s'exprime en ces termes : il ajoute, pour qu'il n'y ait aucun équivoque, qu'il a fait de ce livre de son histoire une « *Ogdoade* à part. » Ainsi, nous avons la première des huit *Ogdoades*, et cela est établi, non par des conjectures plus ou moins graves, précises et concordantes, mais par le témoignage de l'auteur lui-même. A ce témoignage si décisif ajoutons une preuve nouvelle qui nous est fournie par un manuscrit provenant de la bibliothèque Colbert, inscrit, sous le n° 6205, au catalogue de la bibliothèque du roi. Ce manuscrit a pour titre : *Ogdoadis primæ liber primus, sive vita Francisci primi Francorum regis, auctore Guillelmo Bellayo, domino de Langey* (1). Et que contient-il? Un fragment du premier travail de Guill. du Bellay. Au début, l'auteur expose son opinion sur les origines gauloises; puis il commence l'histoire du règne de François Ier, et la continue jusque vers l'année 1536. C'est de ce premier livre de la première *Ogdoade* qu'il a, dans la

(1) Il ne semble pas que ce manuscrit soit de la main de du Bellay, car il s'y trouve une lacune.

suite, distrait tout ce qui concerne l'antiquité des Gaules. Si nous avons cru devoir entrer dans ces détails, c'est que la plupart des bibliographes, à l'exception toutefois de La Croix du Maine et de du Verdier, nous paraissent avoir ignoré que l'*Epitome* fut la première des *Ogdoades*. On possède encore un fragment de la cinquième *Ogdoade*, retrouvé par Martin du Bellay et publié dans ses *Mémoires*. Ce fragment est considérable, puisqu'il forme quatre livres des *Mémoires*, et sans contredit les plus intéressants ; il commence à l'année 1536 et finit à l'année 1540.

La préface ou le prologue de l'*Epitome* est une œuvre digne de remarque : on y trouve de sages vues sur la méthode que doit suivre un historien dans l'exposition des faits accomplis. L'*Epitome* n'est qu'un ingénieux assemblage des mille fables racontées par Trithème, par Annius de Viterbe et par quelques autres. On y voit qu'après le déluge, Samothès, fils aîné de Japhet, et, ce qui est plus étrange encore, fondateur de la secte des philosophes samothiens, vint s'établir sur le sol des Gaules, encore inhabité, et y fut le père d'une nombreuse lignée, souche de la race gauloise; que les descendants directs de Samothès, de mâle en mâle, furent les huit premiers rois de cette nation nouvelle, et qu'ils occupèrent pendant 400 ans le trône fondé par leurs pères; qu'un de ces rois, nommé Celtès, eut le premier la fantaisie de marquer les frontières de ses États, et donna le nom de *Celtique* à son vaste patrimoine; que Galathea, fille de Celtès, « belle dame à merveilles et de haulte stature » eut des relations plus ou moins légitimes avec l'illustre Hercule Lybien (*Hercules Lybius*), de la race

de Cham, et que celui-ci la rendit mère d'un fils nommé Galathez ou Galatheus, auquel la *Gaule* doit son nom; que les Gaulois allèrent au siége de Troie prendre parti pour l'Asie contre l'Europe, et qu'après l'incendie de cette ville, quelques jeunes Troyens, transportés dans les Gaules par leurs alliés, vinrent fonder, sur les bords de la Seine, une colonie qu'ils appelèrent en grec, « langue dont ils usoient alors, » *Lutetia*, etc., etc. On nous épargne d'achever l'analyse de ce roman. Il faut sans doute rejeter de telles fables; il faut les placer, avec Fr. Hottmann, au nombre des légendes héroïques, « Amadisicæ fabulæ, » qui compromettent la gravité de l'histoire; mais faisons remarquer que du Bellay ne fut pas l'inventeur de ces contes, et qu'il n'a pas été le dernier de nos historiens qui les ait narrés avec cette naïveté.

En parlant des *Mémoires* de Martin du Bellay, nous dirons quel a été le jugement porté par les critiques sur le fragment de la cinquième *Ogdoade*, inséré dans ces *Mémoires*. Ne quittons pas encore l'*Epitome*. Dans l'avis au lecteur qui se trouve en tête de cet opuscule, La Croix du Maine a vu que Guillaume du Bellay avait écrit une relation encore inédite du voyage Charles-Quint en Provence, et sur cette indication, il a cru devoir lui attribuer un livre auquel il a donné ce titre: *Discours du voyage de l'empereur en Provence*. Le P. Lelong a reproduit, dans sa *Bibliothèque*, cette note erronée de La Croix du Maine. Le *Discours* mentionné par ces bibliographes n'est pas un autre ouvrage que le récit de la campagne de Provence, retrouvé par Martin du Bellay dans les manuscrits de son frère, et publié par le baron de La Lande, comme

étant un fragment de la cinquième *Ogdoade de Guill. du Bellay*. La première édition des *Mémoires* étant de l'année 1569, et l'*Epitome* ayant été publié dès l'année 1556, l'éditeur de cet opuscule a désigné la portion des *Ogdoades* qui nous avait été conservée, en indiquant ce qu'elle contenait de plus important. La Croix du Maine se rend encore coupable de la même inadvertance, quand il mentionne, au nombre des manuscrits laissés par Guillaume du Bellay, un *Discours sur les occasions qui remirent le roy et l'empereur en guerre, depuis le traicté de Cambray* : ce *Discours*, qui se trouve, comme le précédent, dans les *Mémoires*, faisait partie des *Ogdoades*.

A la suite de l'*Epitome* ont été imprimés trois opuscules de Guillaume du Bellay. Le premier a pour titre : *Translation d'une oraison faite en la faveur du roy Jean de Hongrie, de la guerre contre le Turc*. Ce plaidoyer en faveur de la dynastie de Jean Zapol nous est donné comme une traduction, et, suivant La Croix du Maine, cette traduction a été faite par Guill. du Bellay. On ne possède plus le discours original, qui était en latin. Voici le titre de la deuxième pièce, qui vient à la suite de l'*Epitome* : *Translation d'une lettre escrite à un Allemant, sur les querelles et différens d'entre Charles cinquiesme et Françoys, premier de ce nom*. La lettre latine doit avoir été publiée par du Bellay vers l'année 1536; c'est un des factums qu'il fit alors distribuer dans les États germaniques pour éclairer les esprits mal prévenus : la plupart des faits qui s'y trouvent rapportés sont de cette date. La troisième et dernière pièce jointe à l'*Epitome* par l'éditeur Sertenas, est une : *Translation des lettres escrites*

par le très-chrestien roy de France, Francoys, premier de ce nom, aux princes, villes et aux Estats d'Allemaigne, etc. Ces lettres, ou plutôt cette lettre, dans laquelle François Ier est mis en scène par son ambassadeur, et proteste avec des phrases sonores contre les calomnies fabriquées par les émissaires de Charles V, est du même temps que la précédente. Nous ne saurions, toutefois, affirmer que du Bellay en soit l'auteur. La Croix du Maine, parlant de François Ier, attribue à ce prince « plusieurs épistres françoises, faites latines par mess. Guillaume du Bellay, et plusieurs latines qu'il a mises en françois. » Parlant ensuite de Guill. du Bellay, le même bibliographe s'exprime ainsi : « Il a traduit de latin en françois plusieurs épistres, oraisons, harangues et autres semblables choses, envoyées par le roy François Ier aux protestants d'Almagne. » Suivant La Croix du Maine, Guill. du Bellay n'aurait donc fait que traduire la lettre insérée dans l'*Epitome*, et cette lettre serait l'œuvre du roi lui-même. Mais il ne faut jamais se fier au rapport de La Croix du Maine, et la pièce dont il s'agit a moins le ton d'une lettre royale que d'un écrit apologétique publié, sous le nom du roi, par un de ses zélés serviteurs.

Nous n'avons pu mentionner, dans leur ordre chronologique, les divers opuscules de Guill. du Bellay, qui ont été publiés presque tous après sa mort et dans divers recueils : nous observerons, du moins, dans ce compte rendu, l'ordre des matières, et, avant de parler de ses œuvres poétiques, nous épuiserons la liste de ses écrits qui appartiennent à la section de l'histoire. Dans les *Mémoires de Martin du Bellay*, se trouvent cinq pièces diplomatiques publiées, à diverses

époques, par son frère Guillaume. La première est la *Lettre* qu'il écrivit, en 1533, aux ambassadeurs du roi Ferdinand, en faveur des ducs de Wurtemberg (1); la seconde et la troisième sont les deux *Discours* qu'il prononça, la même année, dans la diète d'Augsbourg (2); la quatrième, de l'année 1536, est la *Lettre* qu'il fit parvenir aux électeurs de l'Empire qui n'avaient pas voulu l'entendre (3); la cinquième est le *Discours* lu devant les électeurs réunis à Ratisbonne, en 1541, concernant l'assassinat des ambassadeurs français par le marquis du Guast. L'étendue et le haut style de ces pièces leur donnent une importance toute spéciale; ce sont de véritables traités sur diverses questions historiques.

Nous trouvons, dans un des recueils manuscrits de la bibliothèque du roi (4), la copie d'une de ces lettres adressées par Guillaume du Bellay aux princes de l'Empire; et, à la suite de cette copie, nous lisons la note suivante : « Ladicte lettre a été imprimée en latin et en alemant; et en alemant une autre plus longue dont j'ay desjà envoyé le double au roy, et au bout de laquelle est imprimé un arbre de consanguinité des maisons de France, Bourgoigne, Milan et Savoye depuis le temps du roy Jehan et des premiers ducs de Milan. » Il s'agit ici d'un opuscule de Guill. du Bellay, indiqué, par La Croix du Maine et par le P. Lelong,

(1) T. II, p. 318 de l'édit. publiée par l'abbé Lambert.

(2) *Ibid.*, p. 327 et 352.

(3) T. III, p. 261.

(4) MSS. de la biblioth. du roi, fonds Dupuy, sous le n° 269.

sous ce titre : *Lettre d'un serviteur du roy à un secrétaire allemand sur les différends entre le roy et l'empereur;* Paris, Sertenas, 1546, in-8°. Ce qui nous le prouve, c'est que le P. Lelong mentionne une autre édition du même opuscule ainsi intitulée : *Double d'une lettre écrite par un serviteur du roy,* etc. ; *et au bout d'icelle est ajouté un arbre de consanguinité d'entre les maisons de France, Autriche, Bourgogne, Milan et Savoye;* Paris, in-8°, sans date. Cette lettre a donc été imprimée en allemand et en français. Nous n'avons pu nous procurer un seul exemplaire des deux éditions désignées par le P. Lelong, et vérifier si cette *Lettre d'un serviteur du roy à un secrétaire allemand*, publiée par Sertenas en 1546, ne serait pas le même opuscule que la *Lettre à un Allemant* insérée dans l'*Epitome* par cet éditeur, en 1536. La Croix du Maine et le P. Lelong nous donnent ces deux lettres comme distinctes l'une de l'autre.

Voici maintenant toute une série d'ouvrages historiques attribués par La Croix du Maine à Guill. du Bellay, sur lesquels nous n'avons guère d'autres renseignements que ceux qui nous sont fournis par ce bibliographe, 1° *Les Dits, Faits et Choses mémorables de la Gaule et de la France ;* ouvrage inédit et perdu. — 2° *Recueil ou Vocabulaire, par ordre d'A B C, de toutes les provinces, citez, villes, chasteaux, montagnes, vallées*, etc., etc. Suivant du Verdier, Guill. du Bellay avait formé le projet de ce *Vocabulaire*, mais il ne l'a pas exécuté. — 3° *Recueil d'exemples des Dits et Faits mémorables des François.* — 4° *La conférence et comparaison des Vies et Gestes d'aucuns roys, princes et capitaines avec celles d'aucuns autres gens*,

Latins, etc., etc.; œuvre achevée, mais inédite, suivant La Croix du Maine : « à quoy, selon du Verdier, il avoit desjà bien travaillé et advancé ; mais prévenu de mort, l'œuvre est restée imparfaicte, et, qui pis est, en ont esté perdus les fragments. » — 5° *Epître au roy François Ier du nom, lorsqu'il étoit prisonnier en Espagne.* — 6° *Epître à madame la duchesse sœur de François Ier*. Ces deux lettres se trouvaient manuscrites, au témoignage de La Croix du Maine, dans le cabinet de René du Bellay, baron de La Lande. Elles ont été perdues, mais il y en a beaucoup d'autres qui ont été conservées et dont La Croix du Maine ne parle pas. Nous allons ici remplir une lacune qui existe dans les catalogues de du Verdier, de La Croix du Maine et de dom Liron.

Outre les épîtres diplomatiques éditées dans les *Mémoires de Martin du Bellay*, il n'a été publié que trois lettres de Guill. du Bellay : l'une, adressée à Mélanchthon, citée par Seckendorf, dans sa polémique contre le P. Maimbourg ; les deux autres extraites par Le Grand des manuscrits de Béthune, et insérées parmi les *Preuves de l'Histoire du Divorce*.

Ce qui nous a été conservé des lettres manuscrites de Guill. du Bellay est dispersé dans divers recueils de la bibliothèque du roi. De ces recueils, celui qui en renferme un plus grand nombre appartient à la collection Dupuy et porte le nº 269 ; il s'y trouve environ trente-cinq lettres originales, ou missives diplomatiques, de Guill. du Bellay, adressées au roi, au maréchal de Montmorency et au cardinal du Bellay. On ne peut toutes les lire, car celles qui sont à l'adresse du cardinal sont, pour la plupart, intégralement ou partiel-

lement écrites en chiffres. Ces lettres sont des années 1536, 1537 et 1538; on y voit le détail des négociations suivies par G. du Bellay avec les princes allemands, et ses embarras financiers dans le Piémont. Un manuscrit provenant de la bibliothèque Coislin, inscrit sous le n° 1832, contient des copies du plus grand nombre de ces lettres.

Cinq manuscrits de la bibliothèque de Béthune, inscrits sous les n°° 8502, 8511, 8545, 8604 et 8605, renferment encore diverses lettres originales de Guill. du Bellay, adressées au roi, au sieur de Villandry et au maréchal de Montmorency. On en lit douze dans le n° 8604, et neuf dans le n° 8605. Elles ne sont pas de la même date que celles de la collection Dupuy, mais des années 1530, 1531, 1532, et concernent, pour la plupart, l'ambassade en Angleterre près de Henri VIII.

Parmi les œuvres de Guillaume du Bellay, du Verdier compte des *Instructions sur le faict de la Guerre, extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegèce, Cormazan, Machiavel*, publiées à Paris, in-4° et in-8°, par M. Vascosan, en 1553; à Lyon, en 1592, in-8, et traduites en italien par Mambrino Roseo, sous ce titre : *Della Disciplina militare libri tre*; Venise, Borelli, 1571, in-8°. Brantôme parle en ces termes de cet ouvrage : « Le livre qu'a fait M. de Langeay sur l'art militaire le fait connoistre autrement capitaine que ne fait Machiavel, qui est un grand abus de cet homme qui ne sçavoit ce que c'estoit de guerre, etc. » Du Verdier et Brantôme se sont trompés : les *Instructions sur le faict de la Guerre* ne sont pas de Guill. du Bellay. Mais, s'ils se sont trompés, c'est avec l'éditeur

de ces *Instructions*, qui les a publiées, en effet, sous le nom de G. du Bellay. Or, l'auteur de ce livre nous apprend qu'en l'année 1528, étant simple gendarme dans la compagnie du sieur de Negrepelisse, il servit, en Italie, sous le commandement de Lautrec ; il ajoute qu'en 1536, capitaine d'une seule bande de gens de pied, il reçut l'ordre d'assister le sieur de Roberval à la saisie du défilé de Saint-Martin de Lucerne. Or, ces détails biographiques ne peuvent s'appliquer à Guill. du Bellay, qui, dès l'année 1528, occupait une haute position dans les conseils du roi, et qui remplissait, en 1536, les fonctions d'ambassadeur près des Etats d'Allemagne. Au témoignage de La Croix du Maine, qui donnait sa *Bibliothèque* en l'année 1584, les *Instructions sur le faict de la Guerre*, publiées sous le nom de Guill. du Bellay, étaient attribuées *par aucuns* au connétable Anne de Montmorency ; mais cette attribution est encore moins fondée que toute autre, le connétable n'ayant jamais eu la moindre connaissance ni de la langue de Polybe ni de celle de Vegèce. Dans ses *Vies de plusieurs capitaines François*, publiées en 1643, le baron Pavie de Forquevaulx a réclamé les *Instructions sur le faict de la Guerre* pour un de ses proches, Rémond de Forquevaulx, de l'antique famille des Beccaria de Pavie. Le gendarme de la compagnie du sieur de Negrepelisse, le capitaine chargé d'occuper, en 1536, le val de St.-Martin, est bien, en effet, ce Rémond de Forquevaulx, et si le manuscrit de ses *Instructions* fut trouvé dans les papiers de Guill. du Bellay, c'est qu'étant un de ses amis, il lui avait demandé sur cet ouvrage un avis et des conseils. Bayle ayant rapporté ces faits d'après le

baron de Forquevaulx, dont les dires méritent ici toute confiance, nous ne comprenons pas que MM. Peignot (1) et Beuchot (2) aient de nouveau mis les *Instructions sur le faict de la Guerre* au nombre des ouvrages laissés par Guill. du Bellay.

Quelques mots maintenant sur les œuvres poétiques de Guill. du Bellay. La Croix du Maine lui attribue plusieurs *Dialogues*, *Epigrammes*, *Elégies*, *Sylves*, *Epistres*, sur les événements contemporains : ces poëmes ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nous ne connaissons pas non plus les *Poésies françoises*, *amoureuses et autres*, qu'il composa, dit-on, dans sa jeunesse. Nous n'avons de Guill. du Bellay d'autres vers que ceux qu'il fit publier, chez Gilles de Gourmont, in-4°, sans date, sous ce titre : *Peregrinatio humana; item de beatæ Virginis Mariæ nativitate Elegia*, etc., etc., et qu'il appelle lui-même, dans sa dédicace à Louis de Bourbon, « les prémisses de son petit esprit, *ingenioli mei primitias.* » Le poëme qui a pour titre *Peregrinatio humana*, est le plus considérable de ceux que contient le volume. On y trouve des vers bien tournés, mais un plus grand nombre de médiocres. Le passage le plus remarquable de cette complainte en trois chants sur la destinée humaine, est le récit des infortunes de saint Eustache et de ses enfants. Du Bellay raconte encore plusieurs autres de ces légendes, entre autres celle de Théophile, si célèbre dans le moyen âge :

> Theophilus summos quum forte ambiret honores,
> Omine se magicas lævo convertit ad artes,

(1) *Dictionnaire historique.*

(2) *Biographie universelle.*

Catholicamque miser legem sanctumque negavit
Chrisma, sed optatum provectus ad usque cacumen
Infandum novit facinus scelerisque poposcit
Patrati veniam. Tum deliquisse fatenti
Omnipotens Christus, genitrice precante, pepercit.

Cette citation, si courte qu'elle soit, suffit pour faire comprendre que si Guillaume du Bellay a laissé la renommée d'un habile diplomate, d'un orateur éloquent et d'un historien recommandable, on ne saurait le placer, parmi les poëtes, qu'au rang le plus humble.

DU BELLAY (JEAN).

JEAN DU BELLAY, né au château de Glatigny, vers l'année 1492, frère puîné de Guillaume, entra dans les ordres moins pour obéir à une vocation secrète que pour se conformer à l'usage. C'était un homme fier, impétueux, remuant, qui eût mieux porté l'épée que la crosse épiscopale; mais il devait céder à son frère aîné le droit et l'honneur de représenter dans les camps la noble race des du Bellay. Arrivant à la cour avec l'habit ecclésiastique, jeune, bien appris et jaloux de parvenir, Jean du Bellay fut bientôt dans les bonnes grâces de François Ier, et son frère osa réclamer pour lui, dès l'abord, un des plus hauts emplois de l'Église : mais il avait si peu d'inclination pour le sacerdoce, son naturel ardent protestait avec tant d'énergie contre la rigueur des vœux ecclésiastiques, qu'il était bien difficile d'obtenir de lui même le simple respect des

convenances. Cependant, depuis qu'en France les rois nommaient aux évêchés, les anciennes prescriptions étaient bien tombées en désuétude; on n'exigeait plus d'un candidat aux fonctions épiscopales que la régularité constante de ses mœurs fût attestée par la voix du peuple et par celle des clercs : quelle que fût donc la mondanité de ses goûts et de ses habitudes, Jean du Bellay fut, en l'année 1526, placé par le roi sur le siége de Bayonne (1). Personne n'étant moins disposé que ce gentilhomme à subir la contrainte des règles canoniques, il accepta volontiers tous les priviléges, mais non pas toutes les obligations du ministère épiscopal; pour ce qui regarde la résidence, il ne quitta pas la cour, et, suivant la coutume des prélats de bonne maison, il employa les revenus de son évêché à faire noble figure dans les antichambres de Fontainebleau.

Au mois de septembre 1527, le maréchal de Montmorency, Jean Brinon, premier président du parlement de Normandie, d'Humières et le nouvel évêque de Bayonne furent envoyés ambassadeurs en Angleterre. Leurs lettres de créance sont du 25 septembre (2); au mois d'octobre, ils étaient rendus à Londres. On se demande quelle mission allait remplir un évêque, un héritier du pallium apostolique, près de Henri VIII séparé de Catherine d'Aragon et manifestant le dessein d'élever jusqu'au trône la fille d'une de ses premières maîtresses, sa propre fille peut-être, qui, par son libertinage précoce, avait acquis déjà, sur les deux

(1) *Gallia christiana*, t. I, col. 1320.

(2) Ces lettres se trouvent aux manuscrits de la bibliothèque du roi, dans le MS. de Béthune qui porte le n° 8506, et dans les *Preuves de l'Histoire du Divorce*, de Le Grand, p. 13.

rives de la Manche, une triste célébrité. Très-prompt à composer avec ses devoirs épiscopaux, lorsqu'il s'agissait d'un intérêt grave, l'évêque de Bayonne allait à la cour de Henri VIII n'ayant aucun parti pris sur l'affaire du divorce, mais prêt à tout faire, à tout dire, suivant les circonstances, pour maintenir en bon accord les deux rois unis contre Charles V. Le maréchal de Montmorency ne séjourna pas longtemps en Angleterre, et, comme il était chef de l'ambassade, Jean du Bellay lui envoya de Londres les rapports les plus étendus et les plus curieux sur l'état des affaires. La bibliothèque du roi possède toute cette correspondance. La première lettre de Jean du Bellay au maréchal de Montmorency est du 2 janvier 1528. Il lui écrivait le 9 du même mois :

Une des filles de chambre, Monseigneur, de Mademoiselle de Boulan, se trouva mardy actainte de la suée ; à grant haste le roy deslogea et alla à douze miles d'icy ; et m'a-t-on dict que la damoyselle fut envoyée pour le suspect au viconte son frère, qui est en Cainet (1). Jusques icy, Monseigneur, l'amour n'a point prins de diminution. Je ne scay si l'absence, avec les difficultez de Rome, pourroyt engendrer quelque chose. Ce mal de suée dont je parle, c'est, Monseigneur, une maladie qui est survenuë icy depuis quatre jours, la plus aisée du monde pour mourir. On a ung peu de mal de teste et de cueur ; souldain on se met à suer, il ne fault point de médecin, car qui se descouvre le moins du monde ou qui se couvre ung peu trop, en quatre heures, aulcunes fois en deux ou troys, on est dépesché sans languir.... Hier, estant allé pour jurer à la trefve, on les veoyt dru comme mousches se jetter des ruës et des boutiques dedans les maisons, prendre la suée incontinent que le mal les prenoyt. Je trouvay

(1) Le pays de Kent.

l'ambassadeur de Milan sortant à grant haste de son logis, pour ce que deux ou troys souldainement en estoient prins. S'il fauldra, Monseigneur, que tous les ambassadeurs en ayent leur part, au moins en mon endroict n'aurez-vous pas gaigné vostre cause, car vous ne pourrez vous vanter que m'ayez faict mourir de faim, et d'avantage le roy aura gaigné neuf moys de mon service qui ne luy auront rien cousté ; ce ne luy aura esté fait peu de prouffict. Par Dieu de paradis ! Monseigneur, quant la suée et la suerye me viendra veoir, et qu'il me fauldra passer la carrière et la suée, je n'y auray pas si grant regret que ceulx qui sont plus à leur aise que moy Mais Dieu les y maintienne (1) !

On voit, dans cette lettre, que, dès le mois de janvier de l'année 1528, J. du Bellay désespérait déjà de la cause de Catherine d'Aragon, mais que cette affaire le touchait peu, moins que la suette, moins que l'état de ses finances. On devait lui compter quinze livres par jour (2), somme insuffisante puisqu'il ne dépensait pas moins de quatre cents écus par mois en vins de toute espèce (3), et encore ne lui envoyait-on pas les termes échus de ses appointements. Dans la pitoyable situation où se trouvait alors le trésor public, François Ier avait converti le plus grand nombre des charges ecclésiastiques en autant de sinécures dont il attribuait les revenus à ses ministres, à ses ambassadeurs, clercs ou laïques, et même à ses poëtes et à ses courtisans ; mais comme les deniers des bénéficiaires devaient d'abord passer par les mains de leurs suppléants, de leurs économes et de leurs banquiers, ils n'en recevaient,

(1) MSS. de Béthune, et Le Grand, *Preuves de l'Hist. du Divorce*.

(2) Lettre du 27 nov., dans Le Grand.

(3) Lettre du 21 juillet

[illegible]

n'avoit esté ; en Cainet est à ceste heure fort. Mademoiselle de Boulan et son père ont sué, mais sont eschapez. Le jour que je suay, chez M. de Cantorbery en mourut dix-huit en quatre heures : ce jour-là ne s'en saulva guères que moy, qui n'en suis pas encore bien ferme; le roy s'est eslongné plus qu'il n'estoit, et espère qu'il n'en sera nul mal.... » La fin de cette lettre contient encore une très-vive requête, et c'est toujours de l'argent que demande Jean du Bellay. On lui répondit par le même silence, car le 27 novembre, c'est-à-dire après un an passé de séjour à Londres, il n'avait pas encore touché le premier écu de ses gages. C'est alors qu'il prit parti de venir les réclamer en personne, et on le vit à la cour de Fontainebleau dans les premiers mois de l'année 1529 ; mais il n'y séjourna pas longtemps, puisque, le 2 mai, il était de retour à Boulogne, attendant le navire qui devait le transporter à Douvres. Il arrivait à Londres le 22 de ce mois.

Avait-il obtenu, dans ce voyage, ce qu'il était venu solliciter, ce qu'il semblait avoir plus à cœur que tout le reste, le règlement de ses comptes avec le trésor royal? Rien ne l'indique; mais comme nous le voyons, de retour à Londres, parler de ses vignes de Saint-Cloud, nous supposons que, touché de ses remontrances, le roi lui avait abandonné les revenus de ce fief ecclésiastique, compensation bien insuffisante, comme J. du Bellay ne tarda pas à le déclarer au maréchal de Montmorency : « A dire vray, les jardins de Saint-Clou ne sont bien assez en perfection, s'ils ne sont accompagnez de la garenne de Saint-Mor (1). »

(1) Lettre du 4 octobre, dans Le Grand.

Le roi, qui l'aimait et avait besoin de lui, lui donna bientôt cette baronnie de Saint-Maur qu'il convoitait avec tant d'ardeur.

Jusqu'à la fin de l'année 1528, Jean du Bellay demeura près du roi d'Angleterre qui déjà l'avait adopté pour son confident. Il était de toutes les fêtes que le roi donnait en l'honneur de sa maîtresse. Aussi, quand il fut question du divorce, le pressa-t-on de donner son avis sur cette affaire délicate. Il se garda bien de l'examiner en canoniste, et répondit, en courtisan, que le royal amant de la marquise de Pembrock n'avait pas à s'inquiéter des scrupules de la cour de Rome (1). Ce fut un conseil qu'Henri VIII n'oublia pas. Dans les premiers mois de l'année 1529, Jean du Bellay vint en France. Il était à Blaye le 6 mars, le 17 juin à Bordeaux et, le 15 août, à Paris, quand son frère aîné partait pour l'Angleterre avec les articles du traité de Cambray. Tous les historiens disent quelle part Jean du Bellay prit alors à la fondation du Collége de France. Plein de zèle pour tout ce qui pouvait contribuer à la gloire des lettres françaises, il appuya de toute son influence les démarches déjà faites au sujet de cet établissement par le célèbre Guillaume Budée, et ils obtinrent enfin les lettres patentes qui constituèrent le Collége Royal, en l'année 1530.

Vers le mois de juin de l'année 1532, Jean du Bellay accompagnait en Angleterre son frère Guillaume. Ils allaient tout préparer pour l'entrevue de Calais. Une lettre de l'évêque de Bayonne, du 22 juillet 1532, con

(1) J. Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. III, p. 172 de la trad. de M. Léon de Wailly.

tient les plus intéressants détails sur cette négociation. Nous lisons dans cette lettre, qui est à l'adresse du maréchal de Montmorency :

MONSEIGNEUR,

Je scay véritablement et de bon lieu que le plus grant plaisir que le roy pourroit faire au roy son frère et à Madame Anne, c'est que le dit seigneur m'escripve que le requiere le roy son dit frère qu'il veüille mener la dicte dame Anne avec luy à Callais, pour la veoir et pour la festoyer, affin qu'ils ne demeurent ensemble sans compaignie de dames, pour ce que les bonnes chères en sont tousjours meilleures. Mais il fauldroit que, en pareil cas, le roy menast la royne de Navarre à Boullongne pour festoyer le roy d'Angleterre. Je ne vous escriray de là où cela vient, car j'ay fait serment.... Quant à la royne, pour riens ce roy ne vouldroit qu'elle vint. Il haït cest habillement à l'espaignolle tant qu'il luy semble veoir un diable.

Ainsi, même avant la célébration de son mariage secret avec Anne de Boleyn, Henri VIII désirait la présenter à François Ier dans une circonstance solennelle, et il avait chargé l'évêque de Bayonne de confier discrètement ce désir à la cour de France. On voit, du reste, que celui-ci était homme à remplir, sans aucun trouble de conscience, l'étrange commission qui lui avait été donnée. Il n'était pas seulement l'ami du roi, il était encore un des familiers de sa maîtresse. Il faut l'entendre raconter, avec son abandon habituel, en quels termes il vivait, à Londres, avec ce couple abhorré par l'Église et par le peuple d'Angleterre. Voici un autre fragment de la lettre du 22 juillet :

Monseigneur,

Il me semble que je ne ferois un homme de bien, si je vous cellois la bonne chère que ce roy et toute la compaignie m'a faict, et la privaulté dont il use envers moy. Tout du long du jour je suis seul à seul avec luy à la chasse, là où il me compte privément de tous ses affaires, prenant autant de peine à me vouloir donner plaisir en sa chasse comme si je feusse un bien grant personnaige. Quelquefois il nous mect, Madame Anne et moy, avec chacun son arbaleste pour actendre les daings à passer, comme vous entendez leur façon de chasser. Quelqu'autrefois sommes, elle et moy, tous seuls en quelque aultre lieu pour veoir courir les daings; et comme nous arrivons en quelque maison des siennes, il n'est pas si-tost descendu qu'il ne me veüille monstrer et ce qu'il a fait et ce qu'il veult faire. Ceste dicte dame Anne m'a faict présent de robbe de chasse, chappeau, trompe et lévrier. Ce que je vous escripts, Monseigneur, n'est pas pour vous cuider persuader que je soye si honneste homme que je doyve estre tant aymé des dames, mais affin que vous cognoissiez comment l'amitié de ce roy s'accroist et continue avec le roy (1).

On nous épargne de commenter cette lettre. Pour faire connaître Jean du Bellay, il suffit de le laisser parler de lui-même. Que l'on nous permette, toutefois, de placer ici ce que Gargantua nous apprend du célèbre frère Jean des Entommeures: « Chascun le soubhaite en sa compaignye. Il n'est point bigaot, il n'est point dessiré (déchiré, misérable, gueux); il est honneste, joyeulx, délibéré, bon compaignon. Il travaille, il laboure, il deffend les opprimez, il conforte les

(1) MSS. de Béthune, n° 8528, et dans Le Grand.

affligez, il subvient aux souffreteux, il guarde le clouz de l'abbaye. — Je foys, dist le moyne, bien dadvantaige. Car en dépeschant nos matines et anniversaires au cueur, ensemble je foys des chordes d'arbaleste, je polyz des matras et guarrotz, je foys des retz et des poches à prendre les connins. Jamais je ne suys oisif. »

Or quel est, suivant les interprètes de Rabelais, le véritable frère Jean? Quel est le prototype de ce rude compère, qui, sous le froc du moine, n'a pas moins les allures que les mœurs d'un gendarme? On s'accorde à nous dire que l'auteur de *Pantagruel*, recherché par Jean du Bellay, admis à la table de ce prélat très-peu scrupuleux dans le choix de ses familiers, l'a fait paraître en scène, dans son roman, sous le nom de frère Jean des Entommeures. Qu'en faut-il croire? Il est incontestable que l'évêque et le moine ont de commun autre chose que le nom : ils ont l'un et l'autre l'humeur gaie, le cœur brave, et ne s'inquiètent guère plus l'un que l'autre des versets que l'on chante au chœur, tandis qu'ils préparent leurs engins de chasse ou de guerre. Oui, sans doute, ils se ressemblent, autant qu'une bouffonne caricature est l'image fidèle de la réalité. Encore, oserait-on dire que l'évêque de Bayonne, vêtu d'une robe de chasse, ayant sur sa tête le chapeau retroussé, sur ses épaules la trompe aux joyeuses fanfares, à ses côtés le levrier au pied rapide, et poursuivant le dain, dans un bois de Windsor, avec la digne maîtresse du plus effronté libertin de la cour d'Angleterre, ait joué, sous ce costume, en ce lieu, dans cette compagnie, un personnage moins burlesque, moins facétieux, moins profane, que notre frère Jean vidant les pots ou devisant avec Panurge sur les in-

convénients du mariage? Mais fermons ici cette parenthèse, et continuons notre récit.

Deux mois après avoir écrit l'étrange épître que nous venons de reproduire, Jean du Bellay était de retour en France. François de Poncher, qui avait reçu l'évêché de Paris des mains de son oncle Etienne, sous forme de résignation, était mort le 12 septembre, et le roi, voulant donner au conseiller intime de Henri VIII une preuve éclatante de son affection et de sa reconnaissance, l'avait appelé, dès le 20 septembre, à la possession de ce riche bénéfice. Il conserva, suivant l'usage, l'évêché de Bayonne, et n'attendit pas même les bulles du pape pour s'établir dans l'évêché de Paris. Ces bulles ne lui furent remises qu'au cours de l'année suivante, car elles portent la date du 2 mai 1533, et le roi ne les confirma que le 1er octobre 1534. A cette époque, il y avait un an déjà qu'il acquittait, avec les revenus de l'évêque de Paris, les dettes de l'ambassadeur près le roi d'Angleterre. Un de ses premiers soins fut de faire joindre l'abbaye de Saint-Maur à la manse de l'évêque de Paris, dont les revenus, dit-il, étaient insuffisants : il obtint cette faveur de Clément VII, au mois de juin 1533 (1). Il y avait six cent soixante-cinq ans que le célèbre monastère de Saint-Maur était gouverné par des abbés réguliers; il possédait vingt-trois bénéfices, dans l'archevêché de Sens et dans les évêchés de Chartres, de Paris et de Meaux : c'était une grande affaire que de confisquer ce riche domaine, et de le convertir en un doyenné épiscopal. François Ier, adhérant aux motifs allégués par l'évêque de Paris,

(1) *Gallia christ.*, t. VII, coll. 160.

avait lui-même appuyé sa requête auprès du saint-siége. Les moines murmurèrent, mais on ne les écouta pas (1).

Au mois d'octobre de cette année 1533, J. du Bellay se rendait à Marseille, avec la cour, pour assister à l'entrevue de Clément VII et de François Ier. Il ne devait pas remplir un rôle actif dans cette célèbre conférence; mais un incident fort singulier l'appela sur la scène pour occuper l'emploi d'autrui. Le 4 octobre, parut en vue de Marseille la flotte qui portait le pape et ses cardinaux ; le maréchal de Montmorency les reçut dans un des faubourgs de la ville, et il fut convenu que la cérémonie de la réception aurait lieu le lendemain. C'était le président Poyet qui devait haranguer le saint-père; mais comme ce personnage ne s'exprimait pas facilement et correctement dans la langue de Cicéron, il avait fait composer un discours latin du plus bel effet par quelque docteur émérite, et n'avait pas sans beaucoup de peine confié à sa mémoire une longue série de phrases sonores qu'il entendait à demi. Quel fut donc son embarras, quand il apprit que le pape, voulant demeurer en de bons termes avec l'empereur et les princes alliés à la cause de l'Empire, avait chargé son maître des cérémonies de faire entendre sur quels points il ne lui convenait pas d'être entretenu publiquement par l'orateur du roi de France. Toute la harangue du président était à refaire. Il prit un détour pour dissimuler sa déconvenue, et, s'étant rendu précipitamment auprès du roi, il lui dit que le pape, ne voulant entendre parler que des affaires de la religion,

(1) *Le Théâtre des Antiq. de Paris*, de du Breul, p. 1179.

il convenait mieux de lui donner pour interlocuteur, dans cette circonstance, un évêque qu'un président. On le comprit, et Jean du Bellay fut chargé de faire à la hâte le discours officiel ; si bref que fut ce discours, tout le monde admira la facilité, la présence d'esprit et l'éloquence de l'évêque de Paris (1). Il a été publié par les frères Sainte-Marthe (2).

Avant de quitter Marseille, le pape avait promis à François Ier d'agir avec ménagement, pendant quelque temps encore, à l'égard du roi d'Angleterre et de suspendre l'exécution des menaces dont celui-ci paraissait, d'ailleurs, s'inquiéter peu. Aussitôt après la rupture de la conférence de Marseille, Jean du Bellay se rendit en Angleterre et fit tous ses efforts pour tempérer le ressentiment de Henri VIII. Il lui représenta qu'il valait mieux entrer en accommodement avec la cour de Rome que l'irriter par des coups d'État; qu'il s'agissait uniquement d'envoyer des députés à Clément VII, de produire pièces sur pièces à l'appui du divorce, et de traîner ainsi l'affaire en longueur; que ce gage de déférence devait être favorablement accueilli par le saint-siége et compromettrait la cause de Catherine d'Aragon. Quelle que fût sa violence naturelle, quels que fussent ses griefs contre la cour de Rome, Henri VIII se laissa persuader par l'évêque de Paris, et le pria d'aller lui-même à Rome faire au pape des propositions d'accord. Malgré la rigueur de la saison (on était aux approches de Noël) du Bellay traversa

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II, p. 279. — Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. 10.

(2) *Gallia christiana*, t. VII, coll. 161.

le détroit, et courut en Italie. Les cardinaux étant assemblés, il prit devant eux la défense du roi, leur déclara que ce prince n'était animé d'aucun sentiment hostile à l'égard de la cour romaine, et les exhorta vivement à prévenir par de bons procédés le scandale d'une rupture qui devait consterner la chrétienté tout entière. Ces remontrances furent écoutées : on prit l'engagement de suspendre, jusqu'au 23 mars, le jugement des actes de Henri VIII. Mais, en l'absence de l'évêque de Paris, ce prince n'avait pour conseillers que les parents et les courtisans d'Anne de Boleyn ; négligeant donc de mettre à profit le délai qui lui était accordé, il manifesta, plus fermement qu'il ne l'avait fait encore, la volonté de rompre avec l'Église de Rome; et, le 23 mars 1534, la sentence d'excommunication fut prononcée contre l'adultère époux de Catherine d'Aragon, à la majorité de 19 voix contre 3. Du Bellay n'ayant reçu de Londres aucune dépêche, aucune nouvelle, avait de nouveau sollicité, mais n'avait pu, cette fois, obtenir un sursis de quelques jours (1).

La malheureuse issue de cette négociation ne compromit en rien l'évêque de Paris près de la cour romaine. Clément VII lui témoigna souvent qu'il eût été plus sage de retarder encore la conclusion de cette déplorable affaire, mais que les agents de l'Espagne et de l'Autriche avaient entraîné la majorité des cardinaux. Bien placé dans la confiance de Clément VII, Jean du Bellay ne fut pas moins considéré de Paul III,

(1) Lingard, *Hist. d'Angl.*, p. 221 et suiv. — *Mémoires de Martin du Bellay*, t. II, p. 390 et suiv. — Fleury, *Hist. eccl.*, liv. CXXXIV.

qui le nomma cardinal-prêtre, au titre de Sainte-Cécile, le 21 mai 1535 (1). Il y avait longtemps déjà qu'on lui avait promis le chapeau, mais on avait jusqu'alors ajourné l'exécution de cette promesse. Dans une de ses lettres qui porte la date du 9 janvier 1534 (2), il se plaint vivement de n'avoir pas été compris dans la dernière promotion. Et à qui cette plainte est-elle adressée? au pape lui-même. Jean du Bellay le prenait sur ce ton avec toutes les puissances.

Il était de retour en France, à Paris, quand, en l'année 1536, François Ier se rendit dans la Provence, menacée par les armes impériales. Connaissant l'humeur du cardinal, et sachant qu'on ne pouvait pas moins compter sur son aptitude à commander une garnison que sur l'énergie de son caractère, François lui confia la garde de Paris, et lui donna le titre de lieutenant-général des provinces de Picardie et de Champagne. Jean du Bellay ne refusa ni ce titre ni cet emploi : les circonstances exigeaient que chacun s'employât de tous ses moyens à secourir la patrie menacée. Quand l'arrivée des bandes ennemies sous les murs de Péronne vint jeter l'épouvante dans tous les esprits, l'évêque de Paris se montra le premier citoyen de cette ville :

> ..... Regni dubiis hisce tumultibus,
> Quos flagrans Caroli Cæsaris excitat
> In Francos odiumque et violentia
> Et vindex animi insania lividi,

(1) Il le fut ensuite aux titres de Saint-Vital, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Saint-Adrien et de Saint-Chrysogone.

(2) MSS. de la biblioth. du roi, fonds Dupuy, n° 269.

Ostendis procerem te memorabilem
Cedentem eximio robore nemini
Terrorum et jaculis impenetrabilem (1).

Ayant d'abord réuni le prévôt des marchands et les échevins, il leur fit comprendre que la prise de Péronne devait avoir pour conséquence inévitable le siége de Paris. Il fallait donc se préparer à recevoir prochainement les troupes impériales, et, si faire se pouvait, à leur donner bonne chasse. Les magistrats municipaux s'engagèrent à mettre sur pied une armée de dix mille hommes, à fournir les munitions de guerre avec un train d'artillerie et à soudoyer cinquante mille pionniers que l'on envoya sur-le-champ travailler aux fortifications de la ville. Les vivres manquaient : le cardinal fit partir, dans toutes les directions, d'actifs émissaires qui allèrent réclamer au nom du roi, chez tous les fermiers de l'Ile-de-France, le tiers des grains entassés dans leurs greniers ; en huit jours, la ville fut approvisionnée, et les Parisiens, encouragés par l'exemple de leur évêque, attendirent, pour se porter aux remparts, la nouvelle de la prise de Péronne. Mais Péronne fut vaillamment défendue, et, battu sous les murs de cette place, le comte de Nassau fit une prompte retraite (2).

Le roi loua beaucoup la conduite héroïque de l'évêque de Paris. Lorsque, l'année suivante, il prit le

(1) Salmonis Macrini *Hymni*, lib. I, hymn. 1.

(2) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. IV, p. 217 et suiv. En lisant ces détails sur la défense de Paris par Jean du Bellay, ne se rappelle-t-on pas, sans le secours des annotateurs de *Pentagruel*, les exploits de frère Jean exterminant avec un bâton de croix les ennemis qui ravageaient le clos de l'abbaye de Sévillé?

parti de traverser les Alpes avec son armée, il partagea l'administration du royaume entre Charles, duc d'Orléans, le duc de Guise et Henri, roi de Navarre, et donna pour conseil au duc d'Orléans le cardinal du Bellay (1). Quels que fussent les embarras de la situation, Jean du Bellay sut administrer le diocèse de Paris, contrôler de loin la gestion financière de l'évêché de Bayonne, et gouverner l'Ile de France, sous le nom du duc d'Orléans, sans se sentir accablé par le poids des affaires. Il trouvait même assez de loisir pour passer aux champs, dans son château de Saint-Maur, des semaines, des mois entiers. C'étaient ses vacances, et il les employait bien, non pas en évêque, mais en gentilhomme. Il n'aimait ni les cartes, ni les spectacles, ni les danses, aucun des passe-temps recherchés par les esprits paresseux; il dédaignait même, dit-on (mais c'est un de ses flatteurs qui dit cela), d'appeler à ses fêtes de Saint-Maur cet aimable troupeau de nobles courtisanes qui étaient l'ornement de la cour de François I[er] :

> Quænam transigitur digna per otia
> Hæc secura quies, optime pontifex,
> Mauri ad cœlitis ædem
> Indulget quam tibi Deus?
>
> Non ludo ancipitis conteris alæ
> Tempus, non choreis, irrevocabile,
> Nec te putrida mollit
> Blandis illecebris Venus.
>
> Nec. . . . . . . capiunt. . . . . . .
> . . . . te. . . . . . fabulæ,

(1) *Mémoires de Martin du Bellay*, t. IV, p. 365.

Et quæ plurima mimi
Effundunt jocularia ;

mais il employait volontiers son temps à chasser à courre dans ses riches garennes,

..... Lepores canum
Vexas alite cursu (1);

à lire les vieux poëtes, à faire des vers; ou bien encore, et c'était une de ses principales occupations, à greffer ses rosiers, à tailler ses arbres fruitiers, à semer des graines nouvelles en France, qu'il avait acquises à grands frais de divers voyageurs. Le soir, une société nombreuse se réunissait au château. Curieux de la bonne chère, le cardinal traitait honorablement ses conviés. C'étaient les poëtes en renom, qui tous s'accordaient à le nommer leur Mécène; c'étaient ses familiers, ses amis, Michel de L'Hospital, qui avait déjà, dans les chambres du Parlement, la renommée d'un grand jurisconsulte, et le docte André Tiraqueau, qui joignait au savoir l'expérience acquise par les années (2); c'étaient les principaux officiers civils de la province de Paris, les hauts fonctionnaires de l'évêché, et une foule de jeunes gens de qualité, entre lesquels on remarquait le cadet d'une maison de la Bresse, gentilhomme de grande espérance, nommé Gaspard de Coligny. Rien n'était brillant comme les réunions de Saint-Maur.

Puisque nous venons de parler de la vie privée de

(1) Salmonis Macrini, *Odæ*, lib. III.

(2) Dans une ode, publiée par Salmon Macrin, *Ad amicos qui in laureti satione occupato venerant.*

Jean du Bellay, de ses habitudes, de ses goûts, de ses mœurs, c'est ici que nous devons enfin aborder une question grave, délicate, à l'occasion de laquelle nous avons fait plus d'une recherche vaine. On lit dans un chapitre de Brantôme : « J'ay ouï raconter à une dame de grande qualité et ancienne, que feu M. le cardinal du Bellay avait espousé, étant évesque et cardinal, Madame de Chastillon et est mort marié. Et le disoit sur un propos qu'elle tenoit à M. de Manne, Provençal, de la maison de Seulal et évêque de Fréjus, lequel avoit suivi l'espace de quinze ans en la cour de Rome ledit cardinal et avoit été de ses privés protonotaires : et, venant à parler dudit cardinal, elle lui demanda s'il ne lui avoit jamais dit et confessé qu'il fût marié. Qui fut étonné, ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens, car j'y étois. Il respondit que jamais il n'en avoit ouï parler, ny à lui ny à d'autres. — Or, je vous l'apprends donc, dit-elle, car il n'y a rien de si vrai qu'il a été marié et est mort marié réellement avec ladite dame de Chastillon (1). » Tel est le récit de Brantôme. Qu'en faut-il croire? Pour ne pas émettre une opinion téméraire sur un fait aussi problématique, devons-nous dire simplement que les habitudes peu rigides de Jean du Bellay purent autoriser et même accréditer diverses hypothèses de cette nature, qui, les unes et les autres, manquaient de fondement? Si pourtant Jean du Bellay étant évêque, étant cardinal, avait recherché, sans l'obtenir, la main de quelque autre dame que la veuve du sieur de Châtillon, et si ce fait singulier nous était

(1) *Dames galantes*, t. II.

attesté par un témoin irrécusable, on pourrait accepter comme vraie, ou, du moins, comme vraisemblable l'anecdote racontée par Brantôme. Or, au nombre des lettres manuscrites de Guillaume du Bellay, que contient le numéro 269 de la collection Dupuy, il en est une qui est conçue dans ces termes :

De la Coste-Saint-André, jeudi saint 1537.

MON FRÈRE,

Depuis la response que je vous fis à la longue lettre que m'avez escripte, j'ay parlé à Monsieur de Laval des tors et entreprinses que vous font ses officiers, qui me promit de y mettre tôt ordre, que j'en demoureray content, remettant à la venue de M. de Chasteaubryant, qui s'attend icy après la feste, de y mettre une conclusion. Mais, depuis, j'ay sceu par un gentilhomme du Poictou qu'un sien voisin, qu'il m'a nommé, se vante que vous luy faictes grande poursuitte d'avoir sa fille en mariage, disant que il ne tient que à quelque argent comptant, aussi qu'il ne veut assez bailler de terre, que non soyez d'accord ensemble. Vous scavez, mon frère, que ce ne sont les derniers propos que vous me tinstes, et trouve bien estrange que me mettez en peine de demander au roy des bénéfices pour vous, ce qu'avez faict n'a pas encore quinze jours, et si vacation fust escheutte, vous en aviez un de plus de deux mille livres de rente, et cependant j'aille recepvoir cette honte et morquerie que j'aye pourchassé des bénéfices pour homme marié, qui ne seroit tel contentement envers luy que vous pouvez penser. Voyant cela, je me suis délibéré de vous en demander la vérité, et attendant vostre responce ne me mesler d'affaire qu'ayez, non plus que je ferois pour le plus grand ennemy que j'aye en ce monde ; car entendez que là où feriez ce que dessus, je vous tiendrois à jamais pour autre. Aussi, au contraire, là où vous me tiendrez vostre parolle et me

donnerez à connoistre par effect que ne vous serez mocqué de moy, vous ne trouverez en ce monde tel amy, ni qui plus ayt vos affaires en recommandation que moy.

Cette lettre est-elle bien de Guillaume du Bellay? elle n'est pas originale et ne porte aucune signature ; mais Dupuy n'a pu la mettre au nombre des lettres de Guillaume sans y être autorisé par des motifs suffisants. Elle a d'ailleurs été copiée par la même main que plusieurs autres lettres du même recueil, qui ne peuvent être que de Guillaume et auxquelles sa signature manque pareillement. Mais auquel de ses frères Guillaume a-t-il adressé cette missive curieuse? Le copiste ne nous l'apprend pas. Est-ce à Martin du Bellay? en cette année 1537, il commandait, dans le nord, une compagnie de chevau-légers, et s'occupait de toute autre chose que de solliciter des bénéfices. Est-ce à Louis du Bellay? il était chevalier de Malte, et dès sa jeunesse, dès sa dixième année, il avait été transporté loin du sol natal (1). Est-ce à René du Bellay? depuis l'année 1535, il occupait le siége épiscopal du Mans. Est-ce enfin à Jean du Bellay? nous n'émettons pas nous-même cette hypothèse, mais nous ne pouvons ne pas tenir compte d'un renseignement qui nous est fourni par un autre manuscrit de la bibliothèque du roi. Dans ce manuscrit, inscrit sous le n° 1832, provenant de la bibliothèque Seguier ou Coislin, se trouve une seconde copie de la lettre qui nous cause tant d'embarras. Or, voici ce qu'il y a de remarquable dans cette copie : à défaut de signature,

(1) Voir une lettre de Jean du Bellay, citée précédemment. *Hist. litt. du Maine*, t. III, p. 73.

elle porte un titre, et ce titre désigne Jean du Bellay comme celui des frères de Guillaume auquel fut adressée la lettre dont nous avons publié le texte. Mais si nous avons à dessein rapporté toutes les preuves qui peuvent être alléguées à l'appui de cette désignation, disons enfin quel est notre sentiment à cet égard. Il est impossible que Jean du Bellay, doyen de Saint-Maur, évêque de Bayonne, de Paris, et cardinal-prêtre, ait publiquement demandé la main de cette jeune fille du Poitou dont nous parle la lettre de Guillaume. Rien, d'ailleurs, dans cette lettre, ne se rapporte à l'un des prélats les plus éminents et les mieux dotés de l'Église de France. Si donc il est vrai que Guillaume l'ait écrite à son frère Jean, il faut nécessairement qu'une erreur de date ait été commise dans l'une et dans l'autre copie. Substituons, en effet, l'année 1517 à l'année 1537, Jean du Bellay n'est plus ni doyen de Saint-Maur, ni cardinal-prêtre, ni recteur des églises de Bayonne et de Paris; c'est un jeune et brillant seigneur, que l'on destine à l'Église, mais qui voudrait bien suivre une autre carrière, et qui se laisse aller, avant d'avoir prononcé ses vœux, jusqu'à convoiter la fille ou les écus d'un gentilhomme du Poitou. Cela n'a rien d'invraisemblable. Mais si l'on prétend maintenir la date qui est donnée par les deux manuscrits, il faut rejeter comme une frivole hypothèse l'indication fournie par le registre provenant de la bibliothèque Coislin, et chercher encore à qui peut être adressée la lettre de Guillaume. Voilà ce que nous avions à dire à ce sujet. Si dans les manuscrits par nous consultés rien ne nous semble confirmer le dire de Brantôme, ajoutons que rien ne l'infirme. Le cardinal du Bellay fut-il ou ne fut-il pas

uni secrètement à la dame de Châtillon... ? Notre dernier mot sur cette affaire est que nous ignorons la vérité.

Au mois de janvier de l'année 1640, le cardinal du Bellay put faire valoir, dans une circonstance solennelle, les grâces de sa personne et la magnificence de sa maison. Pressé d'aller châtier les Gantois rebelles, et n'osant traverser l'Allemagne où il y avait plus d'un motif d'agitation, Charles V avait fait demander à François I[er] le passage à travers ses États, et celui-ci s'était empressé d'accéder à cette requête. Les deux fils de France et le connétable de Montmorency allèrent jusqu'à Bayonne au-devant du vainqueur de Pavie; le roi lui-même courut à sa rencontre jusqu'à Châtellerault et ils s'accordèrent réciproquement les marques de l'affection la plus vive. Charles V ayant fait son entrée dans la ville de Paris le 1[er] janvier, le cardinal du Bellay eut l'honneur de le recevoir en son palais épiscopal (1).

Ce fut sans doute pour acquitter les frais de cette réception qu'il obtint du roi, au mois d'août de l'année suivante, un troisième évêché, celui de Limoges, car il était admis que l'Église devait payer les dettes de l'État. Jean du Bellay prit possession, par procureurs, du siége vénéré de Saint-Martial, le 22 septembre 1541 (2). Mais ce n'était pas assez encore : Paris, Limoges et Bayonne, le fief de Saint-Cloud, les abbayes de Saint-Maur, de la Fontaine-Daniel (3), et divers autres bénéfices

(1) *Gallia christ.*, loco citato.

(2) *Gallia christ.*, t. II, coll. 539.

(3) M. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 205.

de moindre importance, qu'était-ce que cela pour le plus libéral des cardinaux? Déjà possesseur de nous ne savons combien de domaines, il sollicitait encore, mais non plus un simple diocèse; il voulait une province entière, et une des plus considérables. Le roi l'aimait assez pour lui accorder cette nouvelle faveur, mais il fallait attendre une vacance. Sur ces entrefaites, mourut l'abbé du monastère d'Aniane, au diocèse de Montpellier, maison bénédictine de grand renom; pour complaire à l'insatiable solliciteur et modérer son impatience, François s'empressa de mettre en commande cette abbaye et de lui en faire présent (1). Enfin, dans les derniers mois de l'année 1543, le siége de Bordeaux perdit son archevêque. L'administration de cette riche province fut aussitôt donnée au cardinal du Bellay, qui en prit possession le 25 janvier 1544 (2). Il faut entendre Salmon Macrin applaudir à cette largesse de François Ier. « Réjouissez-vous, prêtres des Muses, habitants du mont à la double crête, car voici que du Bellay, le tuteur des poëtes et des arts, chargé par le roi de gouverner la pieuse milice des fidèles bordelais, va ceindre sa tête de la plus haute de toutes les mitres... La vertu est estimée ce qu'elle vaut, le mérite obtient sa juste récompense (3). » Salmon Macrin était le courtisan domestique du cardinal; celui-ci l'avait pris, pour ainsi parler, à son service, et lui avait donné pour emploi de chanter ses louanges sur

(1) « Joh. du Bellay, primum commendatarius a rege nominatus, cæteris quibus toto vitæ suæ tempore ditatus est sacerdotiis Anianam quoque adjunxit. » *Gallia christ.*, t. VI, col. 851.

(2) *Gall christ.*, t. II, col 818.

(3) S. Macrini *Odæ*.

tous les modes, dans tous les rhythmes. Aussi, que d'épîtres congratulatoires a-t-il reçues de cette muse gagée! Que de paraphrases adulatrices accompagnent son nom dans les odes, et jusque dans les hymnes de Salmon Macrin :

> Bellai, pater et patrone vatum. . . .
> . . . . . tutela præsens vatibus. . . .
> Vatum fautor et artium. . . . .
> Magne, Bellai, citharæ arte pollens... etc., etc!

Après avoir pris note de tous les vers adoniques, saphiques, trochaïques, asclépiades, composés et publiés par Macrin en l'honneur de Jean du Bellay, nous ne savons dire lequel des deux demeure l'obligé de l'autre. Ronsard n'hésite pas à déclarer que le poëte a payé même avec usure le loyer du plus honorable entretien, et que le cardinal lui doit encore de la reconnaissance. Nous lisons, en effet, ces vers dans une ode à Jean du Bellay :

> . . . Celui qui acquiert la grace
> D'un bienheureux escrivant,
> De mortel se fait vivant
> Et au rang des célestes passe,
>
> Comme toy, que la muse apprise
> De ton Macrin a chanté,
> Et t'a un los enfanté
> Qui la fuitte des ans mesprise ;
>
> Elle a perpétué ta gloire
> En logeant là haut aux cieux,
> Et a fait esgale aux dieux
> L'éternité de ta mémoire.

En l'année 1544, tandis que Charles V formait à Spire une nouvelle coalition contre la France, François Ier crut devoir envoyer dans cette ville quelques ambassadeurs chargés de démentir, auprès des grands vassaux de la couronne impériale, les propos calomnieux au moyen desquels l'Espagnol réussissait trop bien à se concilier des partisans. Le cardinal du Bellay partit pour l'Allemagne avec cette mission, ayant en sa compagnie le président Olivier et le bailli de Dijon. Mais ils ne purent pénétrer au sein de la diète ; le héraut envoyé près de l'empereur revint sans avoir obtenu le sauf-conduit réclamé pour les ambassadeurs français : ils protestèrent, du moins, dans un écrit rédigé par Jean du Bellay, contre les perfides déclamations de Charles V (1). Cette protestation est éloquente ; on doit croire qu'elle produisit quelque effet : mais les princes d'Allemagne n'osèrent pas se prononcer en faveur de la meilleure cause ; et, aussitôt après la clôture des séances de la diète de Spire, les armées coalisées de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Angleterre envahirent à la fois le nord, l'est et l'ouest de la France. Ce grand effort eut, on le sait, un très-médiocre résultat. S'étant rendus maîtres de quelques places, les rois confédérés se virent contraints à prendre eux-mêmes l'initiative des propositions pacifiques. L'amiral Annebault traita de la paix avec Charles V : le cardinal du Bellay fut envoyé vers le roi d'Angleterre, qui tenait Boulogne assiégée ; mais cette négociation n'eut pas de suites, et, la paix conclue avec l'Empire, la guerre continua sous les murs de Boulogne,

(1) *Mém. de Mart. du Bellay*, t. v, p. 319 et suiv.

et dans la Manche, avec les bataillons et les navires anglais.

L'évêché du Mans fut le dernier présent que Jean du Bellay reçut de François I[er]. Il en fut pourvu en l'année 1546. Quand, en l'année 1547, mourut ce prince, que tant de regrets accompagnèrent dans la tombe, le cardinal du Bellay célébra ses obsèques dans la cathédrale de Paris, en compagnie de neuf autres cardinaux et de quarante évêques. Se voyant ensuite desservi près de Henri II par le cardinal de Lorraine, il quitta la France et se rendit à Rome où, par le privilége de l'âge, il fut évêque d'Ostie et tint rang de doyen des cardinaux en l'absence de ceux de Tournon et de Bourbon, ses anciens. S'étant démis successivement des évêchés de Paris (1), de Bordeaux et du Mans en faveur d'Eustache du Bellay, son cousin, de François de Maulny et de Charles d'Angennes de Rambouillet, il fit bâtir, avec ses épargnes, un splendide palais sur la place des Saints-Apôtres.

C'est là qu'il donna rendez-vous à tous les beaux esprits de Rome; c'est là qu'en l'année 1549 il célébra la naissance du duc d'Orléans avec une magnificence dont le souvenir se perpétuera d'âge en âge. Ces termes ne sont pas emphatiques, car le récit des jeux, des combats, des festins qui, dans cette journée solennelle, remplirent d'admiration et de contentement la noblesse et le peuple de Rome, a été fait par le médecin du cardinal, et ce médecin était maître François Rabelais! Ainsi, comme l'a bien dit Ronsard,

(1) « Retentis fructibus episcopatus et collatione beneficiorum. » *Gallia christ.*, t. VII.

... Celui qui acquiert la grace
D'un bienheureux escrivant,
De mortel se fait vivant
Et au rang des célestes passe !

Il faut lire, dans les éditions de Rabelais, ce récit vraiment curieux (1). Le cardinal du Bellay, ayant appris la délivrance de Catherine de Médicis, prépare, avec les seigneurs Horace Farnèse, Robert Strossi, de Castres et de Maligni, les plus somptueuses réjouissances. Au jour fixé, la fête commence par un simulacre de combat. Sur la vaste place des Saints-Apôtres, s'élève un château fort quadrangulaire, flanqué de tourillons, et ayant pour ceinture un fossé large de quatre pas, profond d'une demi-toise. Attaqué par une nombreuse milice, défendu par de vaillants capitaines, le château tient pendant un jour entier, vomissant des torrents de fumée de ses batteries inoffensives; enfin il est pris d'assaut, et les combattants, vainqueurs et vaincus, se rendent alors dans les salons du cardinal où les attend une table richement servie. Qu'on ne parle plus des « célèbres banquets de plusieurs anciens empereurs romains et barbares; » qu'on oublie désormais « la patine et cuysinerie de Vitellius tant célébrée, qu'elle vint en proverbe; » aucun de ces festins historiques n'est comparable à celui dont nous avons la description. « Je ne parleray point, dit le narrateur, du nombre et rares espèces des poissons ici serviz; il est par trop

(1) *La Sciomachie et Festins faitz à Rome au palays de mon Seigneur révérend. cardinal du Bellay*. Dans les éditions Eloi Johanneau et Ledentu (1837).

excessif. Bien vous diray que, à ce bancquet, furent servies plus de mille cinq cens pièces de four, j'entendz pastez, tartes et dariolles. Si les viandes furent copieuses, aussi furent les beuvettes numereuses. Car trente poinsons de vin et cent cinquante douzaines de pains de bouche ne durèrent guères, sans l'autre pain mollet et commun. » Douze cardinaux occupent la première table; plus loin on voit les ambassadeurs, les évêques, les ducs, et toute la foule des seigneurs italiens. Les grâces dites, on introduit un chanteur qui récite une ode latine composée pour la circonstance par le cardinal du Bellay. Après le repas, les dames envahissent les salons, le bal commence et se prolonge jusqu'au lendemain. On dut s'entretenir longtemps, à Rome, dans toute l'Italie, des détails de cette grande fête. Il n'y avait qu'un gentilhomme français qui pût se montrer aussi libéral, aussi prodigue.

A la mort de Marcel II, en 1555, les cardinaux réunis en conclave formèrent le dessein de lui donner Jean du Bellay pour successeur; mais il ne paraît pas avoir recherché cette haute fonction. Se rappela-t-il qu'il avait, en d'autres temps, entretenu d'intimes rapports avec Melancthon, et qu'il n'avait pas été bien loin d'abjurer la créance catholique? ou se dit-il que les clefs de saint Pierre devaient être un poids bien lourd pour ses mains énervées par l'âge et par une voluptueuse indolence? Il paraît constant qu'il eût obtenu la tiare, s'il ne l'eût refusée. Il mourut à Rome le 16 février 1560, âgé de soixante-huit ans, et fut enseveli dans l'église de la Trinité-du-Mont, au couvent des Minimes français, auxquels il léguait, par

testament, la moitié de sa riche vaisselle et 3,000 écus d'or (1).

Il nous reste à parler de ses écrits.

En 1542, le premier des Robert Estienne publiait un libelle politique, contenant les deux pièces suivantes : *Pauli III, Pontificis Max., ad Carolum V, Epist. hortat. ad pacem; — Francisci, Fr. regis, adversus ipsius Caroli calumnias Epist. Apologetica ad Paulum III scripta;* Paris, in-8. Tous les bibliographes s'accordent à dire que la seconde de ces pièces est de Jean du Bellay. Une traduction française en fut publiée, l'année suivante, chez le même libraire, in-4° et in-8°. Cette sorte de factum paraît avoir eu beaucoup de succès.

Nous avons parlé de la protestation rédigée au nom des ambassadeurs français envoyés à la diète de Spire, en 1544. Elle fut publiée sous divers titres par Robert Estienne. Nous avons d'abord : *Oratio de sententia Christianissimi regis scripta ad ser., rev., illustr., excell., magn., spectabiles viros, universosque sacri imperii ordines Spiræ conventum agentes;* Parisiis, Rob. Estienne, 1544, in-4°. Comme il importait beaucoup de faire comprendre, en France, que l'initiative des mauvais procédés avait été prise par les Impériaux, cette protestation énergique, éloquente,

(1) *Gallia christ.*, t. VII. Suivant quelques historiens calvinistes, Jean du Bellay ayant été chargé, comme évêque de Paris, de juger Anne du Bourg, et l'ayant condamné, fut puni par la main du Seigneur, qui le retira du monde « quarante jours après l'exécution de cet illustre martyr.» (Teissier, *Addition aux Éloges des hommes savants.*) Ce rapprochement, d'ailleurs inexact, entre la date du supplice d'Anne du Bourg et celle de la mort de Jean du Bellay, est fondé sur une autre erreur. Le procès d'Anne du Bourg commença le 19 avril 1559, et, depuis l'année 1550, Jean du Bellay n'était plus évêque de Paris.

fut sur le champ traduite. En voici le titre français : *Oraison escripte, suivant l'intention du roy très-chrestian, aux Seigneurs et Etas du St Empire assemblez en la ville de Spire;* Paris, R. Estienne, 1554, in-4° et in-8°. Elle a été reproduite dans les *Mémoires de Martin du Bellay* (1). C'est la même pièce, avec des additions considérables, qui fut publiée sous ce titre : *Joannis card. Bellaii, Francisci Olivarii, Africani Mallei, Orationes duæ, de sententia christ. Regis ad seren. Imperii ordines Spiræ conventum agentes, nec non pro eodem rege Defensio adv. Jac. Omphalii maledicta;* Parisiis, Rob. Estienne, 1544, in-4° (2). La Défense de François Ier contre les invectives d'Omphalius est, comme le discours des ambassadeurs, l'œuvre de Jean du Bellay. Elle fut traduite et publiée séparément sous ce titre : *Défense pour le roy de France très-chrétien à l'encontre des injures et détractions de J. Omphalius, faite naguères en latin par ung serviteur du roy, et maintenant traduite en françois,* par Simon Bunel; Paris, Rob. Estienne, 1544, et Ch. Estienne, 1554, in-4°.

Les lettres diplomatiques de Jean du Bellay sont plus importantes encore que ses discours et ses libelles. La bibliothèque du roi en possède beaucoup. Dans le n° 269 de la collection Dupuy, nous en lisons neuf qui se retrouvent dans le n° 1832, provenant de la bibliothèque Coislin. Vingt-trois recueils du fonds de Béthune contiennent une longue suite

(1) T. v, p. 333 de l'édit. de l'abbé Lambert.

(2) La protestation des ambassadeurs a été publiée par Goldaste, partie 20 des *Ordonn. politiq. de l'empire*, p. 951; Francofurti, 1614, in-fol.

de lettres de Jean du Bellay, de l'année 1528 à l'année 1559. Ceux de ces recueils où l'on en lit un plus grand nombre, portent les numéros 8601, 8602, 8603, 8604 et 8605 (1); ce sont ses dépêches de Londres, adressées au maréchal de Montmorency. Cinquante-deux de ces lettres ont été publiées par Le Grand dans ses *Preuves de l'Histoire du Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon*. On en lit, en outre, quelques-unes dans les *Lettres et Mémoires*, édités, en 1666, par Guill. Ribier. Le style de Jean du Bellay est, à vrai dire, moins diplomatique que littéraire; il raconte les événements auxquels il assiste, auxquels il prend part, même les plus graves, sur un ton leste, dégagé, qui trahit sans doute la légèreté de son caractère, mais qui fait valoir son esprit, et il en a beaucoup.

Parmi les *Lettres* de Melancthon, publiées par Jean Manlius, à Bâle, en 1565, in-8°, se trouve une lettre de Jean du Bellay, adressée à cet illustre réformateur.

Dans les *Annales de l'imprimerie des Estienne* de M. Raynouard, nous trouvons l'indication suivante : *Messire Jean du Bellay, cardinal. Harangues, Oraisons, Epistres et autres choses, tant en latin qu'en françois;* Paris, R. Estienne, 1544, in-4°. Nous n'avons pu nous procurer ce volume. Est-ce le même qui est désigné par M. Desportes sous ce titre : *Odes* recueillies par Robert Estienne; Paris, 1549, in-8°? Cela n'est pas vraisemblable; cependant, M. Ray-

(1) Voici, d'après le catalogue spécial des MSS. de Béthune, les numéros des autres recueils qui renferment des lettres du cardinal du Bellay : 8587, 8641, 8661, 8670, 8531, 8558, 8596, 8566, 8587, 8615, 8636, 9368, 8530, 8535, 8540, 8565, 8606, 8639.

nouard ne nous apprend pas qu'aucun des Estienne ait édité, soit en l'année 1549, soit avant, soit après, un recueil in-8° contenant des odes de Jean du Bellay.

Salmon Macrin a recueilli quelques poëmes latins de Jean du Bellay, et les a publiés, en 1546, à la suite de ses *Odes*. Dans une préface surabondamment laudative, il nous dit qu'il a pris sur lui-même de livrer à la presse les compositions lyriques de son illustre patron, « *se insciente atque inconsulto.* » Nous n'en croyons rien; mais cela importe peu. Nous avons été curieux de lire les poésies latines de Jean du Bellay, et cette lecture nous a causé la plus agréable surprise. Rien n'est, en effet, plus ordinaire que de voir les sérénissimes protecteurs des lettres prendre eux-mêmes, dans leurs loisirs, la lyre aux cinq cordes, et en tirer des sons vulgaires; mais, par exception à la coutume, le Mécène de Salmon Macrin est vraiment un poëte, un poëte digne de l'estime des gens de goût. On ne s'attend pas sans doute à trouver, dans les œuvres du cardinal du Bellay, un grand nombre de ces vers dogmatiques inspirés aux théologiens par la muse chrétienne : indifférent aux choses de la religion, il ne chante que des sujets profanes. Mais avec quelle verve il fait appel aux généreux instincts de la jeunesse française, lorsqu'il s'agit de jeter dans la Manche les troupes anglaises, maîtresses de Boulogne et déjà campées sous les murs de Montreuil! Qu'il y a de noblesse dans son langage, lorsqu'il s'entretient, avec le cardinal de Lorraine, des grands intérêts de la patrie! On nous accordera, sans doute, que les poëtes latins du XVI[e] siècle ont laissé peu de vers supérieurs à ceux-ci :

Macrine, musis dedite dulcibus,
Quo vel canoram non alius chelyn
Tractare doctus sit magis, vel
Imparibus numeris jocari;

Cur me vocando frangeris.....
....

Nescis propinquos Sequanidum ad lacus
Atram mephytim fervere, quæ piis
Vix mentibus jam sit bonorum
Ingenuisque animis ferenda?

Fortuna, rerum perpetuo vices
Versare solers, cogitat impetus
Duros, ab exemplis avorum
Terrificum sibi nacta nomen.

Quos longa planctus posteritas virûm
Quas et querelas pectoribus trahet
Imis, priores execrata
Immemores patrii decoris!

Me si quis istis annumeraverit
Olim nepotum, si tumulo grave
Adjecerit pondus notarum
Turpium, et invidia gravarit,

Me juverit nil Elysii domus,
Nil prata vernis consita floribus.
Nomen semel quisquis beatum
Perdidit, omnia perdidisse hunc

Verè putandum : persequitur scelus
Auctorem, in ipsis nec latebris sinit
Vel mortis atræ contineri
Fama agitatum hominem sinistra..

Nous n'avons pas voulu traduire ces vers, craignant de leur ôter quelque chose de leur énergie. On n'y trouvera pas, nous le savons, la langue pure et sévère du chantre de Venouse, mais il ne faut pas exiger de nos poëtes latins du XVI[e] siècle cette perfection de style qui n'appartient même, chez les anciens, qu'à ceux du siècle d'Auguste. Ce qu'il faut remarquer, dans les vers que nous venons de citer, c'est la noblesse de la pensée, la vigueur de l'expression, l'harmonie pleine et sonore des strophes, qui s'enchaînent l'une à l'autre sans effort, sans contrainte; la dernière est notamment du plus bel effet.

Toutes les poésies latines de Jean du Bellay n'ont pas été publiées par Salmon Macrin. Nous lisons à la fin de la *Sciomachie* de Fr. Rabelais, l'ode en vers saphiques qui « fust prononcée par Labbat, avec sa grande lyre, » dans le festin donné par le cardinal pour célébrer la naissance du duc d'Orléans. Nous trouvons, en outre, dans un recueil manuscrit de la bibliothèque du roi (1), quatre ou cinq odes latines de Jean du Bellay, insérées, par nous ne savons quel copiste, parmi des pièces détachées de Jérôme Fracastor et de Jean Passerat (2).

(1) Sous le n° 8421.

(2) La Monnoye parle-t-il de ces petits poëmes, dans cette note publiée par Rigoley de Juvigny : « J'ai vu quelques epistres en vers latins de sa façon, non imprimées, qu'il écrivist de Rome au chancelier de L'Hopital, dans lesquelles il y avoit des traits hardis tant contre la cour de Rome que contre la France, où j'ai été surpris de trouver quelquefois des fautes de quantité? »

DU BELLAY (MARTIN).

MARTIN DU BELLAY, troisième fils de Louis, seigneur de Langey, d'Ambrières et de Lavenay, né comme ses frères au château de Glatigny, vint à la cour, en l'année 1513, prendre le ton d'un gentilhomme et chercher un emploi.

L'expédition dans le Milanais ayant été résolue en 1515, Martin du Bellay, qui devait avoir à peine atteint sa vingt-deuxième année, obtint du Roi la permission d'accompagner, en Italie, son frère Guillaume, et il combattit aux batailles de Novarre, de Marignan et de Pavie. Nous ignorons sous quels chefs il apprit ensuite le métier des armes. En 1536, nous le retrouvons enfermé dans les murs de Fossan, avec Montpezat et La Roche du Maine, se retirant de cette place à la tête de la cavalerie, après une héroïque résistance (1), et revenant en France défendre les frontières menacées. Il commande alors, aux portes d'Aix, deux cents chevau-légers et quelques enseignes de gens de pied, harcèle constamment les Impériaux qui battent en retraite sur la ville de Fréjus, et leur fait éprouver des pertes notables (2). Quand la guerre change de théâtre et s'engage vers les frontières du Nord, Martin du Bellay est envoyé vers Térouane avec ses deux cents chevau-légers, et pénètre dans cette place après avoir forcé tous les passages gardés

(1) Ses *Mémoires*, t. III, p. 337.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 212 et suiv.

par l'ennemi (1). Chargé de défendre Liliers (2), il quitte bientôt ce poste, et court reprendre Saint-Venant. Quinze cents fantassins et trois cents cavaliers de la garnison impériale de Béthune, viennent d'enlever un convoi considérable que les Français attendaient au camp de Pernes : à cette nouvelle, du Bellay court à la rencontre de l'ennemi, brusque l'attaque avec cent cavaliers et dégage le convoi (3). A la défense de Saint-Pol (1537), il voit tomber à ses côtés cent vingt de ses chevau-légers; il tombe bientôt lui-même, et on le compte déjà parmi les victimes de cette malheureuse journée, quand, à la fin du combat, on le retrouve enseveli sous un monceau de cadavres (4). Il est fait prisonnier, relâché sur sa parole, et, guéri de ses blessures, il court en Piémont où il s'empare de Carignan et de quelques autres places voisines de Turin (1542, 1543) (5).

Il était dans cette ville, où il remplissait les fonctions de gouverneur, lorsqu'il apprit la mort de son frère Guillaume, qui, ayant sacrifié toute sa fortune au service de l'État, laissait à sa famille la charge de payer ses dettes. Contraint de faire un voyage en France pour mettre ordre à ses affaires, Martin du Bellay s'éloigna de Turin; mais, avant la fin de l'année 1543, il était à la tête de ses chevau-légers aux portes d'Avesnes, où il se signalait par de nou-

(1) Ses *Mémoires*, p. 277.
(2) *Ibid.*, p. 289.
(3) *Ibid.*, p. 296.
(4) *Ibid.*, p. 316.
(5) *Id.*, t. v, p. 127, 193. — Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 14

velles prouesses (1). Au mois d'avril 1544, il arrivait près de Turin, où il s'agissait d'introduire de prompts secours (2). Ayant rejoint le corps d'armée commandé par le comte d'Enghien, Martin du Bellay faisait les fonctions d'aide-major général à la bataille de Cérisoles (3); il contribuait, pour sa part, au succès de cette bataille, et, après le combat, il empruntait trente mille écus pour arrêter les Suisses, déjà prêts à repasser les monts (4).

La campagne des Flandres, en 1545, fut la dernière à laquelle prit part Martin du Bellay. Après avoir été reconnaître le fort d'Outreau, près de Boulogne, et avoir rendu compte au roi de la situation des troupes françaises employées contre les Anglais, il rejoignit l'armée, se jeta dans Mézières avec deux mille hommes, releva les fortifications de Villefranche, et fit beaucoup de mal aux milices anglaises avant la conclusion du traité de paix qui fut signé, entre Ardres et Guignes, le 8 juin 1546.

Martin du Bellay passa les dernières années de sa vie dans le domaine de ses pères, au château de Glatigny, où il mourut le 9 mars 1559. Il était lieutenant-général en Normandie en l'absence du Dauphin et du duc de Bouillon, et prince d'Ivetot. Il tenait ce dernier titre de son mariage avec Isabeau Chenu, héritière de cette principauté d'Ivetot, dont l'origine a

(1) Ses *Mémoires*, t. v, p. 178, 181, 190.

(2) *Ibid.*, p. 274 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 29..

(4) *Id.*, t. vi, p. 12

semblé fabuleuse à Fauchet, aux frères Sainte-Marthe et à beaucoup d'autres historiens.

C'est durant son séjour à Glatigny que Martin du Bellay rédigea ses *Mémoires*, dans lesquels il inséra trois livres de la cinquième *Ogdoade* de son frère Guillaume. Ces *Mémoires* commencent à l'année 1513, et finissent à l'année 1547 : on y trouve le détail de toutes les campagnes et de toutes les négociations qui eurent lieu sous le règne de François Ier. De tous les annalistes contemporains, Martin du Bellay est celui qui est encore le plus estimé. Sa manière est grave, sobre, et il ne raconte jamais que ce qu'il a pu bien savoir. Scévole de Sainte-Marthe a loué l'élégance et la sincérité de ces *Mémoires* (1); le P. Daniel nous apprend qu'ils ont été « ses plus sûrs guides ; » la plupart des historiens modernes les ont fidèlement suivis. Ils ont été, toutefois, l'objet de diverses critiques. Après avoir reconnu que Guillaume du Bellay, auteur d'une partie de ces *Mémoires*, eut « la plume aussi bonne que la langue et l'épée, » Bayle se contredit lui-même, en déclarant que le style des *Mémoires* lui semble peu châtié. Mais doit-on exiger d'un historien du XVIe siècle la pureté, la correction du langage? La censure de Montaigne peut paraître mieux fondée. En voici les termes : « Sur les *Mémoires* de MM. du Bellay, c'est tousjours plaisir de voir les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire ; mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs icy un grand

(1) Francisci res gestas non minus ornate quam sincere et prudenter populari sermone prescripsit.

déchet de franchise et liberté d'escrire, qui reluit ès anciens de leur sorte, comme au sire de Joinville, domestique de Saint-Loys, Eginard, chancelier de Charlemaigne, et, de plus fresche mémoire, en Philippe de Comines. C'est icy plustost un plaidoyer pour le roy François, contre l'empereur Charles cinquiesme, qu'une histoire. Je ne veux pas croire qu'ils ayent rien changé quant au gros du faict, mais de contourner le jugement des événements souvent contre raison, à nostre avantage, et d'obmettre tout ce qu'il y y a de chastouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier : tesmoing les reculemens de MM. de Montmorency et de Brion, qui y sont oubliez, voire même le seul nom de Madame d'Estampes, qui ne s'y trouve point. On peut couvrir les actions secrettes, mais de taire ce que tout le monde sçait, et les choses qui ont tiré des effets publiques et de telle conséquence, c'est un défaut inexcusable. Somme, pour avoir l'entière cognoissance du roy François, et des choses advenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit. Ce qu'on peut faire icy de profit, c'est par la déduction particulière des batailles et exploits de guerre où ces gentilshommes se sont trouvez, quelques paroles et actions privées d'aucuns princes de leurs temps, et les pratiques et négociations conduites par le seigneur de Langeay, où il y a tout plein de choses dignes d'estre sçeues et des discours non vulgaires. » Tel est le jugement de Montaigne sur les *Mémoires*. Il est trop sévère. S'il faut reconnaître, en effet, que le ton de l'apologie domine dans cet écrit, et qu'on n'y rencontre aucun détail, ni sur la cour brillante de François Ier ni sur les fai-

blesses de ce prince, qui en eut beaucoup, il ne faut pas oublier que Martin du Bellay s'est moins proposé de raconter tout le détail du règne de François Ier, que de laisser des Mémoires pour servir à l'histoire de ce règne.

Les *Mémoires* de Guillaume et de Martin du Bellay ont été publiés pour la première fois en 1569, in-folio, par les soins de René du Bellay, baron de La Lande, gendre de Martin, qui en trouva le manuscrit dans la bibliothèque de son beau-père. Cette édition, imprimée à Paris, a été suivie de beaucoup d'autres, parmi lesquelles on nous désigne celles de Paris, 1570, in-8°; d'Heidelberg, 1571; de Paris, 1572, in-fol. et 1573, in-8°; de la Rochelle, 1573 et 1593; de Paris, 1582, in-fol., 1586, in-8° et 1588, in-fol.; de Genève, 1594, in-8°. Une édition ou plutôt une traduction en a été faite, au dernier siècle, par l'abbé Lambert qui l'a publiée sous ce titre : *Mémoires de Martin et de Guillaume du Bellai Langei, mis en nouveau style;* Paris, 1753, 7 vol., in-12. On les trouve encore dans les tomes 17, 18 et 19 de la collection publiée par M. Petitot. Il y en a une traduction latine de Hugues Sureau, sous ce titre : *Martini Bellaii Langæi Commentariorum de rebus gallicis libri X;* Francofurti, 1575, in-fol. Enfin, on conserve à la bibliothèque du roi un exemplaire des *Mémoires* de Martin du Bellay, chargé de notes manuscrites de François de Noailles, évêque d'Acqs.

Il ne nous reste que deux lettres écrites par Martin du Bellay. Elles se trouvent aux manuscrits de la bibliothèque du roi, l'une dans le n° 1832, provenant de la bibliothèque Coislin, l'autre dans le n° 8604, du fonds de Béthune.

DU BELLAY (RENÉ DE).

RENÉ DU BELLAY eut une fortune moins brillante que ses aînés ; destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il fut d'abord abbé commandataire de Saint-Laurent du Gué-Launay, au diocèse du Mans, et vint ensuite à Paris près de son frère Jean, chargé de le produire dans le monde et de le rendre habile à gouverner un diocèse. Admis au parlement de Paris, avec le titre de conseiller-clerc, il fut nommé, le 8 juin 1532, à l'évêché de Grasse ; mais il ne s'éloigna pas de Paris, et, en 1533 ou 1534, il se démit de cet évêché en faveur de Benoît Taglicarne ou Taillecarne, précepteur des enfants de France, abbé de Nanteuil-en-Vallée, au diocèse de Poitiers (1). Durant le second voyage que Jean du Bellay fit en Angleterre, vers la fin de l'année 1533, René du Bellay prit en main, sans mandat spécial, l'administration de l'Église de Paris, et se trouva bientôt en présence de graves embarras. Des missionnaires luthériens avaient prêché dans plusieurs paroisses et s'étaient concilié des partisans : René du Bellay ne pouvant agir contre eux, on parlait à la cour de rappeler Jean de son ambassade, et l'on procédait au préalable contre les hérétiques incarcérés, sans avoir égard aux priviléges de la juridiction épiscopale. Mais il paraît que le maintien de ces priviléges n'était pas la seule affaire qu'eût alors à cœur Jean du Bellay : la lettre suivante, qui lui fut écrite

(1) Moréri, au mot *Taglicarne*.

dans ce temps par son frère, contient de si curieux détails, que nous croyons devoir l'exhumer des archives manuscrites de la bibliothèque du roi.

De Paris, jour saint Denis.

J'ai receu vos lettres des 3 et 7 de ce mois. Pour à ce estant que touche Beda, nous sommes tous prets en nous mandant. Monseigneur l'archidiacre m'a promis des chevaulz ; le procureur du roy a piéça envoyé à M. le légat tous les noms des conseillers qui sont en cette ville, pour prendre lesquels luy plaira..... Laforest luy a mandé que le premier lieu où le roy sera de séjour, on nous mandera. Cependant je ne bougeray.... Touchant vos vins de Barbeau, il les fauldra mettre icy, ou à la maison de Barbeau ; laditte maison dont escrivez est louée dès l'an passé à Magistri, qui y demeure. Je fis hyer taster de vos vins de Saint-Cloud au gros Lhermitage, qui dist n'en avoir beu de cet an de si bon nouveau. Je les vous feray bien garder. Touchant vostre fauconnier, je feray ainsi que m'escrivez.... Il est vaqué cette sepmaine une cure de quatre vingt à cent louis, je l'ay mise en main seure. Si ne me mandez le contraire, je la bailleray à Morelli ou à l'archidiacre de Brie, en récompense des leurs qu'ils ont prestées. Mandez-moy vostre vouloir, s'il vous plaist (1).

Il faut, pour comprendre cette lettre, connaître les mœurs du cardinal du Bellay. Chargé des plus graves intérêts, et soucieux, nous n'en doutons pas, de remplir la mission difficile qui lui avait été confiée, il n'oubliait cependant, ni dans les antichambres de Windsor, ni dans celles du Vatican, les petites affaires de sa maison, et comme on le voit, il joignait volontiers à ses dépêches diplomatiques quelque note confidentielle touchant *ses vins de Barbeau.* René du Bellay

(1) MS. de la biblioth. du roi, sous le n° 1832.

eût assurément pu choisir un précepteur qui fût plus austère et qui comprît mieux les obligations du ministère épiscopal.

Louis de Bourbon ayant été promu à l'archevêché de Sens, se démit de l'évêché du Mans en faveur de René du Bellay. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur les actes de son épiscopat que ceux qui nous sont fournis par Le Corvaisier. Les voici : « René ayant obtenu ses provisions en cour de Rome, presta le serment de fidélité au roy, qui estoit alors à Fontaine-Françoise, le 27 de septembre de l'an 1535, et, le huitième d'octobre ensuivant, Christofle Perot, seigneur de Pescoux, seneschal du Maine, luy fit délivrance et main levée du temporel de son bénéfice. Peu de temps après, il fit son entrée solennelle dans la ville du Mans. Il gouverna paisiblement son diocèse, y faisant sa résidence ordinaire dans son château de Touvoye, où il menait une vie douce et tranquille, s'addonant aux estudes convenables à sa profession, et prenant ses divertissements innocents aux plaisirs de l'agriculture, du jardinage et de la curiosité des plantes rares, qu'il faisoit venir de toutes parts pour en peupler son jardin, qui fut le premier qui fit voir que les ébéniers, les pistachiers et la nicotiane pouvoient se nourrir à l'air de cette province (1).... Le bon

(1) Au dire de Gesner, le jardin de Touvoye était alors le plus beau, le plus riche, non-seulement de la France, mais encore de l'Allemagne et de l'Italie. C'est ce que nous apprend aussi un des *Contes* de Bonaventure Des Perriers, dont tel est le debut : « Plusieurs ont vu le nom de messire René du Bellay, dernièrement décedé évêque du Mans, lequel se tenoit sur son évêché studieux des choses de la nature, et singulièrement de l'agriculture, des herbes et du jardinage. Il avoit en sa maison de Touvoye un haras de jumens, et prenoit plaisir à avoir des poulains de

évesque fut député de son peuple pour aller à Paris remontrer au roy François Ier les misères de cette province, et demander quelque soulagement et décharge des subsides et des gens de guerre. Il obtint ce qu'il demandoit par la faveur de ses frères, et, comme il estoit sur les termes de son retour, une maladie l'arresta, dont il mourut à Paris, dans l'hostel épiscopal, au mois d'aoust de l'an 1546.... Son corps fut enterré en l'église de Nostre-Dame, et son cœur porté au Mans et déposé en la chapelle de Nostre-Dame du Chevet (1). »

On a de René du Bellay deux lettres manuscrites adressées à son frère le cardinal. Elles se trouvent à la bibliothèque du roi, dans le n° 269 de la collection Dupuy et dans le n° 1832 provenant de la bibliothèque Coislin. Il a donné un nouveau Missel à l'église du Mans : *Missale ad usum ecclesiæ Cenomanensis ; Parisiis*, 1541, in-8; *ibid.*, 1546, in-fol., et 1548.

GORRAN (GEOFFROI DE).

On attribue à GEOFFROI DE GORRAN, né à Gorron en 1070, mort, en 1146, abbé de Saint-Alban en Angleterre, un *Tractatus de Sacramento*, adopté, dit-on, par l'université de Cambridge, et sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

belle race. Il avoit un maître d'hôtel qui mettoit peine de lui entretenir ce qu'il aimoit..... » *Nouvelle XXIX*, p. 125 de l'édit. de 1843.

(1) Le Corvaisier, *Hist. des Év. du Mans*

GORRAN (NICOLAS DE).

Il y a quelque incertitude sur le pays natal de NICOLAS DE GORRAN. Suivant divers auteurs, il serait né dans le Poitou ; suivant d'autres, près de Tournai ; Leland, Bale, Pits, tous les bibliographes anglais, lui assignent l'Angleterre pour patrie. Ces conjectures, toutes mal justifiées, ont été combattues avec succès par Échard, dans ses *Scriptores ordinis prædicat.* (1). L'opinion de ce docte bibliographe, adoptée par M. Lajard (2), est que Nicolas de Gorran, *de Gorrham*, *de Gorram*, *de Gorhan*, *de Goron*, *de Gorrain*, *de Gorrenc*, *de Gorrena*, *de Guorran*, *de Guerrant*, *de Gorgant*, car on lui donne tous ces noms, est originaire du bourg de Gorron, près de Mayenne. On ajoute que le château de la Tannière, dont on voit encore des ruines, était, au XIIIe siècle, possédé par l'ancienne et noble famille à laquelle appartenait Nicolas de Gorran, et qu'il est né dans ce château (3). Tout ce que nous apprenons sur les premières années de sa vie, c'est qu'il se fit admettre dans la maison conventuelle que les dominicains possédaient au Mans, et qu'il fut ensuite envoyé, suivant l'usage, au collége de la rue Saint-Jacques, à Paris, où il acheva

(1) T. I, p. 438.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 324.

(3) *Collectanea topographica et generalia* (Additionnal particulars relating to the family de Gorram) T. VII.

ses études théologiques. Or, les dominicains ne s'étant établis au Mans que vers l'année 1230 (1), il est à croire que la date de la naissance de Nicolas de Gorran n'est pas de beaucoup antérieure à cette année.

La fonction de lecteur au collége de la rue Saint-Jacques fut donnée à Nicolas de Gorran dès qu'il eut passé par les épreuves scolaires. En l'année 1276, nous le trouvons prieur de cette maison. Mais il avait au dehors une grande renommée comme prédicateur et comme interprète des saintes Écritures. Cela nous est attesté non-seulement par les annalistes de l'ordre de Saint-Dominique, mais encore par un contemporain, dans la familiarité duquel il a dit-on vécu, par Pierre de Limoges. Dans une sorte de Lexique à l'usage des prédicateurs, que nous a laissé ce théologien, nous trouvons, en effet, des fragments de sermons prononcés par Nicolas du Mans, *Nicholaus Cenomanensis*, qui sont recommandés comme des morceaux choisis de littérature parénétique (2). Quelques auteurs supposent qu'il fut élu provincial de son ordre; mais cette opinion est combattue par M. Lajard. Ce qui est incontesté, c'est que Philippe le Hardi le donna pour confesseur à son fils aîné, le jeune roi de Navarre. Quand ce prince hérita de la couronne, frère Nicolas sollicita vivement le cœur du feu roi pour son église de la rue Saint-Jacques. Philippe IV consentait à lui faire ce présent à jamais mémorable, et le lui avait

(1) M. Cauvin, *Géogr. anc. du diocèse du Mans*, p. 227.

(2) Ce Lexique, qui porte le titre de *Distinctiones*, était manuscrit à la Sorbonne; il est inscrit aujourd'hui sous le n° 782 (fonds de Sorbonne), parmi les MSS. de la bibliothèque du roi.

promis, mais des difficultés nombreuses s'opposaient à l'exécution de cette promesse. « L'ordre de la noblesse se joignit au cardinal-légat Jean Cholet, pour représenter au jeune prince qu'une pareille promesse était contraire aux usages suivis jusqu'alors. L'affaire devint le sujet d'une violente querelle. Tandis que les frères prêcheurs agissaient pour se faire mettre en possession du don royal qui leur avait été promis, plusieurs docteurs de la faculté de théologie soutenaient publiquement, d'accord avec l'ordre de la noblesse et le cardinal-légat, que, sans une permission expresse du pape, le roi régnant ni les bénédictins de Saint-Denis n'étaient en droit de disposer du cœur du roi, pas plus que les frères prêcheurs ne pouvaient en devenir les dépositaires. Philippe le Bel fit prévaloir son autorité ; conformément à sa volonté royale et à la parole qu'il avait donnée à frère Nicolas de Gorran, le cœur de Philippe le Hardi fut déposé à Paris dans l'église du couvent de Saint-Jacques, et l'on inhuma le reste de la dépouille mortelle de ce prince dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis (1). » Nicolas de Gorran eut pour successeur, dans sa charge de confesseur du roi, Nicolas de Fréauville, parent du ministre Enguerrand de Marigni. Il y a beaucoup d'opinions sur la date de sa mort ; il y en a même de fort singulières, puisque certains bibliographes prolongent le cours de sa vie jusqu'au delà de l'année 1400. M. Lajard adopte, d'après Echard, l'année 1295.

Nous ne pouvons mieux faire que d'abréger ici la notice fort étendue publiée par M. Lajard sur les

(1) *Hist. littér. de France*, t. XX, p. 328.

nombreux ouvrages de Nicolas de Gorran, qui, pour la plupart, sont restés manuscrits.

Postillæ in Pentateuchum; on en compte trois manuscrits, un à Venise et deux en Angleterre. — *Postillæ in Josue, Judices, Ruth, libros IV Regum, Paralipomenon, Esdræ, Nehemiæ, Tobiæ, Judith, Esther, Job;* manuscrit conservé en Angleterre. Suivant Échard, une copie des postilles sur le livre de Job se trouvait à la bibliothèque des bénédictins de Rodez. — *Postillæ in Psalterium*, imprimées à Francfort en 1617, au témoignage de Lipenius. La bibliothèque du roi en possède deux copies manuscrites, dont l'une provient de la Sorbonne, l'autre de Saint-Victor. — *Postillæ in Proverbia;* on n'en connaît qu'un manuscrit incomplet, en Angleterre. — *Postillæ in Ecclesiasten;* ces postilles, attribuées à Nicolas de Gorran par Sixte de Sienne, doivent, suivant Échard, être restituées à Hugues de Saint-Cher. — *Postillæ in Cantica Canticorum;* on en désigne trois copies manuscrites : une à Venise, une autre à Leipsig, la troisième à Bâle. — *Postillæ super librum Sapientiæ;* il en existe un manuscrit à la bibliothèque du roi, provenant de Saint-Victor. — *Postillæ in Ecclesiasticum;* on mentionne de nombreuses copies de ce commentaire sur l'Ecclésiastique; il y en a trois à la bibliothèque du roi. — *Postillæ in Isaiam;* manuscrit de Saint-Victor qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du roi. — *Postillæ in Hieremiam et in Baruch;* ce commentaire, signalé par Échard dans la bibliothèque de Saint-Victor, n'a pas été retrouvé par M. Lajard parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi. La bibliothèque de Saint-Jean-Saint-Paul, à Venise, possédait, au rapport de

Sixte de Sienne, une copie de la postille sur Jérémie. — *Postillæ in Ezechielem et Danielem;* deux exemplaires de la postille sur Daniel, qui se trouvaient au collége de Navarre et chez les augustins du Pont-Neuf, n'ont pas été conservés. Un manuscrit d'Angleterre contient à la fois les commentaires de Gorran sur Ézéchiel et sur Daniel. Dans le même volume se trouvent deux autres commentaires de Nicolas de Gorran, l'un ayant pour titre : *Postillæ in XII Prophetas*, et l'autre : *Postillæ in Machabæos*. — *Commentaria in quatuor Evangelia*. Presque tous les commentaires de Gorran sur le Nouveau Testament ont été fréquemment imprimés : on connaît diverses éditions de ses *Commentaires sur les quatre Évangiles* : la première, de Cologne, 1472, in-folio, très-rare; la seconde, d'Haguenau, 1502, in-fol.; la troisième, de Cologne, 1537, in-fol., publiée par le dominicain Pesselius, chez P. Quentel; la quatrième, d'Anvers, Keerberg, 1617-1620, 2 vol. in-fol.; enfin, la cinquième, de Lyon, 1692, 2 vol. in-fol. M. Lajard nous fait connaître, en outre, plusieurs copies manuscrites de ce commentaire. — *Postillæ in Actus Apostolorum;* Haguenoæ, 1502; Parisiis, 1521; Antuerpiæ, Keerberg, 1620, in-fol. Ces postilles ont été encore imprimées sous le nom de Hugues de Saint-Cher. Échard et M. Lajard s'accordent à dire que Nicolas de Gorran en est le véritable auteur. — *Postilla multum solennis super Epistolas Pauli;* Coloniæ, J. Kœlhoff, 1478, in-fol.; Haguenoæ, J. Rynman, 1502, in-fol., sous le titre de *Postilla Elucidativa et Magistralis rev. patris fr. Nicol. de Gorran*, par les soins de Henri Gran; Parisiis, Bonnemène et Jean Petit, 1521, in-fol.;

Parisiis, Guill. Le Bret et Jean Le Petit, 1531, in-fol.; Antuerpiæ, Keerberg, 1617-1620, sous le titre de *In omnes divi Pauli Epistolas Elucidatio;* Lugduni, 1692, in-fol., sous le titre de *In omnes divi Pauli Epistolas Enarratio.* Quoique dans toutes les éditions de ces postilles, elles soient attribuées à Nicolas de Gorran, il se pourrait que Pierre de Tarentaise en fût l'auteur. M. Lajard n'ose rien affirmer à ce sujet. — *Postilla in Epistolas Canonicas septem;* Antuerpiæ, 1620, in-fol. Cette postille avait été imprimée à Paris, dès l'année 1543, in-8, sous le nom de saint Thomas d'Aquin, avec ce titre : *D. Thomæ Aquinatis in singulas apostolorum Jacobi, Petri, Joannis et Judæ canonicas Epistolas synçera*, etc., etc., *Commentaria*; elle se trouve aussi dans le recueil des œuvres d'Albert le Grand. Échard a prouvé que Nicolas de Gorran en est l'auteur. — *Postilla in Apocalypsin;* Antuerpiæ, Keerberg, 1620. Il en existe une copie manuscrite à la bibliothèque du roi.

Sermones. Les sermons de Nicolas de Gorran ont été publiés, suivant Aubert Le Mire, dès 1502. M. Lajard n'en connaît pas d'édition antérieure à celle qui fut faite, en 1509, par Robert de Bonmont, sous ce titre : *Fundamentum aureum omnium totius anni sermonum;* Paris, N. de La Barre, in-8°. Il y en a deux autres éditions : Paris, Marnef, 1523, in-8; et Anvers, Keerberg, 1620, in-fol. Les manuscrits des *Sermons* de Gorran sont très-nombreux.

Les *Distinctions*, *Distinctiones*, de Nicolas de Gorran, dont on rencontre plusieurs copies à la bibliothèque du roi, sont, comme les *Distinctions* de Pierre

de Limoges, de simples extraits de sermons disposés selon l'ordre alphabétique.

Enfin, Nicolas de Gorran est l'auteur reconnu d'un *Commentaire* imparfait *sur le livre des Sentences*, inscrit dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre, et de divers *Opuscules* mentionnés par M. Lajard, qui les a considérés comme étant sans importance.

Nous venons d'analyser sommairement la notice fort étendue de l'*Histoire Littéraire*. Quand il s'est agi pour nous de rechercher les divers manuscrits de Gorran que possèdent les bibliothèques de Paris, et de les compulser à nouveau, le courage, nous en faisons l'aveu, nous a manqué. Un article savant, consciencieux, était entre nos mains, et nous ne pouvions recommencer l'examen fait par M. Lajard avec l'espoir de découvrir quelque mystérieux trésor. Les travaux exégétiques de Nicolas de Gorran ont aujourd'hui si peu de valeur, qu'il importe à peine de savoir s'il est vraiment l'auteur de toutes ces postilles inscrites au catalogue de ses œuvres ; on ne les lit plus, et l'on a mieux à faire. Comme le remarque judicieusement M. Lajard, Nicolas de Gorran ne fut qu'un laborieux compilateur, et si l'on veut savoir quel était, au XIII[e] siècle, l'esprit de la critique sacrée, il n'est pas besoin de recourir aux manuscrits attribués à Nicolas de Gorran ; il vaut mieux interroger les grands ouvrages de ses maîtres, Hugues de Saint-Cher, Albert le Grand, Thomas d'Aquin.

BROULLIER (JEAN).

La Croix du Maine parle de lui dans ces termes : « JEAN BROULLIER, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans. Il a escrit un Recueil des *Vies des Evesques du Mans*, lequel n'est encores imprimé. Il florist au Mans en cette année 1584, et s'estudie de tout son pouvoir de remettre en leur entier et première splendeur les choses ruinées en ladittе église aux premiers troubles et séditions advenues l'an 1562, pour le faict de la religion. » Nous ajouterons quelques mots à cette courte notice. Jean Broullier, reçu chanoine le 9 novembre 1563, fut un des bienfaiteurs de l'église du Mans, comme le témoigne un acte de fondation conservé dans les archives manuscrites de cette église (1). Il avait pris parti contre Henri IV ; mais quand la cause de la ligue fut perdue, il prêta serment au vainqueur, le 7 décembre 1589. Il mourut le 9 novembre 1591.

Son *Histoire des Évêques du Mans* a été perdue.

Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Broullier, archidiacre de Passais, chanoine, vicaire général et curé de Coulans, mort dans les derniers mois de l'année 1549. C'est à celui-ci qu'il faut rapporter la fondation du collége de Coulans (2).

(1) MSS. de la biblioth. du Mans, n° 244 *ad calcem*.
(2) [illegible], *Établissem. de charité*, p. 135.

SERGEANT (AMBROISE).

On lit dans La Croix du Maine : « AMBROISE SERGEANT, natif de la ville du Mans, protonotaire du saint-siége apostolique, l'an 1516. Il a traduit de latin en françois un *Traité de Peste*, composé autrefois en grec par Atila, médecin et astrologue, imprimé l'an 1516. » Cet Atila, dit La Monnoye, est un auteur apocryphe, semblable à ceux que cite en grand nombre le livre intitulé *Lumen animæ*. Mais quel que soit le véritable auteur du *Traité de la Peste*, traduit par Sergeant, connaît-on, du moins, un texte grec de ce traité? Fabricius n'en désigne pas, et Mercier de Saint-Léger a fait de vaines recherches pour en découvrir quelque chose à la bibliothèque du roi (1). Ce n'est qu'un livre latin, fabriqué durant le moyen âge. Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu deux éditions de la traduction de Sergeant; cependant le nº 1716 du catalogue de La Vallière en indique une de Paris, Gaspard Philippe, 1510, in-8, goth. Nous n'avons pu rencontrer ni l'une ni l'autre.

(1) Notes manuscrites de Mercier de Saint-Léger sur un exemplaire des *Biblioth. françoises* de La Croix du Maine et de du Verdier. Cet exemplaire est aux imprimés de la biblioth du roi.

MASSUAU (CLAUDE).

Du Verdier lui attribue : *Stratagêmes, c'est à dire prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier Langey, au commencement de la tierce guerre césariane;* Lyon, Gryphius, 1542, in-8. Cet ouvrage, suivant du Verdier, n'est que la traduction d'un traité écrit en latin par Fr. Rabelais. Si cette indication est exacte, il faut ajouter le livre des *Stratagêmes* au catalogue des œuvres de Rabelais ; mais ce livre n'a jamais été imprimé, et le manuscrit n'en est pas connu. La traduction de Cl. Massuau est assez rare pour que Niceron, Lelong et Fevret de Fontette en aient ignoré l'existence ; nous n'avons pu nous la procurer. Il est à remarquer que La Croix du Maine ne parle pas de ce Claude Massuau. Cependant, on croit qu'il était du Maine et qu'il suivit dans le Piémont Guill. du Bellay.

TROUILLARD (JACQUES).

JACQUES TROUILLARD, sieur de La Boulaye, né au Mans, frère de l'avocat Guillaume Trouillard, sieur de Montchenu, étudia la médecine et fut reçu docteur en la faculté de Montpellier. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, l'eut pour médecin. Au témoignage de La Croix du Maine,

il avait traduit en français un dialogue de Paracelse, intitulé : *La Défense de la Chrisopoie*. Dans son *Histoire de la fac. de méd. de Montpellier* (1), Astruc reproduit l'article de La Croix du Maine, et ne nous apprend pas que cette traduction ait été imprimée. Jacques Trouillard vivait encore en 1584, et il exerçait la médecine dans une ville d'Anjou qui ne nous est pas désignée.

LEROY (ANTOINE).

Au temps des croisades, un gentilhomme nommé Louis Leroy, arrivant du siége de Jérusalem, vint s'établir dans la paroisse de Céton, près de la Ferté-Bernard. Il amenait avec lui, de la terre sainte, une noble captive, élevée dans la religion de Mahomet, qui ne tarda pas à désavouer le Dieu de ses pères pour adopter celui de son amant. Cette abjuration eut lieu dans l'église de Céton ; puis fut célébré solennellement, dans la même église, le mariage du chevalier français et de la belle Sarrazine, en présence de la multitude qui était venue de toutes parts pour assister à ce spectacle non moins étrange qu'édifiant (2).

(1) Pag. 345.

(2) « Unde nostra domus propria stemmata equis albis frenatis et crucibus hierosolymitanis quas *cruciatas* vel *potentiatas* vocant, insignita. » Antoine Leroy, *Meudonium sub Rabelæso*, en tête du *Floretum philosophicum*. M. Cauvin ne parlant ni de Louis Leroy ni de ses descendants dans son *Armorial*, nous avons cru devoir donner ici ce renseignement, peut-être frivole et sans intérêt, sur les armes de cette maison.

Cette alliance fut l'origine des Leroy de la Ferté-Bernard. Au XVIe siècle, cette famille est représentée par trois frères que recommandent leur savoir et leur piété, « tum pietate, tum doctrina (1) : » René Leroy, mort en 1579, docteur en théologie, chanoine théologal, maître d'école en l'Église du Mans, auteur de plusieurs écrits latins et français dont parle La Croix du Maine, mais qui n'ont jamais vu le jour; Antoine Leroy, sieur de la Rigaudière, jurisconsulte, chanoine, etc., etc.; et Michel Leroy, docteur en médecine. Il paraît que ces Leroy se succédaient dans la charge d'écolâtre de la cathédrale. Après René Leroy, son frère Antoine, sieur de Rigaudière, exerça cet emploi dans les premières années du XVIIe siècle; un autre René Leroy, neveu des précédents, chanoine et archidiacre de Laval, occupait après eux la même chaire, et toute la jeunesse du Maine venait s'asseoir, pour l'entendre, sur les bancs de la grande école diocésaine; « cujus ludo, tanquam ex equo trojano, multi principes et insignes sæculi hujusce viri prodierunt (1). » Ce René Leroy mourut le 28 avril 1628, laissant à deux de ses neveux, engagés l'un et l'autre dans les ordres, l'héritage d'un nom célèbre dans les fastes du diocèse. L'aîné de ces deux frères, qui portait aussi le surnom de René, fut chanoine de l'Église de Tours, recteur de Coulaine au diocèse du Mans, et bachelier en droit canonique; il mourut le 9 septembre 1645. L'autre est notre ANTOINE LEROY, né à la Ferté-Bernard, curé de la Chapelle-du-Bois,

(1) Voir la note ci-dessus.

(2) *Ibid.*

chanoine, licencié en droit, régent de philosophie au collége d'Harcourt, et auteur de divers écrits qui n'ont pas tous été perdus.

On connaît une oraison latine d'Antoine Leroy en l'honneur de la basilique de Saint-Pierre. En voici le titre : *Romanæ D. Petri, apostolorum principis, in Vaticano basilicæ penegyricus;* Cenomanis, 1621, in-4°. Nous n'avons pu retrouver ni cet opuscule ni le suivant : *Discours funèbre sur le trépas de très-illustre princesse Charlotte-Anne de Bourbon*, prononcé dans l'église de Bonnétable ; le Mans, 1623, in-8°. Le principal ouvrage d'Antoine Leroy a pour titre : *Floretum philosophicum, seu ludus Meudonianus in terminos totius philosophiæ;* Parisiis, Dedin, 1649, in-4°. On ne comprend guère ce titre. Avant d'en donner l'explication, nous parlerons de la préface du livre. Cette préface est un panégyrique très-étendu de Meudon et de Rabelais, en prose latine et en vers latins. Antoine Leroy ayant, nous ne savons pour quelle cause, quitté sa cure de la Chapelle-du-Bois, était venu résider à Meudon, dans le presbytère jadis habité par la muse gaillarde de Rabelais. En cette année 1649, le curé de Meudon se nommait Michel Moncler, et, comme il était du Maine, il avait fait bon accueil à Leroy ; celui-ci, de son côté, crut devoir, en témoignage de sa reconnaissance, célébrer sur tous les modes la gloire de Meudon, du Val-Fleury, de l'église paroissiale, du presbytère antique, et, spécialement, de l'hôte le plus illustre de ces lieux, Mᵉ François Rabelais. Il y a, dans ce libre discours, beaucoup plus de bizarreries que de renseignements utiles. On y voit notamment vingt-quatre distiques, dans lesquels

le nom de Meudon est deux fois répété, comme dans celui-ci :

> Meudonium ut vidi, rapuit me tanta voluptas
> Ut mea tunc fieret patria Meudonium;

et, à la suite, vingt-quatre autres distiques dans lesquels se trouvent accouplés le nom de Meudon et celui de Rabelais, de cette étrange façon :

> Meudonium ad risus, Rabelæse, jocosque petisti;
> Aptum est ad quævis ludicra Meudonium.
> Meudonium ignotas Rabelæsi prodidit artes;
> Ut ridere scias, tu pete Meudonium.
> Meudonium, prisca vix notum ætate, celebre
> Fit Rabelæseo nomine Meudonium.

Ce sont des jeux d'esprit ou plutôt des tours de force lyriques que beaucoup de lettrés prisaient encore au XVIIe siècle; aujourd'hui cela flatte peu notre goût. Mais parlons enfin du *Floretum philosophicum*. *Floretum*, c'est le Val-Fleury; en d'autres termes, le parterre frais et verdoyant où naissent et s'épanouissent, sous un ciel toujours pur, les aimables fleurs de la philosophie : quant au *ludus Meudonianus*, c'est l'école, l'académie du presbytère de Meudon, dont le chanoine Antoine Leroy eut plus d'une fois l'honneur d'occuper la chaire, après François Rabelais; « cathedram nonnunquam conscendimus Rabelæsi rectoris, doctoris ludum frequenter coluimus; » enfin, et voici le dernier mot de l'énigme, le *Floretum philosophicum, seu ludus Meudonianus*, est tout simplement un dictionnaire du langage philosophique, dictionnaire fort abrégé qui est bien loin de valoir le *Lexicon* d'Étienne Chauvin.

Il fallait que la passion d'Antoine Leroy pour Rabelais fût bien vive, car après avoir amplement célébré ses mérites dans la longue préface du *Floretum philosophicum*, il ne crut pas encore avoir assez fait. On conserve à la bibliothèque royale un manuscrit d'Antoine Leroy, inscrit sous le n° 8704, qui contient une nouvelle apologie de Rabelais, en six livres. Il y a lieu de croire que ce manuscrit fut remis à la bibliothèque royale aussitôt après la mort de l'auteur, puisque, dès l'année 1697, il nous est signalé comme appartenant au fonds du roi, dans l'ouvrage de J. Bernier qui a pour titre : *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres de Me François Rabelais*. Telle est la division des six livres qui composent les *Elogia Rabelæsiana* d'Antoine Leroy : dans le premier, il s'agit de la patrie de Rabelais, et l'auteur reproduit quelques pages de la préface du *Floretum ;* il parle aussi de lui-même, et des événements graves qui vinrent le troubler dans sa retraite, lorsque le bourg de Meudon fut dévasté durant les troubles de l'année 1648 : le second livre est l'éloge du savoir de Rabelais ; dans le troisième, il est traité de ses écrits ; dans le quatrième, on rapporte les passages des auteurs qui ont parlé de Rabelais ; le cinquième a pour objet les censures qui ont été faites de ses ouvrages, les invectives qui ont été adressées à sa mémoire par les moines de toute robe, et notamment par les cordeliers ; enfin, le sixième livre contient la vie de Rabelais, curé de Meudon.

DENISOT (NICOLAS).

NICOLAS DENISOT est une des gloires du Maine : il fut également célèbre, de son temps, comme peintre et comme poëte ; mais quand nous relisons aujourd'hui ce qui reste de ses œuvres poétiques, il nous semble que sa renommée fut supérieure à son mérite. On ne manquait pas en France, au XVI[e] siècle, de lettrés gens d'esprit et de goût ; et il est permis de supposer que si Nicolas Denisot ne se fût recommandé que par ses compositions littéraires, on eût fait moins grand état de sa personne. Mais c'était, en outre, un courtisan du plus haut ton, élégant dans ses mœurs, distingué par les grâces de son visage, admis dans la familiarité du prince et recherché par les femmes, plus puissantes que le prince lui-même à la cour de François I[er]. Un gentilhomme aussi parfait ne pouvait faire que de bons vers, que des tableaux dignes des plus grands éloges. On le pensait du moins, et les témoignages de respectueuse estime, si libéralement accordés à Nicolas Denisot par tous ses contemporains, par ses rivaux, par ses maîtres, ne prouvent-ils pas qu'il pouvait être utile de l'avoir pour protecteur, pour ami ?

Nous ne manquons pas de renseignements sur l'origine et sur la vie de Nicolas Denisot. Il est né au Mans, en l'année 1515, de Jean Denisot, bailli d'Assé, qui remplissait alors, près du siége présidial du Mans, les fonctions d'avocat. Sa famille, plus illustre dans les annales du Perche que dans celles du Maine, était

de Nogent-le-Rotrou ; on prétend même que, d'après une généalogie manuscrite, les Denisot de Nogent avaient pour lointains ancêtres des Bretons insulaires (1). Le bailli d'Assé vint le premier s'établir au Mans, comme nous l'atteste son épitaphe, autrefois gravée sur une plaque de cuivre dans l'église de Saint-Pavin-en-la-Cité. Cette épitaphe est assez curieuse, et, comme elle nous a été conservée par M. Boyer, nous croyons devoir la reproduire ici :

Frère humain, visitant ce saint temple,
Approche-toi de ce tableau, contemple
Où mon corps gît, en cendres résolu,
Tu apprendras qu'il faut, à mon exemple,
Finir tes jours, payant le tribut ample
Qui a été en mon endroit solu.
Le dard de mort, trop triste et dissolu,
Est tant certain qu'il est inévitable ;
Mais si l'esprit par le corps est pollu,
Là, prie pour moi que tel mal soit solu :
Le vivant doit être au mort charitable.
Or, recevez l'oraison lamentable
Que maître Jean Denisot, jà passé,
Ouïr vous fait sous la pierre funèbre.
Lorsqu'il vivait, prudent bailli d'Assé,
Patron fameux, causidique célèbre,
Du sien fonda, par legs testamentaire,
En cette église, un tel anniversaire,
De messe haute, à diacre servie,
De saint Michel quand la fête on férie.
Au mont Tuba pour acquérir merci,

(1) M. Boyer, *Notice hist. sur la vie, les ouvrages et la famille de Nic. Denisot*. (Annuaire de la Sarthe, 1812.) Un René Denisot, avocat au Mans, passe pour être le *Ragotin* du *Roman Comique*.

A la fabrique et au prieur d'ici,
Donna six francs par an, à toujours mais,
Dont le prieur en prend quatre et plus ; mais
Après la messe, à chaque jour fêté,
Trois fois il dit le chant en bas noté.
A Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou,
A fait tel legs, à semblable charge, où
Naissance prit. Jésus, pour tel partage,
Lui donne ès cieux tel héritage ! (1)

Il est à croire que ces vers sont de Nicolas Denisot : a-t-il pu confier à une lyre étrangère la mission de célébrer la gloire du bailli d'Assé, lui qui, dès sa première jeunesse, prétendait être compté parmi les poëtes? cela n'est pas vraisemblable.

Est-ce comme peintre ou comme poëte qu'il se fit d'abord connaître? nous l'ignorons. On ne nous désigne aucun de ses tableaux, ou plutôt de ses dessins, car, au témoignage de La Croix du Maine, il se servait mieux encore du crayon que de la brosse ; tout ce que nous apprenons à ce sujet, c'est qu'il prit part à la confection de la célèbre carte du Maine, publiée en 1539. Le trait de cette carte est d'Androuet du Cerceau, mais le nom des lieux a été écrit par Nicolas Denisot (2). Il avait alors vingt-quatre ans. Son premier recueil de poésies ne vit le jour que six ans après, en 1545. Ce recueil n'est pas considérable ; il

(1) On remarque sans doute que l'orthographe originale de cette épitaphe a été altérée par M. Boyer ; mais si nous avons pour habitude de reproduire exactement les anciens textes, nous sommes prêt d'ailleurs à reconnaître que cette règle peut n'être pas observée, et que le délit commis par M. Boyer n'est pas grave.

(2) La Croix du Maine, *Biblioth. française*.

se compose de dix noëls, rassemblés sous ce titre : *Noelz par le conte d'Alsinoys, présentez à Madamoyselle sa Valentine* (le Mans), goth., petit in-12. *Conte d'Alsinoys* est l'anagramme de *Nicolas Denisot* ou *Denysot;* c'est à l'occasion de cet anagramme, *gaillard* selon du Verdier, *maussade* selon M. Nodier (comme, suivant les temps, les avis diffèrent sur les petites ainsi que sur les grandes choses!), que François Ier dit un jour : « Ce conté d'Alsinoys n'est pas de grand revenu, puisqu'il n'est que de *six noix* (1). » On admirait de tels jeux d'esprit, alors même qu'ils ne venaient pas d'un prince. Pour ce qui regarde Denisot, il nous est signalé par ses contemporains comme ayant excellé dans les anagrammes. C'est lui qui travestit ainsi le nom d'Étienne Jodelle : *Jo! le Délien est né!* (2) Mais parlons de ses *Noelz*. M. Boyer, qui s'est montré fort indulgent pour Denisot, a loué son premier recueil et en a reproduit quelques pièces. Nous voudrions être de l'avis de M. Boyer, mais nous ne le pouvons : parmi les poëtes les plus obscurs du XVIe siècle, nous pourrions en désigner plusieurs, dont les noëls, ou cantiques sacrés, méritent assurément plus d'estime que ceux de Denisot. Il nous semble même que M. Boyer n'a pas cité les meilleurs vers du

(1) La Croix du Maine, *Biblioth. françoise*. « Le sieur de Montaigne, en ses *Essais*, dit que Nicolas Denisot a change toute la contexture des lettres de son nom, pour en bastir le comté d'Alsinoys, qu'il a estrené de la gloire de sa poesie et peinture. » Du Verdier, *Biblioth. franc.*, p. 904. — Montaigne, *Essais*, p. 225 de l'edit. de 1625, in-4°.

(2) *Bigarrures du sieur des Accords*, p. 79, *verso*. Dans les *Odes, Sonnets et autres poésies* de Tabureau, nous trouvons une ode à Jodelle sur cet anagramme.

recueil de 1545 ; pour notre part, nous citerons ceux-ci :

Chantons tous, je vous en prie,
En ce temps deuotieux,
Chantons ung chant glorieux,
Délaissons mélancolye :
Chantons !

Car la princesse des cieulx
Produyt l'enfant précieux
Le digne et sainct fruict de vie ;
Chantons !

Dessus l'aspic venimeux
Et basilic maculeux
Sa puissance embellye,
Chantons !

Le dracgon est souffreteux,
Le lyon baisse les yeulx
Par ceste vierge Marie ;
Chantons !

Car ce iourdhuy tant heureux
A produyt le Dieu des Dieux ;
Ainsi le certifie ;
Chantons !

Anges en l'aer gracieux,
En leurs chants armonieux
Ont gringoté leur partie :
Chantons !

Et les pasteurs curieux
Veoir l'enfant délicieux,
Sont sortis de la prarye ;
Chantons !

Je m'en allay avec eulx,
En menant, de cueur joyeux,
Ma Valentine iolye ;
Chantons !

Par œuvre miraculeux
Trois roys sont de diuers lieux
Venus en cette partie :
Chantons!

Prions le Dieu vertueux
Et misericordieux
Qu'ayons sa gloire infinie!

Le style de ces vers est commun, mais le tour en est assez heureux. On compte d'ailleurs les *Noelz* de Denisot parmi les livres les plus rares ; nous devions donc faire connaître au moins une pièce de ce recueil.

En quelle année Nic. Denisot s'éloigna-t-il de sa ville natale pour se rendre à la cour, sur l'invitation du prince? Nous ne l'apprenons pas, mais puisqu'il obtint une charge d'honneur parmi les officiers de la maison du roi, du temps de François Ier (1), il est prouvé qu'il ne demeura pas longtemps dans le Maine après avoir publié ses premiers vers ; peut-être même avait il déjà fait, avant cette année 1545, plus d'un séjour à Paris et à Fontainebleau. M. Nodier nous le représente à Paris vers l'année 1530, admis déjà dans l'académie galante de Marguerite de Valois, et contribuant, pour sa part, avec Pelletier, avec Bonaventure des Periers, à la rédaction de cet aimable livre qui

(1) M. Boyer, *Notice*, p. 5.

doit s'appeler un jour l'*Heptaméron* (1). Pelletier atteignait, en 1530, sa douzième année, et Denisot avait quinze ans ; et à cet âge ils auraient été les favoris de Marguerite, les complices de l'auteur du *Cymbalum mundi !* Si nous ne croyons pas à ce déréglement précoce, nous voulons bien qu'avant l'année 1545, Denisot, déjà connu sans doute par des vers ou des contes inédits, ait été favorablement accueilli par une princesse amie zélée de tous les beaux esprits ; nous tenons toutefois pour vraisemblable qu'il ne vint pas s'établir à Paris avant les dernières années du règne de François Iᵉʳ. Encore ne fit-il que paraître à la cour. Tous les poëtes sont inconstants ; au témoignage d'Anacréon, ils sont *chose légère !* En quittant les murs de sa ville, en voyant s'effacer à l'horizon la grande ombre de l'antique cathédrale, Denisot avait oublié tout ce qu'il abandonnait en ces lieux, et la maison de son père, assise non loin du fleuve, sur le versant du mont (2), et les compagnons de son enfance, et sa *Valentine iolye :* à peine avait-il connu la cour, à peine avait-il pris rang dans la poétique *brigade*, commandée par Joachim du Bellay, qu'il se laissait entraîner au delà des mers par de nouvelles amours, à la suite d'une *dame de haut rang*, dont nous regrettons bien de ne connaître ni le titre ni le nom. Tandis qu'il habitait Londres, il fut choisi pour diriger, ou plutôt pour achever l'éducation littéraire d'Anne, de Marguerite et de Jeanne Seymour, filles d'Édouard

(1) M. Ch. Nodier, *Notice sur Bon. des Periers*, en tête de l'édit. des *Contes ;* Paris, Gosselin, 1843.

(2) M. Boyer, *Notice*, p. 23.

Seymour, protecteur du royaume. Nous ne pouvons pas rapporter ici tous les éloges décernés à ces illustres sœurs, dont les poésies latines, traduites par du Bellay, par Antoine de Baïf, par Dorat, par Denisot, sont encore jugées dignes d'estime ; nous ne citerons que ces strophes de Ronsard :

Par vous, vierges de renom,
Vrais peintres de la mémoire,
Des autres vierges le nom
Sera clair en vostre gloire ;
Et puisque le ciel benin
Au doux sexe feminin
Fait naistre chose si rare
D'un lieu jadis tout barbare,

Denisot se vante heuré
D'avoir oublié sa terre,
Et, passager, demouré
Trois ans en vostre Angleterre,
Et d'avoir cogneu vos yeux
Où les amours gracieux
Doucement leurs flèches dardent
Contre ceux qui vous regardent,

Voire et d'avoir quelques fois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa voix
Façonna vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins et des Grecs
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre muse nouvelle.

Comme ces vers nous le disent, Denisot ne séjourna que trois ans en Angleterre. Quand il revint en France,

Henri II occupait le trône et s'efforçait de continuer le règne brillant de François Ier. Denisot reparut à la cour et s'y fit bientôt remarquer. Ce fut alors qu'il prit une part plus active à cette « guerre entreprise contre l'ignorance, » dont Pasquier nous raconte, dans ses *Recherches*, les rapides et glorieux succès. Ami et compagnon d'armes de Ronsard, de du Bellay, de Pontus de Thiard, de Belleau, de Jodelle, de Baïf, d'Olivier de Magny, de Passerat et de ses compatriotes Pelletier et Tahureau, Denisot ne se montra pas un des moins ardents réformateurs du vieux langage, un des novateurs les moins audacieux (1).

Parmi les nouveautés qu'osa Nic. Denisot, nous rappellerons qu'il fut un des premiers, parmi les poëtes de la pléiade, auquel vint la fantaisie de supprimer la rime et de mesurer les vers français par syllabes longues et syllabes brèves. Lorsque Joachim du Bellay publiait, en 1550, son livre de l'*Illustration de la langue françoise*; il s'exprimait dans ces termes : « Quant aux pieds et nombres qui nous manquent, de telles choses ne se font pas par la nature des langues. Qui eût empêché nos ancêtres d'allonger une syllabe et accourcir l'autre, et en faire des pieds et des mains? et qui empêchera nos successeurs d'observer telles choses, si quelques savants et non moins ingénieux de cet âge entreprennent de les réduire en art? » Ces savants et non moins ingénieux créateurs de la nouvelle prosodie, de laquelle du Bellay veut ici parler,

(1) Pasquier, *Recherches*. — M. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, édit. de 1843, p. 52.

sont notre *conte d'Alsinoys*, Jodelle, Passerat, Baïf et plusieurs autres. On a souvent attribué le mérite problématique de cette innovation plus ou moins heureuse au galant *Delien*, au docte sieur du Lymodin, à Étienne Jodelle. Du Verdier semble dire, en effet, que, dès l'année 1549, on connaissait plusieurs sonnets de cet auteur en vers blancs et mesurés, bien que, suivant Pasquier, Jodelle n'ait pas tenté cette audacieuse réforme avant l'année 1553. Mais que l'essai de Jodelle soit de l'année 1553 ou de l'année 1549, d'Aubigné nous raconte, dans la préface de la seconde partie de ses *Petites OEuvres meslées*, qu'un certain Mousset avait, dès l'année 1530, traduit, en vers mesurés de six pieds, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère (1). Ces traductions n'avaient pas été publiées ; il paraît même que, de son temps, d'Aubigné seul avait eu l'occasion de les connaître, car ni Fauchet, ni Pasquier, ni La Croix du Maine, ni du Verdier, ni Soret, ne nous parlent de ce Mousset. Si donc il n'est pas permis de rejeter comme fabuleux ce qu'on lit au sujet de cet auteur mystérieux dans les *Petites OEuvres* de d'Aubigné, il faut croire néanmoins qu'il était mort sans avoir confié son secret au public, et que Jodelle ou tout autre inventa de nouveau, vers l'année 1550, le vers blanc et scandé.

Ici se présente cette question : est-ce bien Jodelle qui fut cet inventeur? Fauchet et Scévole de Sainte-

(1) D'Aubigné, *Petites OEuvres meslées*, p. 126 de l'édit. de Genève, 1630, in-8. — Pasquier, *Recherches*, liv. VII, ch. 15. — *Biblioth. françoise* de l'abbé Goujet, t. XIII, p. 4. — Baillet, *Jugement des savants*, t. IV, p. 24. — La Croix du Maine, édit. de Rigoley de Juvigny, au mot *Nicolas Denisot*.

Marthe (1) nous désignent Jean Antoine de Baïf; mais ils se trompent, Baïf n'ayant publié ses vers mesurés que vers l'année 1565. Tabourot nomme, avant Baïf, Bonaventure des Periers, et nous lisons dans l'*Art poétique* de Thomas Sébillet : « Peu de poëtes françois liras-tu qui ayent osé faire vers sans ryme : toutesfois, afin que tu ne me penses parler par cœur, tu liras, aux œuvres de Bonaventure des Periers la satyre d'Horace qui commence :

Quî fit, Mœcenas, ut nemo quam sibi sortem,

tournée en vers de huict syllabes non rymez, lesquels sont imprimez en forme de prose, sans linéale distinction de vers, quasi comme non méritans de ce nom de carmes. » Cependant, Prosper Marchand, dont Bonaventure des Periers était l'auteur favori, déclare qu'il n'a pas rencontré de vers mesurés dans le *Recueil* de ses œuvres (2). Il est donc vraisemblable que les vers non rimés attribués par Sébillet à des Periers n'étaient que des vers blancs; et, en effet, si nous n'avons pas sous les yeux ce précieux et introuvable *Recueil*, publié par Jean de Tournes en 1544, nous apprenons de M. Nodier que, pour faire montre d'un esprit facile, des Periers écrivait souvent, même sa correspondance, en vers déguisés, c'est-à-dire privés de la rime (3); mais on lit, dans ses *Discours*, cette

(1) Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*. — Scæv. Sammarth. *Lyricorum*, , lib. II, p. 140.

(2) *Dictionn.* de Prosper Marchand, au mot *Mousset*.

(3) Notice déjà citée, p. 24.— M. Sainte-Beuve comprend aussi que Sébillet attribue à des Periers des vers blancs et non des vers mesurés. (*Tableau de la poésie française*, pag. 85 de l'édit. de 1843.)

phrase très-significative : « Puisque nostre langage actuel est sans quantité (je diray quelque jour ce qu'y en trouve, s'il plaist à Dieu)..... » C'est vers l'année 1539 que des Periers, convaincu d'athéisme, chercha dans une mort volontaire un refuge contre le bûcher; il avait donc, paraît-il, avant Jodelle et peut-être avant Mousset, formé le dessein d'une nouvelle prosodie française : c'est toutefois un projet qu'il n'a pas réalisé, et comme la première édition de ses *Discours* est de l'année 1557, il est possible qu'il n'ait rien appris à l'inventeur de l'année 1550.

Disons enfin pourquoi nous recherchons avec tant de curiosité quel est cet inventeur. La Croix du Maine ne nous donne-t-il pas à entendre que c'est Nicolas Denisot? « Il a escrit, lisons-nous dans la *Bibliothèque françoise*, quelques vers mesurez à la forme des élégiaques grecs et latins, desquels il s'en voit quelques-uns imprimez avecques l'*Art poétique* de Thomas Sébillet. » Or, la première édition de l'*Art poétique* de Sébillet étant de l'année 1548, il est prouvé que Nicolas Denisot a fait et publié des vers mesurés deux ou trois ans avant son ami Jodelle, si toutefois il y a de ces vers dans l édition de l'*Art poétique* que nous venons de désigner. Mais voici que nous prenons encore une fois La Croix du Maine en flagrant délit d'imposture. Deux éditions de l'*Art poétique* sont sous nos yeux; la première de l'année 1548, la seconde de l'année 1555, et il ne s'y trouve aucune pièce en vers mesurés, soit de Denisot, soit de tout autre; dans l'édition de 1555, est joint à l'*Art poétique* de Sébillet un *Recueil de poésie françoyse prinse de plusieurs poëtes les plus excellents de ce regne*, et, dans ce *Recueil*

même, nous ne rencontrons pas un seul vers mesuré. Cette longue et laborieuse enquête nous ramène au septième livre des *Recherches* de Pasquier : c'est là que nous lisons ce qui peut se dire de plus satisfaisant et de plus vrai, sinon sur le mérite, du moins sur l'origine de cette réforme du rhythme français tentée au XVIe siècle par quelques contempteurs outrecuidants de Marot et de Saint-Gelais. « Je ne dispute point, ainsi s'exprime Pasquier, si la forme des vers latins, avecques pieds longs et courts, est meilleure que nos rimes. Ce que j'entends maintenant déduire est de sçavoir si nostre langue françoise en est capable. Quant à cela, il n'en faut point faire de doubte. Mais je souhaitte que quiconque l'entreprendra soit plus né pour la poësie que celuy qui, de nostre temps, s'en voulut dire le maistre (1). Cela a esté autrefois attenté par les nostres et peut-être non mal à propos. Le premier qui l'entreprint fut Estienne Jodelle, en ce distique qu'il mit, l'an 1553, sur les *OEuvres poëtiques* d'Olivier de Magny :

> Phœbus, amour, Cypris veut sauver, nourrir et orner
> Ton vers et chef d'umbre, de flamme, de fleurs ;

voilà le premier coup d'essay qui fut fait en vers rapportez et mesurez, lequel est vrayement un petit chef-d'œuvre. Ces deux vers ayant couru par les bouches de plusieurs personnages d'honneur, le comte d'Alsinoys, en l'an 1555, voulut honorer la seconde impression de mon *Monophile* de quelques vers hendé-

(1) Jean-Ant. de Baïf.

casyllabes, dont les cinq derniers couloient assez doucement :

> Or quant est de l'amour, amy de vertu,
> Don céleste de Dieu, je t'estime heureux,
> Mon Pasquier, d'en avoir fidellement faict
> Par ton docte labeur, ce docte discours,
> Discours tel que Platon ne peut refuser. »

Jodelle inventa la nouvelle prosodie, et Denisot fut le premier imitateur de Jodelle : voilà ce que Pasquier nous témoigne, et son témoignage est confirmé par les recherches que nous avons faites. On sait, d'ailleurs, quelle fut la fortune de cette innovation. Ronsard ne l'adopta pas, mais Rapin, Passerat, Pasquier, Baïf, d'Aubigné, Sainte-Marthe, renouvelèrent l'épreuve après Jodelle, après Denisot, et n'eurent pas grand succès près des oreilles françaises. Vers le milieu du siècle dernier, Turgot fit aussi quelques vers métriques, mais ne réussit pas mieux (1).

Marguerite de Valois étant morte en 1549, tous les poëtes contemporains s'empressèrent de chanter ses louanges. Les trois élèves de Denisot, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour se firent entendre dans ce concert, et leurs cent distiques latins sur le trépas lamentable de la dixième Muse, de l'imprudente amie de Clément Marot, obtinrent l'approbation de tous les experts. On les traduisit aussitôt en vers français, grecs et italiens. Ronsard, Dorat, Joachim du Bellay, Jean-Antoine de Baïf, s'exercèrent sur ces distiques. Plus que tout autre, Nic. Denisot devait être jaloux

(1) On peut lire à ce sujet l'article *Mousset*, de Prosper Marchand.

de faire connaître l'œuvre poétique des trois sœurs anglaises ; non-seulement il traduisit leurs cent distiques en cent quatrains français, mais ayant joint à ces quatrains divers autres chants funèbres, composés en l'honneur de la reine de Navarre, il publia ce recueil en 1551, sous le titre de : *Le Tombeau de Madame Marguerite ;* Paris, M. Fezendat, in-8.

Deux ans après, parurent les *Cantiques du premier Advènement de Jésus-Christ ;* Paris, veuve M. de La Porte, 1553, in-8, avec les airs notés. Ces *Cantiques* ne sont pas moins rares que les *Noëls* publiés en 1545. La bibliothèque du roi ne possède ni l'un ni l'autre volume, et on ne trouve que les *Noëls* à la bibliothèque du Mans. Du Verdier, qui avait en grande estime la *suffisance* du comte d'Alsinoys, ne s'est pas contenté de nous recommander le *hault son* des *Cantiques ;* il en a publié deux dans sa *Bibliothèque*, les plus loués sans doute. C'est dans l'un de ces cantiques que se trouve cette description curieuse de la maison de Bethléhem :

> O saincte et saincte maison !
> O maison dignement saincte !
> O bien-heureuse maison
> Qui a veu la Vierge enceinte !
>
> Icy je veuil maçonner
> De ce bastiment l'exemple
> Et de mes vers façonner
> Le projet de ce beau temple.
>
> Ça la reigle et le compas !
> Ça le papier et la plume !
> Muse avant ! qu'on mette bas
> Le feu qui nos cœurs allume !....

Quatre fourches en quarré
L'une sur l'autre penchantes,
Sous un plancher bigarré
De tous costez chancelantes,

Estoient les quatre pilliers
De ce tant heureux repaire
Où les anges à milliers
Ont veu la Vierge estre mère.

Sur ces fourches tout au long
Quatre perches à l'antique
Deseignoient le double front
D'un double et double portique.

Tout le plancher de rozeaux
Et de paille ramassée
De torchiz et de tuilleaux
D'herbe seiche entrelassée,

Estoit tout entièrement
Lambrissé en telle sorte
Qu'on eust dit facilement
Le tout n'estre qu'une porte.

Les postres et soliveaux
Estoient petites perchettes,
Plus pour nicher les oiseaux
Que pour servir de logettes.

L'entour estoit façonné
D'une claye demi-rompue
Où le vent avoit donné
Tant, qu'il l'avoit corrompue.

Sur le dessus my-passoit
L'herbe penchant de froidure,
Qui ses cheveux hérissoit
Teints encores de verdure.

Quatre gaulles de travers,
Desjà seiches de vieillesse,
Ouvertes de mille vers,
Bout sus bout faisoient l'addresse.

Pour eslever tout autour
Une bien mince closture,
Qui eut remparé l'entour
De ceste pouvre ouverture;

Mais tout estoit descouvert,
Le vent, la pluye et la gresle
Trouvoient toujours l'huis ouvert
Pour s'y fourrer pesle-melle.....

Ce sont bien là des vers d'un peintre, et d'un peintre du XVI[e] siècle : en les transcrivant ici, nous croyons copier quelque ancienne description d'un tableau du maréchal d'Anvers. Quel luxe de détails! quelle recherche des petites choses! Recherche puérile, luxe de mauvais goût. Nous savons que tel n'est pas le sentiment de tous les critiques : il s'en trouve qui sont curieux de voir un poëte, un peintre, compter exactement le nombre des brèches pratiquées par la vermine sur une gaule rustique, et que rien ne touche, n'émeut plus que cette frivole analyse des accidents imperceptibles. Pour notre part, autant nous préférons la manière large et puissante des grands maîtres dans l'art de peindre au parti pris enfantin des émules de Quintin-Metzis, autant nous mettons les stances sacrées de Malherbe, et même de quelques poëtes de la pléiade, au-dessus des vers précieux que nous venons de citer. Ils ont été déjà signalés comme étranges et bouffons par l'auteur des *Observations sur les erreurs*

des peintres, l'avocat Molé (1). Le même critique a cité quelques vers encore d'un autre noël de Denisot, et nous allons les reproduire après lui. On sait avec quelle réserve, avec quelle sobriété de détails, les évangélistes ont raconté la naissance de Jésus. Un seul d'entre eux, saint Luc, ajoutant quelque chose aux dires de saint Mathieu, a parlé d'une crèche dans laquelle l'enfant qui venait de naître fut, dit-il, déposé « parce qu'il n'y avait pas de place dans l'hôtellerie » de Bethléhem; et il s'est bien gardé de faire la description de cette crèche. Les peintres, les poëtes l'ont placée dans une étable, et dans cette étable ils ont introduit des animaux bêlants ou ruminants. Mais ce n'est pas tout, car voici Denisot qui nous représente deux de ces animaux, les plus intelligents sans doute, le bœuf et l'âne, transportés par l'enthousiasme que leur cause la venue du Christ, et faisant toutes sortes de mines pour manifester la joie qu'ils éprouvent :

Voyez l'une et l'autre beste
A son Seigneur faire feste!
Voyez que l'asne à genoux
Par-dessus l'oreille braye,
Et, selon son pouvoir, paye
L'honneur que nous lui devons tous (2).

Ces vers seraient peut-être à leur place dans certains poëmes où l'on a tout osé : mais dans un cantique ?... est-il permis de travestir ainsi les Évangiles.

(1) T. II, p. 35 et 36. (Note manuscrite de Mercier St-Léger.)
(2) *Ibid.*, p. 67.

dans un cantique? Nous ne le croyons pas. Rappelons cependant que les œuvres spirituelles du comte d'Alsinoys ont été louées par Rémi Belleau, dans le sonnet suivant :

> Ce double traict, dont l'un industrieux,
> Ravist nostre œil, l'autre, doux, nostre oreille,
> De ta main docte annonce la merveille
> Et de tes vers l'accent laborieux.
>
> Mais ton esprit, sainctement curieux
> A desseigner la beauté nompareille
> De cette nuict (1), plus que le jour vermeille,
> Sur ton pinceau reste victorieux.
>
> Car tes tableaux mourront, et la mémoire
> Des plus saincts doigts emportera la gloire
> De nostre temps, à l'antique égalé;
>
> Et ton sujet plus divin et plus stable,
> Que n'est l'amour, le créon ou la table,
> Rompra les coups du vieil faulcheur ailé.

Comment le sage Belleau pouvait-il promettre un renom immortel à ces vulgaires facéties? Denisot était de la *brigade*, comme on disait alors; il était du parti des modernes, des novateurs, et, dans tous les partis, on se rend de tels services, on s'adresse, devant le public, des congratulations emphatiques que souvent la conscience désavoue. Aux vers de Belleau, que nous venons de reproduire, nous pourrions joindre d'autres épîtres non moins flatteuses adressées à notre comte d'Alsinoys par Ronsard, Muret, Jodelle, Antoine de

(1) La nuit de la nativité.

Baïf, Joachim du Bellay, Richelet, Sébillet, et par plusieurs autres; Ronsard lui disait :

La vertu fist en partie
Le lien qui nous joignit
Et la mesme sympathie
Celle qui nous estreignit.
C'est donc l'heureuse folie
Dont le ciel folastre en nous,
Non le pays qui nous lie,
D'un affolement si doux.

Quoy! celuy que la nature
A dès enfance animé
De poésie et de peinture
Ne doibt-il pas estre aimé?...

Car où est l'œil qui n'admire
Tes tableaux si bien pourtraicts
Que la nature se mire
Dans le parfaict de leurs traicts?
Où est l'oreille bouchée
De telle indocte espaisseur
Qui ne rie, estant touchée
De tes vers pleins de douceur? etc., etc. (1).

Mais ces citations sont plus que suffisantes. Si nous devions parler de l'accueil fait aux vers de Denisot par les premiers poëtes du temps, nous ne saurions prendre au sérieux tous ces compliments immérités.

(1) Il y a d'autres vers de Ronsard à Denisot. Dans le sonnet IX du livre I de ses *Amours*, Ronsard parle du portrait de sa maîtresse fait par Denisot.

Hors de mon sein je tire une peinture,
De tous mes maux le seul allegement,
Dont les beautés par Denisot encloses....

Thomas Tanner, dans sa *Bibliotheca Britannico-Hibernica* (1), décrit un manuscrit latin de la bibliothèque de Westminster, auquel il donne le titre de : *Liber Carminum ad regem Eduardum VI.* Tout ce que contient ce volume est de Nicolas Denisot. Après une acclamation, qui est en prose, sur les actes du règne de Henri VIII, se placent une églogue et un poëme funèbre (*Epicedium*) sur le trépas prématuré de ce prince ; puis deux autres poëmes sur l'avénement d'Édouard VI. Nous ne connaissons ce manuscrit que par la description qu'en fait Thomas Tanner ; mais le titre des pièces qu'il renferme nous indique assez qu'il dut être envoyé par Denisot à Édouard VI, vers la fin de l'année 1558. Or, par une étrange coïncidence, quand, pour mériter les bonnes grâces du nouveau roi d'Angleterre, Denisot s'occupait à chanter en vers la louange du prince méchant et vicieux qui venait de descendre dans la tombe, il travaillait dans le même temps, au péril même de ses jours, à restituer à la France la ville de Calais, occupée par une garnison anglaise. Voici les renseignements qui nous sont fournis, sur cette chevaleresque équipée, par l'auteur de la notice insérée dans l'*Annuaire de la Sarthe* de 1812. Le comte d'Alsinoys, dissimulant son nom et sa qualité, était venu s'établir à Calais, dans un modeste logis, avec son chevalet, ses toiles et ses brosses, feignant d'être un de ces peintres nomades qui, suivant les saisons, ou plutôt suivant leur fantaisie, vont dresser leurs tentes aux lieux les plus divers. Mais quelle était sa principale occupation ? mathéma-

(1) Londini, 1748, in-fol., p. 224.

ticien et dessinateur habile, il étudiait les fortifications de la place et en levait le plan, avec l'aide d'un sien neveu, nommé Langlois, sieur du Vivier, qu'il put bientôt envoyer vers le roi, porteur des pièces dont l'arrivée était impatiemment attendue. Cependant, les Anglais, qui étaient sur leurs gardes, arrêtèrent le messager de Denisot, saisirent les papiers entre ses mains, et ne tardèrent pas à trouver son complice, qui fut jeté dans les prisons de la ville, comme prévenu d'un crime d'État. Il ne s'agissait plus que de hâter le jugement de Denisot, et de lui infliger le dernier supplice, lorsque cet aimable chevalier français, ayant daigné trouver quelques charmes à la femme de son geôlier, obtint d'elle les moyens de fuir. Hors de sa prison, Denisot courut par les champs : il était à quatre lieues de Calais, quand, voyant accourir sur ses traces les soldats envoyés à sa poursuite, il entra dans une métairie et s'y cacha ; mais il fut découvert dans cette retraite. Par qui, bon Dieu? racontons ce détail à demi-voix : il fut découvert par la fille du métayer, et, comme la femme du geôlier de Calais, celle-ci ne tarda pas à se laisser attendrir par les douces prières, par les larmes feintes, et (c'est le manuscrit généalogique qui nous l'atteste) par les galants stratagèmes du bel aventurier : non-seulement elle le cacha dans un lieu sûr, mais elle veilla sur lui durant sa fuite, jusqu'à ce qu'il fût rendu dans les murs de Boulogne. Dans cette ville, Denisot fit, avec ses souvenirs, un nouveau plan, et s'empressa de l'envoyer au roi, qui le transmit au duc de Guise. Le duc considérait comme une folle entreprise l'attaque d'une place aussi bien défendue que Calais semblait l'être. Cepen-

dant, après un examen attentif du plan tracé par Denisot, il ne désespéra pas tout à fait de surprendre l'ennemi ; et, se mettant à la tête de quelques troupes rassemblées à la hâte, il arriva, le 1er janvier 1558, sous les murs de Calais. L'attaque fut aussitôt commencée, et, après huit jours de siége, cette ville, qui depuis deux cents ans avait une garnison anglaise, voyait le drapeau de la France flotter de nouveau sur ses tours réputées imprenables. On dut à Denisot ce glorieux, ce prodigieux succès (1).

Une mort trop prompte ne permit pas à Henri II de lui témoigner sa reconnaissance, et lui-même ne survécut pas longtemps à ce prince, puisqu'en l'année 1559, atteint d'une fièvre violente, il mourut à l'âge de quarante-quatre ans, dans la maison qu'il occupait à Paris, au faubourg Saint-Marcel. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont (2).

Nous n'avons pas encore terminé cette notice : il nous reste à parler de quelques œuvres attribuées à Nic. Denisot par divers bibliographes, et de plusieurs pièces de vers de cet auteur qui se trouvent éparses dans les recueils du temps ou insérées dans les ouvrages de ses amis.

« Il a escrit, lisons-nous dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, un *Livre de Prières* à Dieu, imprimé à Paris et autres lieux. » Nous ne connaissons pas ce volume; du Verdier ne le mentionne pas.

Nous trouvons encore, dans le catalogue de ses opuscules publié par La Croix du Maine, des *Annota-*

(1) Notice de M. Boyer, p. 19 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 22.

tions sur une ode de Pierre de Ronsard. Il se proposait, nous dit ce bibliographe, de commenter toutes les œuvres de ce poëte. Rien de cela n'est parvenu jusqu'à nous.

On ne s'accorde pas sur la part de collaboration qui lui appartient dans les *Contes* ou *Nouvelles Récréations* de Bonaventure des Periers. La Croix du Maine dit que Denisot et Pelletier sont auteurs de la plus grande partie de ces *Contes*, dont la première édition est de l'année 1558 (1). Le Duchat, au témoignage de Falconnet, a cru devoir les attribuer tous à Denisot. Dans l'élégante notice qu'il a publiée sur Bonaventure des Periers, M. Ch. Nodier répond à cette question dans les termes suivants : « Je suis loin de penser, comme La Monnoye, que cette coopération de Pelletier et de Denisot ait été fort considérable. Plus j'ai relu les *Contes* de des Periers, plus j'y ai trouvé de simultanéité dans la forme, dans les tours, dans les mouvements du style. Quoiqu'il y ait des exemples nombreux, dans les lettres comme dans les arts, de cette aptitude à l'imitation, je ne l'accorde pas sans regret, et surtout sans réserve, à Pelletier et à Denisot, qui n'ont jamais eu le bonheur de ressembler à des Periers, si ce n'est dans les écrits de des Periers où l'on veut qu'ils aient pris part. Je conviens très-volontiers cependant que des Periers, mort en 1544, et selon moi en 1539, n'a pas pu parler de la mort du président

(1) A l'art. *Jaques Pelletier*. « Je ne veux pas nier, dit La Croix du Maine, qu'il n'y ait quelques contes en ce livre de l'invention dudit Bonaventure, mais les principaux autheurs de ce gentil et plaisant livre de facéties, sont les susdits Pelletier et Denisot. »

Lizet, décédé en 1554, et de celle de René du Bellay, évêque du Mans, qui ne cessa de vivre qu'en 1556. Il en est de même de deux ou trois faits pareils que La Monnoye a recueillis avant moi, et probablement de quelques autres qui nous ont échappé à tous deux. Mais qu'est-ce que cela prouve? Ces phrases: *naguères décédé*, *décédé évesque du Mans*, etc., ne sont autre chose que des incises qu'un éditeur soigneux laisse volontiers tomber dans son texte, pour en certifier l'authenticité ou pour en rafraîchir la date. Il ne serait même pas étonnant que les noms propres auxquels des Periers aime à rattacher ses historiettes, eussent été souvent remplacés par des noms plus récents, plus populaires, plus capables de prêter ce qu'on appelle aujourd'hui un intérêt piquant d'*actualité* aux jolis récits du conteur. L'auteur même qui publierait son ouvrage après l'avoir gardé vingt ans en portefeuille, ne négligerait pas ce moyen facile de le rajeunir, et il est tout simple que l'éditeur de des Periers s'en soit avisé; car, à son défaut, l'idée en serait venue au libraire. Laissons donc à Denisot et à Pelletier, puisqu'on en est convenu, l'honneur d'une collaboration modeste dans les ouvrages de leur maître. Mais gardons-nous bien de pousser cette concession trop loin. Si Pelletier et Denisot avaient pu s'élever quelque part à la hauteur du talent de des Periers, ils n'auraient pas caché cette brillante faculté dans les *Contes* et dans les *Discours* de des Periers, eux qui ont vécu assez longtemps pour la manifester dans leurs livres, et qui ont fait malheureusement assez de livres pour nous donner toute leur mesure. Il n'y a qu'un Rabelais, qu'un Marot, qu'un Montaigne, qu'un des

Periers dans une littérature. Des Denisot et des Pelletier, il y en a mille. » Nous voulons bien souscrire à ce jugement, si peu flatteur qu'il puisse être pour la mémoire de deux Manceaux renommés. Cependant n'est-il pas permis de supposer encore, même avec l'assentiment de M. Nodier, que Denisot et Pelletier ont inséré quelques-uns de leurs contes dans le recueil publié par eux sous le nom de leur ami ? L'objection qu'on fait à cela, c'est qu'on ne trouve pas de ressemblance entre le style des *Contes* et le style des ouvrages authentiques et analogues de Pelletier, de Denisot. Mais qui a fait cette comparaison et qui l'a pu faire ? De la prose de Pelletier on connaît à peine quelques graves discours, et il ne reste pas une seule ligne de Denisot qui ne soit en vers. Mais si M. Nodier réduit à peu de chose la part prise par Denisot et Pelletier aux *Contes* publiés sous le nom de des Periers, il croit qu'ils ont l'un et l'autre, ainsi que des Periers, fourni quelques nouvelles à l'*Heptaméron*. Cette hypothèse n'est pas à rejeter. Si, comme nous l'avons établi, M. Ch. Nodier a nécessairement antidaté les relations de Marguerite et des deux poëtes du Maine, nous accordons volontiers qu'ils ont fréquenté l'académie présidée par cette princesse, et qu'ils ont pu contribuer à la rédaction de l'*Heptaméron*.

Nous n'avons pas lu de vers mesurés de Denisot dans le *Recueil de Poésie françoise*, publié, en 1555, par la veuve Regnault, pour faire suite à l'*Art Poétique* de Sébillet ; mais comme le nom des auteurs manque à la plupart des vers de ce *Recueil*, nous pouvons croire qu'il contient des vers rimés de Denisot. Gilles Corroset a inséré, dans son *Parnasse des Poëtes fran-*

çois modernes, une sorte d'élégie de Denisot sur les misères de la vie humaine; cette pièce de vers est dédiée à Pierre Boistuau.

Ce Pierre Boistuau, sieur de Launay, était le secrétaire de l'académie de la reine de Navarre. On a de lui plusieurs ouvrages qui ont été fort estimés; en tête d'un de ces ouvrages, le *Théâtre du Monde*, se lit une pièce de vers encomiastique signée par le comte d'Alsinoys, « valet de chambre du roy. » Il s'en trouve une autre en tête de l'*Histoire des Oiseaux*, de P. Belon. Ce sont des vers mesurés à l'imitation des phaleuques grecs et latins. M. Boyer a reproduit cette pièce; mais il ne paraît pas avoir connu l'hexastique français de Denisot, qui précède les *Amours* d'Olivier de Magny. Enfin des vers de Denisot à Ronsard ont été publiés dans quelques éditions des œuvres de ce poëte; nous les lisons au tome II de l'édition de 1633, p. 1081.

FOULON (ABEL).

Il nous suffira d'annoter la notice publiée par La Croix du Maine sur ABEL FOULON. En voici les termes :

« Abel Foulon, natif de la paroisse de Loué, au Maine, poëte françois, philosophe, mathématicien et ingénieur, valet de chambre du roi Henry II. Il a escrit de son invention l'Usage et Description de l'Holomètre, pour scavoir mesurer toutes choses qui sont soubs l'estendüe du ciel, tant en largeur qu'en hauteur et

profondité, imprimé à Paris, chez Pierre Beguin, l'an 1567. Il a escrit un Traicté des machines, engins, mouvements, fontes mettalliques et autres telles inventions ; non encores imprimé. La Description du mouvement perpetuel, non imprimé. Voylà quant à ses inventions, et, touchant ce qu'il a traduict, voicy ce que j'en ay peu voir. Les huit livres d'Architecture de Marc Vitruve, lesquels, pour les avoir communiquez à ses amis, les ont mis en leur nom, et les ont fait imprimer, sans faire mention de luy, qui en estoit le traducteur. Le Poëme d'Ovide *in Ibin*, ou contre Ibis, non imprimé. Les Satyres de Perse, traduictes par ledit Foulon en vers françois, imprimées, l'an 1544, à Paris. Il a peu composer de son invention et traduire plusieurs autres choses desquelles je n'ay pas cognoissance. Il est inventeur des testons forgez au moulin, du temps du roy Henri II du nom, roy de France. Sa devise est : *Moyen ou trop*. Il mourut à Orleans, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné pour la jalousie de ses belles inventions, l'an 1563, âgé de 50 ans ou environ. »

Voici maintenant nos remarques sur cette notice.

Le livre d'Abel Foulon qui a pour titre : l'*Usage et Description de l'Holomètre*, eut un grand succès. On le trouve traduit dans plusieurs langues. En latin, par Nicolas Stoup, *Stupanus*, professeur de médecine à Bâle, sous ce titre : *De Holometri fabrica et usu, instrumento geometrico ab Abele Fullonio olim invento, nunc vero Stupani opera sermone latino explicato;* Basileæ, Pet. Perna, 1577, in-fol. En italien, par un traducteur inconnu ; Venise, Z. Ziletti, 1564, in-4°. Mais comment la traduction italienne aurait-elle été

publiée en 1564, si l'original français n'avait été mis en vente par P. Beguin qu'en l'année 1567? Il faut, en outre, remarquer ce mot *olim*, dont Nic. Stoup se sert, en 1577, pour désigner la date de l'invention de l'holomètre par Abel Foulon. Il est donc évident que l'ouvrage de Foulon fut publié longtemps avant l'année 1567.

Comme le fait observer La Monnoye (1), le traité de Vitruve sur l'Architecture ne se compose pas de huit, mais de dix livres. Nous ne savons ni à quelle date ni sous quel nom fut publiée la traduction de Foulon.

La traduction des satires de Perse fut éditée à Paris, in-4°, par J. Gazeau ; en 1544, suivant La Croix du Maine ; en 1514, suivant Fabricius. Mais Foulon étant mort en 1563, âgé de 50 ans environ, avait dû naître en 1514. Il y a donc une erreur chez Fabricius. Cette traduction française des satires de Perse par A. Foulon est la plus ancienne que l'on connaisse. L'abbé Goujet ne l'a pas estimée. « Il a, dit-il, en parlant d'Abel Foulon, il a employé les vers de dix syllabes, mais sans y observer ni les règles les plus communes de la versification, ni l'alternative des rimes masculines et féminines, ni souvent même les préceptes les plus indispensables de la grammaire. Du reste, on sent qu'il a entendu son auteur et qu'il l'a traduit le mieux qu'il lui a été possible (2). »

Falconnet a lu, dans l'*Histoire des Églises réfor-*

(1) Notes de l'édit. de La Croix du Maine et de du Verdier, publiée par Rigoley de Juvigny.

(2) *Biblioth. française*, t. VI, p. 126.

mées (1), qu'Abel Foulon était un excellent ouvrier, employé à Orléans par les calvinistes pour y forger de la monnaie au coin du roi ; il avait eu, dit-il, à Paris, la charge de *maître à monnoie* (2).

Mercier de Saint-Léger se demande si Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, qui remplit l'office de diacre ou de sous-diacre dans la cérémonie du sacre de Henri IV, n'était pas quelque proche parent de notre Abel Foulon (3). Nous ne saurions répondre à cette question. L'abbé de Sainte-Geneviève appartenait peut-être à la famille des Foulon d'Anjou. Ménage nous désigne un Jean Foulon, contrôleur en l'élection de Saumur, père de Marie et de Renée Foulon (4).

AUBERY DU MAURIER (LOUIS).

LOUIS AUBERY, fils de Benjamin Aubery, sieur du Maurier, est-il né dans le domaine seigneurial de sa famille, à la Fontaine-Saint-Martin ? Nous ne saurions l'affirmer, mais nous avons lieu de le croire. Nous lisons, dans ses *Mémoires*, qu'il fit ses premières études en Hollande, près de la Haye, dans une maison de campagne nommée Ingelbourg. Benjamin Aubery

(1) T. II, liv. V, p. 37.

(2) Notes de l'édit. de La Croix du Maine, etc., etc., publiée par Rigoley de Juvigny.

(3) Notes manuscrites sur un exemplaire de la *Biblioth. françoise* de La Croix du Maine.

(4) *Hist. de Sablé*, IIe part., p. 128.

avait loué cette maison, qui appartenait à la famille Barneveldt, pour y établir la résidence de ses enfants. Nous trouvons encore, dans les *Mémoires* de Louis Aubery, quelques renseignements curieux sur Benjamin Priolo, qui fut un de leurs précepteurs, et sur sa méthode. Il ne se servait ni de Priscien, ni de Clénard, ni de Despautère ; il négligeait de faire connaître à ses élèves les règles grammaticales, déclarant qu'il avait appris ce qu'il savait, et il savait beaucoup, sans avoir fait usage des livres de ces auteurs, sans avoir chargé sa mémoire de tous ces termes barbares de *supin*, de *gérondif*, etc., etc., auxquels personne n'entend rien. Nous devons tenir ces détails pour exacts. Or, Benjamin Priolo ou Prioleau, étant né, suivant tous les bibliographes, le 17 janvier 1602, il ne doit pas avoir été chargé de l'éducation des fils du sieur du Maurier avant d'avoir lui-même achevé ses études, c'est-à-dire avant l'année 1620 ou environ. Mais que lisons-nous dans une lettre de Grotius du 8 juillet 1621 ? Benjamin Aubery lui ayant fait savoir qu'il avait choisi Gérard Vossius pour précepteur de ses enfants, il le félicite de ce choix : « Vous ne pouviez mieux faire, lui dit-il, que de les confier à Vossius. » Il ajoute : « Je ne manquerai pas de lui recommander la tutelle de vos enfants quand il viendra dans ces lieux avec ses jeunes élèves, mais je ne l'ai pas encore vu (1). » Cette lettre de Grotius est de Paris ; il écrit à Benjamin du Maurier qui habite la Haye. Le 4 août, il lui fait parvenir une autre lettre, dans laquelle nous lisons : « Je suis persuadé que l'excellent

(1) *Epistolæ* Grotii, ad ann. 1621.

Vossius aura le plus grand soin de vos enfants, et je n'ai pas oublié de stimuler son zèle, bien que cela ne fût pas nécessaire. Vous avez fait le meilleur choix que vous pussiez faire lorsque vous avez pris le parti de mettre vos enfants entre les mains de cet homme dont la délicatesse égale le savoir. » Enfin, le 19 août, il lui écrit : « Je suis heureux d'apprendre que vos enfants sont rendus près de vous en parfaite santé (1). » Ces passages des lettres de Grotius établissent clairement, il nous semble, que Gérard Vossius fut le premier précepteur des enfants de Benjamin Aubery ; que ceux-ci restèrent en France jusqu'en 1621, et qu'en cette année ils furent conduits à la Haye, près de leur père, par l'illustre personnage auquel ils avaient été confiés. Il est parlé pour la première fois de Priolo dans la lettre de Grotius qui porte la date du 19 août 1621, et voici dans quels termes : « Placet et is juvenis cui secundas operas assignasti. » Benjamin Priolo, âgé de dix-neuf ans, ne fut donc alors admis dans la maison de Benjamin Aubery qu'avec le titre modeste de sous-précepteur ; à Vossius appartenait la charge principale. Il est cependant à remarquer que Louis Aubery ne rappelle, dans aucun endroit de ses *Mémoires*, qu'il ait eu Vossius pour maître.

Quand celui-ci, engagé dans une vive controverse avec les théologiens catholiques, ne put donner tous ses soins à l'éducation des fils de l'ambassadeur français, Priolo les conduisit à l'université de Leyde, et resta près d'eux jusqu'au mois d'août de l'année 1628.

(1) *Epistolæ* Grotii, ad ann. 1621.

C'est alors seulement qu'il les quitta, comme nous l'apprend une lettre de Grotius, du 13 août de cette année. Louis Aubery avait achevé ses études littéraires; il pouvait être âgé de dix-sept ans environ. Il revint en France, avec son père, en 1630. En 1632, il était à Paris, où il étudiait le droit, mais avec si peu de zèle, que plus d'une fois Grotius se vit contraint de lui adresser à ce sujet de respectueuses remontrances (1). C'était un jeune homme indocile, emporté, qui n'écoutait pas volontiers les conseils d'autrui; mais comme il avait d'ailleurs l'intelligence prompte et ouverte, on espérait beaucoup de lui.

Il existait alors de telles différences entre les coutumes, les mœurs et le gouvernement des diverses nations européennes, que, pour se rendre propre aux affaires, il fallait voyager et acquérir, par l'observation, cette science des faits contemporains que nous fournissent aujourd'hui les journaux et les livres des économistes. Destiné par son père à la diplomatie, Louis Aubery parcourut d'abord l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Il était à Rome en l'année 1630, et à l'endroit de ses *Mémoires* où il parle de son séjour dans la ville sainte, il raconte qu'il vit, dans la chapelle Pauline, un tableau de la Saint-Barthélemy au bas duquel était cette légende: *Pontifex Colonii necem probat*. Bien que son père l'eût fait élever dans la religion catholique, Louis Aubery ne put lire sans effroi cette cruelle sentence; cinquante ans après, il se rappelait encore

(1) Dans l'édition des *Lettres* de Grotius, de l'année 1687, in fol., il y a sept lettres de celui-ci à Louis Aubery; ce sont celles qui portent les numéros 290, 304, 332, 486, 786, 880, 891.

l'émotion douloureuse que lui avait causée la rencontre de ce tableau dans un lieu consacré, sur l'autel même du Dieu clément et pacifique. L. Aubery était de retour au Maine en l'année 1636, et il assistait aux derniers moments de son père. Au mois de mai de l'année suivante, il était à Paris, où il obtenait de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, la permission de l'accompagner dans cette grande ambassade qui eut pour résultat la trève de vingt-six ans, conclue entre la Suède et la Pologne. Ils partirent vers la fin de mai, et se firent d'abord transporter dans le Holstein, puis à Hambourg, où le comte d'Avaux séjourna, tandis qu'Aubery alla visiter Lubeck et Kiell. Ils se rendirent ensuite en Danemarck et en Suède, où Louis Aubery, bien reçu par la noblesse de toutes les cours, contracta des relations presque familières avec le jeune Charles-Gustave. En se quittant, ils se firent des présents mutuels. Aubery reçut des mains du prince palatin un très bel atlas, et lui donna les *Mémoires de Commines*, in-fol., édition de Vascosan, exemplaire réglé, relié magnifiquement en marocain et doré sur tranche; en outre, il célébra les mérites précoces de son royal ami dans une série de strophes héroïques qui furent louées, nous dit-il, par les experts les plus renommés, Conrart, Chapelain et d'Ablancourt; mais nous avons le regret de les trouver fort peu dignes d'éloges. Vers la fin du mois d'août 1637, ayant appris que Wladislas, roi de Pologne, préparait de grandes fêtes pour célébrer son mariage avec la princesse Cécile-Renée d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand III, Aubery se rendit en toute hâte en Varsovie En ce lieu, nous perdons la trace de notre voya-

geur; ce que nous savons, c'est qu'il revint en France avant le comte d'Avaux.

Il était à la cour en l'année 1642, quand il fut chargé par le comte de Rantzaw, retenu prisonnier dans le château de Gand, de communiquer à la cour de France une nouvelle importante. La citadelle de Gand était dégarnie de troupes, et avant que l'ennemi pût la secourir, elle devait tomber au pouvoir des Hollandais, alliés de la France, si l'on envoyait de ce côté le prince d'Orange avec son infanterie Aubery transmit à la hâte cet avis au conseil du roi; mais comme il venait du comte de Rantzaw, qui était dans les plus mauvais termes avec le ministre de Noyers, on n'en profita pas. C'est en cette année 1642 que Louis Aubery perdit son protecteur, le cardinal Richelieu. Il était admis, même dans les jours solennels, à la table ronde de ce ministre, qui lui avait plus d'une fois promis de l'employer dans quelque ambassade, et ne l'avait pas fait. Or, quand il n'avait rien obtenu sous le ministère de Richelieu, si ce n'est les titres d'aide-de-camp du roi et de maître des requêtes en service ordinaire, que pouvait-il espérer de son successeur? Aubery prit alors le parti de la retraite, et, après avoir prononcé quelques dures paroles sur la cour et les courtisans, il alla se renfermer dans son domaine du Maurier, où il ne voulut plus avoir d'autre occupation que celle de réparer les brèches qu'il avait faites à son bien.

Cependant, il n'était pas né pour le repos; empêché de prendre part aux affaires, il ne put se défendre d'exprimer son avis sur les choses qu'il avait apprises, sur les évènements auxquels il avait assisté, durant

ses voyages et durant son séjour à Paris. Il écrivit ses *Mémoires*, et s'occupa de préparer une édition nouvelle du plaidoyer prononcé par son grand-oncle, Jacques Aubery, dans l'affaire des hérétiques de Cabrières et de Mérindol. Nous avons parlé de cet ouvrage qui parut en 1645, in-4° (1). Louis Aubery devait avoir atteint sa soixante-dixième année, quand, en l'année 1680, il publia le premier volume de ses *Mémoires* sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, par Mess. Louis Aubery, chevalier, sieur du Maurier; la Flèche, Laboë, 1680, in-8 (2). Il y a eu de nombreuses éditions de cet ouvrage ; nous mentionnerons celles de Paris, 1687, 1688, 1703, in-12; en 1754, l'abbé Sépher en donna une édition nouvelle, avec des notes inédites d'Amelot de la Houssaye, sous ce titre : *Histoire de Guillaume de Nassau, prince d'Orange*; Londres (Paris), 1754, 2 vol. in-12 (3). Ces *Mémoires* sont une suite de biographies rédigées avec une liberté d'opinion qui en a fait le succès. Le style en est lâche et peu correct; mais l'auteur nous avoue qu'ayant « corrompu » sa « langue naturelle par une longue demeure dans les païs étrangers et par une plus longue station dans le Mayne, où l'on parle très mal, » il ne sait pas écrire comme il convient. Les notices que contiennent ses *Mémoires* concernent Guillaume de

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. II, p. 446.

(2) Il y a des exemplaires de cette édition qui portent, avec la même date, le nom des libraires de Paris chez lesquels ils furent mis en vente.

(3) Dans quelques exempl. de cette édit. l'ancien titre est conservé. Louis Aubery y est nommé *Aubry du Mourier*.

Nassau, Louise de Coligny, Philippe-Guillaume, prince d'Orange, Henri-Frédéric de Nassau, Jean de Barneveldt, François Aersens, Hugues Grotius. Comme ces notices ne sont pas toujours très équitables, car il s'agit de contemporains, d'amis et d'ennemis, les critiques n'ont pas manqué d'en signaler les passages plus ou moins défectueux. Bayle, Baillet, Levassor, Jennet, le Clerc, doivent être comptés au nombre des censeurs des *Mémoires* de L. Aubery. Ch. Ancillon les a jugés plus favorablement et avec plus d'équité (1).

Cet illustre bibliographe, né en 1659, a pu connaître, dans sa jeunesse, Louis Aubery; il a, du moins, entendu souvent parler de lui, et quelques gens lui ont tenu sur son compte les propos les moins flatteurs. Il les rapporte en ces termes: « Ils disent qu'il étoit malin, et que, tout accablé de goute et d'années qu'il étoit, ne pouvant agir, il vouloit écrire; qu'il a tiré les mémoires qu'il a publiés des mains de Maximilien, son frère aîné, à qui le père les avoit laissés, et qu'il leur a donné la forme qu'ils ont; de sorte qu'encore qu'il dise souvent que son père lui a dit, ou qu'il lui a ouï dire, et qu'il ne parle que par mémoire, la vérité est qu'il n'a fait que suivre les Mémoires que son frère lui a communiquez, et qu'il ne sait rien de ce qu'il écrit que par ce moyen... Ces personnes ajoutent que s'il n'a pas publié tout ce qu'il avoit promis, ce n'est pas sa faute. Il a fait tout ce qu'il a pu, pour tirer des mains de son frère des Mémoires par le moyen desquels il espéroit de pouvoir

(1) *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes.*

exécuter sa promesse; mais son frère, le connoissant trop bien, et craignant qu'il ne se servît de ses Mémoires pour chagriner bien des gens, sous prétexte de faire les véritables peintures des princes, des grands et des ministres dont il y est parlé, lui a refusé les Mémoires qu'il a demandés; de sorte qu'actuellement, ils sont encore entre les mains de M. du Maurier, son petit-fils, et petit-neveu de notre du Maurier, le seul rejetton de cette illustre famille. » Il y a peut-être dans ces propos quelque vérité, mais assurément il y a plus d'une erreur. Il est possible, il est même vraisemblable que le possesseur des papiers laissés par Benjamin Aubery était son fils aîné Maximilien. Nous voulons bien croire, en outre, que celui-ci, moins audacieux que son frère, ne lui sut pas bon gré d'avoir pris ouvertement, dans ses *Mémoires*, le parti des républicains hollandais, et d'avoir rappelé que Benjamin Aubery avait été l'ami, le confident, le défenseur de Grotius, de Barneveldt, et l'adversaire de leur ambitieux et cruel persécuteur. Mais ce qui est inadmissible, c'est que Louis Aubery ait copié dans les manuscrits de son père tout ce qu'on lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*. Parmi les faits intéressants qui sont racontés dans ces *Mémoires*, combien n'en pourrait-on pas désigner sur lesquels Benjamin Aubery n'a pu laisser de renseignements particuliers, puisqu'ils ont eu lieu vingt ou trente ans après sa mort?

Ch. Ancillon n'eût peut-être pas accueilli, comme il l'a fait, ces dires malveillants, s'il eût appris que la fille unique de Louis du Maurier possédait en manuscrit un ouvrage de son père non moins important que ses

Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande. Cet ouvrage ne fut publié qu'en 1735, vingt ans après la mort d'Ancillon, par Louis-Léonor-Alphonse d'Orvaux du Maurier, sous le titre de : *Mémoires de Hambourg, de Lubeck et de Holstein, de Danemarck, de Suède et de Pologne*, par feu mess. Aubery du Maurier; Blois, Masson, 1735, in-12 (1). Ces *Mémoires* nous sont donnés par l'auteur lui-même comme la suite des premiers, et, bien qu'ils ne soient pas rédigés sur le même plan, ils sont du même style. On y trouve d'ailleurs des renseignements géographiques et historiques qui ne manquent pas d'intérêt. Ils se terminent par la phrase suivante : « Comme je songeois à mettre la dernière main à ces *Mémoires*, des affaires plus importantes m'en ont détourné. Je prie ceux de mes enfants entre les mains de qui tomberont ces *Mémoires*, de les transmettre, s'ils le jugent à propos, à la postérité, ou de les conserver en mémoire d'un père qui n'a de cœur que pour eux. Délivré du tumulte et des embarras du monde, un soin plus précieux va occuper tout mon loisir, que je consacre à une heureuse immortalité. » Louis Aubery mourut, dans sa terre du Maurier, en l'année 1687.

Les *Mémoires de Hambourg* sont l'ouvrage qu'Ansart mentionne sous ce titre : *Traité du commerce de la Baltique, ou Mémoire sur les royaumes du Nord.* Ils eurent, il est vrai, peu de succès, mais Ansart, qui publiait sa *Bibliothèque du Maine* en 1784, aurait toutefois dû savoir que le manuscrit possédé par MM. d'Orvaux avait été publié dès l'année 1735. D'anciens catalogues

(1) Une autre édition porte la date de Leyde, 1748.

lui attribuent un libelle anonyme que nous ne connaissons pas, et qui ne se trouve mentionné ni dans la *Bibliothèque* d'Ansart, ni dans la notice de Ch. Ancillon, ni dans les articles de Moréri et de la *Biographie Universelle*, ni dans le *Dictionnaire* de Barbier. En voici le titre, tel qu'il est rapporté par M. Desportes (1) : *Super vetere Austriacorum proposito de occupando mare Balthico, omnibusque Poloniæ et septentrionalis Germaniæ mercaturis ad se attrahendis in Galliarum et fœderati Belgii detrimentum;* Parisiis, 1644, in-4°. Cette dissertation, qui doit être intéressante à plus d'un titre, se place à côté des traités de Grotius de Selden, de Graswinckel : nous regrettons vivement de n'avoir pu la rencontrer. Louis Aubery avait formé le projet d'écrire une histoire des dernières années de Louis XIII, mais il ne l'a pas exécuté. Costar, qui le comptait au nombre de ses correspondants, lui a adressé quatre de ses *lettres* (2). Il suffit de les lire pour se convaincre que l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* ne jouissait pas d'une moindre considération parmi les lettrés que parmi les courtisans. Aux qualités de l'homme d'affaires il joignait, ce qui les accompagne rarement, un noble cœur et une intelligence éclairée.

(1) *Bibliographie du Maine*. Il est aussi désigné à la page 134 de la *Bibliotheca Bultelliana*.

(2) *Lettres* de Costar.

LAMBERT.

Le livre Pontifical du diocèse nous fait connaître que LAMBERT occupa le siége laissé vacant par Robert, et qu'après avoir, durant six années, éprouvé de grandes contrariétés, « multis perturbationibus oppressus, » il mourut, sans laisser aucun souvenir de son administration : « nullam actuum suorum memoriam posteris dereliquit. » C'est pour cela sans doute que le collaborateur d'Antoine de Mouchy, Pierre Lebret (1), ainsi que les annalistes Robert et Chenu, ont ignoré même le nom du vingt-cinquième évêque du Mans. Tout ce que nous apprenons de Le Corvaisier, c'est que Lambert mourut le 23 décembre de l'année 892.

Un manuscrit de Colbert, inscrit aujourd'hui sous le n° 4837 parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi, nous fournit sur cet évêque un renseignement très précieux et que nous devons recueillir, puisqu'il s'agit d'un monument littéraire. Ce volume, qui paraît être du IXe siècle, contient les capitulaires de nos premiers rois; mais au *verso* du dernier feuillet, une main, peut-être plus récente, a reproduit une missive épiscopale adressée par Lambert à Hildebrand, évêque de Séez. Voici l'objet de cette missive. Un certain Rainon s'est rendu coupable de divers délits à l'égard de l'Église du Mans, et Lambert, l'ayant excommunié, prie l'évêque de Séez de ne pas admettre à la table sainte, dans son diocèse, ce sacrilége impénitent.

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. I, p. 183.

Baluze a connu cette lettre de Lambert, et dans l'édition qu'il a donnée, en 1671, des livres de Reginon, abbé de Prum, sur la *Discipline ecclésiastique*, il l'a publiée d'après le manuscrit de Colbert ; elle se trouve dans l'Appendice, aux Notes, p. 625.

GUNTHIER.

Dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du roi, est inscrit, sous le n° 6401 (ancien fonds), un manuscrit sur vélin provenant de la bibliothèque Colbert, où l'on nous signale une lettre de Gunthier, évêque du Mans, à Raoul, évêque de Laon. Ce manuscrit étant en partie du XIe et en partie du XIIe siècle, l'évêque du Mans, auteur de la lettre à Raoul de Laon, ne peut être que le vingt-sixième de nos évêques, le successeur de Lambert, GUNTHIER ou GAUTIER, qui gouverna le diocèse de l'année 890 à l'année 913. Bien que l'on ignore quel fut le lieu natal de Gunthier, nous étions curieux de rechercher cette lettre à Raoul de Laon, dans le n° 6401 des manuscrits du roi ; mais le manuscrit désigné n'en reproduit que les premières lignes, et le reste a été perdu. Nous mentionnons toutefois cette lettre, pour qu'une omission grave ne nous soit pas reprochée.

Tandis que Mabillon faisait transcrire le Pontifical des évêques du Mans, pour l'insérer dans ses *Analecta*, Baluze lui communiqua le manuscrit de Colbert que nous venons de décrire, et ce docte bénédictin s'em-

pressa d'en extraire la lettre inachevée de Gunthier à Raoul. On peut donc lire ce fragment dans les *Analecta*, à la suite des Actes des évêques du Mans.

On possède un écrit de Gunthier bien plus important que la lettre du manuscrit de Colbert : cet écrit est une relation animée, quelquefois éloquente, des dévastations commises dans le diocèse du Mans par un chef de milices normandes, nommé Rotgaire ou Ratgaire. Cette relation se trouve dans le Pontifical, d'où Mabillon l'a tirée. Elle commence par cette invocation : « Apprenez, serviteurs du Christ, amis de la justice, apprenez, rois et princes de la terre, apprenez les cruels et nouveaux attentats accomplis sur la personne de moi, Gunthier, indigne pasteur de l'Eglise du Mans, et sur l'Eglise qui m'a été confiée, par le plus pervers des hommes, Rotgaire et les gens de sa bande.... » La lecture de cette déclamation historique n'est pas sans intérêt.

Puisque nous avons sous les yeux le catalogue imprimé des manuscrits latins de la Bibliothèque du roi, corrigeons une des erreurs commises par les auteurs de ce catalogue. On y distingue un Halitgaire, évêque du Mans, d'Halitgaire, évêque de Cambrai, théologien du xe siècle, et deux manuscrits de l'ancien fonds du roi (n°s 2373, 7561) sont indiqués comme renfermant un *Pontifical* et des *Fragments* d'Halitgaire du Mans. Mais cet évêque est supposé, et les ouvrages qu'on lui attribue doivent être restitués à Halitgaire de Cambrai. Il est vraisemblable qu'on aura lu *Cenomanensis episcopus*, où il y a *Cameracensis episcopus*.

CLINCHAMP (ROBERT DE).

Pourvu d'abord d'une simple prébende dans l'église cathédrale, ROBERT DE CLINCHAMP remplit ensuite les fonctions de chantre, puis celles de doyen. A la mort de Denis Benaiston, de Falaise, cinquantième évêque du Mans, il fut élu successeur de ce prélat, par voie de scrutin, *per viam scrutinii;* et tel était son crédit dans le diocèse, telle était sa bonne renommée, qu'il obtint l'unanimité des suffrages (1). La date de sa promotion paraît être le mois d'avril de l'année 1298. Robert s'était concilié tous les esprits non par ces libéralités clandestines qui déshonorent celui qui donne et celui qui reçoit, mais par un grand acte de charité publique. Lorsqu'il était doyen, une famine avait désolé le diocèse durant trois années consécutives : il avait alors distribué ses blés aux pauvres; ses greniers épuisés, il avait vendu ses vases d'argent et tout ce qu'il possédait, même ses chevaux de prix, *equos quos habebat pulcherrimos*, pour acheter du grain et subvenir aux besoins de la population nécessiteuse.

Voici dans quels termes l'auteur de la notice nécrologique insérée dans le Martyrologe de l'Eglise du Mans, s'exprime sur les actes de l'épiscopat de Robert. « Orné de la mitre pontificale, il gouverna pacifiquement le diocèse. La plupart des abbayes de l'un et de l'autre sexe s'étant trouvées vacantes, l'élection des supérieurs

(1) *Martyrol. eccl. Cenom.* MS. codex membr. biblioth. Cenomanensis.

de ces communautés se fit sans troubles, par son intervention ; il réussit à écarter toute cause de débats. Juge toujours équitable entre ses sujets clercs ou laïcs, il déclarait sans subterfuges quel était le droit de chacun, et, lorsqu'il était obligé de sévir, il tempérait la rigueur de la justice avec l'huile de la miséricorde. Inaccessible aux séductions du mensonge et de la flatterie, il n'avait rien plus en horreur que de voir ou d'entendre des orgueilleux, des fourbes, des menteurs et des médisants; aimant et se plaisant à élever les simples et les humbles, il avait voué une haine profonde à ces agitateurs, qui, en outrageant une famille *(nationi alicui detrahendo)*, les armaient toutes les unes contre les autres. Pour ce qui regarde ses devoirs spirituels, il les remplit suivant ses forces, et le jour et la nuit, envers Dieu et tous les saints, célébrant avec pompe, quand il le pouvait, l'office divin aux fêtes solennelles et même aux moindres fêtes. Quant à son administration temporelle, il fit relever le manoir de Touvoye, dont il ne restait plus que les murs, car il avait été brûlé et dévasté durant les dissensions autrefois survenues entre l'évêque Jean de Challe (Johannem *de Chanleyo*) et les seigneurs ses ennemis; à l'ancien édifice qu'il rétablit, Robert fit ajouter une salle haute et commode, près de la chambre épiscopale. Dans les autres manoirs , à Yvré, à Ceaulcé, il releva des ruines et changea la disposition des bâtiments. Il fit construire, à Ceaulcé, le portail qui était détruit, ainsi que la métairie, et creuser un étang à Parigné-l'Evêque.... Il gouverna cette église pendant neuf ans, cinq mois et trois jours. »

Cette notice nécrologique est une des plus étendues

du Martyrologe; elle ne contient pas néanmoins le récit de tous les actes de l'épiscopat de Robert. Quelle que fût, dit-on, la facilité de son caractère, il eut procès avec le prévôt et le chapitre de Saint-Martin de Tours, au sujet du patronage des églises de Moïet; il fut aussi en contestation avec l'abbé de Rivon, qui lui disputait le droit de présider et de donner le premier suffrage aux élections des abbés de la Pelisse. Nous voyons dans le *Cenomania* qu'il obtint du roi Philippe-le-Bel une ordonnance concernant la discipline ecclésiastique. Ayant en outre porté plainte devant ce prince contre les agents du fisc, qui avaient osé porter la main sur les dîmes et les pensions de quelques églises du diocèse, il fit condamner cet abus.

Le Corvaisier veut que Robert ait occupé le siége du Mans pendant douze années (1), Bondonnet réduit à onze ans et demi la durée de son épiscopat (2) : nous ne pouvons que signaler le dissentiment qui existe à ce sujet entre ces deux historiens et l'auteur de la notice insérée au Martyrologe. Ce que l'on sait, c'est que Robert mourut le 29 septembre 1309. On rapporte, en effet, ces vers d'un de ses chapelains :

> Annis millenis ter centum nonis Cenomanis
> Præsul decessit Robertus, cui requies sit
> Perpes in cœlis, festo sancti Michaelis.

Le tombeau qui reçut les restes mortels de cet évêque fut placé dans le chœur de la cathédrale, au côté droit

(1) *Hist. des Evesques du Mans*, p. 553.
(2) *Les Vies des Evesques du Mans restituées et corrigées*, p. 590.

du grand autel; il fut dévasté par les religionnaires en 1562.

On a de Robert de Clinchamp deux pièces d'un médiocre intérêt : l'une a été extraite du Livre Blanc de l'évêché par M. Cauvin, et se trouve dans les *Instrumenta* de la *Géographie ancienne du diocèse*, sous ce titre : *Decretum Roberti episc. Cenoman. de novalibus nemoris de Blaveto* (1). Quelques parties de la forêt de Blavon ayant été défrichées et les terres mises en culture, les nouveaux habitants de ces lieux se trouvaient placés en dehors des circonscriptions paroissiales et demandaient à quel pasteur ils devaient appartenir. Par son décret, qui est de l'année 1309, Robert divise en deux parts le territoire occupé par ces colons, et donne les uns à la paroisse de Lignières-la-Carelle, les autres à la paroisse de Saint-Rigomer.

L'autre pièce de Robert a été extraite par dom Martène d'un manuscrit du Mont-Saint-Michel, et publiée au tome 1er du *Thesaurus novus Anecdotorum*. C'est un règlement par lequel il est interdit aux moines de Saint-Vincent de manger de la chair dans leur réfectoire, l'usage de la viande ne pouvant être accordé qu'aux malades, dans l'infirmerie du monastère. Cette pièce a pour titre : *Compositio amicabilis inter episcopum Cenomanensem et abbatem de Sancto Vincentio*. Rien n'indique qu'elle soit de Robert de Clinchamp, si ce n'est cette note marginale de Martène : « Circa annum 1300. »

(1) Page 93 des *Instrumenta*. Au folio 31, verso, du Livre Blanc de l'Evêché.

BOUHÈRE (PIERRE DE).

La terre et seigneurie de Bouère, près Sablé, en latin *Bariacus*, *Beoria*, *Boueria magna*, *Bouerium*, a prêté son nom à une ancienne famille, depuis longtemps éteinte, connue par ses libéralités à l'égard des moines de Marmoutiers (1). C'est vraisemblablement à cette famille qu'appartenait PIERRE DE BOUHÈRE, Sabolien, *Petrus Bouherius Sabulensis*, éditeur du livre suivant : *Mag. Conradi Thuricensis magnum Elucidarium, omnes historias et poeticas fabulas continens, quæ super montes, valles, lacus, urbes et omnia in poetarum monumentis loca famigerabilia*. Parisiis, Gormont, 1513, in-4°. Cet *Elucidarium* est ce qu'aujourd'hui nous appelons un dictionnaire historique; il contient la plupart des noms d'hommes et de lieux qui se rencontrent dans les auteurs grecs et dans les latins. Une élégie latine de Pierre de Bouhère nous apprend qu'il ne fut pas seulement l'éditeur, mais, en outre, le correcteur du manuscrit laissé par Conradus.

> Malleo at interea debetur gratia nostro
> Vindice quo tersus prosilit iste liber.

A la fin du livre se trouvent quelques hendécasyllabes qui sont aussi de Pierre de Bouhère, et l'on peut le croire auteur des nombreuses additions séparées et distinguées du texte par le mot *appendix* Il faut compter l'*Elucidarium* de Conradus Thuricensis au nombre des livres les plus rares; la Bibliothèque du

(1) M. Cauvin, *Armorial*, p. 37. — *Géograph. ancienne*, au mot *Bariacus*.

roi n'en possède qu'un exemplaire mutilé qu'elle a reçu de Falconnet. Gilles Ménage l'avait entre les mains lorsqu'il s'occupait de la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* (1).

BOURRÉE (MICHEL).

On lit dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine : « MICHEL BOURRÉE, sieur de la Porte, avocat au siége présidial et seneschaussée du Maine, poëte latin et françois. Il a escrit plusieurs poëmes en l'honneur de saint Julien, premier evesque du Mans, imprimez à Angers et au Mans. Il a escrit plusieurs Noels ou Cantiques sur l'advènement de Jésus-Christ, imprimez au Mans. Il a davantage composé, en vers françois, le paranymphe du mariage du roy Charles neufiesme avec Madame Elizabeth d'Austriche. Ode Panegyrique du Maine, imprimé à Angers ; elle contient l'éloge des Manceaux, etc., etc. Elégie sur le trespas de Madame d'Averton au Maine, nommée Françoise de La Chapelle, femme de messire René de Bourré, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Jarzé, Chemiré et Avrillé, etc., etc., imprimée au Mans. Il a escrit plusieurs autres poëmes françois en la louange de MM. de Rambouillet, et entre-autres de M. le révérendissime cardinat de Rambouillet, Charles d'Angennes, evesque du Mans, tant alors qu'il faisoit son entrée en la dite ville qu'autrement. Il a escrit plusieurs tragédies et comédies françoises, desquelles je ne sçay pas les tiltres. J'ay autres fois veu celle qu'il feist en latin, sur

(1) *Sec. partie de l'Hist. de Sablé*, le Mans, Monnoyer, 1844, pag. 62.

la mort de M. de Guise, tué par le sieur de Meray, surnommé Poltrot, mais elle n'est encore imprimée, *non plus que ses autres œuvres*. Il florist au Mans cette année 1584, s'adonnant du tout à sa principale profession, qui est la jurisprudence. Son grand-père s'appeloit Jean Ory, advocat au Mans, l'an 1530 ou environ. »

Il semble y avoir, dans cette notice, une contradiction manifeste. Après avoir indiqué les lieux divers où furent, dit-il, imprimés les poèmes de Michel Bourrée, La Croix du Maine déclare que les œuvres de cet écrivain fécond n'avaient pas encore vu le jour en 1584. Mais nous devons chercher à mettre La Croix du Maine d'accord avec lui-même, et peut-être ces mots *autres œuvres* signifient-ils des poèmes autres que ceux dont il a été précédemment parlé. Il n'y a pas de note sur cet article dans l'édition de Rigoley de Juvigny, et aucun des ouvrages attribués à Michel Bourrée par La Croix du Maine ne se trouve dans les catalogues que nous avons consultés. On peut donc aussi croire qu'ils sont demeurés manuscrits.

FOUCQUÉ (MICHEL).

Ce MICHEL FOUCQUÉ, vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours, poète français digne d'estime, est né, suivant La Croix du Maine, à Sainte-Cécile, près le Port-Gauthier, c'est-à-dire à Sainte-Cécile-sur-Loir, commune réunie, en 1807, à celle de Flée. Le nom qu'il tenait de ses pères paraît bien avoir été celui de *Foucqué* : cependant La Croix du Maine lui donne, en

oùtre, celui de *Fouques*, et Du Verdier ne l'a connu que sous les noms encore plus bizarres de *Fourque* et de *Phoque*. Plusieurs de ses ouvrages ayant été perdus, nous ne saurions vérifier s'il a pris, en effet, tous ces noms ; ce que nous pouvons toutefois témoigner, c'est qu'il est appelé *Phoque* dans un manuscrit de La Vallière que possède aujourd'hui la Bibliothèque du Roi, et *Foucqué* dans le titre d'un de ses poèmes édité, en 1574, par J. Bienné.

Suivant La Croix du Maine, « il mourut âgé de soixante ans environ, et florissoit du temps de François I[er]. » Ne comprenant pas bien cette indication, un bibliographe, d'ailleurs peu scrupuleux, l'abbé Prévost, au tome XV de son *Pour et Contre*, suppose que *La vie de Jésus*, poème de Michel Foucqué, vit le jour peu de temps après la mort de François I[er], et cette première erreur lui en fait commettre ensuite plusieurs autres. Il est vrai que l'approbation de cet ouvrage, publié, comme nous l'avons dit, en 1574, porte la date du 24 août 1564 : mais François I[er] était mort depuis l'année 1547. Rigoley de Juvigny déclare qu'il tient pour suspect le renseignement d'ailleurs exact fourni par La Croix du Maine ; mais il n'y substitue que des hypothèses. Voici la vérité. C'est Foucqué lui-même qui nous la fait connaître dans une épître dédicatoire. Tels sont les premiers vers de cette épître, qui est à l'adresse de Charles IX :

> Sacré j'avoie à vostre père, ô Sire,
> Ce mien labeur, et ce pendant qu'escrire
> Je le faisoie en lettre d'excellence,
> Pour luy offrir, la, pleine d'insolence,
> Fatale sœur, qui à nul ne pardonne,

Quand son office à faire elle s'addonne,
Par un secret d'humain sens non compris,
Saisir le vint au martial pourpris,
Ne le laschant, tant qu'el' luy eut la vie
A grand désastre et grand trouble ravye.

Ce néanmoins ne laissay passer oultre,
Et au second roy Françoys, frère vostre,
Le consacray : qui, de seraine face,
Aiant ouy le titre et la préface,
Le cardinal de Lorraine y lisant,
Et de l'ouvrage avec luy devisant,
Sur ce requis donna permission
De l'imprimer, avec condition,
Que recogneu il fust, et aresté
Par les docteurs, ce qui faict a esté
Par deux sacrez en la sainte Sorbonne....

Le père de Charles IX, étant non pas François Iᵉʳ, mais Henri II, c'est donc sous Henri II que Foucqué mit au net le poème auquel cette épître sert de préface : ce poème fut soumis à l'approbation des docteurs sous le règne de François II, c'est-à-dire avant le 5 décembre 1560, date de la mort de ce prince ; il ne fut approuvé qu'au mois d'août de l'année suivante, et enfin, pour des causes de nous ignorées, il ne fut édité qu'en l'année 1574.

En voici le titre : *La Vie, Faitz, Passion, Mort, Résurrection et Ascension de notre Seigneur Jésus-Christ selon les quatre saintz euangelistes, sans quelconque omission de tous les motz y contenuz, en sens ou en lettre, mys en vers françois heroïques*, par Michel Foucqué, prestre et vicaire perpétuel de Saint-Martin à Tours ; Paris, J. Bienné, 1574, in-8. Du Verdier a connu cet ouvrage. La Croix du Maine ignorait qu'il eût été pu-

blié, et n'en désigne qu'un manuscrit. Comme La Croix du Maine livrait sa *Bibliothèque Françoise* aux presses d'Abel Langelier dix années seulement après la publication du poëme de Foucqué, on doit croire que ce poëme, ayant eu peu de succès, avait fait peu de bruit. Cependant il ne contient pas moins de seize mille vers de dix syllabes, et ces vers sont, pour la plupart, corrects et faciles. C'est vraisemblablement le parti-pris de l'auteur qui ne fut pas approuvé ; car, ainsi que le titre l'annonce, le poëme de Foucqué est une traduction littérale, *sans quelconque omission*, des quatre évangiles. Labeur ingrat et puéril ! Pour exécuter une telle entreprise, il fallait assurément avoir les gras loisirs d'un chanoine ou d'un vicaire perpétuel : mais qu'avait-on affaire de cette verbeuse paraphrase ?

Et ce n'est pas seulement sur les évangiles que s'était exercé ce bel-esprit. La Croix du Maine attribue à Michel Foucqué d'autres versions poétiques des *Actes des Apôtres*, de la *Vie de Notre-Dame*, de la *Vie de saint Martin*. Elles nous sont inconnues ; mais nous avons entre les mains un élégant manuscrit sur vélin, porté sous le n° 3,092 dans le Catalogue de La Vallière, inscrit aujourd'hui sous le n° 159 parmi les manuscrits de ce fonds acquis par le roi, dont le titre est ainsi conçu : *Les Cantiques de Salomon translatez en rithme françoyse quant à nostre lettre ecclésiastique*, par Michel Phoque, martinopolitain. Il est vraisemblable que c'est le volume *écrit en lettre d'excellence*, et adressé par l'auteur à Madame Catherine, dauphine de France et duchesse de Bretagne, à laquelle il dédia ce poëme, achevé au mois d'avril de l'année 1541. Le renseignement fourni par La Croix du Maine est donc confirmé :

Michel Foucqué, déjà connu comme poète du temps de François Ier, a vu rapidement passer sur le trône Henri II, puis François II, et est mort dans les premières années du règne de Charles IX.

On est curieux sans doute de connaître quelques vers de cette traduction inédite du *Cantique des Cantiques*. Voici d'abord le quatrième chapitre :

L'ESPOUX.

O que tu es belle, ma bien aymée,
O que tu es en beaulté estimée !
Columbins sont tes beaux et rians yeulx,
Sans ce qui est caché ès-secrets lieux.
Tes beaulx cheveulx aux cheuvrettes ressemblent
Qui sur le mont de Galaad s'assemblent.
Telles tes dents sont comme les tondues
Du lavouer nouvellement venues.
Toutes ont fruict double, opime et fertile,
Et n'est aucune d'entre elles inutile.
Oultre plus est à tes lebvres semblable
Mittre de pourpre, et ton langage affable.
Tes joues sont ainsi que la fracture
D'une grenade, en première ouverture.
Ton col ressemble à tour Davidique,
Bastie avec sa deffense bellique.
Mille bouclers sont pendans en icelle,
Et d'hommes forts armeure universelle.
Tout ainsi sont tes deux tetins jollis
Que deux dainneaulx paissans entre les lys.
Jusques à tant que le beau jour aspire,
Et que la nuict s'incline et se retire,
Droict au grand mont de mirrhe m'en iray
Et au petit d'encens chemineray.

Toute belle es, sans corruption nulle,
Ma bien aymée, en toy n'y a macule,

Viens du Liban, mon espouse ordonnée !
Viens du Liban, tu seras coronnée
Du chef du mont qui Amana a nom,
Et du sommet de Sanir et d'Hermon,
Des haultains lieux et d'habitations
Où habitans sont lespardz et lyons !

Tu m'as navré (ô mon espouse et sœur),
Tu m'as navré au parfons de mon cœur,
En contemplant ung seul de tes deux yeulx
Et de ton col ung crin solatieux.

O qu'ils sont beaulx tes tetins, et plus belles
Que n'est le vin sont tes rondes mammelles !
De tes unguens l'odeur est si très doulx
Qu'odoremens aultres excède tous.
Tes lebvres sont distillant bresche (espouse) ;
Soubz ta langue est laict, et miel y repouse.
De tes habitz l'odeur sent et redole
Ainsy qu'encens, quant au temple on l'adole.

Jardin clos es (ô ma sœur espousée)
Jardin clos es et fonteine scellée ;
Un paradis est ce que tu produiz
De grenadiers et plusieurs autres fruictz,
Cypre avec nard, nard, saffran et cannelle,
Casse, et toute autre espèce universelle
Des boys du mont Liban, aloe, mirrhe,
Et tous unguens, les meilleurs qu'on peut dire !
Des beaulx jardins es fonteine excellente,
Le puyz parfond de vive eau, découllante
Du mont Liban impétueusement.

Nous citerons encore la première partie du chapitre huitième :

L'ESPOUSE.

Qui me fera ce grant bien (ô mon frère
Qui les tetins seul suças de ma mère)

Que seullet hors je te trouve et te baise,
Et qu'à aulcun désormais ne desplaise.

Apprêhender te veulx et t'introduyre
En la maison de ma mère, où m'instruyre
Te conviendra, et je te donneray
Du vin condit, duquel t'abbreuveray,
Et de bon moust de mes pommes grenades,
Lesquelles sont franches meures et sades.

Sa gauche main soubz ma teste sera
Et de sa main dextre m'embrassera.

L'ESPOUX.

Or entendez, de Jérusalem filles,
Je vous adjure, et vous toutes, ancilles,
De par les dains et cerfz qui sont aux champs,
Ne suscitez par parolles ou chantz
La mienne amye, affin qu'el' ne s'esveille
Jusques à tant que plus dormir ne veille !

LES FILLES.

O qui peult estre icelle
Qui les aultres excelle
Par le désert montant,
Abondante en délices
S'appuyant sur les lices
De celluy qu'ayme tant ?

L'ESPOUX.

Je, des loyaulx en amitié premier,
T'ay esveillée estant soubz le pommier....
Dessus ton cœur metz moy comme signacle,
Dessus ton bras, signe de propugnacle....

Ces vers en valent beaucoup d'autres envers lesquels on s'est montré, dans ces derniers temps, prodigue d'épithètes louangeuses. Si M. Richelet avait connu le précieux manuscrit du poète manceau, il nous aurait sans doute donné sa traduction du *Cantique des Cantiques* avec celle du trouvère Landry.

Du Verdier nous désigne encore d'autres traductions de Michel Foucqué. Dans un volume imprimé à Tours, en 1550, in-8, par Matthieu Chercelé, se trouvent, au témoignage de ce bibliographe, traduits « en rime françoise, les opuscules suivants : *De Prière Divine*, auteur saint Jean Chrysostôme ; *De la Passion de Jésus*, par Lactance Firmian, avec une *Complainte de Jésus aux pécheurs périssans par leurs propres fautes.* » Nous n'avons pu nous procurer ce volume.

CURRE (CHARLES).

CHARLES CURRE, né à Mamers, *Carolus Currus Mamertinus*, doit être compté parmi les poètes latins les plus recommandables du XVI° siècle. En l'année 1508, Guillaume Eustace publiait : *Les triumphes de France, translaté de latin en françois, par maistre Jean d'Yvry, bachelier en médecine, selon le texte de Charles Curre, Mamertin ;* in-4°, gothique, avec fig. sur bois. A la marge de la traduction de Jean d'Yvry se trouvent les vers latins de Charles Curre ; mais nous n'apprenons pas qu'ils aient été publiés antérieurement et à part. La Croix du Maine mentionne les *Triumphes de France*, à l'article *Jean d'Yvry* : Du

Verdier n'a pas connu ce poème. En lisant l'article de La Croix du Maine, on pourrait être induit en erreur, et attribuer à Ch. Curre « les autres poësies sur le mesme subjet et de pareil argument, » imprimées par Guillaume Eustace à la suite des *Triumphes* : ces autres poésies sont l'*Exil de Gênes la superbe*, de Jean d'Auton (1), et quelques chants héroïques du lauréat Faustus Andrelinus, traduits par Jean d'Yvry.

Le poème de Charles Curre a pour introduction des distiques assez bien tournés. Voici les premiers :

> Surgite Pierides, properet facundus Apollo ;
>   Linquite Parnassi vos juga et antra Deæ :
> Calliope libros insigni carmine scribe ;
>   Euterpe calamos percute docta tuos !
> Te saltare decet nostrosque docere poetas,
>   Altisonans Eratho, quæ tua plectra geris !
> Melpomene valeat, sed cætera turba venite :
>   Missus adest cœlo gallicus ecce Deus !
> Nunc linguæ, nunc ora sonent, nunc carmina dicent
>   Carmina quæ possunt digna Marone loqui.
> Solvite, scriptores, naves, date carbasa ventis,
>   Implebit totos aura secunda sinus.....

Vient ensuite une lettre en prose, adressée par Charles Curre à Messire Berault-Stuart, sieur d'Aubigny, l'un des plus vaillants chefs de cette armée qui franchit la frontière française, en 1499, marchant à la conquête de l'Italie. Ch. Curre se reconnaît l'obligé du sire d'Aubigny, et annonce qu'il va chanter ses prou-

(1) Réimprimé dans les *Chroniques* de Jean d'Auton, publiés par M. P. Lacroix, au t. IV, p. 154.

esses pour lui témoigner sa reconnaissance. En effet, ses *Triumphes* sont un poème en vers hexamètres, dont ce capitaine est le héros. L'exemplaire de la Bibliothèque du Roi, que nous avons sous les yeux, n'est pas complet : il finit avec le chant onze, à la conquête du royaume de Naples, et nous ignorons combien d'autres chants manquent à cet exemplaire. La date de la naissance de Ch. Curre est incertaine, aussi bien que la date de sa mort ; mais il n'a pu mourir, comme le suppose M. Desportes, en l'année 1500 (1), puisque la plupart des faits relatés dans son poème ont eu lieu les années suivantes.

ARNOUL (FRANÇOIS).

FRANÇOIS ARNOUL, né à Laval, embrassa l'Institut de Saint-Dominique dans le Couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, vers l'année 1625. Il a laissé la réputation d'un habile homme, qui s'avança moins par le talent ou la vertu que par l'intrigue. Etant parvenu jusqu'auprès de la régente Anne d'Autriche, il gagna ses bonnes grâces et devint son chapelain ordinaire. C'est alors qu'il forma le projet bizarre d'établir un ordre de chevalerie pour les femmes, sous les auspices de la régente, et dans l'intérêt du culte de la Vierge. On trouve le prospectus de cet établissement, dans un petit livre d'Arnoul, qui porte ce titre : *Institution de l'Ordre du Collier céleste du Sacré-Rosaire*, *par la*

(1) Bibliog. du Maine, p. 269.

reine régente, *mère du roy*, *avec une instruction pour cinquante filles dévotes et toutes les âmes vertueuses*; Lyon, J. Carteron, et Paris, J. Gost, 1647, in-12. Ou l'on ne rechercha guère le collier proposé par notre Jacobin, ou les postulantes ne furent pas jugées dignes de porter les célestes insignes; toujours est-il que ce projet d'un nouvel ordre n'eut pas de suites. Dédaignant alors ou laissant à d'autres la direction des âmes qu'il avait trouvées rebelles à sa voix, Arnoul s'occupa des soins que réclame le corps, étudia les vertus secrètes de quelques végétaux et plus spécialement celles de quelques déjections animales, et vint ensuite s'offrir au public comme possesseur d'onguents merveilleux, souverains pour la guérison de toutes les maladies connues et de plusieurs autres. Ce fut un vrai tour de charlatan. On a de lui : *Révélation charitable de plusieurs remèdes souverains contre les cruelles et périlleuses maladies qui puissent assaillir le corps humain*, par le R. P. F. Arneul, chapelain de leurs Majestez; Lyon, P. Bailly, 1651, in-12. C'est une brochure de quarante-cinq pages, qui contient diverses prescriptions médicales dans le genre de celle-ci : Pour étancher le sang qui vient par le nez, « prenez une poignée d'orties noires, froissez-les entre vos mains, mettez-en dans vos deux narines, ou bien mettez de la fiante de porc masle toute fraische dans un linge, et faut en souffrir tant soit peu l'odeur. » Il s'agit surtout, dans ce livre, d'une certaine *toile de Jacob*, composée par maître Arnoul, au moyen de laquelle on guérit infailliblement toutes les affections névralgiques, et les fluxions, catharres, etc, etc. Dans toutes ses préparations, c'est, nous le remarquons, la fiante de porc mâle (sauf le

respect dû au lecteur) qui joue le principal rôle. Il se fit huer, nous dit Ansart (1). Suivant Echard (2), il obtint quelques succès. Il est vrai qu'il se rencontra deux ou trois médecins pour attester qu'il avait opéré diverses cures merveilleuses. Nous avons sous les yeux leurs certificats. Les faut-il croire ?

BRISEBARRE (CHARLES).

CHARLES BRISEBARRE, né au Mans, en 1650, était fils de ce Louis Brisebarre, avocat au siége présidial, qui fut procureur de la commune en 1682 (3). Charles Brisebarre s'étant destiné lui-même à l'état ecclésiastique, reçut tous les ordres pendant son cours de théologie. Atteint d'un mal incurable, qu'il supporta durant vingt années avec une héroïque constance (4), il employa ses loisirs à composer un petit livre sur les conditions du bonheur : *L'art de devenir heureux dans la Société*; Paris, Barbin, 1690, in-12, sans nom d'auteur. Dans la première partie de ce traité, il s'agit du désir, considéré comme le principe qui détermine toutes les actions humaines : l'homme désire un objet, et, comme cet objet est dans la possession d'autrui, l'art d'être heureux consiste à obtenir des autres ce qu'on souhaite pour soi. Mais jusqu'où ces souhaits peuvent-ils s'é-

(1) *Biblioth. littér.*

(2) *Script. ord. Prædicat.* t. II. p. 565.

(3) M. Cauvin, *De l'administration municipale dans la province du Maine*, p. 55.

(4) Ansart, *Biblioth. littér. du Maine.*

tendre? de quels biens peut-on convoiter la possession, sans manquer aux préceptes de la loi divine? c'est là l'objet de la seconde partie du livre de Brisebarre. Il nous suffit d'en faire cette analyse.

ROUSSEAU (FRANÇOIS).

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur FRANCOIS ROUSSEAU, que ceux qui nous sont fournis par l'*Histoire littéraire de la Congrég. de Saint-Maur*. Né à Savigny en Vendomois, au diocèse du Mans, il fit profession, chez les Bénédictins de Vendôme, le 29 avril 1680. Il fut ensuite régent de rhétorique à Pontlevoy, et mourut en l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, le 8 août 1731. Il a laissé : *Oraison funèbre de Madame Polixène de Vibraye*, prononcée dans l'église de Vibraye, et imprimée à Vendôme, chez Sebast. Hip.; sans date (1).

LE MAN (MAUR).

MAUR LE MAN, ou LE MANS, né dans la ville dont il portait le nom, se fit admettre chez les Carmelites de l'étroite observance, au couvent de Rennes, le 22 février de l'année 1624, et prit, en religion, le nom de *Maur-de-l'Enfant-Jésus*. En l'année 1647, le frère Marc de la Nativité ayant été chargé par le chapitre

(1) Dom Tassin, *Hist. litt. de la Cong. de S. Maur*, p. 499.

de Poitiers de l'éducation des novices, Maur-de-l'Enfant-Jésus lui fut adjoint dans cet emploi. Ils publièrent alors en commun quatre petits livres, approuvés et recommandés en 1651, par le chapitre de Tours, mais dont on ne nous fait connaître que les titres latins : le premier, *Præparatio ad vitam religiosam*; le second, *Instructio Christiana, seu Catechistica*; le troisième, *Vita regularis, seu Dieta Religiosa*, le quatrième, *De Oratione mentali et aspirativa*. En 1650, Maur-de-l'Enfant-Jésus ayant été commis pour assister le commissaire général Avertan de Saint-Jean, au chapitre de la province de Gascogne, fut nommé maître des novices du couvent de Bordeaux. On nous le montre en l'année 1653, remplissant par délégation les fonctions de commissaire-général au chapitre de Gascogne, élu dans ce chapitre prieur du couvent de Bordeaux, et enfin parvenant, en 1655, à la dignité de Provincial de Gascogne. Il mourut le 19 avril 1690, après avoir été appelé trois fois par les suffrages de ses confrères à l'administration de la maison de Bordeaux, et trois fois au gouvernement de sa province. Il fut enterré au milieu du chœur de l'église conventuelle de Bordeaux, devant le maître-autel.

Il s'était acquis une si bonne renommée parmi les membres de l'ordre, par son zèle pour la réforme de l'observance régulière et par son ardente piété. Recher-cherchant la solitude à toute heure du jour, il s'y livrait à ces exercices violents qui fatiguent, et, pour ainsi parler, anéantissent le corps, mais ajoutent à l'énergie de l'âme et lui procurent ce qu'on appelle le saint délire. Aussi dit-on que, plus d'une fois, la grâce le transporta dans les régions pures de la vérité, et lui

fit connaître la succession mystérieuse des choses à venir; « prophetiæ gratia donatus, plurimos eventus longe ante prædixit (1). »

Les historiens de l'ordre du Mont-Carmel ne s'accordent pas dans la désignation du lieu de sa naissance. Le *Speculum Carmelitanum* lui donne Blois pour patrie ; suivant d'autres annalistes, il serait né dans la ville de Tours. Mais l'auteur de la *Bibliothèque Carmelite*, publiée à Orléans, en 1752, le P. Cosme de Villiers, dit François de Saint-Etienne, qui appartenait lui-même de la province de Touraine, a rectifié l'une et l'autre assertion, et a désigné le Mans comme le lieu natal de Maur-de-l'Enfant-Jésus.

On a de lui :

La Crèche de l'Enfant Jésus ; Bordeaux, in-12. Il n'y a pas d'autre indication sur cet ouvrage dans la *Bibliothèque* de Cosme de Villiers, et nous n'avons pu nous le procurer ;

Entrée à la divine sagesse, comprise en plusieurs traittez spirituels, qui contiennent les secrets de la Theologie Mystique, composez par le R. P. Maur-de-l'Enfant-Jésus, prieur des carmes réformez du grand couvent de Bordeaux ; Bordeaux, 1652, in-12. Nous n'avons pas sous les yeux la première édition de l'*Entree à la divine sagesse*, mais nous en trouvons la date dans le privilége de la seconde. Il se peut même que cette première édition ait porté le titre de *La Theologie Mystique et chrestienne* ; car c'est sous ce titre que l'ouvrage fut approuvé, en 1651, par le docteur-régent de la faculté de théologie de Bordeaux, ainsi que par le docteur et

(1) Biblioth. Carmelitana ; Aureliani, 1752, in-fol. t. II. p. 426.

le professeur chargés de l'examen. Nous allons maintenant corriger une assez grave erreur commise par le P. Cosme. Il a désigné deux éditions de l'*Entrée à la divine sagesse*, celle de 1652, et une autre, qu'il appelle la seconde, de Paris, 1672. Mais celle-ci n'a jamais existé. La seconde édition, que nous avons sous les yeux, est de Paris, A. Padelou, 1655, in-8. En voici une troisième; Paris, A. Padelou, 1661, in-8° : puis une quatrième, revue et corrigée, comme les précédentes, par l'auteur, et publiée à Paris, chez Warin, 1678, petit in-12 : enfin, une cinquième; Paris, Warin, 1692, in-12. L'*Entrée de la divine sagesse*, ouvrage dédié à madame Madeleine Molé, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, est une de ces compositions burlesques dont nous avons déjà fait connaître l'esprit et la forme en parlant du P. Boucher (1); produits d'une imagination surexcitée par l'ivresse de l'extase ;

Le Royaume de Jésus-Christ dans les âmes, par le R. P. Maur-de-l'Enfant-Jésus, ex-provincial de la province de Gascogne ; Paris, veuve Denys Thierry, 1664, in-12. L'approbation de cet ouvrage, dédié à Jésus-Christ, est de l'année 1662. Il est dans le goût du précédent.

PICHARD (PIERRE).

« PIERRE PICHARD, licentié ès loix, natif de Silhé-le-Guillaume, au pays et comté du Maine. Il a traduit

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. II. p. 389.

de latin en vers françois un petit livre escrit en vers latins, intitulé de *Lubrico temporis curriculo*, autrement appelé *La Mer du temps qui court*, etc., etc., imprimé au Mans, l'an 1556, chez Gaingnot. Il florissoit en la ville de Fresnay, au Maine, l'an 1555. » Tels sont les termes de La Croix du Maine. Nous n'avons pu retrouver cette traduction de Pichard, publiée chez Gaingnot. L'original latin, dont il y a eu plusieurs éditions, est de Simon Nanquier, dit *du Coq* : c'est une complainte sur la mort de Charles VIII, qui parut, pour la première fois, à Paris, en 1505, in-8.

CUEURET (PIERRE).

PIERRE CUEURET, et non CUBET ou CUEUVRET (1), chanoine de l'église du Mans, dans les premières années du XVIe siècle, sous le pontificat du cardinal Philippe de Luxembourg, entreprit, à la demande de son évêque, une traduction des sermons de saint Ephrem, et cette traduction fut publiée chez Antoine Verard, sous ce titre : *La Fleur de predication selon saint Ephrem translatee de grec en latin et translatee de latin en françoys* : petit in-fol. goth. s. date. Nous avons entre les mains un exemplaire de ce livre, qui est fort rare; il ne porte pas de date, mais, au frontispice, on voit les armes de Philippe de Luxembourg, et ce cardinal étant mort en 1519, il est prouvé que *La Fleur de*

(1) La Croix du Maine, au mot *Simon Greban*.

Prédication fut publiée avant cette année. Corneille de Beughem compte cet ouvrage au nombre des éditions du XVe siècle, mais peut-être à tort : il est plus vraisemblable qu'il est des années 1509 ou 1510.

Voici ce que nous lisons dans la dédicace de P. Cueuret : « Lesquelz (il s'agit des Sermons de saint Éphrem), très révérend père en Dieu et mon très honoré seigneur, Monsieur Philippe, cardinal de Luxembourg, évesque du Mans, moult souvent, moy estant, de vostre grace, familièrement en vostre compaignie, où vous preniés double réfection, spirituelle c'est assavoir et corporelle, j'ay ouy volentiers et y prenoye grant plaisir. » Ainsi le cardinal de Luxembourg avait un goût particulier pour les sermons de saint Ephrem et se les faisait lire, pendant ses repas, non pas sans doute en grec, mais en latin, car il n'en existait pas de traduction française Cueuret continue dans ces termes : « Et à ceste cause, de vostre bon gré, déliberay de les veoir à loysir, et, pour ce que les dictz sermons faictz par celuy bon père Effrem estoient en langue grec, ung très autenticque orateur, estant religieux, nommé Ambroise, Florentin (1), les a mis en langue latine ; et moy, considérant que chaccun n'entent pas latin, et que ces beaux et singuliers sermons peuvent estre prouffitables à plusieurs..... j'ay prins le

(1) Cet Ambroise, non pas Florentin, mais Romain, est Ambroise-le-Camaldule, général de son ordre en 1431. Né à Portico, dans les Etats de Rome, il mourut à Florence en 1439. Cueuret pouvait connaître trois éditions de sa traduction des *Sermons* de saint Ephrem : la première, de Florence, 1481, in-fol.; la seconde, de Brixen, au Tyrol, 1490; la troisième, de Paris, 1505, in-4°. Il est le premier, suivant Tabaraud (*Biog. univ.*) qui ait traduit des fragments de saint Ephrem.

loysir et le temps, avecques l'ayde de Dieu, de les mettre en françoys, très révérend père en Dieu.... Telz qu'ilz sont je vous les présente pour en user et départir où bon vous semblera, et vous plaise les prendre en gré de vostre très humble et très obéissant serviteur Pierre Cueuret, chanoine de votre église du Mans.... »

Les *Sermons* de saint Ephrem, traduits par P. Cueuret, sont au nombre de vingt.

On doit à P. Cueuret la première édition du *Triomphant mystère des Actes des Apostres*, d'Arnoul et de Simon Greban, publiée, en 1537, à Paris, chez Nic. Couteau, deux vol. in-fol. Au rapport de La Croix du Maine, Cueuret a fait quelques corrections à l'œuvre des Greban.

MARTIAL.

MARTIAL, connu sous le nom de *Martial du Mans*, né dans cette ville, se fit admettre, jeune encore, dans le tiers-ordre de Saint-François. Si nous ignorons la date de sa naissance, celle de sa mort nous est connue : un avertissement placé en tête de la huitième édition de ses *Pratiques de l'année Sainte*, nous apprend qu'il mourut en 1680, lorsqu'il surveillait l'impression de ce livre. Nous lisons encore, dans cet avertissement, qu'après avoir été deux fois élu provincial, et avoir, pendant environ vingt années, enseigné la philosophie et la théologie, il était, en 1680, définiteur de la pro-

vince de Saint-Ives. Dès l'année 1650, il prenait le titre d'ancien lecteur en théologie (1).

Le plus important de ses ouvrages a pour titre : *Les Pratiques de l'année Sainte, tirées des plus belles actions des saints de chaque jour, par le R. P. Martial du Mans;* Rouen, 1644, 2 volum. in-12. Les docteurs de la faculté de Théologie ayant approuvé ce livre dès l'année 1641, nous avons lieu de croire que l'édition de 1644 n'est pas la première. Nous pouvons en désigner deux autres de Rouen; 1651, in-12, et 1667, in-8° : celle que nous avous déjà mentionnée, la huitième, est de Paris, G. Josse, 1680, 2 vol. in-8°. Les quatre autres nous sont inconnues. C'est ce livre que Luc Wadding a inscrit dans son Catalogue, sous ce titre latin : *Praxes anni sancti in vitam sanctorum* (2). Il contient des réflexions morales, ou plutôt ascétiques, sur les actes principaux de la vie des saints.

Sous le titre d'*Almanach spirituel pour la ville et faubourgs de Paris*, le P. Martial publia, dès le mois de janvier 1645, une série de petits livres contenant le détail des fêtes, des prédications solennelles, des conférences, des assemblées qui devaient avoir lieu dans le diocèse de Paris, pendant le cours de chaque année. Il est fait mention de l'*Almanach* de 1645 dans la Bibliothèque de Luc Wadding : nous avons sous les yeux ceux des années 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1667, 1670 ; Paris, G. Josse, in-8°.

En 1658, G. Josse donnait au public *La Bonne Philo-*

(1) Approbation des *Pratiques* par les théologiens de l'ordre de Saint-François.

(2) *Scriptores Ordinis Minorum*, a Luca Wadding, 1650, in-fol.

sophie et l'Art de Salut, comprise en trois préceptes par N. S. P. le pape Alexandre VII, et traduite du latin en françois par F. Martial; Paris, in-24. A cette époque, le P. Martial était provincial de la province de Saint-Ives, et, dans l'exercice de cette fonction, il approuvait lui-même son propre ouvrage. Luc Wadding, qui publiait sa Bibliothèque, en 1650, n'a pu parler ni de cet ouvrage, ni du suivant : *OEuvres spirituelles du séraphique P. saint François, traduites en françois*. Paris, G. Josse, 1667, in-24. Mais nous ne pouvons trouver les notes de Martial sur la Philosophie de l'Amour, de Raymond Lulle, ainsi désignées par Wadding : *Annotationes in tractatum Raymundi Lulli de Amico et Amato*. Aucune édition séparée du livre *De Amico et Amato* ne nous est connue, et les recueils, édités par Lefebvre d'Etaples, où se lit ce traité, sont des années 1505 et 1516. Il est donc vraisemblable que les Notes de Martial sont demeurées manuscrites et ont été perdues.

COCQUELIN (NICOLAS).

NICOLAS COCQUELIN, né à Corberie, près Lassay, en 1640, mort à Paris, en 1693, docteur en Sorbonne, chancelier de l'Eglise et Université de Paris, a eu, de son temps, quelque célébrité : aujourd'hui l'on ne connaît plus ni son nom, ni ses œuvres ; injuste oubli, car Nicolas Cocquelin a bien parlé la langue du grand siècle, et l'on remet chaque jour en lumière d'anciens traités qui ne valent pas les siens

Il publia d'abord une simple version des Psaumes, sous ce titre : *Interpretation des Pseaumes de David et des Cantiques qui se disent tous les jours de la semaine dans l'office de l'Eglise* : Paris, Frédéric Léonard, [illegible], in-12 et in-8°. Outre ces deux éditions de la même année, nous en connaissons deux autres : l'une de Bordeaux, Chappuis, 1731, in-12, et l'autre de Limoges, Barbou, in-8°, sans date. *L'interprétation des Pseaumes*, de Nic. Cocquelin, a été long-temps fort estimée.

Le plus remarquable, sans contredit, de ses ouvrages, est son commentaire sur le Manuel d'Epictète, publié sous ce titre : *Le Manuel d'Epictète, avec des réflexions tirées de la morale de l'Evangile* : Paris, Barbin, [illegible], in-12. Cet ouvrage a pour préface une dissertation sur la morale stoïcienne, que l'on peut comparer à celle que Thomas Gataker a placée devant les Œuvres d'Antonin. Viennent ensuite les *Reflexions* de Cocquelin, qui recommande un style toujours correct, toujours élégant. Quelquefois le commentateur, s'écartant beaucoup du texte d'Epictète, censure avec liberté les mœurs relâchées de l'Eglise et de la cour, au temps de Louis XIV. La plupart de ces vives satires sont en vers, et comme les vers de Nic. Cocquelin nous semblent mériter d'être lus, nous en citerons quelques-uns, ceux-ci entre autres :

> Les emplois, les devoirs, les rangs sont confondus,
> Les hommes par l'habit ne se distinguent plus ;
> Un haubereau venu du fond d'une province,
> Paroist, même à la cour, équipé comme un prince.
> Le duc et pair surpris voit le petit bourgeois
> Briller par le brocard dont il avait fait choix....

Un autre, né laquais, formé dans l'esclavage,
Cache la trahison dont il trame l'ouvrage,
Et sous l'air emprunté d'un confident discret
Cherche à faire profit de quelque grand secret ;
Puis valet travesty, sans trop cesser de l'estre,
Travaille à s'élever en supplantant son maistre.. .

Ce sont là des vers qu'on pourrait attribuer à Scarron, à Sarrasin, sans leur faire aucune injure. Les suivants sembleront encore mieux tournés :

Partout jeunes gens déguisez
Jeunes abbez, muguets frisez,
Renversent toute la droiture
Du fond de la cléricature.
Chacun fait voir sa vanité
Au dépens de la vérité.
Tout homme qui porte soutane
Se dit docteur, fut-il un asne;
Tout petit clerc se dit abbé;
Le moindre petit prébendé
D'un prélat affecte la mine....
De mille laquais retournez
Les équipages couronnez
Font les embarras de la ville.
Mille marquis de Mascarille,
Mille comtes de Jodelet,
En quittant l'habit de valet,
Sous une fortune énivrée
Gardent l'esprit de la livrée.
Tel, issu de quatre sabots,
Se fait tirer à six chevaux,
Suivi de fourgon de litière,
Et, par une impudence entière,
Croit qu'il serait deshonnoré

Si l'on ne le servait en son vermeil doré....
Pour soutenir ce rang et faire sa figure,
Un autre à cent moyens sçait ajouter l'usure.
Prester au taux du roy ce serait estre un fat,
On ne pourrait pas vivre avec assez d'éclat.
A cinq sols pour écu l'on preste par semaine,
Et, par là, tous les jours on accroist son domaine;
Le tout par charité, pour cinq cens malheureux
Que ce pieux secours empesche d'estre gueux,
Et qui, pour appaiser l'usurier qui les berce,
Font mille méchants tours dans un honteux commerce....

Ces portraits sont tracés avec énergie et vérité. Nous rencontrons à chaque pas quelques-uns de ces parvenus sots et vains, et de ces officieux spoliateurs: ils sont de tous les temps. La race des faux dévots est aussi, paraît-il, de celles qui ne meurent pas; cependant il faut reconnaître que les courtisans de Madame de Maintenon ont été de grands maîtres dans cet art de la dévotion feinte, et que leurs imitateurs, leurs disciples, n'ont encore su parvenir à les égaler :

Urbain nous dit qu'il est content du nécessaire,
Que, par pure dévotion,
Il renonce à l'ambition
Pour penser à sa conscience :
Mais, par un coup de prévoyance,
Faisant de ses biens cession,
Il met à part un million;
Puis, dans la piété dont son zèle se picque,
Fait un bâtiment magnifique
Pour loger avec lui de semblables dévots
Qui ne cherchent que le repos.
Car, dans l'heureux siècle où nous sommes,
On a fait des dévots de toutes sortes d'hommes,

Qui sur la piété, comme sur un pivot,
Font tourner l'agrément de leur luxe dévot.
Ce luxe à ses clients donne un fort bon carosse,
Et parmi leurs chevaux ne souffre point de rosse.
Le drap et le duvet y sont du plus haut prix;
Mais, pour estre dévot, le drap doit estre gris.
Cette couleur en est : l'on s'y promène à l'aise
Comme en un canapé, ou comme en une chaise,
Et Dieu le veut ainsi; car ce que veut dévot
Dieu l'a voulu toujours et voulu comme il faut....

Nous ne réclamons, pour Nicolas Cocquelin, qu'une place parmi les poètes du second ordre : mais n'y aurait-il pas une injustice véritable à la lui refuser ?

Nous rapprochons ici, parce qu'ils ont l'un et l'autre le même objet, deux opuscules de Cocquelin, publiés, le premier, en 1686 ; le second, en 1690. Il s'agit de la révocation de l'édit de Nantes.

Il était d'usage, dans la faculté de théologie de Paris, que tous les nouveaux licenciés fussent présentés par un docteur au chancelier de Notre-Dame. Le docteur chargé de cette présentation prononcait un discours, auquel répondait le chancelier. En mars 1686, quelques mois après la révocation de l'édit de Nantes, Nic. Cocquelin, chancelier de l'Eglise de Paris, prit pour texte de son discours aux licenciés cette mesure cruelle et insensée, et célébra, d'abord en prose latine, ensuite en vers latins, la sagesse des confesseurs et des ministres du roi qui l'avaient conseillée. Nous trouvons cette déclamation dans le *Journal des Savants* de l'année 1686, sous le titre suivant : *Oratio percelebris habita X Calendar. Martii a Cl. V. D. Cocquelin* ; p. 172-179 de l'édition in-4°.

C'est encore contre l'édit de Nantes qu'a été composé cet autre ouvrage de Nic. Cocquelin : *Traité de ce qui est deu aux puissances et de la manière de s'acquitter de ce devoir, pour servir de réponse générale aux égarements du ministre Jurieu ;* Paris, Coustelier, 1690, in-12. Ce pamphlet est écrit avec plus de véhémence que de bon goût ; on y trouve ce portrait de Jurieu : « Un vilain sac, que le démon a rempli de toutes sortes d'injures, d'invectives, de calomnies et d'ordures, pour les répandre à son gré sur tout ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré et de plus vénérable parmi les hommes. » Au plus fort de sa controverse avec le docte exilé de Rotterdam, Bossuet lui-même le traitait avec plus d'égards.

Les continuateurs de Moréri attribuent à Nic. Cocquelin, d'après les *Mercures*, un *Recueil de pièces sur la dignité et les droits du chancelier de l'Université de Paris*. Nous ne connaissons pas ce *Recueil*, qui vraisemblablement a été publié sans nom d'auteur.

OLIVIER (PIERRE).

Je lis dans La Croix du Maine :

« PIERRE OLIVIER, sieur du Bouchet, aduocat au siège présidial du Mans, natif de la Suze, au Maine. Il a escrit une Oraison funèbre sur la mort de messire Chrestofle Pérot, seneschal du Maine, baron de Vernie, etc., etc., non encores imprimée ; un Recueil de ce qui s'est passé au Maine touchant les derniers troubles, non encores imprimé ; Histoire Tragique d'un gen-

tilhomme d'Auvergne, non encores imprimée ; Traicté de la dignité et excellence de Mariage, non imprimé ; Memoires et Recueils touchant l'antiquité et noblesse de MM. les contes de la Suze, au Maine, surnommez de Champagne ; lesquels il a présentés à messire Loys de Champagne, conte de la Suze, chevalier de l'ordre du Roy, etc. Ils ne sont encores imprimez. Il a fait imprimer plusieurs Cantiques et Noels et autres menues poësies chez Hiérosme Olivier et autres imprimeurs du Mans. Il florist en cette année 1584 Je ferois plus ample mention de luy, si ce n'estoit qu'il sçait assez que ie luy suis amy par autre-part. » Les *Cantiques* d'Olivier du Bouchet ne nous sont pas plus connus que ses œuvres manuscrites, et, comme nous avons lieu de tenir pour suspect le témoignage de La Croix du Maine, nous hésitons à croire qu'ils aient été imprimés.

BELON (PIERRE).

Un des hameaux les plus humbles du Maine, le hameau de la Soultière, dépendant du bourg d'Oizé, a été, par un jeu bizarre du sort, la patrie de deux hommes également célèbres, mais à divers titres, de PIERRE BELON et du P. Mersenne (1). L'année 1517 parait être la date de la naissance de Belon ; un portrait qui se trouve en tête d'un de ses livres, publié pour la première fois en 1553, nous le représente âgé de trente-six ans. Son premier protecteur fut René du Bellay.

(1) *Hist. littér. du Maine*, t. 1, p. 321.

prélat de belle humeur et de mœurs douces, dont nous avons fait connaître la passion pour les jardins (1). Les goûts de cet évêque étaient ceux du jeune Belon, qui commençait alors, dans les campagnes du Maine, les recherches d'histoire naturelle qu'il devait conduire si loin.

Du Mans, Belon se rendit à Paris, où il étudia la médecine, et fut reçu docteur : il partit ensuite pour Wittemberg, appelé dans cette ville par les succès d'un jeune professeur de botanique et de pharmacie, Valerius Cordus, fils du docte Euricius. Comme ils étaient du même âge et avaient le même zèle pour l'étude, ils s'attachèrent bientôt l'un à l'autre, et entreprirent ensemble une excursion scientifique dans les différentes parties de l'Allemagne. C'est au retour de ces voyages que Belon fut arrêté dans les murs de Thionville, qui, faisant alors partie du duché de Luxembourg, était aux mains des Espagnols : jeté dans un cachot, comme prisonnier d'état, Belon en fut tiré par un gentilhomme nommé Duhamme ou Dehamme, qui lui prêta la somme réclamée comme prix de sa rançon. Qui lui avait envoyé ce libérateur ? On raconte, et ce récit mérite créance, que Duhamme, partisan enthousiaste de la jeune école française, ayant appris qu'un des compatriotes, un des amis de Ronsard et du comte d'Alsinois, venait d'être incarcéré, s'empressa de lui aller offrir sa bourse, jaloux de se recommander par ce service à l'estime des réformateurs. « Ainsi, dit un biographe, après la désastreuse expédition de Sicile, plusieurs Athéniens durent leur liberté aux pièces d'Euripide,

(1) *Hist. littér. du Maine*, t. III. p. 160.

dont ils récitaient les plus beaux morceaux à leurs maîtres (1). » Ce n'est pas tout-à-fait ainsi que Belon sortit des prisons de Thionville, et ce rapprochement n'est pas moins inexact que précieux : cependant il faut ici tenir compte, avec M. de Mussey-Pathay, de cet hommage rendu par un étranger, dans les premières années du XVIe siècle, à la science et aux lettres françaises (2). Rendu à la liberté, Belon revint à Paris, où les cardinaux de Tournon et de Lorraine, ainsi que l'évêque de Clermont, Guill. Duprat, lui firent un excellent accueil. Mais c'est le cardinal de Tournon qui lui témoigna le plus d'intérêt. Belon était pauvre ; il lui fit donner un logement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le traita comme un client distingué dont il avait à cœur d'être appelé le Mécène (3). Quand Belon eut formé le projet de ce long et périlleux voyage aux rives orientales, dont il se promettait et qui devait avoir de si grands résultats, les frais de cette entreprise scientifique furent couverts par le généreux cardinal (4). Il partit en l'année 1546.

Il alla d'abord à Candie, où il séjourna quelque temps ; il se fit ensuite transporter à Constantinople, où la France était représentée par un ambassadeur, depuis

(1) *Eloges historiq.* par M. Poté, 1816.

(2) *Biogr. univ.* au mot *Belon.*

(3) C'est ce que Belon nous apprend lui-même dans plusieurs de ses dédicaces adressées au cardinal de Tournon. Nous lisons dans celle du traité *De admirabili operum antiquorum præstantia* : « Ego in tuam familiam accersitus ab ineunte adolescentia, ita sum apud te educatus, quo potissimum tempore in aula Francisci, non minus sapientis quam magnanimi regis, versabaris, ut non longe a te discedens, aliquem ego ex tuis illis pene divinis sermonibus fructum referre possum.

(4) Dédicace des *Observations*.

que Soliman II avait accepté l'alliance de François Ier.
Reçu dans cette ville avec l'accueil que l'on devait au protégé des principaux seigneurs de la cour, Belon n'y demeura pas long-temps : il était impatient d'aller visiter Lemnos, l'île des volcans, le mont Athos, qui projette jusqu'à cette île, au déclin du jour, l'ombre de ses cimes glacées, et les nobles ruines de l'antique Salone. De là il se rendit en Egypte, visita la cité d'Alexandre, et le Caire, où il se trouva dans la compagnie de gentilshommes et de savants français ; puis il parcourut la Terre-Sainte, la Syrie, et revint à Constantinople par l'Anatolie. Il était de retour en France en l'année 1549 (1).

C'est à l'occasion de ce voyage, que Belon reçut de Ronsard une épître en vers, dont nous devons citer quelques strophes :

Hardy qui premier le sapin
Vid ès montaignes et le pin
Inutiles sur leur racine,
Et qui, les tranchant en maint tronc,
Les laissa seicher de leur long
Dessus le bord de la marine ;

Puis secs des rayons de l'esté,
Les scia d'un fer bien denté,
Les transformant en une hune,
En mast, en tillac, en carreaux,
Et les envoya sur les eaux
Servir de charrette à Neptune....

Sous la conduite de Tiphys
L'entreprise, ô Jason ! tu fis

(1) Dédicace des *Observations*.

D'acquérir la laine dorée,
Avec quarante chevaliers
En force et vertus les premiers
De toute la Grèce honorée.

Les Tritons qui s'esbahissoient
De voir la navire, poussoient
Hors de la mer leurs testes blondes;
Et les Phorcydes, d'un long tour,
En carolant tout à l'entour,
Conduisoient la nef sus les ondes.

Orphé dessus la proue estoit,
Qui des doigts son luth pincetoit
Et respondoit à la navire,
Laissant des aiguillons ardans
Aux cœurs de ces preux, accordans
L'aviron au son de la lyre.

Or si Jason à tant receu
De gloire, pour avoir deceu
Une jeune infante amoureuse,
Pour avoir d'un dragon veillant
Charmé le regard sommeillant
Par une chanson monstrueuse;

Et pour n'avoir passé sinon
Qu'un fleuve de petit renom,
Qu'une mer qui va de Thessale
Jusqu'aux rivages Médéens,
A mérité des anciens
Un honneur qui les dieux égale;

Combien Belon, au prix de luy,
Doit avoir en France aujourd'huy,
D'honneur, de faveur et de gloire,
Qui a veu ce grand univers
Et de longueur et de travers,
Et la gent blanche et la gent noire;

Qui de près a veu le soleil
Aux Indes faire son réveil,
Quand de son char il prend les brides;
Et l'a veu de près sommeiller
Dessous l'Occident, et bailler
Son char en garde aux Néréides?

Qui lui a veu faire son tour
En Egypte, au plus haut du jour;
Puis l'a reveu dessous la terre
Aux Antipodes esclairer,
Quand nous voyons sa sœur errer
Dedans le ciel qui nous enserre?... (1)

Renouard prétend que Belon, ayant traduit en français les traités de Dioscoride, reconnut alors l'insuffisance des livres anciens, et partit pour l'Orient, dans le dessein d'étudier, de comparer et de recueillir les plantes décrites par cet auteur (2). Nous apprenons de Belon, qu'en l'année 1553 il se préparait à publier une traduction de Dioscoride qui n'a jamais vu le jour, et dont la perte est regrettable (3); cependant rien ne prouve qu'il ait fait cette traduction avant son voyage. Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que l'étude des plantes de l'Egypte, de la Grèce et de l'Arabie ait été l'objet spécial du voyage entrepris par Belon. Jaloux de pénétrer bien plus avant dans les secrets de la nature, il ne devait négliger, dans ses laborieuses recherches, aucune des branches de l'histoire naturelle. Aussi,

(1) *Œuvres* de Ronsard, p. 564 de l'édit. de 1623, in-fol.

(2) *Annuaire de la Sarthe*, 1829, pag. 30.

(3) Dédicace des *Observations*. Il avait aussi fait une version de l'*Hist. des Plantes* de Théophraste, qui a été également perdue.

dès qu'il fut de retour en France, crut-il devoir d'abord donner au public un mémoire sur les poissons : *L'Histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peinture et description du Daulphin et de plusieurs autres de son espèce*; Paris, R. Chaudière, 1551, in-4°, fig. Ce mémoire, si curieux qu'il soit, n'est pas le plus estimé des ouvrages de P. Belon; il le considéra lui-même comme très incomplet.

Deux années après, il publia : *Les Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges, rédigées en trois livres*; Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°., fig. Le privilége, au nom de G. Corrozet, est à la date du 15 mars 1552. Il n'y a pas, même de nos jours, un naturaliste qui ne parle avec estime des *Observations* de Belon; il n'y a pas un géographe, pas un historien, qui n'y puisse trouver d'utiles renseignements sur la topographie, les usages, les mœurs des pays divers explorés et décrits par notre célèbre voyageur. Cet ouvrage a été souvent réimprimé; Paris, 1554, 1555 et 1588, in-4°; Anvers, Plantin, 1555, in-8°. Le scrupuleux abbé de Saint-Léger ne croit pas, il est vrai, à l'existence des éditions de Paris 1554 et 1555, quelque crédit que méritent le témoignage du P. Niceron et celui de David Clément; il suppose que G. Corrozet ou G. Cavellat ont, en 1554 et 1555, au lieu de donner deux éditions nouvelles, changé le titre et la date de l'édition de 1553 (1). N'ayant sous les yeux qu'un exemplaire des *Observations*, nous ne pouvons

(1) Notes manuscrites sur la Croix du Maine, à la Biblioth. du Roi.

intervenir dans ce débat entre bibliographes également estimables. Les *Observations* ont été traduites en latin par Ch. de l'Ecluse (*Clusius*), et cette traduction, publiée d'abord à Anvers, chez Plantin, en 1589, in-12, a été insérée dans le volume des Œuvres de Ch. l'Ecluse qui parut à Anvers, en 1605, in-fol. On en trouve encore une traduction allemande dans le Recueil de Paulus qui porte ce titre : *Sammlung der merkwurdigsten Reisen in der Orient* (*Recueil des plus célèbres voyages en Orient.*) Un extrait des *Observations* concernant les mines de Siderocapsa, en Macédoine, a été publié par Gobet, dans ses *Anciens minéralogistes du royaume de France*, t. I, p. 53.

Un des ouvrages les plus curieux de Belon est son Traité sur les monuments funéraires des anciens, sur les usages observés dans les sépultures et sur les substances employées en Egypte pour conserver les cadavres. En voici le titre : *Petri Bellonii, Cenomani, de admirabili Operum antiquorum et rerum suspiciendarum præstantia liber*; Parisiis, G. Cavellat, 1553, in-4°. Le privilége, au nom de G. Corrozet, est du 21 juin 1553. Gronovius a réimprimé ce Traité dans le tome VIII de ses *Antiquités grecques*. Belon raconte qu'il forma le dessein d'écrire ce livre, quand il entendit un jour le cardinal de Tournon, allant assister aux obsèques de Paul III, recommander à son apothicaire de lui procurer au plus vite de la *momie*. On appelait ainsi certaine composition de poix et d'asphalte, qui avait, disait-on, la propriété de rendre les chairs incorruptibles. Ayant déjà lu, dans Pline et dans Pomponius Mela, que les Arabes désignaient par ce terme de *momie* ou *mummie*, non pas un onguent, mais un cadavre desséché,

conservé, Belon n'oublia pas, lorsqu'il fût en Egypte, de recueillir tous les renseignements que les gens du pays purent lui fournir à ce sujet ; à ces renseignements il ajouta, lorsqu'il parcourut la Grèce et l'Italie, d'autres observations non moins intéressantes, à l'aide desquelles il put redresser beaucoup d'erreurs accréditées par les interprètes des anciens auteurs. Voilà la matière de son ouvrage. On le lit encore, et avec fruit.

On consulte moins souvent son traité sur les arbres conifères : *De arboribus coniferis, resiniferis, aliisque nonnullis sempiterna fronde virentibus* ; Parisiis, G. Cavellat, 1553, in-4°, fig. — Belon a dédié cet ouvrage au chancelier François Olivier, sieur de Leuville, l'un de ses bienfaiteurs.

Les critiques *au long nez* (*nasutuli* (1)) ne manquèrent pas de signaler les lacunes qui se trouvaient dans le traité de Belon sur les Poissons. Il leur fit la plus modeste et la plus sage des réponses ; il reprit ce traité, pour le rendre au public complet et corrigé, sous ce titre : *De Aquatilibus libri duo, cum iconibus ad vivam ipsorum effigiem quoad ejus fuerit potuit* ; Paris, Ch. Estienne, 1553, in-8°, oblong. Réimprimé à Zurich, chez Froschover, en 1558, in-fol., et à Francfort, en 1604, avec le livre IV de l'*Historia animalium* de Conrad Gesner (2). Il y a trois éditions de cet ouvrage traduit en français, et ces trois éditions sont de la même

(1) Dans la dédicace du livre *De admirabili operum antiquorum præstantia.*

(2) Conradi Gesneri *Historiæ animalium* liber IV, qui est de piscium et aquatilium natura... Gulielmi Rondeletii quoque et Petri Bellonii, Cenomani, medici hoc tempore Lutetiæ eximii, *de Aquatilium singulis* scripta ; Francofurti, A. Cambierus, 1604, in-fol.

année : il ne faut pas les confondre, car, entre les unes et les autres, il y a des différences notables. En voici les titres : *La nature et diversité des Poissons, avec leurs pourtraicts représentez au plus près du naturel*, en 2 livres ; Paris, Ch. Estienne, 1555, in-8°, oblong : *De la nature et diversité des Poissons, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts*, en 7 livres ; Paris, 1555, in-fol. : *L'Histoire des Poissons, traitant de leur nature et propriétez, avec les pourtraicts d'iceux* ; Paris, 1555, in-4°, en français et en latin.

Après avoir suffisamment traité des poissons, Belon s'occupa des oiseaux : *L'Histoire de la nature des Oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts retirez du naturel, escrite en sept livres* ; Paris, G. Corrozet, 1555, in-fol. (1). Dans la dédicace de ce livre, adressée par l'auteur à Henri II, nous lisons la phrase suivante : « Et maintenant, Sire, que par vostre grâce m'octroyez que soye nombré entre voz escoliers, désirant m'acquitter de mon devoir envers vous... ay entreprins vous faire voir à part, en sept livres, ce qu'ay trouvé ès oyseaux digne de récit, l'ayant rendu en nostre langue presque en mesme ordre et sentence de ce que (Dieu aidant) vous présenteray en latin. » Il y a deux notes à faire sur cette phrase. Belon nous dit ici qu'il était au nombre des *écoliers* de Henri II ; ailleurs, il s'applaudit d'être, en outre, compté parmi les écoliers du garde-des-sceaux, François Olivier (2) : cela signifie qu'il était pensionnaire de la chancellerie de France et de la cassette du roi. Il recevait du roi

(1) Il y a des exemplaires au nom de Benoist Prévost.

(2) Dédicace du livre *De admirabili*, etc., etc.

deux cents écus de gages (1). L'autre note est relative au texte latin de l'*Histoire de la nature des oyseaux* : il n'a jamais été imprimé et parait être perdu. Buffon faisait le plus grand cas de cette *Histoire*, et il l'a souvent citée.

Vient ensuite le livre intitulé : *Pourtraicts d'oyseaux, animaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte* ; Paris, G. Cavellat, 1557, et 1618, in-4°. C'est l'abrégé du précédent. On a lieu de croire que cet abrégé n'est pas l'œuvre de Belon, mais d'un de ses éditeurs, Cavellat ou Corrozet. Cavellat semble se l'attribuer dans une épître dédicatoire qu'il a signée de son nom : s'adressant au roi Henri II, il s'exprime en ces termes : « Et combien que les oyseaux soient assez amplement descripts ès sept livres qu'avons jà imprimez, toutesfois, en si grande variété de volontez et esprits, il s'en trouve une partie qui aime brièveté ; auxquels voulant donner occasion de se contenter, avons rédigé cest abrégé en moindre volume.... Et en attendant le retour de leur autheur, maintenant enserré au prochats de son instauration de l'agriculture, par les plaines et montagnes d'estrange païs où l'avez envoyé, avons escript aucuns quatrains françois.... » Quelquefois, il est vrai, les éditeurs prenaient sur leur compte ces sortes de compilations, afin que l'auteur ne parût pas avoir lui-même mutilé son livre pour le mieux vendre. Tels étaient les scrupules du vieux temps.

Le dernier, mais non pas le moins célèbre des ouvrages de Belon qui aient vu le jour, est son traité sur

(1) La Croix du Maine, au mot P. Belon.

l'agriculture : *Les Remonstrances sur le défault du labour et culture des plantes, et de la connoissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir et apprivoiser les arbres sauvages ;* Paris, 1558, in-8°. Ch. de l'Ecluse l'a traduit en latin, pour le publier à la suite des *Observations*. C'est dans ce livre que Belon donne la liste des arbres étrangers qu'il était curieux de voir acclimater en France, et invite le collége des médecins de Paris à fonder un établissement pour l'éducation des plantes. L'évêque du Mans, René du Bellay, avait déjà réalisé, dans ses jardins de Touvoye, sous la direction de Belon, quelque chose de ces grands projets (1) ; mais c'était à Paris, dans la métropole des sciences, qu'il importait surtout de donner au public des leçons de culture, et de faire connaître les produits des plages lointaines, dont la naturalisation devait procurer tant d'avantages au prix des moindres efforts. Le cardinal de Lorraine recommanda le plan de Belon à Henri II, et peut-être eût-il été dès lors exécuté, si les finances de l'état s'étaient trouvées dans une situation meilleure. C'est Richer de Belleval qui ouvrit, à Montpellier, le premier établissement public consacré à la culture des plantes.

A la mort de Henri II, Charles IX, appréciant l'intelligence et le savoir de Belon, l'avait accueilli dans son château de Madrid, ou, comme on disait alors, de Maldric, au bois de Boulogne. C'était un somptueux édifice, bâti par François Ier sur le plan du palais habité par les rois d'Espagne. Belon était donc un des

(1) « C'est aux bienfaits de Belon et de du Bellay que les provinces du Maine, de l'Anjou et de la Touraine ont dû le bonheur d'être les premières en France qui aient cultivé avec succès les arbres à fruits de toute espèce. » Renouard, *Annuaire de* 1809.

hôtes privilégiés de cette royale demeure, lorsqu'au mois d'avril de l'année 1564, revenant de Paris, où il avait été rendre visite à son ami Jacques du Breul, religieux de Saint-Germain, et traversant, vers le soir, les hautes futaies du bois de Boulogne, il fut assassiné par une main inconnue.

Georges Abraham Mercklin, dans son *Lindenius Renovatus*, attribue à notre P. Belon, d'après Vander Linden, deux volumes in-fol. de *Consultations médicales*, *Consiliorum medicinalium*, qui sont d'un autre Pierre Belon, médecin, lequel n'était pas inconnu à Dom Liron (1). Corrigeons une autre erreur bibliographique. M. Quérard met au compte de P. Belon, du Mans, des *OEuvres de chiromancie* dont il désigne une édition nouvelle, publiée à Liége, chez Streel, 1705, in-12. Cette attribution est une erreur. Nous avons lieu de croire que l'ouvrage indiqué est une réimpression de l'*Instruction pour apprendre les sciences de Chiromancie*, etc., etc., ouvrage de Jean Belot, publié pour la première fois à Paris, en 1619, in-8°.

Pierre Belon, l'ami de Ronsard et de César Scaliger (2), le protégé des personnages les plus considéra-

(1) *Singularités hist. et litt.* t. I. p. 455.

(2) Dom Liron rapporte les vers suivants de César Scaliger, adressés à Pierre Noel :

Est multa dignus commendatione, qui
Diu multo labore perfunctus, modum
Nostræ expectationi statuit, ac spei
Confertis commentariis, puro stylo,
Compendiosa mole, sincera fide,
Velut fecit Bellonius; qui dum suæ
Vitæ, suisque commodis tua commoda
Meaque anteponit, genium defraudans suum,
Haud parcens sumptui, haud metuens periculi,
Evertit maria, effodit aridas Syrtes,

bles du royaume, le client, le pensionnaire du roi, fut accusé, quelque temps après sa mort, de n'avoir été qu'un misérable plagiaire, et d'avoir acquis, par un larcin, des titres frauduleux à la célébrité. Après ce qu'ont dit à ce sujet, pour justifier sa mémoire, Dom Liron et le P. Niceron, nous pouvons nous abstenir de développer les preuves qui confondent la calomnie. Dans sa préface de l'*Histoire des animaux* d'Elien, Gesner avait raconté que Pierre Gilles, d'Alby, célèbre voyageur, mourant à Rome en 1555, passait pour avoir laissé d'intéressants manuscrits : et qu'étaient-ils devenus ? on disait qu'ils avaient été dérobés par des gens curieux de se faire valoir sous les plumes d'autrui : « Ab hominibus ambitiosis substractæ sunt, quos aliena pro suis usurpare, dum gloriam sibi aucupentur, non pudet. » Voilà le texte : voici maintenant le commentaire. De Thou (1), prêtant une oreille trop facile à de méchants propos, dit qu'étant valet de Gilles, et l'ayant accompagné dans ses voyages en cette qualité, Belon avait été l'auteur du vol dénoncé par Gesner. Scévole de Sainte-Marthe, dans son éloge de Pierre Gilles (2), ajouta quelque chose encore aux méchants caquets recueillis par de Thou. De là cette calomnie passa dans le livre de Thomasius *De Plagio litterario*, dans l'Appendice de Corneille Tollius à l'ouvrage de Pierius Valerianus *De Infelicitate litteratorum*, et dans divers autres traités bibliographiques. Pour

Arabiæ monstra pinxit, et rerum novas
Effigies nobis, veteres quæ fuerant, facit :
Dignus cui magnam debeamus gratiam.

(1) *Hist. univ.* liv. 16.

(2) *Elogia.*

enlever tout crédit à cette fable, il suffit de rappeler que Pierre Gilles était mort en 1555, et qu'à cette époque Belon avait déjà publié le plus grand nombre des ouvrages qui ont immortalisé son nom.

LORYOT (FRANÇOIS).

FRANÇOIS LORYOT, né à Laval, en l'année 1571, se fit recevoir en 1592 dans l'institut des Jésuites, et prêta les quatre vœux. Appelé par ses supérieurs à occuper les chaires de philosophie, de théologie et de morale en diverses maisons de l'ordre, il s'y fit remarquer. Il se rendait à Rennes, en 1642, quand il fut pris, à Angers, d'un mal subit qui l'emporta, le 10 juin de cette année. Suivant Alegambe, il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. Nous n'en connaissons qu'un, mais il nous fait peu regretter les autres. Cet ouvrage, dédié au roi, a pour titre : *Les Secretz moraux concernants les passions du cœur humain, divisez en cinq livres*, par Françoys Loryot, de Laval; Paris, Cottereau, 1613, in-4°, et Paris, Chappelet, 1614, in-4° (1). C'est, vraisemblablement, la même édition avec des frontispices différents. Une introduction étendue nous apprend que ce titre *Secretz* correspond à celui de *Problémes*, ou questions ; et les questions que l'auteur se propose sont au nombre de cinquante. Elles nous sont données comme appartenant à la théologie morale ; mais cette

(1) Suivant Alegambe, il y a une autre édition ou un abrégé de cet ouvrage sous ce titre : *Fleur des secrets moraux* ; Paris, Guyot, sans autre indication.

classification est ambitieuse : si elles appartiennent véritablement à un genre quelconque, c'est à la théologie burlesque. Au nombre de ces cinquante questions, dites morales, se trouvent, par exemple, celles-ci : Pourquoi le sexe féminin est-il honoré, recherché par l'autre sexe? Pourquoi a-t-on pris l'étrange habitude d'inviter ses amis à dîner? Pourquoi, la nappe mise, boit-on aux bonnes grâces les uns des autres? Pourquoi les femmes sont-elles si curieuses de toujours passer pour jeunes? Pourquoi les domestiques sont-ils si difficiles à contenter, etc., etc.? Voilà quant aux objets traités. Voici maintenant quant à la méthode. L'auteur déclare qu'il s'est fait un système du désordre, un plan de la confusion : « Un œuvre à la Mosaïque n'a ses pièces plus industrieusement rapportées, quand l'industrie s'y descouvre le moins... C'est donc pourquoy j'ai tellement ordonné toutes ces matières que je leur ay osté tout ordre, pour les faire trouver beaucoup plus agréables au lecteur ; puisque à la queüe d'une question, il trouvera la teste de l'autre du tout différente, qui luy fera un nouveau goust, pour luy r'aiguiser son appetit, peut-estre jà émoussé de l'ennuy, que la précédente lecture luy auroit causé. Et pour en venir plus heureusement à bout, j'ay tissu ces discours de force poésie françoise, qui leur servira de saulpoudrure et comme de saupicquet de haut goust, puisqu'elle n'est que pour resveiller les esprits les plus endormis..... etc., etc. » C'est la méthode de Montaigne ; mais nous doutons qu'en l'année 1613, trente-trois ans après la publication des premiers *Essais*, on ait beaucoup goûté ce pastiche sans esprit, sans originalité, sans style, d'un des plus beaux ouvrages de notre langue.

Le chapitre le plus curieux des *Secretz moraux* est le premier. Les Jésuites étaient, on le sait trop, plus que soupçonnés de professer les maximes les plus séditieuses en matière de droit public. François Loryot croit donc devoir commencer par faire une déclaration très explicite touchant le temporel des rois. Les sujets sont tenus de servir et de respecter leurs princes : ce n'est pas, il est vrai, ce que disent les auteurs de la Société ; mais Loryot en connaît, en cite d'autres qui, dit-il, plaident énergiquement la cause de l'autorité royale : ce sont Hippocrate, Platon, Aristote, Xénophon, Cicéron, et les Pères grecs et les Pères latins : il n'est pas d'ailleurs embarrassé de prouver que toutes les sciences politiques, la métaphysique, la physique et la psychologie, recommandent également le pouvoir d'un seul. En logique, la démonstration est d'une saisissante clarté : qu'est-ce en effet, que ce principe ? — Chaque partie du composé tient son être du tout et périt avec lui ? — Cela confond évidemment tous les méchants systèmes, toutes les fausses maximes des monarchomaques. D'ailleurs, pour ce qui regarde les rois de France, Jean Lemoine, en son commentaire des *Décrétales*, chap. 2, *de Præbendis;* Antoine Corcet, en son traité *de Regia potestate;* Jean Tagault, au livre 1 de ses *Institutions chirurgicales*, chap. 13; Jacques Bonard, dans son *Panégyrique* de François Ier; Papire Lemasson, au livre 3 de ses *Gesta francorum ;* Vincent Sigonius, dans ses *Allegationes de bello Italico;* Guillaume de Nangis, en sa Vie de Louis IX, et une foule d'autres docteurs, non moins véridiques, attestent d'une commune voix que les rois de France sont donc doués du pouvoir d'opérer des miracles, puisqu'ils guérissent par l'imposition des

mains, les gens affectés des écrouelles. Or, s'ils font des miracles, c'est qu'ils sont fort bien vus du Seigneur : et si le Seigneur a pour eux cette considération spéciale, c'est, à n'en pas douter...... On nous dispense de conclure. Ainsi argumente François Loryot. Veut-on maintenant savoir comment il versifie ? Les vers suivants, contre la parure des femmes, traduits, dit-il, de Naumachius, donneront l'exacte mesure de son talent poétique :

Qui veut d'un bon conseil sage se prévaloir,
Il doit avoir tousjours au fonds de sa pensée
Ce propos résolu de mettre à nonchaloir
Une jolîveté par trop d'art amassée.
L'Hyacinthe empourpré, ou bien le jaspe vert,
Ne rendront point ton col captif de leur enceinte;
Le fol tant seulement le tient ainsi couvert,
Ayant l'âme d'orgueil cruellement atteinte.
Quant à toy qui emmusque et la terre et les cieux
Du doux bausme exhalé de ta fleur virginale,
Ne tiens point de surplus ton esprit soucieux,
Te voilà bien parée, ô vierge, à la royale !
Ne te peine donc point de t'aller crayonnant,
En t'approchant de près sur le fonds d'une glace :
Ton lustre ira tousjours de tant plus rayonnant
Que de moins d'appareil tu chargeras ta face.
Pourquoy tous ces cheveux sont-ils ainsi gehennez
Dans les plis figurez de ceste vaine tresse ?
Pourquoy ce front, ces yeux sont-ils si mal menez
Que le fart emprunté les oze mettre en presse ?
Qui voit, sans que l'effroy son cœur vienne ravir
Ton corps ainsi chargé d'un ornement si riche ?
C'est un autre et non toy ; tu ne peux plus servir
Et qu'au plastre et qu'au fart d'une puante niche.

Outre les *Secretz moraux*, le P. Alegambe (1) attribue à notre François Loryot un *Parallèle de l'amour divin et humain*, ouvrage publié, dit-il, à Paris, chez Boulay, en 1620, et *les Insignes et admirables effets de l'amour divin;* Paris, Libert, 1625, in-8°. Ces ouvrages nous sont inconnus.

RICHARD.

Un certain RICHARD, né dans le Maine, *Richardus Cenomanus*, docteur en Sorbonne, religieux franciscain au couvent de Chartres, nous est signalé par Luc Wadding comme auteur d'un opuscule liturgique publié sous ce titre. *Collatio diversarum translationum Psalterii et ecclesiasticæ editionis vindicatio*; Parisiis, 1541. C'est, du moins, l'indication que nous fournit le bibliographe de l'ordre de Saint-François, car nous avons vainement recherché ce volume. Suivant Luc Wadding, ce Richard aurait, en outre, annoté les Commentaires de Nicolas Grandis, autre minime, sur les Epîtres de saint Paul. Il est vraisemblable que ce travail est demeuré manuscrit. Nous ne connaissons qu'une édition du commentaire de Nicolas Grandis *(In Divi Pauli Epistolas ad Hebræos Enarratio)*, publiée en 1537, in-folio, à Paris, chez Poncet Lepreux, et cette édition ne porte aucune espèce d'annotation (2).

(1) *Script. sociel. Jesu*, verbo *Loryot.*

(2) M. Desportes lui attribue « Une nouvelle édition des commentaires de Pierre Lombard (*Petri Lombardi de Regno Hiberniæ, etc.*

GRUAU (Louis).

Louis GRUAU, curé de Saulges, inscrit par M. Desportes au nombre des écrivains nés dans le Maine, est auteur d'un petit volume fort curieux dont voici le titre : *Nouvelle invention de chasse pour prendre et oster les loups de la France, comme les tables le démontrent, avec trois Discours aux Pastoureaux français;* Paris, P. Chevalier, 1613, in-8° fig. sur bois. M. Desportes désigne une édition de 1614; mais il est à croire que cette édition est celle de 1613 avec un titre nouveau. Nous ne saurions analyser le contenu de ce volume, qui peut n'être pas dépourvu d'intérêt : disons seulement que l'invention de l'auteur consiste en certains engins et filets, dont il décrit la forme et l'emploi.

DU BRETON (Julien.)

Julien DU BRETON ou LE BRETON, comme l'appelle La Croix du Maine, en latin *Julianus Britonis*, cordelier de la maison conventuelle du Mans et vraisemblablement né dans cette ville, fut confesseur de Marie de

etc. Commentarium) et de Nicolas Legrand. » Ces mots renferment plusieurs erreurs que nous devons corriger. Le Pierre Lombard dont il est ici question, n'est pas le célèbre auteur des *Sentences*, mais un obscur évêque d'Armagh, auteur d'une histoire de l'Ile des Saints, en Irlande, histoire dont M. Desportes rapporte exactement le titre. Or, cette histoire fut publiée pour la première fois à Louvain, en 1632, in-4°, du vivant de l'auteur. Notre Richard ne peut donc en avoir fait une seconde édition. Il semblerait d'ailleurs résulter de la note de M. Desportes que les *Commentaires de Pierre Lombard et de Nicolas Legrand* sont un même ouvrage. Or, le premier de ces ouvrages est une monographie historique; le second, dont l'auteur se nomme *Grandis* et non *Legrand*, est, comme on le voit, une glose théologique.

Brabant, femme de Philippe-le-Hardi. Il mourut en 1291, à Paris, et fut enterré au cloître des cordeliers de Paris. La Croix du Maine lui attribue « plusieurs *Sermons* en françois, non encore imprimés. » Comme il s'agit ici d'un auteur mort trois siècles avant La Croix du Maine, on peut croire que ce bibliographe n'a pas désigné ses *Sermons*, sans avoir du moins appris qu'ils existaient dans quelques bibliothèques. Cependant il ne paraît pas qu'ils aient été retrouvés, car les continuateurs de l'*Histoire Littéraire de France* ont parlé des auteurs morts jusqu'en l'année 1296, sans mentionner même le nom de Julien du Breton.

POULLARD (BARTHELEMY.)

BARTHELEMY POULLARD ne nous est connu que par cette courte notice de La Croix du Maine : « Barthelemy Poullard, natif de la ville de La Ferté, au Maine, advocat au siége présidial du Maine, jeune homme bien docte, et lequel a beaucoup voyagé pour se rendre de plus en plus instruit en la jurisprudence. Il a escrit en latin, et depuis traduit en françois, une Oraison de l'Immortalité de l'Ame et du Mespris de la Mort. Le latin a été imprimé au Mans, chez Hiérosme Olivier, et le françois n'est encores en lumière. Il florist en laditte ville du Mans cette année 1584. »

PINAULT (MATTHIEU.)

MATTHIEU PINAULT, sieur des Jaunaux, né à Château-Gontier, se fit d'abord admettre chez les Jésuites, puis

les quitta pour entrer chez les Oratoriens. Mais il n'était pas fait, paraît-il, pour demeurer dans les ordres religieux, car il ne fit pas un plus long séjour chez les Oratoriens que chez les Jésuites, et se consacra dès lors, sans faire l'épreuve d'une autre discipline, à l'étude de la jurisprudence.

Reçu docteur en droit à l'université de Douay, il était en 1691, avocat au parlement de Tournay et professeur de mathématiques d'une compagnie de gentilshommes cantonnés dans la citadelle de Cambray (1), quand il publia : *Coutumes générales de la ville et duché de Cambray, pays et conté de Cambrésis* ; Douay, Mairesse, 1691, 2 vol. in-4°. Ce livre est un commentaire sur la coutume de Cambray. A la mort d'un sieur Obert, président à mortier du parlement de Tournay, il acheta sa charge et en fut pourvu par le roi, le 3 décembre 1695 (2). Il écrivit alors : *Histoire du parlement de Tournay, contenant l'establissement et le progrès de ce tribunal*, etc,; Valenciennes, Henry, 1701, in-4°. En tête de cet ouvrage se trouve un beau portrait de Louis-François de Boufflers, qui en avait accepté la dédicace. On possède encore, de Matthieu Pinault : *Recueil d'Arrests notables du parlement de Tournay;* Valenciennes, Henry, 1702, 2 vol. in-4°. Ces deux volumes furent suivis de deux autres qu'il publia en 1715, sous ce titre : *Suite des Arrests notables du parlement de Flandres* ; Douay, Mairesse, 1715 in-4°. M. Quérard n'a pas mentionné ces deux derniers volumes.

(1) Ces titres se lisent au privilége des *Coutumes*.

(2) *Hist. du Parl. de Tournay*, p. 211.

CORMIER (THOMAS).

Né à Domfront-en-Passais, vers l'année 1523 (1), THOMAS CORMIER, sieur de Beauvais (2), fut conseiller, puis président (3) de l'échiquier d'Alençon. Il était à Blois, en 1576, assistant aux états avec le titre de député. Il mourut en l'année 1600 (4). C'est tout ce que nous apprenons de sa biographie. Quelques-uns de ses ouvrages ont eu, de son temps, un grand renom.

Nous mentionnerons d'abord : *Thomæ Cormerii, Alenconii, rerum Gestarum Henrico II, regis Galliæ, libri V*, Parisiis, S. Nivellius, 1584, in-4°. La dédicace de ce livre est l'adresse de Henri III : l'auteur y raconte qu'il avait entrepris d'écrire toute l'histoire des faits accomplis depuis le règne de Henri II, et qu'il avait obtenu de Charles IX l'autorisation de publier la première partie de son travail ; qu'après avoir lu les excellents *Commentaires* de François de Rabutin (5), il avait cru devoir renoncer à son entreprise; mais qu'enfin, il s'est remis à l'œuvre, par l'ordre de la reine mère, Catherine de Médicis. On peut encore lire cette histoire ; elle est assez correctement écrite et contient un assez grand nombre de faits. Après le récit des évènements du

(1) Suivant M. Desportes (*Bibliogr. du Maine*). Né à Alençon, de Guy Cormier, médecin de Henri II d'Albret, roi de Navarre, suivant M. Peignot (*Dictionn. historique*).

(2) Ce titre lui est donné dans le privilége de son *Codex Henrici IV*.

(3) « Apud Alenconios præsidi dignissimo. » Dans une épitre des libraires placée en tête du *Codex*.

(4) M. Desportes, *Bibliog. du Maine*.

(5) Publiés à Paris en 1574, in-8°.

règne de Henri II, Cormier écrivit, sur le même plan, les histoires de François II, de Charles IX et de Henri III; mais il ne jugea pas utile de les publier, ou la mort le surprit avant qu'il y eût mis la dernière main. Le P. Lelong a désigné les manuscrits originaux de ces traités séparés sur les trois règnes qui suivirent celui de Henri II. Le premier, qui était en la possession de M. le comte de Retz, conseiller au bailliage d'Alençon, avait pour titre : *Thomæ Cormerii, Alenconii, Franciscarum seu rerum in Gallia sub Francisco II gestarum, Historiæ liber unus*, in-4°; le second, qui, de la bibliothèque de M. de Foucault, passa dans celle de l'abbé de Rothelin, était intitulé : *Rerum a Carolo IX in Gallia Gestarum historia*, in-fol.; enfin, le troisième, qui se trouvait aussi chez le comte de Retz, renfermait l'histoire de Henri III, et le commencement de celle de Henri IV, sous ce titre : *Rerum gallicarum recentioris memoriæ libri quinque*, in-4°. Nous ignorons où se trouvent maintenant ces trois manuscrits.

C'est surtout comme jurisconsulte que Thomas Cormier s'est fait connaître. Son principal ouvrage est un commentaire des *Institutes*, expliquées et confirmées par des décrets, ordonnances et arrêts modernes. En voici le titre : *Henrici IV, christianissimi et augustissimi Galliarum Navarræque regis*, *Codex juris civilis romani*, *olim quidem à Justiniano imp. descripti*, etc., etc.; Lugduni, Crispinus, 1602, in-fol. Cet ouvrage a été, pendant long-temps, le manuel des jurisconsultes. Il a été traduit en français : *Le Code de Henri IV*; Paris, 1603, in-fol., 1608, 1611 et 1615, in-4°; Genève, 1613, in-4°. Le nombre des éditions indique assez quel fut le succès de cet ouvrage.

DIEUXIVOYE (BERTIN.)

BERTIN DIEUXIVOYE, né dans les premières années du XVII[e] siècle, était du Maine, comme on l'apprend de son paranymphe, fait en 1638, par Robert Patin (1). Ayant obtenu le grade de docteur à la faculté de Paris, il exerça, dans cette ville, la profession de médecin, et y mourut vers l'année 1683. Il était, en 1659, médecin du roi, et, en 1682 et 1683, doyen de la faculté (2).

Ce qui nous le fait connaître, c'est la part active qu'il prit, en 1658, à un débat fort orageux. Un bachelier nommé Louis Gallais avait proposé la thèse suivante : *An febri quartanæ peruvianus cortex?* A cette thèse, qui devait être soutenue sous la présidence du docteur Dieuxivoye, était joint un appendice sur le suc cyrénaïque, et, parmi les médecins qui devaient parler sur la question, se trouvait, outre notre Charles Bouvard (3), un certain Philippe Douté adversaire très résolu des opinions thérapeutiques du président. Ils se prirent de querelle dans cette rencontre, au sujet des vertus du suc cyrénaïque, et, comme il paraît, ils s'adressèrent les mots les plus durs. C'est Douté qui, le premier, porta la question devant le public, dans une brochure qui a pour titre : Philippi Douté, D. M. P., *De succo Cyrenaico Diatriba ad Bertinum Dieuxivoye*; Parisiis, Boistel, 1658, in-4°. Cet opuscule est un pamphlet violent. Dieuxi-

(1) Notes manuscrites de Falconnet, à la biblioth. du Roi.

(2) *Ibid.* M. Desportes se trompe donc lorsqu'il le fait mourir en 1668.

(3) *Hist. litt. du Maine*, t. II, p. 411.

voye répondit à son adversaire avec non moins d'aigreur et de vivacité. Cette réponse est intitulée : *Appendicis de liquore Cyrenaico Defensio, authore Bertino Dieuxivoye;* Parisiis, Julien, 1659, in-4°. Lequel de ces belliqueux joûteurs avait dans sa cause Galien et bon droit ? Nous ne le savons trop; mais nous lisons dans une lettre de Guy Patin : « Je vous dirai que, depuis ma dernière, un de nos jeunes docteurs, nommé Douté, a fait imprimer un petit traité in-4°, de cinquante pages, du Silphium, ou suc cyrénaïque de Galien, contre un docteur de la nation antimoniale, qui n'est ni sçavant, ni honnête homme, mais Manceau (1). » Ces termes sont peu charitables : mais, qu'on le note bien, c'est comme rival de Ch. Bouvard que Guy Patin abhorrait sans distinction tous les gens du Maine.

Bertin Dieuxivoye eût un fils, Bertin-Simon Dieuxivoye, qui fut aussi médecin (2).

BERTRAND (SÉVERIN.)

SÉVERIN BERTRAND, docteur en droit canon, curé de La Ferté-Bernard, se fit un nom, au témoignage d'Ansart (3), parmi les orateurs du dix-septième siècle. Il le faut croire. Cependant, pour ne rien céler, nous goû-

(1) *Lettres* de Guy Patin, t. I, lettre 126 de l'édition de 1707.

(2) Ce qui nous l'apprend, c'est une de ses thèses : *Quæstio medica quodlibetariis disputationibus mane discutienda in scholis medicorum*.... Proponebat Bertinus-Simon Dieuxivoye, Parisinus, Baccalaureus medicus; 1684, in-4°.

(3) *Bibl. litt. du Maine*, au mot *Bertrand*.

tons peu l'éloquence de Séverin Bertrand, et, si nous lui reconnaissons quelques titres à la célébrité, c'est à la célébrité du ridicule. Ses sermons, dont parle Ansart, ne sont pas, il est vrai, parvenus jusqu'à nous, mais nous connaissons quelques-unes de ses oraisons funèbres.

C'est d'abord l'*Oraison funèbre sur le trespas de très haulte, très illustre et très vertueuse princesse Anne d'Est', duchesse de Chartres, de Guyse*, etc., etc.; Paris, G. Marette, 1607, in-8°. Les obsèques de cette princesse ayant été célébrées à la Ferté, le 10 juillet 1607, Séverin Bertrand, curé du lieu, crut devoir, en cette circonstance solennelle, adresser à ses paroissiens un fort long discours. Mais ce discours est-il une facétie? L'exorde, qui a pour objet l'histoire des cérémonies funèbres chez les anciens, n'occupe pas moins de dix-huit pages : vient ensuite la généalogie d'Anne d'Est, avec d'amples détails sur les armes de France, sur la blancheur, les vertus, et les significations allégoriques du lys; enfin une seule page est consacrée à célébrer les vertus de la défunte, morte à l'âge de 76 ans, après avoir reçu les saints sacrements des mains de M. Loppé, docteur en théologie, grand maître de Navarre, son propre curé (1).

Nous connaissons, en outre, de Séverin Bertrand : *Oraison funèbre de haut et puissant prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair de France*, etc., etc., *faite et prononcée à ses obsèques, le 16 octobre* (1611);

(1) A la suite de l'*Oraison* de Bertrand, se trouvent six hexamètres en l'honneur d'Anne d'Est, composés par Denis Gaudin, ancien officier civil, *quondam præfecti*, à la Ferté-Bernard. Nous ne saurions ici que rappeler son nom. Le P. Hilarion de Coste a placé l'éloge de la princesse Anne d'Est dans ses *Eloges des Dames*, t. I, p. 69.

Paris, Fouet, 1612, in-8°. Il s'agit ici de Charles de Lorraine, fils de François de Lorraine et d'Anne d'Est (1). Cette oraison n'est pas moins burlesque que la précédente : les lys y remplissent encore un rôle fort important.

M. Desportes (2) attribue au même panégyriste : *Oraison funèbre de Henri IV*; le Mans, 1610, in-12. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer cette pièce.

LAUNAY (JEAN DE).

JEAN DE LAUNAY, né dans le Maine, au XVIe siècle, fit profession de la règle des Carmes, au couvent d'Angers, vint ensuite à Paris étudier la philosophie et la théologie, et reçut les insignes du doctorat à l'académie d'Angers. On nous le recommande comme très habile dans les subtilités scolastiques. Ayant plusieurs fois rempli la charge de prieur, il fut, en 1599, aux comices tenus à Saint-Paul-de-Léon, élu provincial de la province de Touraine, fonction qu'il exerça jusqu'en l'année 1602. Nommé ensuite vicaire-général, il mourut au couvent de Vannes, le 18 avril 1627. On lui attribue un livre de *Sermons*, *Conciones ad populum*, et un livre d'*Exhortations*, *Exhortationes ad moniales* : mais ces ouvrages, qui n'avaient jamais été imprimés, étaient

(1) Le P. Lelong mentionne trois autres oraisons funèbres du même prince : la première de Pelletier, 1611, in-8°; la deuxième de Bernard de Nerveze, 1611, in-8°; la troisième du jésuite J. Goutheri, 1612, in-8°.

(2) *Bibliog. du Maine.*

déjà perdus en 1752, comme nous l'assurent les auteurs de la *Bibliothèque des Carmes* (1).

AUBERT (JEAN).

On lit dans La Croix du Maine : « JEAN AUBERT, sieur de la Morelière, natif du pays et conté du Maine. Ce seigneur de la Morelière, est l'un des plus renommez advocats de tout le siège présidial du Mans; et quand je diray de tout le Maine, je n'advanceray rien en cela pour sa gloire, qu'il n'en mérite encore plus : car, si l'on veut regarder combien il est docte et profond en la jurisprudence, et surtout bien façonné et apris aux consultations, l'on me confessera que mesmes les voisins du Maine, soit d'Anjou, Touraine et autres lieux, s'adressent à luy en ce cas, pour recevoir son advis avant qu'entreprendre des procès et autres affaires de semblable conséquence. Il n'a encores fait imprimer aucuns de ses œuvres, et, toutefois, j'ay bonne cognoissance qu'il a fait plusieurs doctes et bien curieuses Observations sur le droit et encores sur les Coustumes du Maine. Il florist au Mans, cette année 1584, âgé de plus de cinquante ans. »

Sur la foi de cette indication, Ansart (2) a placé le sieur de la Morelière parmi les écrivains du Maine. Elle nous est suspecte ; il ne nous est pas bien prouvé que Jean Aubert ait jamais écrit quoi que ce soit sur le droit

(1) *Biblioth. Carmelit.* t. II, p. 41.
(2) *Biblioth. litt.* au mot *Aubert.*

ou les coutumes du Maine. Une note de Menage, recueillie par Ansart, nous apprend qu'il avait épousé Anne Le Peletier, fille de Victure Lepeletier.

CORBELIN (PIERRE).

Né dans le Maine, peut-être au Mans, en 1480, PIERRE CORBELIN fit ses études au collége de Navarre, puis y professa les belles-lettres (1). C'est tout ce que nous apprenons de sa biographie. De ses ouvrages, le premier qui nous soit connu, est un Dictionnaire de proverbes dans le genre de celui d'Erasme ; en voici le titre : Petri Corbelini, Cenomanensis, *Adagiales Flosculi,* Parrhisiis, Chevallon, 1520, in-4°. En tête de cet ouvrage se trouvent une préface et trois lettres ; la première, qui est l'épître dédicatoire, est à l'adresse de Jérôme de Hangest, vicaire du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans; la deuxième à Geoffroi Suet, abbé de Beaulieu, dit le *Bon-Abbé ;* la troisième à François Briand, jurisconsulte. Nous ne connaissons que par leurs titres les ouvrages suivants de Pierre Corbelin : *De divino missæ sacrificio*, et *De Hæreticorum confutatis opinionibus libellus, vana et futilia Hæresiarcharum refellens deliramenta;* Tolosæ, Maréchal, 1523, in-4°. C'est Du Verdier qui mentionne ces titres : les ouvrages ne se trouvent plus.

(1) Regii Navarræ Gymnasii hist. à J. Launoio, t. II, p. 660, édit. in-4°. — *Bibliogr. du Maine* au mot *Corbelin.*

signant quelquefois *Ronsart* et *Rhonsart*, cette attribution ne manque pas de vraisemblance.

On peut, il est vrai, faire valoir contre elle, outre le témoignage de La Croix du Maine, celui de Du Verdier qui, sans tenir compte des initiales portées au titre, inscrit le *Jugement de Pâris* parmi les œuvres de Florent Chrestien, d'Orléans. Mais cette inscription doit être erronée. Si Florent Chrestien a publié quelques poèmes *soubs noms desguisez*, ces poèmes sont, comme nous l'apprend La Croix du Maine, des invectives contre Pierre de Ronsard, et le *Jugement de Pâris* est une allégorie mythologique dans laquelle on ne voit figurer aucun des astres de la pléiade.

Voici quelques vers de ce poème. Ce sont ceux que Vénus adresse à Pâris pour le gagner à sa cause :

> Ami, je ne te veux des royaumes promettre,
> Des biens ny du sçavoir ; aussi ne doibs-tu mettre
> Là ton affection, toy qui es jeune et beau.
> La peine et le chagrin mènent l'homme au tombeau :
> La peine et le chagrin, dy-je, qui les monarques
> Accompaignent tousjours, et qui servent aux Parques
> De cousteau pour couper le beau fil de leurs ans,
> Avant qu'ils soyent venus au bout de leur printemps ;
> Tuans non seulement ceux-là qui portent sceptre,
> Mais les riches aussi, et les hommes de lettres ;
> Dont les uns, insolens, arrogants, odieux,
> Les autres, trop sçavans, sont fols ou furieux.
> Les premiers ne font cas des autres ; méchaniques
> Pour ce nommer les veux : les autres, fantastiques,

> Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
> Riche d'or et de gens.....
>
> RONSARD, *Epître à Remi Belleau.*

Cherchent la solitude, et ne traittent leurs corps
Qu'à regret, et sans cesse entretiennent les morts.
Bref, pour dire en un mot, amy, ce qu'il m'en semble,
Quand les riches, les rois et les doctes j'assemble,
Je trouve que les uns pour un poinct seulement
Vont cherchans leurs malheur, et volontairement
Changent leur liberté en une servitude,
Et les autres pour moins : quant aux hommes d'estude,
Ils se rompent la teste, et n'ont aucun soucy
De leur propre santé, ny profit ; par ainsy
Ceux qui vont pourchassans des riches diadesmes,
Du sçavoir, ou des biens, sont ennemis d'eux-mêmes :
Concluant que ne dois à nul d'eux ressembler,
Ny de chose qui soit ton jeune esprit troubler.
Donne-toy du bon temps, avant que la tempeste
De ton hyver chenu face blanchir la teste :
Fay l'amour ! Est-il rien qui plus te rende heureux,
En ce monde, que d'être un gaillard amoureux ?...

Ces vers nous ont semblé dignes d'être reproduits.

LE RÉES (François).

François LE RÉES, né à Domfront-en-Passais, dans les dernières années du XVI[e] siècle, d'une famille noble et très considérée dans la province, reçut sa première éducation sous le toit de ses pères. Il fit ensuite un séjour de cinq années au collége de Caen, où il étudia les humanités et la rhétorique.

Il y avait alors à Paris, au collége d'Harcourt, un illustre professeur de philosophie, nommé Padet, dont la grande réputation n'a pas, hélas ! été durable, car l'école

a même oublié son nom. Mais il faut entendre un biographe contemporain célébrer les titres de ce Padet. C'est, dit-il, le philosophe des philosophes ; la Sagesse est descendue sur ses lèvres et y a fait séjour (*sessitavit*), comme, autrefois, sur celles du divin Platon : si cette fille de l'Olympe daignait se faire entendre aux mortels, elle ne s'exprimerait pas autrement que maître Padet, elle n'emploierait pas d'autres arguments que les siens, et ne saurait les développer avec plus d'abondance ; enfin, de l'une à l'autre extrémité de l'Europe, on ne s'entretient que du génie de maître Padet et de son immortelle doctrine (*immortalis doctrinæ et ingenii*) (1). Descendez donc dans la tombe le cœur satisfait, le front serein, espérant, sur de telles garanties, une éternelle renommée ! Le Rées vint à Paris assister aux leçons publiques de Padet, qui lui enseigna la physique et la métaphysique. Il suivit ensuite, en Sorbonne, les cours de théologie et obtint le diplôme de bachelier aux applaudissements de ses condisciples, dans l'opinion desquels il s'était bien placé.

Nous voyons plus tard François le Rées occuper la chaire de philosophie au collége de la Marche, puis, atteint d'un rhumatisme compliqué d'une affection catarrhale, quitter sa chaire et mourir à la campagne, vers l'année 1640. J. Jacquet, médecin, professeur d'éloquence grecque et latine, a fait en son honneur cette épitaphe :

(1) In vita Fr. Le Rées, *Operib.* Præfixa. — Il existe encore de ce Padet un commentaire sur la *Logique* et l'*Ethique* d'Aristote, conservé manuscrit à la biblioth. du Roi. Ce manuscrit, de la main de Gabriel Naudé, est passé de la bibliothèque de Mazarin dans celle du roi (ancien fonds latin).

Franciscus Le Rées jacet hic, athleta sophorum ;
Fallor ego ; a Sophia raptus ad astra fuit !

Ce qui recommande la mémoire de Le Rées plus que le distique de J. Jacquet, c'est son cours de philosophie, publié par les soins d'un de ses auditeurs, Malachias Kelly, sous ce titre : *Cursus philosophicus*, authore Fr. Le Rées, *in tres tomos distributus* ; Parisiis, Guillemot, 1642, 3 forts volumes in-8° (1). Ce cours de philosophie n'est autre chose qu'un commentaire des principaux traités d'Aristote, si l'on peut appeler commentaire une série de distinctions et de conclusions posées et développées syllogistiquement, suivant la méthode de saint Thomas. Une analyse rapide des trois volumes de Le Rées fera comprendre quel était alors l'enseignement philosophique des écoles de Paris.

L'auteur commence par l'examen des plus hautes questions de l'ontologie ; il traite des principes, des causes de l'être (entre lesquelles il distingue la cause efficiente, la cause formelle et la cause finale), des espèces, de Dieu et des substances spirituelles. Telle est la première partie de son cours. On doit y trouver toute sa doctrine, puisqu'il s'explique d'abord sur ce qu'il y a de plus général ; nous voyons, en effet, qu'après avoir traité de la nature des anges, Le Rées termine son exposition dogmatique par invoquer le témoignage d'Aristote à l'appui de ses assertions. Mais le plus grave des problèmes logiques, l'*altissimum negotium* de tous les scolastiques, le problème de la réalité des genres et

(1) Autres éditions, 1648, 1660.

des espèces, n'a été qu'incidemment traité par Aristote : c'est dans l'*Isagoge* de Porphyre qu'il faut aller rechercher quelle a été la distinction établie entre les choses et les noms, par le maître de la secte péripatéticienne. Aussi, après avoir parlé sommairement des livres divers qui composent l'œuvre aristotélique, Le Rées prend-il en main l'Introduction éclectique du philosophe d'Alexandrie.

Les docteurs de l'école se divisant encore, dans les premières années du XVII[e] siècle, en nominalistes et en réalistes rigides ou relâchés, nous devons faire connaître ici les conclusions de Le Rées sur la thèse des universaux. Les nominalistes, dit-il, considèrent l'universel comme naturel et comme arbitraire ; comme naturel, parce que l'idée de l'objet est connue nécessairement par le sujet, l'intelligence humaine ne pouvant pas se soustraire à la loi de nature qui lui impose telles ou telles notions ; comme arbitraire, parce que les noms communs dont on se sert pour exprimer ces notions sont des signes créés arbitrairement, lesquels n'ont qu'une valeur conventionnelle. Mais, outre l'universel naturel et l'universel arbitraire des nominalistes, n'y a-t-il pas, au sein des choses, au-delà du domaine de l'esprit, un universel réel, concret, substantiel Le Rées s'adresse cette question, et il y répond en ces termes : ce qui s'affirme de plusieurs est semblable en plusieurs ; ce qui est semblable en plusieurs, comme l'être humain dans Pierre et l'être humain dans Paul, est vraiment une chose ; or, la collection de ces choses, de ces humanités distinctes en acte et en nombre, c'est-à-dire l'espèce homme, est bien réellement l'universel qui se manifeste sous la forme du multiple. Telle est,

suivant Le Rées, l'opinion d'Aristote. L'auteur l'adopte et la défend contre les nominalistes, ou Occamistes, rigides. Il ne veut pas toutefois être compté parmi les réalistes. Ceux-ci prétendent, en effet, que l'universel n'est pas ce qui se trouve semblable en plusieurs, mais que c'est une nature séparée du multiple, substantiellement adéquate à l'idée même de l'un. On nous épargne la peine de développer ici ces propositions scolastiques. Cependant, pour assigner à Le Rées sa véritable place parmi les philosophes de la vieille école de Paris, disons encore qu'il appartient au tiers-parti, c'est-à-dire à la section de ces nominalistes mitigés qui, sans admettre l'existence de l'universel hors du particulier, ont néanmoins soutenu que les genres et les espèces subsisteraient réellement au sein des choses, alors que même que l'esprit serait inhabile à concevoir les espèces et les genres, et aucune des catégories.

Nous pouvons maintenant achever en peu de mots l'analyse des trois volumes du *Cursus philosophicus*. Après l'*Isagoge* de Porphyre, Le Rées explique les Catégories d'Aristote, les deux livres sur l'Interprétation, les quatre livres des Analytiques, les traités moraux adressés à Nicomaque, les quatre livres des Météores et de l'Ame, et enfin la Physique, les quatre livres sur le Ciel et les deux livres sur la Génération et la Corruption. L'auteur de ces commentaires eut, dans l'école, une réputation égale à celle de son maître, le docte Padet, et ils furent oubliés aussitôt l'un que l'autre. Au moment où Le Rées quittait le collége de la Marche pour aller chercher le repos exigé par sa santé compromise, Descartes publiait, à Leyde, le *Discours sur la Méthode*, et fermait l'ère de l'enseignement scolastique. Quand finit

l'empire d'Aristote, on ne parla plus qu'avec mépris de ses derniers interprètes : telle est l'ingratitude de toutes les révolutions.

BLAISE D'EVRON.

BLAISE d'Evron a traduit, au témoignage de Du Verdier et de la Croix du Maine, les *Eloges et vies briefvement descrites sous les images des plus illustres et principaux hommes de querre*, du latin de Paul Jove, et cette traduction fut imprimée à Paris, par Galliot du Pré, en 1559, in-4°. Quand La Croix du Maine et Du Verdier se trouvent d'accord pour attester un fait, il faut les croire : cependant, ni le P. Niceron ni les autres bibliographes n'ont connu la traduction attribuée à Blaise d'Evron, et elle manque à la Bibliothèque nationale.

DU BOULAY (Pierre).

Pierre du BOULAY, frère du célèbre historien de l'Université de Paris, né sans doute, comme lui, à Saint-Elier (1), nous est connu comme professeur au collége de Navarre et comme auteur d'un petit volume fort rare, publié sous ce titre : *Gemma poetarum ex Ovidio, Propertio et Tibullo* : Parisiis, 1662, in-8°.

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. I, p. 123.

LE PAIGE (ANDRÉ-RENÉ).

ANDRÉ-RENÉ LE PAIGE, né à la Suze, dans les dernières années du XVII[e] siècle, fit ses premières études chez les Oratoriens du Mans, qui l'envoyèrent ensuite à Paris achever son éducation. Entre les diverses carrières qu'il pouvait librement embrasser, car les Pères de l'Oratoire n'exigeaient aucun vœu de leurs élèves et ne leur imposaient aucune condition, Le Paige choisit le modeste emploi de pasteur des âmes, et fut d'abord desservant de l'église d'Athenai, succursale de la paroisse de Chemiré-le-Gaudin, au diocèse du Mans. La cure de Chemiré était possédée par Claude Lecornu, doyen de Vallon, oncle maternel de Le Paige, qui se démit bientôt de ce bénéfice en faveur de son neveu, et celui-ci l'administra pendant environ seize années. En 1742, il fut nommé chanoine de l'église du Mans.

M. de Miromenil, intendant de la généralité de Tours, ayant rédigé, pour l'instruction du duc de Bourgogne, un mémoire statistique sur la province de Touraine, Le Paige forma le projet de donner au public un ouvrage semblable sur le diocèse du Mans. A cet effet, en l'année 1772, il fit parvenir aux curés et aux seigneurs de toutes les paroisses du Maine une circulaire dans laquelle il leur demandait divers renseignements sur l'état des lieux, le revenu des cures, la production agricole, etc., etc. Quand il eut recueilli toutes ces pièces, il en forma son *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*, publié au Mans, en 1777, en 2 vol. in-8°. On signale dans ce livre plus d'une la-

cune (1) ; il est néanmoins encore estimé. C'était l'ouvrage le plus complet, le plus exact que l'on eût sur le diocèse du Mans, avant que M. Cauvin eût publié ses *Statistiques* et sa *Géographie ancienne*.

Le Paige mourut au Mans, le 2 juillet 1781.

QUELAIN (FRANÇOIS).

Théodore Pétreius, dans sa *Bibliotheca Carthusiana*, parle de ce FRANÇOIS QUELAIN ; mais ignorant en quelle chartreuse il avait passé sa vie, Pétreius n'avait pu se procurer sur son compte aucun renseignement. Nous apprenons qu'il était prieur de la maison de Bonne-Fonts. C'est ce que porte le titre de son principal ouvrage : Θανατογραφία, *Mortis Descriptio, per Franciscum Quelain, Cœnomanum, religiosissimum juxta ac doctissimum Carthusianæ domus a Bono-Fonte priorem;* Lutetiæ Parisiorum, Nic. Dives, sans date, in-8°. Possevin, dans son *Apparatus*, en désigne une autre édition; Gandavi, Gerardus Salensis, 1554 : nous ne l'avons pas rencontrée. Qu'est-ce que cette *Description de la mort?* C'est un poème qui a pour frontispice un archer tendant avec effort son arc homicide, et cherchant la victime qu'il va frapper. Ensuite commence un monologue dans lequel la mort célèbre sa puissance. Ce monologue finit au *recto* du cinquième feuillet, et à la suite se trouve un autre poème qui a pour titre : *Palma christiana, ab eodem auctore*. La versification de François Quelain est facile,

(1) *Annuaire de la Sarthe*, 1833, art. de l'abbé Ledru.

mais un peu rude : mérite et défaut communs à tous les poètes latins de son temps.

LEVENIER (PIERRE).

C'est le bourg de Troo, près de Montoire, réuni au diocèse de Blois par le concordat de 1801, qui fut la patrie de PIERRE LEVENIER (1),

> Vindocinæ telluris honos luxque altera; famæ
> Quem nixum pennis Phœbus ad astra vehit;
> Æmula Ronsardo decorat quem laurea.... (2)

La date de sa naissance paraît être l'année 1580. Destiné, dès l'enfance, à la prêtrise, il acheva ses études à Paris et y obtint le grade de licencié en droit canon (3); mais, ayant plus de goût pour l'enseignement des lettres que pour le ministère ecclésiastique, il professa pendant trente années la rhétorique; quinze ans en divers lieux, quinze ans au collége de Navarre, à Paris (4). Quand enfin il prit sa retraite, s'étant acquis la plus grande renommée, il échangea la cure de Saint-Georges-du-Rosay, dont il était titulaire, contre la pénitencerie d'Auxerre, à laquelle il fut admis le 13 sep-

(1) L'abbé Lebeuf, *Mémoires sur l'Hist. eccl. et civile d'Auxerre*, t. I, p. 789.

(2) Vers de Nicolas Lemercier, dans la dédicace de son édition des *Colloques d'Erasme.*

(3) Lebeuf, ouv. cité.

(4) Note marginale des vers de Lemercier,

tembre 1636 (1). Il mourut dans l'exercice de cette charge, le 11 décembre 1669, âgé de 83 ans, léguant à l'église qu'il avait adoptée divers ornements et vases sacrés dont on se servit pendant long-temps pour célébrer la messe de son anniversaire. Il fut inhumé dans la nef, devant le crucifix (2). Voilà ce que nous apprenons sur sa vie. Parlons maintenant de ses œuvres.

Ce sont de petits poèmes latins d'un assez médiocre intérêt. Le premier qui nous est connu est un éloge de la *Fumée*, qu'il mit au jour lorsqu'il occupait la chaire de rhétorique au collége de Sezanne : *Fumus, ad Juris justitiæque consultissimum virum Dominum Lebret*; Parisiis, Blanvileus, 1643, in-8°. Levenier n'a pas composé moins de 567 hexamètres sur ce sujet burlesque; et il ne l'a pas épuisé, puisque nous avons encore une autre dissertation facétieuse sur la fumée, de Martin Schoock, d'Utrecht, imprimée, en 1677, dans les *Admiranda rerum admirabilium Encomia*. Que dirons-nous du poème de Levenier? il est obscur et sans agrément. Nous n'en citerons que ces vers :

> Si te dentis agat rabies, fumo utere, sodes;
> Nam præsens medicus plagas est fumus ad omnes.
> Lumina servantur fumo, servantur ocelli,
> Sanantur strumæ, gibboque tumentia colla.
> Expellit fumus psoras, alvoque tumentes
> Excludit ventos, inflataque viscera sanat,
> Et semel exectum prohibet concrescere pilum (3).

(1) Lebeuf, ouv. cité.
(2) *Ibid.*
(3) Page 12.

Il est vraisemblable que l'auteur célèbre ici les merveilleux effets du tabac à fumer : il guérit des maux de dents et des écrouelles, conserve la vue, chasse ces esprits légers qui ont les entrailles pour séjour ordinaire, et corrige enfin les difformités de la région dorsale. Mais qu'est-ce que cela? Si l'usage du tabac eût été plus commun en France du temps de Levenier, il en eût sans doute mieux connu les vertus si diverses, si souverainement efficaces, qui n'apportent pas un moindre allégement aux maux de l'esprit qu'à ceux du corps!

Le poème de la *Fumée* est l'ouvrage le plus considérable qui nous soit resté de Levenier. Il faut mentionner ensuite : *Cœnomana Alginodia ad tumulum V. P. Matthæi Le Heurt;* Cœnomani, Olivier, 1620, in-4°. Nous avons publié quelques vers de cette complainte, lorsque nous avons parlé de Matthieu Le Heurt (1).

Nicolas Lemercier éditant, en 1656, sa seconde édition des *Erasmi Colloquia*, crut ne pouvoir la dédier à un admirateur plus compétent de l'esprit d'Erasme que notre Pierre Levenier. Il paraît, d'ailleurs, que celui-ci l'avait aidé de ses conseils ; c'est ce que nous apprennent les premiers mots de la dédicace : « Quæ plurimum, hortante te, crevit editio... » Nous y remarquons encore que Lemercier s'exprime en ces termes en parlant d'Erasme : « Quem olim, cum rectè dicendi artem tanto cum eruditorum applausu Parisiis doceres, e tenebris in quibus ignotus fere Academiæ nostræ jacebat, in lucem protulisti, cujusque aureum *De Utraque copia* omnium oculis legendum... proposuisti. » Ce renseignement n'est pas à négliger. Levenier avait-il donc pu-

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. II, p. 15.

blié, avant l'année 1656, une édition du traité *De Utraque copia verborum?* Nous ne la connaissons pas. A la suite de la vie d'Erasme, en latin et en français, par Lemercier, se trouvent soixante-douze hendécasyllabes à la louange de l'éditeur. Ils sont de Levenier. C'est sans doute pour se montrer reconnaissant de ces éloges, que Lemercier a joint aux *Colloques* d'Erasme un poème de Levenier qu'on lit à la fin du volume : *Iter Parisiis Autissiodurum*. Nous lisons bien, il est vrai, dans une note de l'imprimeur, G. Thiboust, qu'ayant à remplir quelques pages blanches, il n'a pu mieux faire que donner au public le très élégant poème du très docte Pierre Levenier; mais ce n'est là qu'un vain propos : le poème de Levenier se retrouve, en effet, dans deux autres éditions des *Colloques* données plus tard par Lemercier, en 1658 et en 1661. Voici le sujet du *Voyage de Paris à Auxerre* : Levenier invite son ami Lemercier à venir lui rendre visite aux fêtes d'automne, et, pour l'encourager à faire ce voyage, il lui raconte ce qu'il y a de remarquable dans les lieux qu'il doit traverser. Ces vers sont assez médiocres.

L'abbé Lebeuf nous fait connaître que les nouvelles Hymnes du Bréviaire d'Auxerre, édition de 1670, sont du pénitencier de la cathédrale (1). Les hymnes en l'honneur de saint Just, de saint Prix, de saint Pélerin, et autres saints honorés d'un culte spécial dans le diocèse d'Auxerre, ont été, pour la plupart, supprimées dans l'édition du Bréviaire de 1726.

Nous avons encore, de Levenier, d'autres hendécasyllabes à la louange de Lemercier, qu'on lit en tête des

(1) Lebeuf, ouv. cité, t. II, p. 520, 521.

livres de ce docteur *De Officiis scolasticorum*; Parisiis, 1657, in-12, et *De Conscribendo Epigrammate*; Parisiis, 1653, in-8° (1). Enfin, dans ce dernier ouvrage de Lemercier, parmi les Epigrammes qu'il recommande comme modèles du genre, nous en trouvons cinq de Levenier : *De Horatiorum et Curiatiorum certamine; De Horatiorum patre; ad Rosam; De SS. Amatorum et Marthæ nuptiis; De Herifridi, episcopi Autissiodurensis, Corvo* (2). Si quelques pièces de Levenier se trouvent ailleurs, en d'autres recueils, elles nous ont échappé.

CUREAU DE LA CHAMBRE (MARIN).

Nous aurons bientôt raconté tout ce que nous savons de la vie de MARIN CUREAU DE LA CHAMBRE. Né au Mans vers 1594, suivant le P. Niceron (3) et Tabaraud (4), vers 1613 suivant Condorcet (5) (la première de ces dates nous semble la plus exacte), il manifesta, dès sa jeunesse, un goût fort vif pour les sciences, et particulièrement pour la médecine. Quand il vint à Paris, le chancelier Seguier, qui recherchait les savants

(1) Suivant le *Dictionnaire* de Moreri, Levenier aurait fait la meilleure part du traité de *Conscribendo Epigrammate;* mais, comme le fait observer d'Artigny (*Nouveaux Mémoires*, t. VII, p. 354), cette hypothèse est bien invraisemblable, la dédicace de ce traité étant à l'adresse de Levenier, et Levenier félicitant son ami d'avoir doté l'école de ce travail excellent.

(2) Lebeuf, ouv. cité, p. 8, 116, 145, 148, 387.

(3) *Hommes illustres*, tome XXVII.

(4) *Biogr. universelle* de Michaud.

(5) *Eloges des Académiciens de l'Académie royale des sciences*, p. 11.

et les beaux esprits, se l'attacha, et la protection de ce Mécène lui ouvrit toutes les portes. S'il n'abusa pas de cette faveur, il sut, du moins, en profiter et se rendre utile à ses amis. Ses premiers écrits eurent beaucoup de succès et lui ouvrirent les portes de l'Académie : admis dans cette docte assemblée, il y parut, pour la première fois, le 2 janvier 1635 (1). L'Académie devait promulguer, dans un dictionnaire et dans une grammaire, les règles, les lois du beau langage ; elle devait, en outre, en donner des exemples. Dans cette intention, on dressa, dès le 2 janvier 1635, un tableau de tous les académiciens, et l'on décida que chacun d'eux serait successivement appelé par le sort à faire un discours sur tel sujet qu'il lui plairait de choisir. Quand vint le tour de Cureau de la Chambre, il lut une dissertation ayant pour objet de prouver que les Français sont, de tous les peuples, les plus capables d'atteindre la perfection de l'éloquence. On devait applaudir à un discours si flatteur. Cureau de la Chambre recueillit ces applaudissements, qui d'ailleurs étaient dus à un style pur, exact, vraiment académique. Quelques années après, ses collègues lui offrirent une occasion de témoigner jusqu'où pouvait s'élever l'éloquence française. Richelieu venait de mourir : l'Académie chargea Cureau de la Chambre de faire son éloge (2). Quand fut fondée, en 1666, l'Académie des sciences, un siége fut offert à Cureau de la Chambre dans cette docte compagnie, et il en fut un des membres les plus laborieux, les plus éclairés.

(1) Pellisson, *Hist. de l'Acad. franç.*, t. 1, p. 201.

(2) Pellisson, *ouvr. cité*, p. 171.

Il avait été dans les bonnes grâces de Richelieu; il jouit de la même faveur près du cardinal Mazarin. Ce ministre lui donnait audience une fois par semaine (1), et faisait le plus grand cas de son esprit. Le roi lui-même, ayant appris à le connaître, le pensionna et voulut l'avoir pour son médecin ordinaire (2), moins pour lui poser des questions médicales que pour prendre son avis sur les affaires de l'état (3). Aussi, dans le même temps, l'admit-il dans son conseil privé. Marin Cureau de la Chambre mourut le 29 novembre 1675, laissant deux fils appelés eux-mêmes à quelque célébrité ; François Cureau, premier médecin de la reine, et Pierre Cureau, curé de Saint-Barthelémy, qui fut reçu, en 1670, membre de l'Académie française.

Chapelain a porté ce jugement sur Cureau de la Chambre : « C'est un excellent philosophe et du premier ordre, et dont les écrits sont purs dans la langue,

(1) *Recueil des Epîtres, Lettres de M. de la Chambre*, p. 58.

(2) Cette charge, aux appointements de 1800 livres, lui fut donnée avec survivance pour son fils. La charge de médecin ordinaire du roi était au-dessous de celle de premier médecin, mais au-dessus de celle de médecin par quartier. Le premier médecin de Louis XIII était alors Valot.

(3) C'est ce qu'on assure ; cependant, il paraît avoir été, de son temps, un médecin renommé. Dans les *Epîtres en vers* de Boisrobert (p. 39), il s'en trouve une dont voici le début :

La Chambre, Esculape nouveau,
Qui te règles sur le niveau
De ce Dieu dont la médecine
Tire son illustre origine ;
Esprit sans bornes et sans prix,
Fameux entre les grands esprits,
De qui l'adresse et la science,
Et la force et l'expérience
Peut d'entre les bras de Caron,
Du fonds de l'obscur Achéron,
Rappeler une âme ravie
Dans un corps dépouillé de vie....

justes dans le dessein, soutenus par les ornements, subtils dans les raisonnements (1). » Nous ne pouvons donc nous abstenir d'examiner en détail et avec soin ces écrits que nous recommande le critique le plus renommé du XVII[e] siècle. Le premier qui ait vu le jour a pour titre : *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination;* Paris, 1634, in-4°. Il est difficile de rassembler sous le même titre des pensées plus disparates. Ce sont des morceaux séparés, que Marin Cureau publiait en même temps, pour faire valoir la variété de ses connaissances. De ces traités si divers, celui qui fit le plus de bruit a pour objet le débordement du Nil. On s'en tient aujourd'hui, sur ce point, à l'ancienne hypothèse ; on attribue l'exhaussement périodique des eaux du fleuve aux pluies abondantes qui, chaque année, se déversent sur les montagnes de la Nubie, voisines des sources du Nil. Mais cette explication était trop simple, pour convenir aux contemporains de Cureau de la Chambre et à lui-même ; il préféra donc nier l'influence des pluies, pour supposer que les eaux du Nil sont extraordinairement nitreuses, et pour attribuer à la raréfaction du nitre la crue périodique et tous les effets de ce phénomène. Eh bien ! cette hypothèse eut le plus grand succès. Elle fut adoptée non seulement par un sieur Burattini, gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, voyageur et physicien renommé, mais encore par le docte Campanella, qui en prit la défense dans un mémoire spécial.

(1) *Liste de quelques gens de lettres vivants en 1662*, dans la continuation des *Mémoires de littérature* de M. de Salengre, t. II, part. 1, p. 88.

Le second ouvrage de Cureau de la Chambre a pour titre : *Nouvelles conjectures sur la Digestion* ; Paris, Rocollet, 1636, in-4°. Il avait fait une chose inusitée, en dissertant déjà dans l'idiôme vulgaire, plébéien, sur les questions réservées à l'aristocratie des intelligences. Si Dupleix et Bodin avaient déjà traité, dans cet idiôme, diverses questions de métaphysique et de politique, leur exemple n'avait pas été suivi, et Descartes devait encore, trois ans après le nouvel essai fait par Cureau, s'excuser de publier en français son *Discours sur la Méthode*, sa *Dioptrique*, ses *Météores* et sa *Géométrie* (1). Dans la préface des *Conjectures sur la Digestion*, Cureau se défend contre les critiques qui ont blâmé le parti-pris dans lequel il déclare devoir persévérer. Pourquoi veut-on que le latin soit, à l'exclusion de toute autre langue, la langue de la science? La vieille Rome a sans doute produit d'éminents orateurs, des poètes incomparables; mais combien de savants? Les savants, il faut aller les chercher en Grèce, en Arabie. Les détracteurs du langage vulgaire devraient donc, pour être conséquents, demander que toute dissertation scientifique fût faite dans la langue d'Aristote ou celle d'Averrhöes. Cureau ne supporte pas qu'on prétende le contraindre à faire usage du latin ; il dit de cette langue : « A la voir estrangère et vagabonde, comme elle est partout, à la voir, toute morte qu'elle est, usurper l'empire des sciences et des lettres, je me suis souvent imaginé que ce devoit estre l'ombre et le phantôme de ces vieux tyrans, qui sortoient de leurs tombeaux pour triompher de la liberté de nos paroles et de nos pen-

(1) *Discours sur la méthode*, t. I, p. 240 de l'édit. de M. Cousin.

sées. » Il s'était formé, comme on le sait, au XVII° siècle, deux partis littéraires et scientifiques : celui des modernes et celui des anciens. Cureau était l'un des athlètes les plus résolus du parti des modernes. Est-on curieux de connaître ce qui l'avait entraîné dans ce camp et lui avait inspiré tant d'animosité contre l'autre? Ce ne sont pas, on va le voir, les plus mauvaises raisons. Il s'explique en ces termes : « On ne sçauroit, à mon advis, estre blâmé si l'on cherche de nouvelles routes, si l'on prend d'autres guides, et si on laisse aussi hardiment Aristote et Galien, comme ils ont fait ceux qui les ont précédez. Aussi, quoy que l'on en veüille dire, nous sommes dans la vieillesse du monde et de la philosophie : ce qu'on appelle antiquité, en a esté l'enfance et la jeunesse; et après qu'elle a vieilly par tant de siècles et tant d'expériences, il ne seroit pas raisonnable de la faire parler comme elle a fait dans ses premières années, et de luy laisser les foiblesses qui se trouvent aux opinions qu'elle a eues en cet âge là. » Il est difficile de mieux rendre une pensée aussi juste, aussi vraie. Elle a été reproduite, de nos jours, sous la même forme, et avec le plus grand succès, par des gens qui certes n'avaient jamais lu ce passage de Cureau de la Chambre.

Il ne suffit pas, il est vrai, de s'annoncer comme novateur, il faut l'être, l'être à propos, et, en outre, produire des nouveautés qui méritent créance. Or, il ne paraît pas que les hypothèses physiologiques de Cureau aient eu, de son temps, beaucoup de crédit, et elles furent bientôt, comme nous l'atteste Condorcet, absolument oubliées. Nous ne saurions, pour notre part, en appeler de cet arrêt, l'affaire n'étant pas de notre com-

pétence. Mais tous ces travaux d'analyse l'occupaient moins que le projet d'un grand ouvrage sur les questions morales. Suivant la définition de l'ancienne école, la nature humaine se compose de deux parties bien distinctes, la nature affective et la nature intellectuelle : pour connaître l'homme complet, il faut avoir à la fois étudié ses passions et facultés actives de son entendement. Quelques docteurs se sont rencontrés, auxquels cette double étude n'a pas encore semblé suffisante, et ils y ont joint la recherche des différences physiologiques qui existent entre les individus du même genre, de la même espèce ; ce sont les disciples de Roger Bacon et de Raymond Lulle, que l'on peut appeler les naturalistes enthousiastes du moyen-âge. Cureau de la Chambre adoptera leur méthode : ayant à traiter de la nature humaine, à exposer l'art de connaître les hommes, il s'occupera tour à tour de l'homme sensible, de l'homme intelligent, et de l'homme physique. C'est un vaste plan : comment l'exécutera-t-il ?

Le premier ouvrage qu'il ait publié sur cette matière a pour titre : *Les Caractères des passions*. Il se divise en cinq volumes, dont le premier vit le jour en 1840, à Paris, chez Rocollet, in-4°. Voici dans quel ordre se succédèrent les divers volumes qui composent cette édition : le premier parut, disons-nous, en 1640 ; le second en 1645 ; mais le libraire ne donna le troisième et le quatrième qu'en 1659, et le cinquième qu'en 1662. Cependant, dès l'année 1642, l'ouvrage complet était mis en vente à Paris, chez Jacques d'Allin, en 5 volumes in-12. Voici les dates de deux autres éditions également complètes : Amsterdam, Michel, 1658 et années suivantes, in-12, édition comparable, suivant M. Tabaraud, aux plus beaux Elze-

viers; Paris, d'Allin, 1663, 4 vol. in-12. En outre, il y a eu des éditions séparées des traités spéciaux.

Le traité que Descartes composa sur les *Passions* parut, pour la première fois, en 1649. On sait que Descartes se proposa d'établir sur la physique les fondements certains de la morale, et ce dessein a semblé nouveau (1). Il ne l'était pas autant qu'on l'a voulu croire, Cureau de la Chambre ayant, avant lui, procédé de la même manière, suivant le même plan. Ce plan est plus simple, d'ailleurs, qu'il ne paraît l'être. Pour bien apprécier dans quel sens la science morale put être considérée par Cureau, par Descartes, comme ayant ses origines dans la science physique, il faut savoir qu'au xviie siècle la morale avait pour unique objet l'analyse des passions, et que la psychologie était considérée par l'école dominante, l'école d'Aristote, comme une division de la science naturelle ou physique. Cette explication donnée, il n'y a plus, ce nous semble, rien d'étrange et de vraiment nouveau dans le plan adopté par l'un et l'autre docteur. Ils n'étaient pas théologiens, ils étaient philosophes : la morale des théologiens se fonde sur l'interprétation des écritures ; celle des philosophes sur l'observation et la critique des faits de conscience : voilà les deux méthodes. On a pu toutefois, nous en convenons, reprocher à Descartes d'avoir exagéré, dans son traité des *Passions*, l'influence de ces mystérieux agents, qu'il appelle les *esprits animaux*, sur les facultés affectives de la nature humaine. Cureau de la Chambre a-t-il évité cet écueil de la méthode physiolo-

(1) Thomas, Notes de l'*Eloge de Descartes*, t. i, p. 103 de l'édit. de Descartes, par M. V. Cousin.

gique? On ne le suppose pas : formé dans l'étude de Gallien et d'Hippocrate, il devait être porté plus qu'aucun autre moraliste à rechercher dans les mouvements de la vie organique les causes des phénomènes passionnels, et, en effet, il a mérité plus que Descartes le reproche qui est fait à ce philosophe. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir quelles sont, suivant Cureau de la Chambre, les règles à suivre pour arriver à la connaissance parfaite des hommes. La première de ces règles se fonde sur le caractère spécial des passions, des vertus et des vices ; la seconde, sur la ressemblance des hommes et des animaux ; la troisième, sur la nature particulière de l'un et de l'autre sexe ; la quatrième, sur la configuration externe des individus, leur physionomie, la différence des races et les similitudes que l'on peut signaler entre les individus de telle race et ceux de telle autre ; la cinquième, sur la connexité naturelle et, pour ainsi parler, *syllogistique* de certaines passions qui ne vont jamais l'une sans l'autre. Nous ne disons pas que ces règles soient fausses ; mais, évidemment, la science qui a ces règles pour objet s'appelle aujourd'hui la physiologie, et non pas la morale.

Nous ne voulons pas aborder le détail des thèses si nombreuses et si diverses, développées par Cureau de la Chambre dans les cinq volumes des *Charactères*. Qu'on nous permette, toutefois, d'insister particulièrement sur une question psychologique qui, de nos jours, semble à jamais résolue, et n'a plus conséquemment une grande importance, mais qui paraît avoir occupé beaucoup les philosophes du XVII[e] siècle. Il s'agit des intermédiaires hypothétiques de la perception et de l'intellection. Les thomistes disaient que toute perception a deux causes

partielles, l'objet externe et le sujet, et que le concours de ces deux causes suffit pour produire cette connaissance subjective de l'objet déterminé qu'on appelle la perception de cet objet. Pour ce qui regarde l'intellection, ils déclaraient que toute perception laisse dans l'esprit une idée; que cette idée, réalisée par l'imagination, devient une forme, une entité mentale, tenant lieu de l'objet absent; et que l'intellection s'accomplit par le concours effectif de cet objet intellectuel et de l'intellect proprement dit du sujet intelligent. Ainsi, les thomistes supposaient que les notions propres de l'intellect, les notions générales des choses, se forment au moyen d'intermédiaires, d'idées-images, d'entités représentatives. Les scotistes allaient plus loin. Non seulement, en effet, ils admettaient les espèces mentales de saint Thomas, les intermédiaires de l'intellection; ils soutenaient encore que toute perception réclame trois éléments, l'objet et le sujet, et, en outre, quelque atôme, quelque corpuscule émané de l'objet sensible, et chargé de franchir l'intervalle qui sépare cet objet du sujet sentant Eh bien! cette dernière thèse est celle de Cureau de la Chambre; et voici comment il la développe, vers la fin du deuxième volume des *Charactères* :

« Il est vrai que les yeux ne voyent point, s'ils ne reçoivent les images des objets; mais, pour les recevoir, ils ne les voyent pas pour cela; parce que pour voir il faut connoistre, et pour connoistre il faut que l'âme agisse. C'est pourquoy nous expérimentons en nous-mêmes, qu'en ouvrant les yeux, et recevant parfaitement l'image des choses qui se présentent à eux, nous ne les appercevons pas quand l'âme est distraite ailleurs, et qu'elle ne s'applique pas à faire ce qui est nécessaire pour avoir cette connoissance.

« Or, parce que la connoissance ne se peut concevoir autrement

que comme une certaine représentation des choses qui se font dans l'âme, puisque c'est l'âme qui agit dans la connoissance, il faut, pour les connoistre, qu'elle en fasse le pourtrait et la figure, car il n'y a point d'autre moyen pour se les représenter que celuy-là, ny point d'autre action qu'on leur puisse donner qui soit proportionnée à l'excellence et à la perfection de sa nature. Et si l'on dit qu'il est inutile qu'elle en fasse le pourtrait, puisque les objets luy envoyent leurs images qui peuvent les représenter, outre qu'il s'ensuivroit alors qu'elle n'auroit point d'action, parce qu'il n'y en a point d'autre qu'elle puisse faire que celle-là, il est certain que ces images extérieures ne sont pas capables toutes seules de faire cette représentation, d'autant qu'elles ne peuvent subsister qu'en la présence de leurs objets, et que l'âme ne laisse pas de se les représenter quoy qu'ils soient absens. En effect, toutes les espèces visibles qui se portent aux yeux se perdent aussitôt que les objets se cachent, de sorte que si l'âme n'avoit point d'autres images pour se les représenter que celles-là, il faudroit que sa connoissance se perdist avec elles, et qu'elle cessât de connoistre les objets au moment qu'ils cesseroient de se présenter aux yeux. Néanmoins il est certain qu'elle les connoist, non seulement en leur absence, mais après mesme qu'ils ne sont plus, et qu'elle en conserve les pourtraits dans sa mémoire longtemps après que les sens les lui ont fait appercevoir. Il faut donc que ces images soient différentes de celles qui viennent de dehors, et que l'imagination se les forme à elle-mesme, afin qu'elles soient proportionnées à sa nature, et qu'elle les puisse conserver dans sa mémoire.

« De sorte qu'il faut croire qu'après qu'un objet a imprimé son espèce dans l'organe de quelques sens, l'imagination, qui est excitée par elle, forme en soy-mesme une autre image, et comme une nouvelle copie de l'original qu'elle a devant soy, ou, pour mieux dire, cette espèce luy sert de modelle sur lequel elle bastit une figure qui a bien les mesmes traits, mais qui a encore un estre et une nature plus noble et plus excellente qu'il n'a pas, et c'est ce qu'on appelle communément *phantosme*.

« Et certes si l'on considère que l'entendement en fait de mesme quand il veut concevoir les choses que l'imagination luy présente, et que, sans se contenter de ces phantosmes, il forme souvent de nou-

velles idées qui sont d'une autre nature et d'un autre genre qu'eux, parce qu'ils sont matériels, et qu'en cette considération ils ne peuvent subsister en un sujet qui est tout à fait spirituel comme est l'entendement, ny représenter comme luy des choses universelles, tout ce qui est matériel estant déterminé et singulier; si, dis-je, l'entendement produit en soy d'autres images que celles que l'imagination luy propose, celle-cy en doit faire aussi qui soient différentes de celles que les objets lui envoyent... »

Que cet extrait suffise : il contient, en effet, toute la doctrine de Cureau sur le double problème des images externes et des images internes. Quand donc le docte et sage Arnauld protestait avec tant de vivacité contre cette fausse idéologie, ce n'est pas seulement à Malebranche qu'il avait affaire. Malebranche ne réalisait pas d'autres abstractions que les espèces mentales, ne reconnaissait pas d'autres intermédiaires que ceux de l'intellection, et se maintenait ainsi dans la limite du réalisme thomiste. Cureau de la Chambre, comme on le voit, avait osé bien davantage, et son audace n'avait pas, il paraît, causé le moindre scandale. Non seulement il lui fut permis d'exposer et de développer sa théorie des corpuscules sans avoir affaire à aucun contradicteur ; mais à peine eut-il publié les premiers volumes de ses *Charactères*, que le prince des lettrés le proclama le prince des philosophes.

Dans les *Lettres de Balzac*, on en lit une, du 15 septembre 1645, dont nous reproduirons au moins quelques passages :

« Après avoir bien considéré, examiné, étudié votre livre quinze jours entiers, je conclus que jamais homme n'a connu l'homme à l'égal de vous. Jamais le dieu de Delphes n'a esté plus nettement, ni

plus ponctuellement obéi ; non pas mesme par celuy à qui il rendit tesmoignage d'une parfaite sagesse, ni par celui qu'on appela autrefois l'*Entendement*, ni par cet autre qu'on appelle encore aujourd'hui le *Démon de la nature*. Ce démon est entré, à la vérité, dans l'âme de l'homme, mais il s'est arresté à la porte : il n'a fait que vous ouvrir et vous faire le chemin; et si j'étois assez hardi, je dirois qu'il n'est que de la basse-cour, et que vous estes du cabinet. Il n'y a coin ni cachette de l'esprit humain où vous n'ayez pénétré; il ne se passe rien là-dedans de si viste ni de si secret, qui eschape à la subtilité de vostre veuë, et dont vous ne nous apportiez des nouvelles très fidèles et très asseurées. Nos plus grands philosophes ne sont que les scholiastes et les grammairiens d'Aristote, comme Eustachius l'a esté d'Homère et de Virgile : nos meilleurs livres modernes ne sont que les redites et les copies des livres anciens, ou, pour le plus, que leurs gloses et leurs paraphrases. Je ferais tort au vostre, si j'en parlais de la sorte; j'injurierois la première et la souveraine raison, dont il est l'ouvrage, si je l'attribuois aux leçons que vous avez prises, et aux lieux-communs que vous avez faits.... On peut donc dire, sans en dire trop, que vous estes philosophe en chef (1). »

Voilà, certes, de l'emphase! Mais n'est-il pas permis de tenir ces choses là pour vraies, quand on se les entend dire à soi-même?

Nous avons emprunté le fragment sur les espèces à une dissertation spéciale qui a pour objet *la connaissance des bestes*. Cette dissertation ayant provoqué quelques débats, nous devons nous y arrêter encore. Voici la thèse que soutient notre docteur : Il y a deux ordres de connaissances, parce qu'il y a deux ordres de facultés. Au degré subalterne, se place la connaissance des choses individuellement déterminées; au degré supérieur, la notion des formes universelles. Ce sont les dis-

(1) *Lettres de Balzac*, t. I, p. 588 de l'édit. in-fol.

tinctions scolastiques; et tous les philosophes de l'école, saint Thomas à leur tête, affirment que le propre de la raison est de percevoir ces universaux. Aussi, disent-ils que l'homme ayant seul, entre toutes les substances composées, reçu du créateur la faculté d'abstraire les qualités de leurs sujets et de concevoir de cette manière les genres, les espèces, est à bon droit défini, à cause de ce privilége, un animal raisonnant, raisonnable. C'est contre cette définition que s'élève Cureau de la Chambre. Non seulement, dit-il, l'âme raisonne quand elle pense; elle raisonne encore quand elle sent, quand elle forme, au moyen de l'imagination, ces fantômes dont, plus tard, l'entendement doit faire usage Or, si les bêtes ne pensent pas, elles sentent, elles imaginent; donc elles raisonnent : donc la raison n'est pas la dernière différence de l'homme. Telle est la thèse de Cureau de la Chambre.

Elle fut vivement attaquée (1). Un médecin de La Rochelle, nommé Pierre Chanet, publia, pour la combattre, un ouvrage sous ce titre : *Traité de l'instinct et de la connoissance des animaux, avec l'examen de ce que M. de la Chambre a escrit sur cette matière*; La Rochelle, 1646, in-8°. Cureau s'empressa de lui répondre. Voici le titre de cette réponse : *Traité de la connoissance des animaux, où tout ce qui a esté dict pour et*

(1) Mais entendons Balzac sur ce chapitre. Le Discours sur la Connaissance des Animaux est, écrit-il, « une nouveauté qui eust fait secte à Athènes et vous eust donné rang parmi les Fondateurs des Ordres Philosophiques. Si Aristote luy-mesme revenoit au monde, une si excellente nouveauté exciteroit la jalousie dans son esprit; elle ne l'affligeroit pas moins qu'elle l'instruiroit... » *Lettres de Balzac*, t. I, p. 580.

contre le raisonnement des bestes est examiné; Paris, Rocolet, 1648, in-4° (1). Il paraît que notre docteur supportait mal la contradiction : les premières pages de son nouvel écrit sur les facultés mentales des bêtes contiennent, en effet, peu d'arguments contre le sieur Chanet, mais, un assez grand nombre de propos injurieux. En apprenant que les rives de la Charente lui envoyaient un adversaire, il aimait, dit-il, à se persuader qu'il allait se trouver en face de « quelque héros des escholes, » de quelque thomiste exercé : mais quand il eut entre les mains le livre de Chanet, il le trouva si faible, si dépourvu de raisons sérieuses, qu'il en fut véritablement affligé. En effet, ne pourrait-on pas l'accuser d'avoir lui-même suscité ce chétif adversaire, et de l'avoir chargé de combattre ses opinions, afin de leur donner plus d'éclat? Aussi doit-il déclarer, pour écarter ce soupçon, qu'il n'a jamais vu, qu'il ne connaît pas son interlocuteur. A la suite de ce préambule hautain, dédaigneux, vient l'examen des propositions de Chanet. Cureau les combat avec assez de vivacité, mais sans ajouter un argument de quelque poids à ce qu'il a déjà dit touchant l'imagination, les fantômes, l'entendement et la juridiction de la raison sur les deux ordres de facultés. Sans intervenir dans ce débat, faisons remarquer qu'il s'agit ici plus de mots que de choses. Descartes changea les termes de cette question : il ne se demanda plus si, lorsqu'elles sentent, imaginent, les bêtes raisonnent; mais, allant bien plus loin que M. Chanet, il prétendit qu'elles sont de simples automates

(1) Autres éditions : Paris, 1648, in-12; Paris, Jac. D'Allin, 1662, in-4°. Traduction anglaise; Londres, 1657, in-8°.

dont le moteur est au dehors (1). Cette opinion ne s'accrédita pas. Leibnitz ayant réclamé pour les bêtes l'âme sensitive qu'Aristote leur avait attribuée, que toute la philosophie du moyen-âge leur avait reconnue, cette opinion, longuement et vivement discutée, prévalut enfin dans l'école. C'est tout ce que nous dirons à ce sujet.

Les études morales de Cureau de la Chambre ne lui faisaient pas négliger ses autres études. Quand sa querelle avec le sieur Chanet fut apaisée, il s'occupa de mettre sous les yeux des savants quelques nouveaux travaux sur la lumière. Voici le titre de ce traité : *Nouvelles observations et conjectures sur l'iris*; Paris, Rocolet, 1650, in-4°; Paris, J. d'Allin, 1662, in-4°. La même année, il donnait au public un livre bien différent. On sait le bruit qu'avait fait l'*Optatus Gallus* de Ch. Hersent. Zélé partisan des antiques prérogatives du Saint-Siége, Hersent avait osé prétendre que les réserves gallicanes étaient schismatiques. Par un arrêt du 23 mars 1640, le Parlement de Paris avait fait livrer aux flammes, par la main du bourreau, le livre qui contenait le développement d'une proposition aussi mal sonnante. Mais comme brûler n'est pas répondre, le cardinal de Richelieu pensa que la sentence du Parlement réclamait un commentaire, et ce fut Cureau de la Chambre qu'il pria de le rédiger. Nous ne savons guères à quel titre celui-ci fut chargé d'une semblable commission. Reconnaissons qu'il s'en acquitta fort mal. C'est sans doute ce qui fit dire à Chapelain : « Je ne le tiens pas fort dans les politiques, et je doute qu'il fût propre

(1) *Lettres*; Lettres 26, 40, 41.

à écrire l'histoire, quoique fort judicieux (1). » La réponse de Cureau au livre d'Hersent fut publiée sous le titre de : *Observations de Philalèthe sur un libelle intitulé* Optatus Gallus, à la fin des *OEuvres posthumes excellents et curieux* de M. Guy Coquille; Paris, 1650, in-4°.

Nous ne parlerons pas avec plus de détails de son *Discours sur les principes de la Chiromancie;* Paris, Rocolet, 1653, in-8°. Dans cet ouvrage, où l'on retrouve plus d'une rêverie de Cardan, de Pierre d'Apono et d'Achillini, Cureau prétend démontrer que chaque partie noble a un certain endroit de la main qui lui est affecté, et qu'une inspection attentive de ces endroits de la main peut faire connaître les tempéraments, les caractères divers des individus. Guy Patin ne s'est pas laisser prendre à ces frivoles hypothèses, et voici comment il les a jugées : « Pour le livre de la Chiromancie de M. de la Chambre, c'est un ouvrage où je ne me connois guères : on n'en fait pas ici (2) grand cas. L'auteur y parle fort bien français ; mais, outre la pureté du style, il n'y a guères que du babil : *Vox prœtereaque nihil*, la voix et rien autre. C'est le caractère du rossignol. Mais notre siècle ne laisse pas d'admirer ces bagatelles (3). » C'est un arrêt rendu en très bonne forme, et contre lequel, assurément, nous ne nous inscrirons pas.

On le sait, Cureau n'aimait pas écrire en latin : cependant il se résignait à faire usage de cette langue une

(1) *Liste de quelq. gens de lettres*, ubi supra.
(2) A Paris.
(3) *Lettres de Guy Patin*, lettre 70.

fois l'an, comme Balzac (1). On a de lui *Novæ methodi pro explicandis Hippocrate et Aristotele Specimen*; Parisiis, 1655, in-4°; ibid., d'Allin, 1662, in-4°; ibid., E. Martin, 1668, in-12. Il s'affligeait, dit-il dans la préface de ce livre, de voir la jeunesse dédaigner l'étude des anciens maîtres et ne plus s'occuper que de travaux empiriques. Or, à quelle cause devait-on attribuer ce discrédit des plus beaux monuments de la science? A nulle autre, sans doute, qu'à l'obscurité des textes. Hippocrate procède par aphorismes; Aristote, ayant composé sa *Physique* plutôt pour ses auditeurs que pour le vulgaire, a fait un livre dans lequel on peut signaler plus d'une lacune, et où la plupart des phrases semblent inachevées. Cureau se propose donc de rendre clair ce qu'il trouve obscur. Il commente les *Aphorismes*, et il traduit le premier livre de la *Physique* en latin et en français, ajoutant au texte grec ce qu'il imagine avoir été omis soit par négligence, soit par calcul. Bien que ce travail sur Hippocrate et Aristote ait été publié, pour la première fois, en 1655, c'est un ouvrage de la jeunesse de Cureau. Il avait traduit suivant la même méthode les sept autres livres de la *Physique*, mais il n'a pas cru devoir les donner au public.

Nous avons ensuite un traité qui a pour titre *la Lumière*; Paris, Rocolet, 1657, in-4°; réimprimé, chez d'Allin, en 1662, in-4°. C'est à l'occasion de ce traité que Sorbière écrivait d'Avignon à Cureau de la Chambre, le 8 août 1657: « C'est une chose étrange, Monsieur, qu'il n'y ait rien de plus commun que la lumière, et qu'il n'y ait rien de plus caché; qu'elle nous découvre tous

(1) *Lettres de Balzac*, lettre 67.

les jours tant d'objets différents et que nous ne puissions pas découvrir pleinement aux yeux de tout le monde quelle est sa nature. Que deviendrions-nous, en cette perplexité, sans la savante ignorance du scepticisme?..... La France vous sera éternellement obligée de l'ornement de sa langue et de l'emploi que vous en avez fait, en des sujets philosophiques qu'on n'avait pas estimés capables de recevoir ce tour et cette politesse (1). » Il nous semble difficile de mieux accommoder une critique et de la rendre plus acceptable. Sorbière se garde bien de souscrire aux opinions de l'auteur : la nature de la lumière est un problème si difficile, si obscur ! Cureau prétend l'avoir résolu ; soit ! mais ce qui est moins contestable, moins contesté, c'est que personne, entre les savants, n'écrit en français avec autant d'élégance, autant de correction, que l'auteur de *la Lumière*. Nous nous garderons bien de défendre contre Sorbière les assertions de notre docteur. Obstiné dans sa théorie des espèces sensibles, des corpuscules intermédiaires, il ne supportait pas qu'un *bel esprit* de son temps, nommé Descartes, eût refusé de définir la lumière soit un corps, soit une qualité : et que prétendait-il démontrer? Que tous les phénomènes de la lumière sont produits, ainsi que le déclarent Epicure et Averrhoës, par des atomes lucides répandus dans l'espace. C'est une doctrine dont nous laissons à d'autres l'examen et la réfutation.

Le plus singulier, le moins estimable de tous les ouvrages de Cureau, est celui qu'il jugeait vraisemblablement le meilleur, celui sur le succès duquel il comptait

(1) *Lettres de Sorbière*, p. 366.

le plus. Nous avons dit dans quel dessein il avait entrepris ses études sur les passions ; il prétendait créer un art nouveau, l'art de connaître les hommes, et afin de ne rien négliger de ce qui pouvait contribuer à cette connaissance, il avait fait des observations suivies sur les diversités physiologiques des individus, recueillant, comparant tous les signes corporels qui pouvaient lui servir d'indices pour deviner les tempéraments, les caractères. Tous les éléments de ce vaste travail étant enfin rassemblés, il publia : *L'Art de connoître les hommes ; première partie, où sont contenus les discours préliminaires qui servent à cette science ;* Paris, Rocolet, 1659, in-4° (1). Cette première partie a pour objet principal l'homme physique, et l'on y trouve reproduites toutes les hypothèses de Cureau sur la nature des signes externes et sur les influences des astres. Pour faire comprendre le degré d'estime que méritent ces hypothèses, il suffit d'en rappeler quelques-unes : ainsi, pour ce qui concerne les sympathies, il affirme que le foie sympathise avec l'index, le cœur avec l'annulaire, la rate avec le grand doigt; quant à la théorie des influences métoposcopiques, la lune domine le cerveau, le soleil gouverne le cœur, Vénus exerce son empire sur le nez, Jupiter sur les joues, Mercure sur les oreilles et Mars sur les lèvres. Voilà les contes bleus que notre docteur récite avec le plus majestueux sang-froid. Mais l'étude la plus intéressante, la plus profitable à celui qui veut promptement acquérir l'exacte connaissance des hommes, est l'étude de la physionomie. Il n'en est

(1) Autre édition : Amsterdam, 1660, in-12; Paris, 1660, in-4°; Paris, J. d'Allin, 1662, in-4°; Paris, J. Lejeune, 1669, in-12.

aucune que l'auteur recommande davantage. Louis XIV s'était tellement épris de cette doctrine que s'il avait à remplacer un ministre, un grand officier de sa maison, il commençait, dit-on, par demander à Cureau de la Chambre son opinion sur les personnes désignées pour occuper ces emplois, et les appelait ou les écartait suivant les conseils de son oracle. La Place raconte qu'il existait à Paris, de son temps, dans un cabinet qu'il ne nomme pas, un gros et ancien recueil contenant une correspondance secrète et long-temps suivie entre Louis XIV et Cureau de la Chambre. Cette correspondance n'aurait été, suivant La Place, qu'une série de consultations sur des problèmes physiognomoniques (1). Nous regrettons d'ignorer où se trouve aujourd'hui ce recueil, si, toutefois, ce n'est pas là quelque histoire faite à plaisir (2).

La seconde partie de *l'Art de connoître les hommes* parut en 1664, sous ce titre : *Le système de l'âme*; Paris, J. d'Allin, in-4° (3). Nous l'avons dit, une des prétentions de Cureau était de ne rien devoir à autrui, de n'avoir fait aucun emprunt aux livres en usage dans l'école. Cependant, nous ne rencontrons dans son *Système de l'âme* que des propositions vieillies, que des thèses rebattues. Voici, par exemple, comment il s'efforce de

(1) La Place, *Pièces intéress. et peu connues*, t. IV, p. 8, 9 et 10.

(2) Sur les conjectures physiognomoniques de Cureau de la Chambre on peut consulter : *La Physiognomonie et la Phrénologie, ou connaissance de l'homme d'après les traits du visage et les reliefs du crâne*, par Isidore Bourdon; Paris, Gosselin, in-12.

(3) Autres éditions : Paris, J. d'Allin, 1665, in-4°. C'est vraisemblablement la même que la précédente, avec un titre nouveau; Paris, 1669, in-12.

justifier sa doctrine si peu nouvelle sur les corpuscules intermédiaires :

« Les objets que l'entendement doit connoistre sont le plus souvent hors de luy, et comme aucune action ne se peut faire sur une chose esloignée, il faut ou que l'entendement s'approche d'eux, ou qu'ils s'approchent de luy. Le premier est impossible, parce que l'entendement ne peut sortir du corps pour les aller trouver; c'est donc une nécessité que ce soient les objets. Mais parce que tous les objets n'ont pas le mouvement nécessaire pour s'approcher et s'unir aux puissances de l'âme, la nature a pourvu à cela par les images qui sortent de ces objets-là et qui les représentent; lesquelles, passant dans les organes des sens, s'unissent à l'imagination, et alors cette faculté agit sur elle et les connoist; et après qu'elles sont ainsi connues, elles s'appellent phantosmes. Ces phantosmes sont donc les objets sur lesquels l'entendement doit travailler, et par conséquent il doit s'unir et s'appliquer à eux, car toute puissance active doit être unie au subject sur lequel elle agit. »

Arnauld avait sans doute sous les yeux ce passage du *Système de l'âme*, lorsqu'il exposait le faux raisonnement qui avait conduit certains philosophes à méconnaître le principe de la perception immédiate. Mais il n'y a là rien de nouveau : c'est ce qui se lit dans tous les manuels de philosophie scotiste. Quand l'auteur dit que toutes les choses subissent la loi de leur nature, et que cette loi leur est intrinsèque, et non pas extrinsèque; que l'âme est étendue, mais non pas à la manière du corps, l'extension spirituelle différant, selon la nature, de l'extension matérielle; que l'âme a, comme étendue, des parties, etc. etc. il paraît, il est vrai, s'exprimer en des termes étranges; mais ces termes se retrouvent dans le plus grand nombre des traités scolastiques, et

saint Augustin lui-même en avait fait usage. Tabaraud trouve que cette métaphysique est subtile et embrouillée: elle l'est, en effet; cependant il suffit de connaître l'idiôme de l'école, pour comprendre toutes ces subtilités.

Rien ne coûtait plus à Cureau de la Chambre que d'entretenir avec ses amis un commerce de lettres. Il aimait mieux, disait-il, faire huit lieues pour voir un ami, que lui écrire huit lignes. Cependant, il suivit la coutume, et, comme tous les hommes recherchés de son temps, il publia sa correspondance : *Recueil des Epîtres, Lettres et Préfaces de M. de la Chambre;* Paris, Barbin, 1664, in-12. Cette correspondance n'est pas étendue; et elle n'a guère d'intérêt. On y voit que Cureau de la Chambre comptait au nombre de ses amis Vautier, Fermat et Balzac. La lettre à M. l'évêque de Cahors, qui se trouve manuscrite sous le nº 1696 de la Bibliothèque Nationale, est la dernière de ce recueil.

Nous n'avons à rendre qu'un compte très sommaire des derniers volumes publiés par Cureau de la Chambre. En 1665, il donnait : *Discours sur les causes du débordement du Nil, avec un discours sur la nature divine selon la philosophie platonique*; Paris, Edme Martin, in-4°. Ce qui, dans ce volume, concerne les eaux du Nil, est le traité de l'année 1634 avec des additions. Le *Discours* de la nature divine ne manque pas de méthode et mérite d'être lu. Nous voyons, dans la préface de ce *Discours*, que le chancelier Séguier avait désiré voir exposer didactiquement toute la philosophie de Platon, ainsi qu'on avait coutume d'exposer celle d'Aristote, et qu'il avait chargé Cureau de ce travail. « Je taschay, nous dit Cureau, de le satisfaire sur ce point là, et de

former un corps entier et complet de toutes les matières qui peuvent servir à ce dessein, et qui sont esparses çà et là dans les *Dialogues* de Platon, et dans les escrits de ses plus savants interprètes... » Mais, avant de le remettre à l'imprimeur, il eut l'imprudence de confier son manuscrit à l'évêque de Lavaur, M. de Raconis; celui-ci l'égara, et Cureau ne put sauver de ce naufrage que le *Discours sur la nature divine*. Nous mentionnerons simplement : *L'Art de connoître les hommes; troisième partie qui contient la défense de l'extension et des parties libres de l'âme;* Paris, 1667, in-4°, et : *Discours sur l'amitié et la haine qui se trouvent entre les animaux;* Paris, 1667, in-8° : Il n'y a rien dans ces traités qui ne se trouve dans ceux que l'auteur avait déjà publiés sur les mêmes sujets.

L'un de ses fils, Pierre Cureau de la Chambre (1), avait formé le projet de réunir tous ses écrits en un seul corps d'ouvrage; mais c'est un projet qu'il n'a pas réalisé. De toutes les œuvres inédites de son père, Pierre Cureau n'a publié que son *Discours* académique, *où il est prouvé que les François sont les plus capables de tous les peuples de la perfection de l'éloquence* ; Paris, 1686, in-4. Si nous ne donnons pas plus de détails sur ce *Discours*, c'est que nous n'avons pu retrouver le volume qui le contient.

Ici finit la nomenclature des œuvres de Marin Cureau de la Chambre. Nous n'avons pas à réclamer pour lui une haute place dans l'estime des philosophes et des physiciens, mais nous louerons sans réserves ses mérites littéraires. « C'est l'homme du royaume, dit

(1) Né à Paris.

Costar, qui a le mieux écrit des sciences en françois (1). » On ne saurait sans doute répéter aujourd'hui cet éloge; mais, au temps de Costar, il n'était guère emphatique. C'est incontestablement Cureau de la Chambre et Descartes qui ont créé cette langue si correcte, si précise, si claire, qui est devenue l'idiome préféré des savants non seulement en France, mais encore en Europe. Si personne ne conteste cette gloire à Descartes, dans quelle histoire de notre littérature admet-on Cureau de la Chambre à la partager?

MAGISTRI (YVES).

L'histoire que nous allons raconter est celle d'un homme bizarre, peu sain d'esprit, qui, dans un temps fort agité, conduisit lui-même sa frêle barque sur les écueils, et prétendit ensuite mettre au compte des destins envieux la responsabilité de ses désastres. Né à Laval, vers le milieu du XVIe siècle, IVES MAGISTRI se destina, dès sa jeunesse, à la vie régulière, et fit profession de suivre la règle de saint François au couvent de sa ville natale. Il vint ensuite à Paris. Il y était en 1579, quand François de Gonzague fut élu général de son ordre (2); en 1580, il résidait au couvent de l'Ave-Maria (3). C'est vers ce temps qu'il publia ses premiers ouvrages. Nous n'en connaissons que les titres.

(1) *Mémoire des gens de lettres célèbres de France*, dans le t. II des *Mémoires de littér.* de M. de Salengre.

(2) *Ocularia et manipulus*, dans la dédicace.

(3) *Mirouers et Guides*, ch. 2.

L'un est intitulé : *Guide des Professeurs ecclésiastiques, où est contenu ce qu'un religieux ou religieuse militans soubs le brevière romain et ordre minorique sont obligés d'ensuivre;* Paris, Est. Petit, 1580, in-16° (1). L'autre, édité par le même libraire, à la même date, dans le même format, est le *Mirouer Chrestien*, ou *Seconde partie de la Guide Ecclésiastique* (2). Ces opuscules ascétiques ne se trouvent plus aujourd'hui : mais quand La Croix du Maine et Du Verdier nous attestent l'un et autre qu'ils ont existé , nous pouvons les croire. Ces ouvrages publiés et n'ayant eu vraisemblablement qu'un succès équivoque, Ives Magistri s'en alla sous d'autres cieux exercer sa verve bouffonne.

Il alla d'abord en Espagne, et fit quelque séjour au couvent de Sainte-Marguerite, près Xérès de Badajos. Personne n'était plus mal noté dans l'ordre de Saint-François que le frère Magistri. Peu réglé dans ses mœurs, s'occupant de ses devoirs religieux après le reste, il avait, pour tout dire en un mot, plutôt les mœurs d'un gendarme que celles d'un religieux. Il en convient lui-même (3). Mais, au couvent de Sainte-Marguerite, il eut devant les yeux un salutaire exemple. Le père gardien de cette maison était un vieillard austère qui, malgré ses cheveux blancs, portait le plus rude cilice, couchait sur la dure, allait pieds nus en toute saison, employait à prier ses jours et ses nuits. Quand on est sévère pour soi-même, on a le droit de ne pas tolérer les écarts de ses inférieurs. Au couvent de Sainte-Marguerite, Ives

(1) *Bibliothèque françoise* de Du Verdier.

(2) *Ibid.*

(3) « Adeo enim eram dissolutus, parum religiosus, moribus miles potius quam monachus apparebam. » *Ocularia et manipulus.*

Magistri fut obligé d'apprendre ce qu'il avait eu la prétention d'enseigner aux autres : on le soumit à la règle, on le dompta. Quand il eut enfin pris quelque goût à la discipline, on le plaça dans une autre maison de l'ordre, près d'Albuquerque, dans l'Estramadure. Il fut ensuite envoyé dans six ou sept couvents où l'on observait les mêmes pratiques avec la même régularité : puis il quitta l'Espagne pour parcourir l'Italie et visiter Rome, Sienne, Ancône, Bologne, Ravenne, la Toscane, l'état de Gênes. Il était toujours sur les grandes routes, allant à pied, mendiant, vivant de peu, rédigeant dans un latin barbare des facéties mystiques qu'il débitait ensuite au titre d'homélies, dans les églises, dans les couvents qui se trouvaient sur son passage. Après avoir mené cette existence vagabonde pendant environ deux années, il revint à Paris, et s'empressa de faire le récit de son voyage. Mais les hommes de ce tempérament ne font rien comme les autres. Au lieu de raconter simplement ce qu'il avait vu de plus remarquable dans les maisons de l'ordre, dans les villes où l'avait conduit son humeur inquiète, il se mit à lire divers ouvrages ascétiques et en copia les passages qu'il trouva le plus à son goût; puis il disposa ses extraits par chapitres, y mêlant des réflexions, des observations personnelles, et intercalant ici et là la narration de ses visites aux couvents d'Espagne et d'Italie. C'est cette compilation qui porte le titre de : *Ocularia et Manipulus fratrum minorum*; Parisiis, Sonnius, 1582, in-8°(1).

(1) Voici le jugement que l'auteur porte lui-même sur son ouvrage : « Libellus noster, labore non modico, ex non paucorum doctissimorum ac sapientissimorum virorum scriptis excerptus est, ut videre fas erit. . . Scias autem velim me non hujus tractatus autho-

La licence du général de l'ordre, François de Gonzague, donne à Magistri les titres de confesseur et de prédicateur.

En 1584, nous le trouvons remplissant ces fonctions au couvent des Annonciades de Bourges, et publiant dans cette ville : *Verger et jardin des âmes désolées et esgarées pour la consolation des MM. les citoyens de la cité de Bourges* ; Bourges, Pierre Bouchier, 1584, in-4°. Cet ouvrage nous manque; nous avons entre les mains le suivant : *Mirouers et guides fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut*, etc , etc. ; Bourges, Bouchier, 1585, in-4°. Ces *Mirouers* nous sont donnés par Magistri comme la suite du *Verger*, et ils contiennent les vies de Jeanne de France et de Marguerite de Lorraine. Nous avons donc lieu de croire que le *Verger* est l'ouvrage désigné par Magistri, dans l'épître dédicatoire du second *Mirouer*, comme étant une chronique française, c'est-à-dire une hagiographie de l'ordre des Minimes. Quoi qu'il en soit, il paraît que le *Verger* contient les choses les plus burlesques et les plus inconvenantes, car l'archevêque de Bourges en interdit la lecture aux fidèles de son diocèse, dans l'intérêt bien entendu de la religion (1). Ce serait une drôlerie mystique qui se placerait au même rang que les sermons de Menot, l'*Alcoran des Cordeliers* et les *Conformitez de saint François*.

rem, sed tantum compilatorem, vel potius plagiarium profiteri... Nihil enim meum in eo : quod si quidpiam tale sit, adeo exiguum est ut nihil prorsus dicendum sit. »

(1) *Confession catholique du sieur de Sancy*, dans le tome second du *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*; p. 62 de l'édit. de Cologne, 1699.

Quelque temps après Magistri publia : *Baston de défense et Mirouer des professeurs de la vie régulière de l'abbaye et ordre de Fontevrauld, ou Chronique de l'ordre de Fontevrauld* ; Angers, 1586, in-4°. Ces titres bizarres, énigmatiques et facétieux étaient fort goûtés dans l'école franciscaine. Mais, au fait, que contient ce volume de Magistri ? Nullement ce que semblent indiquer ses deux titres, puisque on y trouve simplement une biographie de Robert d'Arbrissel, extraite de la légende de Baldric de Dol, quelques fragments de prose française rimée, l'oraison funèbre du bienheureux Robert, par Léger, archevêque de Bourges, et deux petits traités assez insignifiants, dont voici les titres : *De Exemptione ordinis Fontis Ebraldi*, et *Admonitio scitu digna ac valde necessaria omnibus venerandis patribus, visitatoribus*, etc., etc., *monialium ordinis Fontisebraldensis*. Rien ne prouve, d'ailleurs, que ces opuscules latins soient l'ouvrage de Magistri.

Racontons maintenant ses tragiques infortunes. Comme le plus grand nombre de ses frères en religion, il avait cru devoir prendre parti dans les troubles civils et adopter pour sa bannière celle de la Ligue. Ligueur, et ligueur très exalté (1), car il ne savait en rien garder la mesure, notre cordelier avait été rappelé du couvent de l'Annonciade et habitait alors la maison franciscaine de Laval. En tous lieux les partisans du roi et ceux de

(1) L'Estoille raconte dans ses *Mémoires*, qu'ayant été nommé prédicateur et chapelain des Espagnols résidant à Paris, Magistri leur faisait chaque matin des sermons en espagnol, dans la chapelle de la reine, mais qu'il quitta cet emploi, parce qu'on ne lui payait pas ses gages. C'est peut-être une anecdote inventée à plaisir. En quel temps, d'ailleurs, Magistri faisait-il ces prédications clandestines? L'Estoille ne le dit pas.

la Ligue s'armaient avec une égale ardeur, et appelaient l'heure des combats. Nous devons croire qu'en de telles circonstances, Magistri supportait mal l'existence oisive à laquelle, sans doute, on l'avait condamné. Aussi, quand l'occasion vint s'offrir à lui de rompre un trop long repos, s'empressa t-il de la saisir.

Depuis quelque temps déjà la ville du Lude était en proie à la plus tumultueuse anarchie. Il y avait là trois partis; des protestants, qui ne se trahissaient guères que par une indifférence affectée; des ligueurs pleins de zèle, véhéments et intolérants déclamateurs; et troisièmement, des politiques, gens pour la plupart aussi peu soucieux d'aller au prêche qu'à la messe, mais très las de voir leur repos incessamment troublé, et les affaires de la France à jamais peut-être compromises par les violences effrenées de la Ligue et ses pactes criminels avec l'ennemi du dehors. Les politiques du Lude avaient un instant obtenu l'avantage sur leurs adversaires et avaient fait prononcer un décret d'exil contre le curé du lieu, nommé André Courtois, personnage vertueux, dit-on, mais peu modéré. Après André Courtois, la paroisse avait eu pour pasteur Ambroys Ernaut. Mais celui-ci s'était fait encore plus d'ennemis; et jeté, nous ne savons pour quel délit et par quel parti, dans le château de la ville, il y était mort. C'est alors que le comte du Lude pria les PP. Cordeliers de Laval de vouloir bien lui donner un de leurs frères, homme résolu, capable d'affronter les péri's, et de mettre les mutins à la raison. Ceux-ci eurent l'imprudence de confier cette délicate mission à notre Magistri.

Quand Magistri fut installé dans la cure du Lude, il eut hâte de monter en chaire et prêcha, la première an-

née, sur le symbole des Apôtres ; la seconde, sur les Commandements de Dieu; la troisième, sur le *Pater Noster* et l'*Ave Maria*. Mais il n'eut pas le plus grand succès. Il tonnait contre l'intempérance, et ses paroissiens mangeaient effrontément de la viande en carême; il recommandait la charité, et l'on prêtait à usure; la chasteté, et si les hommes avaient « des femmes à la réserve, » les femmes « se donnoient du bon temps sans estre mariées : » ce n'étaient que désordres, indiscipline, tumultes, rixes et procès. Voyant cela, le prédicateur tonnait plus fort, accusant de tous les maux les gens de peu de foi, les politiques, et les appelant « catholiques frelatez, chappeaux, bonnets à simple semelle et par bénéfice d'inventaire, voire à vingt et sept pour le quarteron (1). » Bref, insultant, menaçant tour à tour et les uns et les autres, il eut bientôt soulevé contre lui toute sa paroisse.

Or, un soir qu'il revenait de Champchevrier (2), résidence ordinaire de la comtesse du Lude, il fit, à l'extrémité de la forêt de Chasteaux, la rencontre de deux hommes à cheval «ayant la pistole et coustelats,» qui lui parurent avoir formé de très mauvais desseins sur sa personne. Il se mit aussitôt en défense, et s'étant armé, nous dit-il,.... de son bréviaire, il se défendit si bien qu'il intimida l'un et l'autre de ces coquins et les contraignit à prendre la fuite. A quelque temps de là, une attaque plus audacieuse fut tentée contre le presbytère : mais, tout cordelier qu'il était, Magistri soutint vigoureu-

(1) *Reveil-Matin et mot au guet des bons Catholiques.*

(2) Terre relevant de Sablé, et du ressort de Baugé. Cauvin, *Géographie ancienne.*

sement le siége, et repoussa les assaillants. Ensuite, on alla chercher quelques hérétiques, auxquels on donna commission de délivrer les gens du Lude de leur insupportable curé. Ce fut encore une vaine entreprise ; Magistri se tenait sur ses gardes. Mais il devait enfin succomber dans cette lutte inégale. Le 4 juillet 1569, vers sept heures du soir, il rentrait à son logis, quand un coup de feu retentit à ses oreilles. L'assassin n'était-il pas un des chapelains de l'église? On pouvait le soupçonner, car le coup était parti de sa maison. Magistri voulut faire rechercher le coupable ; mais intervinrent le bailli du Lude et les principaux habitants du lieu, qui, réclamant une information contradictoire, dénoncèrent leur curé comme un turbulent, un factieux, un prédicant de guerre civile, qui avait mis en feu toute la paroisse par ses déclamations et ses intrigues. Cette plainte portée devant l'officialité d'Angers, on commença le procès de Magistri, sans plus s'inquiéter de l'attentat du 4 juillet. Alors parurent devant l'official vingt-cinq témoins, tous gens du Lude et des mieux famés, qui vinrent d'une seule voix déposer contre lui, et le présenter comme le plus échauffé des ligueurs de la province. C'était une affaire grave, pleine de périls pour notre cordelier, car voici dans quelles circonstances on commençait contre lui cette information :

Si, le 4 juillet, la main d'un politique avait dirigé contre sa poitrine le canon d'une arquebuse inoffensive, le 1er août, un ligueur avait tué le roi; et, la nouvelle de cet exécrable forfait s'étant répandue dans les provinces, on parlait de courir sur tous les complices présumés de Jacques Clément et de les massacrer en manière de représailles. A l'approche de cet orage, Magistri ne

pouvait mieux faire que courber la tête : il se rendit donc en toute hâte devant l'official d'Angers. Celui-ci le fit aussitôt jeter dans un des cachots de la conciergerie et ne l'en mit hors que deux mois après. Mais là ne devaient pas finir les épreuves de Magistri. Comme il sortait d'Angers, la prudence lui disait de passer sur la rive droite du fleuve et d'aller chercher une retraite au couvent de Laval; il écouta d'autres conseils, ceux de l'orgueil, et se rendit au Lude pour défier encore une fois ses ennemis. Or, à peine fut-il de retour au presbytère, que le bailli du Lude lui fit intenter un procès par un prêtre des environs qui vint réclamer son bénéfice. En même temps, ledit bailli sollicita du parlement de Tours que l'information fût recommencée, s'engageant à faire prouver, par des témoignages nombreux et concordants, tous les délits déjà mis au compte de ce forcené ligueur. Sur cette nouvelle plainte, le parlement de Tours décréta, le 8 février 1590, que l'affaire de Magistri serait reprise, et, par un arrêté du 25 mai, l'official d'Angers somma les habitants du Lude de venir déposer, devant le bailli, sur tous les délits imputés à leur curé (1). Cette sommation fut entendue; « tous les athées, épicuriens, libertins, hérétiques et « politiques de la ville du Lude et des environs (2), » s'empressèrent de venir attester les faits suivants : — Il avait fait, disaient-ils, chanter vigiles à neuf leçons et trois grand' messes, en son église paroissiale, pour le repos des âmes damnées des sieurs de Guise, et, en ou-

(1) Le texte de cet arrêté de l'official d'Angers se trouve dans le *Réveil-Matin*.

(2) *Réveil-Matin et mot-au-guet*.

tre, afin de mettre le comble au scandale, il avait prononcé, en grande solennité, l'oraison funèbre de ces chefs de la rébellion; il avait injurieusement déclamé contre l'évêque d'Angers, et l'avait accusé d'avoir trahi Dieu lui-même en favorisant la cause impie de Henri de Bourbon, et en faisant rechercher dans son diocèse les complices de Clément, les fauteurs de l'Union catholique; il avait qualifié dans les termes les plus outrageants le roi défunt et son légitime successeur, et voué publiquement aux peines infernales les serviteurs les plus zélés de la couronne; il avait fait des processions avec le clergé de sa paroisse, pour demander au ciel le triomphe de l'Union et la confusion de ses ennemis; il avait enfin, du haut de sa chaire, excité le peuple à prendre les armes pour la cause de la Ligue. Voilà ce que rapportèrent les témoins entendus. Leurs témoignages, recueillis par le bailli du Lude, furent transmis par ses soins au parlement de Touraine : c'est alors qu'aux termes d'un arrêt rendu sur les conclusions de Servin, avocat du roi, et du procureur Duret, Magistri fut dépossédé de sa cure et que ses meubles, ses livres, « qui valoyent bien, dit-il, plus de trois cens escus, » furent vendus à l'encan. Assigné lui-même à comparaître dans le délai de trois jours, il fut condamné à venir, tête nue, en chemise, la corde au cou, faire amende honorable à Dieu, au roi, au seigneur du Lude; puis à être pendu.

Au lieu d'aller présenter sa tête à des gens qui se montraient si curieux de la prendre pour en décorer les ponts du Lude, Magistri quitta son logis et courut à travers les champs, allant quêter un asile chez les gens de son parti. En d'autres temps, il avait été bien traité par le comte du Lude ; mais ce seigneur, ayant pris

conseil des évènements, s'était enfin rangé sous les enseignes des *Bourbonistes*. Sa mère, la comtesse du Lude, aurait peut-être néanmoins pris en pitié le pauvre cordelier, et l'aurait caché dans quelque lieu de ses domaines; mais il vint alors vers la comtesse du Lude une fille bien ou mal notée, qui lui raconta l'histoire la moins édifiante : cet intolérant censeur des mœurs d'autrui ne s'était pas, disait-elle, contenté de lui tenir de galants propos; il avait encore prétendu lui faire violence, et tous les détails de cette criminelle entreprise se trouvaient consignés dans un acte authentique, revêtu de la griffe du notaire royal. La comtesse du Lude ne pouvait plus protéger un homme chargé de tels méfaits.

En 1591, nous voyons Yves Magistri publier, à Douai, le plus véhément des pamphlets, ce *Réveil-Matin* auquel nous avons emprunté tous les détails qui précèdent. Il ne faut pas confondre les deux ouvrages suivants : *Le Réveil-Matin des catholiques*, dédié à M. le duc du Maine; Paris, Dubreuil, 1589, in-12; et celui-ci : *Le Réveil-Matin et Mot-du-guet des bons catholiques enfans de l'Eglise apostolique et romaine*, etc., etc ; *le tout recueilli fidèlement et mis en lumière par Jean de la Mothe, écuyer, jurisconsulte et officier du roi;* Douay, J. Bourcier, 1591, in-8° (1). C'est ce dernier ouvrage qui est, sous un faux nom, le libelle de Magistri. On y trouve l'histoire des troubles du Maine, et les plus impertinentes inventions contre tous les personnages considérables de cette province, outre les tragiques aventures du curé du Lude. Cela nous apprend assez que l'écuyer Jean de la

(1) Suivant Févret de Fontette, il y a des exemplaires qui portent : *Paris*, 1591, in-8°.

Mothe n'est qu'un auteur imaginaire. Voici sur ce point un renseignement nouveau. A la page 81 du *Réveil*, après avoir raconté les malheurs du curé du Lude, il le nomme : « le pauvre frère Yves Magistri, cordelier de Laval. » Or, en marge de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, une main contemporaine de l'impression a écrit : « *Curé du Lude, autheur du présent livre* (1). » C'est une attribution qui, d'ailleurs, n'a jamais été contestée.

Que devint dans la suite cet acharné ligueur? on l'ignore. Tant d'autres étonnèrent le public par le cynisme de leurs palinodies! Magistri fut-il de ce nombre? nous ne voulons pas l'affirmer.

RIVAULT (DAVID).

DAVID RIVAULT, ou mieux peut-être DAVID DE RIVAULT (2), sieur de Flurance, ou Fleurance-en-Saint-Léger (3), et d'autres lieux, né à Laval ou près de Laval vers l'année 1571, avait pour aïeux de nobles bretons exilés de leurs terres par le duc François II, comme ayant pris part à la conspiration fomentée par la noblesse contre le plébéien Landais. Le père de David Rivault commandait le château de la Crote, près de Laval ; sa mère se nommait Madeleine Gautier (4). David

(1) Cet exemplaire est celui de la Bibliothèque nationale.

(2) Comme il est nommé dans le privilège de l'*Art d'embellir*.

(3) *Rivault*, *de Rivault*, *de Fleurance*, *de Flurance*, *Flurance Rivault*. Ces noms divers, entre lesquels il est difficile d'opter, se trouvent au titre de ses ouvrages.

(4) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 284.

fut élevé près de Guy de Laval, vingtième du nom, fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Allègre. A peine âgé de vingt-quatre ans, il fit un voyage en Italie. A l'exemple de son père, il avait pris l'épée, mais avec moins de goût pour les armes que pour les sciences et les lettres.

Nous avons lieu de croire qu'avant de passer en Italie, il séjourna quelque temps à Lyon : c'est, du moins, dans cette ville qu'il publia le premier de ses écrits, sous ce titre : *Les Estats esquels il est discouru du Prince, du Noble et du Tiers-Etat, conformément à nostre temps ;* Lyon, Rigaud, 1596, in-12. Il y a beaucoup de lieux-communs dans ce traité : c'est l'œuvre d'un jeune homme qui a peu réfléchi sur les principes, qui n'a pas encore acquis une notion claire de l'ordre, mais auquel le souvenir des maux causés par l'anarchie inspire une vive terreur. Le traité des *Estats*, dédié à Henri IV, se compose de trois parties : la première, divisée en trois discours, a pour objet les droits du prince et ses devoirs ; dans la seconde, l'auteur parle des nobles qu'il faut, dit-il, considérer comme les principaux serviteurs du prince, ses ministres, et nullement comme les censeurs de sa conduite ; dans la troisième, il s'occupe du tiers-état, qu'il ne définit pas en des termes acceptables, mais dont, toutefois, il tient compte. Voici une de ses formules : « Le cours humain a retenu le paysan attaché aux nécessitez, le marchant à l'utilité, le noble à l'honneur et à la gloire en ceste vie. » Cette phrase n'eut pas été sans doute écrite par Sieyès, mais elle serait à sa place dans l'*Esprit des lois.* C'est tout ce que nous remarquons dans les *Estats.* Nous n'avons donc pas en grande estime ce premier ouvrage de Rivault. « Les François, dit-il quelque part, sont naiz à

cela de donner promptement leur avis de tout; quelquefois bien, quelquefois assez légèrement (1). » C'est une observation qui ne manque pas de vérité. Eh bien! Rivault avait l'humeur française, et, trop prompt à donner son avis sur des questions qu'il n'avait pas encore pu suffisamment étudier, il a fait, pour ses débuts littéraires, un livre fort léger.

La noblesse française était, en général, assez peu lettrée : après l'exercice des armes, elle plaçait les plaisirs, les galantes équipées, les chasses, les jeux frivoles et bruyants. Rivault vit, en Italie, une autre jeunesse, « se délectant fort, » dans ses loisirs, « au passe-temps des Académies, » et la fréquentation de ces gentilshommes « fort civilisez, gentils, versez ès lettres (2), » l'encouragea plus encore dans ses projets d'étude. Etant à Rome, il prit un maître de langues orientales. C'est là qu'il fit la découverte de deux manuscrits précieux : l'abrégé d'un dictionnaire arabe, et les Proverbes d'Abou-Obaid. Les savants n'avaient sur ce poète que de vagues renseignements : Rivault, possesseur de ses œuvres, les fit traduire par un chrétien maronite, et en communiqua dans la suite le texte et la traduction à Casaubon, à Joseph Scaliger, à Erpenius. Erpenius les publia (3).

Rivault était de retour à Paris en 1599, puisqu'en

(1) *Dessein d'une Académie*, p. 14, verso.

(2) *Ibid.* p 6.

(3) Voici ce que déclare Erpénius, dans son édition des Proverbes d'Abou-Obaid : « Nactus est hunc Proverbiorum libellum vir clarissimus doctissimusque, Dominus de Florence, christianissimi Regis Ludovici XIII praeceptor, qui eumdem, ut est linguarum orientalium valdè studiosus, ab Arabe quodam Maronita in latinum sermonem transferendum sibi curavit, et, in patriam reversus, cum viro clarissimo Isaac Casaubono communicavit. »

cette année, il publiait : *Discours du point d'honneur touchant les moyens de bien connaître et pratiquer*; Paris, 1599, in-12. Nous ne connaissons que le titre de cet ouvrage. En l'année 1602, il parcourait la Hollande et rencontrait, à Leyde, Joseph Scaliger, avec lequel il avait divers entretiens sur l'astronomie. De retour en France, il était nommé par Henri IV, le 4 novembre 1603, gentilhomme de la chambre du roi, et prêtait serment, en cette qualité, le 5 février 1604. Il importe sans doute que nous fassions connaître ces diverses circonstances; mais à ces détails biographiques nous devons en ajouter d'autres qui sont moins connus, et qui sont peut-être plus intéressants.

Depuis qu'il avait quitté la maison paternelle, D. Rivault avait eu surtout à cœur de fréquenter les savants et les beaux esprits. A Paris, il voyait Isaac de Casaubon, professeur de belles-lettres et bibliothécaire du roi : il étudiait d'ailleurs avec zèle l'hébreu, l'arabe, le grec et toutes les parties des sciences mathématiques. On le comptait au nombre des érudits. Au mois d'avril 1604, il fut curieux de se rappeler au souvenir de Joseph Scaliger, et lui écrivit une lettre à laquelle celui-ci répondit dans les termes les plus honorables (1). La lettre de Rivault fut transmise à Scaliger par Casaubon, avec cette note : « Je vous fais parvenir aussitôt après l'avoir reçue, une épître d'un de mes amis à laquelle je joins quelques mots. Vous connaissez de visage l'auteur de cette épître; il était dans votre ville peu de temps, si j'ai bon souvenir, avant le

(1) *Epistolæ Jos. Scaligeri*, lib. II. Sous cette date : Leyde, 16 Kal. Maii Juliani 1604.

commencement de l'année. Si vous le connaissiez davantage, vous l'aimeriez, j'en suis certain, autant qu'il vous respecte et vous admire. Il a cultivé toutes les branches de la littérature; il a étudié même l'arabe, à Paris et à Rome, lorsqu'il était dans cette ville. C'est de lui que je tiens le livre des Proverbes Arabes. Mais il s'est principalement occupé des mathématiques, et je sais pertinemment qu'il a beaucoup écrit sur cette matière. Il a traduit Archimède en latin et en français, pour le mettre entre les mains de nos gentilshommes. Ayant trouvé chez moi votre lettre sur la *Démonstration de l'acier*, il a cru devoir saisir cette occasion pour vous provoquer. Je pense que cela ne vous sera pas désagréable. Je puis vous garantir que c'est un homme modeste et digne, à mon jugement, de tous vos égards (1). » Or, ce n'est pas un adulateur vulgaire, c'est le docte Isaac Casaubon qui s'exprime en ces termes sur la personne de David Rivault : dans une autre de ses lettres, il lui donnera le titre de « vir erudissimus ; » ailleurs il le désignera comme également habile dans les mathématiques et dans les langues, « eximius mathematicus et linguarum etiam exoticarum apprimè peritus (2). » Rivault fut jaloux de mériter ces témoignages d'estime. Il avait fait de curieuses recherches sur les machines de guerre, sur l'emploi des armes à feu, la forme et la portée des projectiles ; en 1605, il publia sur cette matière un petit traité qui fut loué par les experts : *Les Élémens de l'artillerie, concernant tant la première invention et théorie que la pratique du canon* ;

(1) Casauboni *Epistolæ*. T. 1 p. 206 de l'édit. de 1704.
(2) *Epist*. T. II, p. 204.

Paris, Beys, 1605, in-8. Ce livre est dédié à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.

Il ne nous appartient pas de le juger ; nous rappellerons simplement, d'après les dires de Rivault, quelle était de son temps l'opinion accréditée sur l'origine des armes à feu. On racontait que, dès la plus haute antiquité, les populations indiennes avaient connu les effets de la poudre et s'en étaient servi pour lancer au loin des projectiles meurtriers. Non seulement, disait-on, les Chinois ont anciennement fait usage de l'artillerie pour repousser l'invasion des Tartares, mais quand Alexandre vint attaquer les Oxidraques, il fut contraint de renoncer à son entreprise par la résistance vigoureuse que ceux-ci lui opposèrent, en lançant la foudre et les éclairs du haut de leurs murailles. On ajoutait qu'un Allemand, Berthold Swartz, ayant pénétré dans les Indes, en avait rapporté l'art de fabriquer la poudre. Telles étaient les hypothèses accréditées encore au XVIIe siècle : mais on ignorait la découverte faite, vers l'année 1205, par Roger Bacon; il paraît même qu'on avait oublié l'heureuse expérience tentée par les Anglais, en 1346, à la bataille de Crécy, car, suivant David Rivault, le vénitien Giovani Barberigo avait le premier employé le canon, en 1379, pour défendre Chioggia contre les Génois. Cet ouvrage de Rivault paraît avoir été fort goûté par le public : il en donna une seconde édition en 1608, « enrichie de l'invention, description et démonstration d'une nouvelle artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau pure, et a néantmoins une incroyable force; plus d'une nouvelle façon de pouldre à canon très violente, qui se faict d'or. » L'inventeur de cette nouvelle artillerie n'est pas notre Rivault, mais un cer-

tain Marin Bourgeois, mécanicien à Lisieux. Il ne serait peut-être pas inutile de rechercher en quoi la découverte de ce mécanicien peut différer ou se rapprocher de quelques inventions modernes; mais nous reconnaissons notre incompétence en cette matière. Dans ses leçons publiques faites à Cambridge en 1664, et publiées à Londres en 1683 (1), le célèbre Isaac Barrow a plus d'une fois critiqué les *Éléments de l'artillerie* : ils l'ont encore été, en 1685, par François Blondel, dans son *Art de jeter les bombes*. Mais quand on prend la peine de réfuter un livre un siècle environ après qu'il a vu le jour, cela prouve le succès de ce livre.

En l'année 1605, Rivault accompagna le jeune Guy de Coligny, comte de Laval, qui allait en Hongrie servir l'empereur contre les Turcs (2). Ils quittèrent Paris le 29 août; mais à peine étaient-ils arrivés au camp des Chrétiens, qu'il leur advint une grave mésaventure. Dans une retraite près de Komore (3), sur le Danube, le 30 décembre, le comte de Laval fut atteint par un coup d'escopette dans le bas-ventre : pour sa part, Rivault reçut deux coups de cimeterre et un coup de hache au défaut de ses armes. Les blessures de Rivault ne devaient pas avoir d'autres suites; mais celle du comte fut mortelle. Ses compagnons de voyage rapportèrent son corps

(1) En 4 vol. in-fol.

(2) Voici, suivant Ménage, les autres gentilshommes qui partirent avec le comte de Laval : les sieurs de Marolles (père de l'abbé de Marolles), de Touchet, des Angles, d'Ivrandes, de Maineuf d'Aubigny, de Rucqueville, des Bardes, de Marcoognet, de Tilloy, de Lambert, de Liscoë, de la Linardière, de Crespi, de Kaimoura. Nous n'oublierons pas non plus de rappeler le nom de Guichard, maître d'hôtel du comte.

(3) Ménage dit au siége de *Gomor*. Mme Duplessis-Mornay, dans ses *Mémoires*, p. 448, dit *près de Sienna*. Nous ne connaissons pas ces lieux.

en France, et il fut enseveli dans l'église de Saint-Dominique de Laval (1). Rivault fit le récit de leur malheureuse expédition dans un opuscule dont voici le titre : *Lettre à Madame la maréchalle de Fervaques, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu M. le comte de Laval, son fils* ; Paris, 1607, in-12.

Après cette malheureuse campagne, Rivault déposa ses armes, pour ne plus les reprendre, et se consacra tout entier aux travaux de l'esprit. En 1608, il publia *L'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe :* La sagesse de la personne embellit sa face, *estendu en toute sorte de beauté, et ès moyens de faire que le corps retire en effect son embellissement des belles qualitez de l'âme* ; Paris, Berthauld, in-12. Le titre de ce livre dédié à la reine Marie de Médicis, nous apprend ce qu'il contient ; voici quelques vers de Malherbe qui le disent mieux encore :

> Voyant ma Caliste si belle
> Que rien ne s'y peut désirer,
> Je ne me pouvois figurer
> Que ce fust chose naturelle.
> J'ignorais que ce pouvoit estre
> Qui lui coloroit ce beau teint
> Où l'Aurore mesme n'atteint,
> Quand elle commence de naistre.
> Mais, Flurance, ton docte escrit
> M'ayant fait voir qu'un sage esprit
> Est la cause d'un beau visage,
> Ce ne m'est plus de nouveauté

(1) Le comte de Laval avait été de la religion réformée, mais, dans un voyage qu'il avait fait en Italie, il avait été pressé par le Pape de rentrer dans la communion catholique. Le P. Coton acheva sa conversion. Il y a quelques détails à ce sujet dans les *Mémoires* de Mme Duplessis-Mornay, p. 446 et suiv. de l'édit. de 1824.

Puisqu'ell' est parfaitement sage
Qu'elle soit parfaite en beauté.

L'Art d'embellir est donc un traité de morale; mais ce n'est pas une de ces dissertations austères et chagrines dont la lecture fatigue l'esprit : la manière de Rivault est facile, enjouée, comme celle de Montaigne ; quelques chapitres de *l'Art d'embellir* pourraient paraître détachés des *Essais*, s'il y avait, dans la phrase de Rivault, non plus d'élégance, mais plus de trait.

Dans ses courses en Italie, Rivault avait été séduit par les mœurs faciles et polies de la société romaine. Il visita de nouveau ce beau pays vers l'année 1610, et, se trouvant à Rome, il se fit recevoir dans l'Académie des Humoristes. Le jour de sa réception, il lut devant ses collègues un discours latin, qui fut publié sous ce titre : *Minerva Armata, sive de conjungendis Litteris et Armis oratio;* Romæ, 1610, in-8°. C'est un discours de vingt-six pages, sur un sujet que Rivault a traité plus d'une fois. De retour en France, en 1611, il fut nommé, par brevet du 28 avril, sous-précepteur du jeune roi, et son lecteur, c'est-à-dire son professeur en mathématiques, avec une pension de 3,000 livres. L'année suivante, il obtint le titre de conseiller-d'état, et, à la mort de Nicolas Lefebvre, qui exerçait la charge de précepteur en chef, Rivault fut, le 4 novembre, pourvu de cet emploi (1). C'était une affaire importante qui devait occuper tous ses loisirs.

Dès sa présentation à la cour, Rivault avait entrepris de réaliser, sur ce vaste et splendide théâtre, un grand projet de réforme dont il avait exposé le préam-

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 232.

bule dans sa *Minerva Armata*. Il s'agissait d'arracher la noblesse à ses occupations frivoles et de lui communiquer la passion de l'étude, le goût des lettres. Pour atteindre ce désirable résultat, Rivault proposa d'établir à la cour, sur le plan des académies italiennes, une compagnie savante composée d'un certain nombre de membres élus, d'un directeur, de deux assistants, d'un secrétaire, d'un trésorier et de six observateurs : en outre, il rédigea des statuts pour cette assemblée, en régla les attributions, et détermina les limites de sa compétence doctrinale. C'est ce que nous trouvons dans l'opuscule suivant : *Le dessein d'une Académie, et de l'introduction d'icelle en la cour;* Paris, Lecourt, 1612, in-8°. Ce projet fut favorablement accueilli : l'Académie fut constituée et tint ses séances au Louvre. C'est Rivault qui fit le discours d'ouverture. Nous avons ce discours sous ce titre : *La leçon faicte en la première ouverture de l'Académie royale*, le 6 de may, 1612; Paris, P. Lecourt, 1612, in-8. C'est un morceau de style très précieux, très guindé, dans lequel Rivault déclare naïvement que son Académie doit devenir une pépinière de Platons, d'Arcésilas, qui auront à la fois pour disciples d'autres philosophes aussi bons capitaines que Socrate, d'autres capitaines aussi lettrés que ce grand Scipion qu'on voyait dans les loisirs de la paix, suivant le témoignage de Tite-Live, « se pourmener dans une classe avec une robbe longue et des pantoufles, et sortir de là plus capable de vaincre Hannibal (1). » Toute la harangue de Rivault étant écrite sur ce ton, elle nous semble peu grave, mais elle ne

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, page 17.

dut pas être mal accueillie par les assistants; c'était le ton ordinaire des beaux-esprits.

Entrons maintenant dans les appartements les plus retirés du Louvre et assistons aux leçons données au roi par son docte professeur. Nous avons deux cahiers de ces leçons: le premier contenant six discours publié en 1613, in-8°, sans titre; le second, qui se compose d'un certain nombre de leçons, publié en 1614, in-8°, par Ant. Estienne, sous ce titre: *Discours faicts au roy en forme de catéchèses*. Ajoutons qu'au témoignage de D. Liron (1), un arrière petit-neveu de Rivault de Flurance, M. Rivault, avocat au Mans, possédait, en deux volumes in-8°, un recueil manuscrit de soixante-seize autres discours adressés au roi, du 1er janvier 1613 au 2 mars 1614. Ceux que nous connaissons nous permettent d'apprécier ce que pouvaient être les autres. Ce sont les plus singuliers des discours. Prenant tour à tour pour matière le symbole des apôtres et les commandements de Dieu, Rivault discute sur les questions théologiques dans le langage le plus mondain. Pour démontrer tel article de foi, il va chercher ses arguments non seulement dans les écrits des philosophes profanes, mais dans ceux des historiens : il assimile les choses les plus disparates, il compare les faits rapportés dans la légende biblique aux évènements contemporains, et il étonne, il confond l'esprit par la bizarrerie de ces rapprochements. C'est de la théologie appliquée à la politique, mais non pas avec la gravité sereine de Fénélon, non pas avec l'âpre autorité de Bossuet: Rivault est toujours un discoureur vulgaire, et, quand il veut

(1) *Singularités historiq. et litt.* t. I, p. 470.

prendre le ton solennel, on croirait qu'il traduit quelque passage des fameux *Sermons* de Menot.

Mais il ne se contentait pas de commenter à sa manière, devant son auguste écolier, le symbole et les commandements; il lui faisait lire encore les plus élémentaires des écrits que l'antiquité nous a laissés sur la politique. C'est ainsi qu'il traduisit pour son enseignement les *Rémontrances de Bazile, empereur des Romains, à Léon son fils;* Paris, Lecourt, 1612, in-8° (1). Il l'aidait encore à traduire lui-même soit de latin en français, soit de français en latin, divers opuscules, divers fragments d'anciens auteurs, et, pour l'encourager dans ce travail, il en communiquait à toute la cour, à toute la France, par le moyen de la presse, les merveilleux résultats. Ainsi nous avons : les *Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roy très chrestien Louis treiziesme en ses leçons ordinaires;* Paris, Lecourt, 1612, in-8° : *Quædam ex lectionibus christianissimi Francorum regis Ludovici XIII*; Lutetiæ, P. Curtius, 1612, in-8°; cahier de dix-sept pages, ne contenant que des versions et des thèmes faits par Louis XIII sous les auspices de Rivault; et enfin : *Parva christianæ pietatis officia per christianissimum Ludovicum XIII ordinata*; Parisiis, 1612, in-12.

Rivault jouissait d'une grande faveur près de son jeune élève et près de la Reine-régente, quand il se perdit par un écart de conduite. Louis XIII avait un chien qu'il aimait fort. Rivault connaissait toute la vivacité de cette affection, et comme cet animal assistait avec son

(1) Imprimé par A. Estienne. En 1646, l'édition étant épuisée, A. Estienne en fit une nouvelle, à la demande du marquis de Villeroy.

maître aux leçons et aux discours catéchétiques de Rivault, celui-ci le faisait quelquefois intervenir dans ses démonstrations, en manière d'argument. Si, par exemple, il dissertait sur les facultés sensitives de l'âme, ces facultés qui, suivant Aristote et St-Thomas, sont communes aux hommes et aux bêtes, il disait pour conclure : « V. M. recognoist tout cela en son chien, car il court, il sent; si on le pique, il s'aigrit de cholère et de désir quelquefois de vous suivre; il voit, il se nourrit, il s'imagine même en dormant d'aller à la chasse, et sait choisir son maistre entre nous tous (1). » Eh bien! dans un jour néfaste, Rivault oublia les égards qu'il devait à cet animal bien-aimé : troublé par ses ébats, importuné par ses bruyantes caresses dans un moment où sans doute il s'élevait aux plus hautes régions de l'éloquence, il chassa loin de lui ce turbulent, et... quelle inconvenance! il le frappa. Le chien piqué *s'aigrit de colère* : l'écolier, doué, comme il a été dit, de facultés sensitives analogues à celles de son chien, s'emporta comme lui, et, pour le venger, s'élança sur le malheureux docteur et lui rendit coup pour coup (2). Un tel évènement ne pouvait manquer de causer un grand scandale. Prévoyant sa disgrâce, Rivault fit ses adieux à la cour.

C'est durant cette retraite qu'il s'occupa de rassembler les divers écrits d'Archimède, et d'en donner une édition. Elle parut en 1615, sous ce titre : *Archimedis omnia quæ extant novis demonstrationibus commentariisque illustrata*, per Davidum Rivaltum à Flurentia;

(1) Premier cahier. Second discours, p. 23.

(2) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 222.

Parisiis, Morellus, 1615, in-fol. Le texte grec est accompagné d'une traduction, de notes, et, comme l'indique le titre, de démonstrations nouvelles. Rivault y a joint les commentaires d'Eutocius d'Ascalon, quelques fragments d'anciens géomètres, une vie d'Archimède et un discours adressé aux gentilshommes français pour les encourager à l'étude des mathématiques. Naudé goûta fort la traduction de Rivault : Jean Wallis vint ensuite prétendre qu'elle ne valait pas celle de Jacques de Crémone. Cette opinion ne fut pas partagée par le P. Richard, professeur royal à l'Académie de Madrid, lequel en fit une édition nouvelle en 1646. Suivant Casaubon, Rivault aurait traduit Archimède en latin et *en français;* mais cette traduction française n'est pas autrement connue.

Si graves qu'eussent été les motifs et les suites de la querelle survenue entre Louis XIII, son chien et son précepteur, il y eut bientôt une réconciliation générale : pour témoigner à Rivault la sincérité de son retour, le roi donna 600 livres de pension à l'un de ses neveux, lui promit un évêché, et le chargea d'aller accompagner à Bayonne Madame Elisabeth de France, mariée au roi d'Espagne. C'est en revenant de ce voyage que Rivault mourut à Tours, au mois de janvier 1616, âgé de quarante-cinq ans (1).

LEGAUFFRE (AMBROISE).

AMBROISE LEGAUFFRE, né au Grand-Lucé, en 1568, fit ses premières études chez les PP. jésuites du collége

(1) *Observations de Ménage*, au lieu cité.

de Clermont. A dix-huit ans, on le désignait comme un excellent humaniste, et il quittait la classe du P. Sirmond, pour aller faire un voyage dans les Flandres. C'est dans ce voyage qu'il vit Juste-Lipse, et devint son ami (1). Il était de retour en France et passait par Caen, lorsque la faculté de droit de cette ville, jalouse de s'attacher un jeune homme de si grande espérance, lui offrit une chaire et le sollicita vivement de vouloir bien l'occuper. Il y consentit, mais le nouvel évêque de Bayeux, Jacques d'Angennes, s'empressa de lui offrir, dans son diocèse, les titres de chanoine et de grand-vicaire. Legauffre accepta ces titres et les réunit plus tard à ceux de trésorier de l'église de Bayeux (1609), et de vice-chancelier de l'Université de Caen. Il paraît qu'il s'acquitta très convenablement de ces hauts emplois : c'était un homme petit de taille, actif, intelligent, plein de zèle pour les affaires dont il avait la charge et la responsabilité, d'une intégrité à toute épreuve, très sévère en ce qui regarde la discipline et s'occupant des pauvres comme de sa famille (2). Il s'était acquis une si bonne renommée, que la province de Normandie le choisit comme un de ses représentants aux Etats-Généraux de 1614. Ambroise Legauffre mourut le 23 novembre 1635, à l'âge de soixante-sept ans : son corps fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église cathédrale de Bayeux. Il eut pour successeur, dans sa charge de grand-vicaire, Michel Durocher, fils d'un marchand de Lucé, compagnon de son enfance et de ses

(1) Huet, *Origines de Caen*, ch. 24. — Hermant, *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 495.

(2) Huet, *Origines*, au lieu cité.

études, qu'il avait donné pour aumônier à l'évêque Jacques d'Angennes (1).

Ambroise Legauffre laissait, en mourant, un abrégé des Décrétales, qui fut publié par son neveu Hubert-François Legauffre, maître des comptes à Paris, sous ce titre : *Ambrosii Legauffre Synopsis Decretalium, seu ad singulos Decretalium titulos methodica juris utriusque mutationum distinctio*; Parisiis, Clousier, 1656, in-fol. Huet nous apprend que cet ouvrage fut très estimé. On le rencontre difficilement aujourd'hui.

TAHUREAU (PIERRE et JACQUES).

De son mariage avec damoiselle Marie Tiercelin, de la noble famille des sieurs Tiercelin de la Roche-du-Maine, en Poitou, Jacques Tahureau, sieur de la Chevallerie et du Chesnay, juge du Maine, eut deux fils qui, dès leur jeunesse, donnèrent les plus belles espérances. L'un et l'autre ils furent destinés à la profession des armes, dans laquelle s'était rendu si célèbre un de leurs ancêtres, la grande gloire de la France chevaleresque, Bertrand du Guesclin; mais, après avoir fait quelques campagnes, ils manifestèrent l'un et l'autre des inclinations toutes pacifiques.

L'aîné, PIERRE TAHUREAU, nous est représenté par La Croix du Maine comme « l'un des plus sages et advisez gentilshommes et des plus doctes et lettrez ; » il était, ajoute ce bibliographe, très versé dans la jurisprudence, mais dédaignant sans doute la robe longue,

(1) Hermant, au lieu cité.

il ne faisait pas métier d'un savoir laborieusement acquis, et quand on lui demandait son avis sur une question judiciaire, il conseillait toujours non de plaider, mais de transiger. Nous n'avons pas d'autre renseignement sur ses travaux littéraires que celui-ci : « Ledit Pierre Tahureau a escrit plusieurs for beaux et doctes livres, lesquels il n'a encores mis en lumière ; sçavoir est : un livre de la Police et République françoise, contenant un discours des Estats et Offices, tant des nobles que de ceux de la robbe longue, et de leur première institution. Il n'est encores imprimé. — L'Histoire de nostre temps, soubs les règnes des rois de France, François premier, Henry second, François second, Charles neufiesme et Henry troisième à présent régnant. Elle n'est encores en lumière.— Plusieurs Poésies françoises, non encores imprimées, sinon quelques-unes qui sont avec les œuvres de son frère (1). » Tous ces ouvrages, s'ils ont existé, sont perdus. On ne trouve pas même, dans les *Poésies* de Jacques Tahureau, les vers que La Croix du Maine prétend y avoir lus.

Parlons maintenant de JACQUES TAHUREAU. Celui-ci n'est pas un écrivain problématique ; c'est un prosateur distingué, c'est un poète excellent, c'est une des gloires du Maine ! Voici d'abord le catalogue des éditions de ses œuvres. *Poësies de J. Tahureau ;* Poitiers, Marnef, 1554, in-8°. *Sonnets, Odes et Mignardises amoureuses de l'Admirée;* chez le même, à la même date. *Les Poësies de J. Tahureau, mises toutes ensemble;* Paris, Nic. Chesneau, 1574, in-8° : il y a des exemplaires de cette édition au

(1) La Croix du Maine, *Biblioth. françoise*, au mot *Pierre Tahureau*.

nom des libraires Ruelle (1) et Rob. Le Magnier (2); le même recueil fut publié à Lyon la même année, chez Rigaud, in-16, sous le titre de *Odes, Sonnets et autres Poésies gentiles et facétieuses de J. Tahureau* (3). *Oraison au Roi, de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue françoise*; Paris, Ve Maurice de la Porte, 1555, in-4°. Ce discours, assez insignifiant, est en prose : à la suite se trouvent quelques poèmes reproduits dans les éditions des *Poésies* de l'année 1574 (4). *Les Dialogues de feu J. Tahureau, gentilhomme du Mans*; Paris, Buon, 1562, in-8° (5), publiés par les soins de Maurice de la Porte : quatre autres éditions de 1565, 1566, 1568, 1570, portent le nom du même libraire; Du Verdier nous en désigne une autre de Lyon, 1568, in-16, et nous trouvons dans la *Bibliographie* de M. Desportes ces autres indications : Paris, 1574, 1576, 1580; Rouen, 1583, 1589, et Anvers, 1574, in-16. L'éditeur Maurice de la Porte raconte, dans ses *Epithètes*, que J. Tahureau laissa cet ouvrage inachevé, et qu'il devait se composer de quatre dialogues. La Croix du Maine avait annoncé, d'autre part, que, possédant une copie des deux dialogues imprimés bien plus ample que celle de Maurice de la Porte, il en donnerait une autre édition; mais c'est un dessein que La Croix du Maine n'a pas exécuté,

(1) Cat. de La Vallière, deux. part. t. IV, p. 79.

(2) *Biblioth. franç.* de Du Verdier.

(3) On trouve encore des fragments des poésies de Tahureau dans le *Parnasse des Poëtes françois modernes*, de Gilles Corrozet, aux pages 31, 63, 64, 69, 102, 137.

(4) Si ce n'est, toutefois, une Epître aux Muses sur la mort du jeune comte de Tonnerre, Henri du Bellay. Cette Epître élégiaque ne se voit pas dans le recueil de 1574.

(5) *Biblioth. françoise* de La Croix du Maine.

comme beaucoup d'autres du même genre. Enfin, ce bibliographe attribue à J. Tahureau une traduction en vers français de l'*Ecclésiaste*, et divers autres poèmes et discours qui sont restés manuscrits ainsi que cette traduction.

Né dans la ville du Mans en 1527, J. Tahureau suivit d'abord la carrière à laquelle il avait été destiné par la volonté paternelle; il prit l'épée, et alla se ranger au nombre des gentilshommes français dont Charles-Quint éprouva, dans les plaines d'Italie, la fière vertu, l'indomptable courage. Mais avant de partir pour cette expédition lointaine, Tahureau avait fait la rencontre d'une jeune fille de Tours dont le souvenir occupait beaucoup trop son esprit :

> L'an quatorziesme à peine commençoit
> A me pousser hors de l'enfance tendre,
> Quand ton œillade esclave me fist rendre
> De ce bel œil qui le mien caressoit (1).

Amour très précoce et qui paraît d'ailleurs avoir été très vif et très durable. Aussitôt qu'il fut permis à J. Tahureau de revenir en France, il se hâta de profiter de cette permission, et d'accourir aux lieux habités par son *Admirée*. Mais n'est-ce pas alors que la trop tendre demoiselle fut unie par le lien du mariage à quelque infortuné tourangeau? On peut le croire. Plusieurs fois, dans ses poèmes, Tahureau maudit *le sot Vulcan* (2) qui lui a ravi sa maîtresse :

(1) *Poésies*, p. 67.
(2) *Poésies*, p. 89 *verso*.

J'estois un soir sur l'aréneuse grève
(Commun plaisir aux nimphettes de Tours),
Me promenant par maints folâtres tours,
Pour œillader ce bel œil qui me grefve :
Mais ce cruel, dont je n'ay point de tresve,
Soudain, soudain par un de ses destours
Me vint priver du bien de mes amours
Par un Vulcan qui lors me les enlève... (1)

Ce qui nous fait supposer que les disgrâces de Tahureau eurent lieu à son retour des guerres, c'est que nous le voyons, vers ce temps, s'établir à Paris, et commencer à gémir en vers sur l'inconstance et les rigueurs du sort. Tous les poètes sont-ils amoureux? on en doute; mais on s'accorde à dire que tous les amoureux sont poètes : c'est, ajoute-t-on, un des symptômes de leur folie. Tahureau laissa donc l'épée pour suspendre à son côté la guitare aux galants accords. Ronsard fut son maître : il adopta résolument la cause de la nouvelle école et traita l'ancienne avec beaucoup de mépris (2). Ses condisciples, ses amis furent P. Paschal, Denisot, Jodelle, Mellin de Saint-Gelais, Jean de la Péruse, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf. Il eut avec celui-ci les plus intimes rapports : la conformité de leur âge, de leurs goûts et de leur manière poétique les avait rapprochés. Ils vivaient ensemble, s'entretenant de leurs amours sans aucune discrétion, et s'adressant des conseils réciproques sur les choses de leur métier. Tahureau dit à Baïf :

Combien de fois élongné
De ce rude populaire,

(1) *Poésies*, p. 87.
(2) *Poésies*, Advertiss. au lecteur.

Tes pas m'ont accompaigné
Par maint bosquet solitaire?
Combien avons-nous passé
De chaleurs soubs la ramée,
Et tes beaux vers compassé
A ma guiterre animée? (1)

Enfin, après avoir pris une part active aux luttes de la jeune école contre ses détracteurs attardés, après avoir obtenu les applaudissements les plus flatteurs dans la brillante compagnie des nouveaux poètes, il se retira dans une campagne qu'il possédait au Maine. Il nous a donné la description de ce lieu : « Tu peus voir là au-dessus, en ce petit lieu montueus, une maison quarrée faicte en terrasse, appuyée de deus tourelles d'un costé, et de ce costé mesme une belle veüe de prairie en bas couppée et entrelassée de ces petits ruisseaus qui ont ainsi le cours vague et tortu : de l'autre costé, ceste touche de bois fort haute et ombrageuse, dont l'un des deux bouts prend fin à ces rochers bocageus que tu vois à un des détours de ceste prée, et l'autre au commencement de ceste grande plaine qui est un peu au-dessous de ceste maison que je t'ai monstrée... Or, tu vois une maison qui est mienne, et si tu me veus faire tant de bien que d'y venir prendre le disner, je te montrerai plus amplement les commodités et situation du lieu qui est possible telle que tu y prendras quelque plaisir (2). » On pourra rechercher où se trouvait cette retraite. Tahureau y fut à peine établi, que, pour mettre fin aux agitations d'une vie légère, il se maria. Il

(1) *Poésies*, Advertiss. au lecteur, p. 36 *verso*.
(2) *Dialogues* de Tahureau, à la fin du premier, p. 149.

avait célébré, dans ses *Poésies*, les amours faciles; il avait déclamé dans ses *Dialogues* contre la corruption cynique et les ruses traîtresses des femmes de la ville et de la cour : mais oubliant à la fois et ses vers galants, et sa prose renfrognée, il demandait à des noces légitimes le calme et les douces satisfactions du foyer domestique. Il ne lui fut pas donné de faire une longue épreuve de cette nouvelle existence, car peu de temps après son mariage, il mourut, étant encore à la fleur de l'âge : il n'avait que vingt-huit ans.

Pasquier, comme le fait observer la Monnoye (1), a mal à propos raillé l'auteur des *Dialogues*. Ce livre, écrit avec beaucoup de verve et d'esprit, doit être compté parmi les meilleures productions de l'esprit satirique. Ce n'est pas la fine raillerie de Montaigne, ce n'est pas le franc parler de Rabelais; c'est le genre intermédiaire. Si toutes les prescriptions du goût ne sont pas observées dans ces libres discours, ils se recommandent par la vivacité du langage, la vigueur du trait, la précision hardie de l'épithète, l'abondance toujours pittoresque de la période : nous n'hésitons pas à dire que les *Dialogues* de Tahureau méritent une place distinguée dans toutes les bibliothèques littéraires.

Cet écrivain est, toutefois, moins connu et moins recommandé comme prosateur que comme poète. M. Sainte-Beuve l'a nommé le Parny du XVIe siècle (2), et à bon droit. Il s'est quelquefois essayé dans le grand vers, et n'y a pas mal réussi; il y a des périodes bien

(1) Notes de l'édit. de La Croix du Maine, donnée par Rigoley de Juvigny.

(2) *Tableau hist. et critiq. de la Poésie française*, p. 97 de l'édit. de 1843.

soutenues dons son épître au cardinal de Lorraine (1) : mais ce n'était pas là, toutefois, le genre qui convenait le mieux à la nature de son talent. Il le comprit lui-même, et après avoir tiré quelques sons rauques et suspects de la trompette guerrière, il prit, nous dit-il, la guitare pour ne la plus quitter :

J'avois quelquefois entrepris
De tonner l'horreur des alarmes,
Et comment on ravit le prix,
Forcenant parmy les gendarmes;
Comment le soldat furieux,
Noir de sueur, de sang, de poudre,
Tempeste et froisse, audacieux,
L'ennemi d'une horrible foudre.

Je m'enroüay d'un cry plus fort
Que la lire mignardelette,
Cornant le martial effort,
Subject bien loing de l'amourette;
Je vomissoy d'un plus haut ton
L'horreur, le massacre, l'orage
Du meurdrier foudroyant canon
Ronflant d'une grondante rage.

Le brusque cheval hannissoit
Reñant par la gendarmerie,
Et, brave à l'approcher, froissoit
Les bandes de l'infanterie :
Deux camps pesle-mesle broüillez
Se chargeoyent d'une horrible audace
Descouvrans leurs harnois souillez
Du sang des gisans par la place...

Mais je racle tout ce projet :
Maintenant je quitte les armes,

(1) *Poésies*, page 11, *verso*.

> Hélas! fatalement subject
> A de plus piteuses alarmes!
> Hélas! mon amoureux papier
> Ne veut plus souffrir que des plaintes... (1)

J. Tahureau laissait donc à Ronsard, à la Péruse, les grands sujets, les grands desseins, et, prenant un plus humble ton, il suivait mieux le penchant de sa Muse :

> D'amours je vy et d'amours je respire;
> D'amours friand, d'amours je veux escrire...

Les plus remarquables de ses poésies sont, en effet, des poésies galantes : on en trouve même, dans son recueil, de très galantes, et ce ne sont pas les moins estimables; tous ses *baisers* sont enivrants. M. Sainte-Beuve a reproduit un de ces *baisers* (2) qui vaut assurément ceux de Jean Second : nous n'oserions pas en citer quelque autre; nos oreilles sont devenues trop chastes pour supporter tous les détails de ces descriptions passionnément érotiques : nous ne pouvons que recommander aux curieux, aux lettrés, le deuxième *baiser*; c'est le plus vif et tout ensemble le plus voluptueux de ces petits poèmes. Voici des vers plus graves auxquels, nous n'en doutons pas, on accordera quelque estime; c'est le portrait du poète :

> . . . .
> Il n'éclaircist son héritage
> Il n'ipothecque point ses champs
> Aux plus pécunieux marchans,
> Pour enfler des armes la rage :

(1) *Poésies*, p. 87.
(2) Ouvrage cité, p. 96.

Il n'ha jamais le corps voûté
Pour se corrompre en la carrière
D'une course poudreuse et fière
Dessus un poulain mal domté...

Fraudant le droit et la raison
Il n'embreuvage la poison
Pour crocheter des bénéfices :
Jamais d'une nouvelle loy
Au fard de sa langue faussaire
Il n'ha séduit le populaire
Scismatizant en nostre foy.

Corrompu de pâle avarice,
Il n'ha menti dans un parquet,
Troublant, bavard, de son caquet
Les droits de la saincte police :
Jamais, compagnon d'un voleur,
Il n'ha détroussé au passage
Le marchant subject au dommage
D'un tel calumnieux malheur...

Pensif, triste, il ne thésorise,
Béant pallement après l'or ;
Mais il fait un plus cher trésor
D'un saint renom qui l'éternise...

Ains, fuyant les sottises vaines
De la vulgaire vanité,
Il suit l'honneste liberté,
Ami des choses plus certaines.
Bien luy plaist l'azur d'un ruisseau
Doré d'un sablonneux rivage,
Et le paisible frais ombrage
D'un verd boccageux arbrisseau.

Une gente cointe nimphette
Sans unguent, sans musq et sans fard,
D'un naturel friant regard
Luy darde au cœur mainte amourette,

Et dressant un beau lict de fleurs,
Au bord d'un pré dans la sausaye,
Avec elle il guarist la playe
De ses aigrelettes douleurs, etc., etc...

On ne saurait mieux faire connaître un poète qu'en citant ses vers : nous ne voulons pas toutefois prodiguer ici les citations ; qu'il nous suffise d'avoir fait connaître la manière lyrique de Tahureau, et d'avoir réclamé, pour ce poète facile et enjoué, une place honorable sur le Parnasse du XVIe siècle, près de son ami J. Ant. de Baïf.

MÉOT (JEAN).

On ne connaît JEAN MÉOT que par cette notice de La Croix du Maine : « Il a composé plusieurs comédies et tragédies françoises, lesquelles il a fait jouer et représenter en public, lorsqu'il estoit régent au collége de Gourdaine, situé en la ville du Mans. Elles ne sont encores imprimées. Il a escrit plusieurs poëmes sur le trespas du feu prince de Condé, Louys de Bourbon, et quelques vers sur la venue de M. le cardinal de Rambouillet, en son évesché du Mans. Il florissoit l'an 1574. » Les compositions dramatiques de Jean Méot ont sans doute eu peu de succès, puisque La Croix du Maine en a seul parlé.

HOYAU.

C'est le nom d'une famille qui occupe dans les fastes du Maine une place assez notable. Nous connaissons

d'abord un poëte de ce nom qui paraît avoir joui de quelque célébrité du temps de J. Tahureau. Celui-ci dit aux Muses, en les conviant d'aller habiter le Maine :

> Voyez ce beau lict de fleurettes
> Voyez ces courtines proprettes
> Qu'avec la Varie et HOYAU,
> Mon frère, vostre Tahureau,
> A part vous dresse, dans l'ombrage
> De ce feuillu-sonnant bocage (1).

Mais c'est là tout ce que nous apprenons sur ce poëte. Si curieux que La Croix du Maine ait été de transmettre à la postérité les titres littéraires des moindres écrivains nés dans sa province, il a négligé de mentionner celui-ci.

Nous lisons encore les noms de François HOYAU, né au Mans en 1664, échevin en 1685, qui obtint en 1690 l'office de procureur du roi; d'Honorat Hoyau, procureur du roi en la prévôté en 1690; de Jacques Hoyau, procureur du roi titulaire en 1693, et de François Hoyau, substitut titulaire du procureur du roi en 1698 (2). Au témoignage de l'abbé Ledru (3), l'échevin de l'année 1664 a composé quelque ouvrage historique; mais nous ignorons même le titre de cet ouvrage : il n'est rappelé dans aucun des catalogues que nous avons consultés.

(1) *Poésies* de J. Tahureau. Epître aux Muses.
(2) M. Cauvin. *De l'Administr. municip.*, p. 55 et 56.
(3) *Annuaire de la Sarthe*, an IX.

PEROT (R...).

Nicolas Bergeron, avocat au Parlement de Paris, l'un des savants les plus ingénieux du XVIe siècle, est désigné par la plupart des bibliographes comme auteur de l'opuscule suivant : *Table historialle contenant un abrégé de ce qui est advenu de plus notable depuis le commencement du monde jusqu'à présent;* Paris, 1580, 1584. Du Verdier a fait, toutefois, observer qu'il connaissait une édition de cette table imprimée « long-temps auparavant, » à Lyon, chez J. de Tournes, sous le titre de : *Sommaire des temps*. Or, suivant La Croix du Maine, ce *Sommaire des temps depuis la création du monde jusqu'à présent*, aurait été publié pour la première fois, à Paris, chez Vascosan, en 1562, par R. PEROT, né au Mans, et celui-ci n'aurait fait que traduire de latin en français l'ouvrage d'un certain Rodolphe Coudun, qui nous est tout-à-fait inconnu.

GUYART (FRANÇOIS).

Du Verdier (1) et Israël Spacchius (2) nous font connaître FRANÇOIS GUYART, né dans le Maine, comme auteur d'une introduction à l'étude de la logique, publiée sous ce titre : *Tractatus preambulatorius in omnem scientiam logicalem;* Lugduni, Nourrit, 1513, in-4° ou in-8°. Nous

(1) *Biblioth. Lat.*
(2) *Nomenclator script. Philos.*

n'avons pas d'autres renseignements sur ce livre, qui manque partout où nous l'avons recherché.

LA VAYRIE (JÉROME DE).

Nous lisons dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine : « HIEROSME DE LA VAYRIE, gentilhomme du Maine, sieur dudit lieu et de la Vaudelle, au bas pays du Maine, appelé vulgairement le pays de Nuz ou Nustrie, poëte latin et françois, théologien, orateur et historien. Il a traduit en françois les Harangues de Thucidide et de Tite-Live, non encores imprimées. Il a davantage traduit l'Histoire Romaine de Tite-Live, laquelle n'est encores imprimée : il la fist transcrire au Mans par un écrivain nommé Meserette, pour la faire imprimer. J'ai apprins cecy de Georges du Tronchay, sieur de Balladé. » Ces traductions n'ont pas été imprimées, et elles paraissent perdues, ainsi que les poèmes, les discours et les traités théologiques de Jérôme de la Vayrie. Tahureau a célébré ses mérites dans le sonnet suivant :

Si onques je chantay d'un écrit véritable
Les hommes d'icy-bas ornez de tout bonheur,
Vien, Caliope, vien me prester ta faveur,
M'inspirant de ta voix le chant très délectable.

C'est ores qu'il me faut de ton son plus sim::ble
Chanter et de toy-mesmes et de tes sœurs l'honneur,
Ton Vayrie, qui peut de sa docte douceur
Sus les poëtes latins se monstrer admirable ;

Qui de cent et cent mille autres vertus comblé

N'ha jamais peu souffrir voir son esprit troublé
De ces grosses erreurs que l'ignorance admire.

Bien heureux donq, livret, heureux si quelquefois
Dedans ses doctes mains arriver tu pouvois
Et qu'il te fist l'honneur seulement de te lire (1),

TARON (RENÉ et JEAN).

Voici dans quels termes La Croix du Maine parle de RENÉ TARON : « René Taron, advocat du roy au Mans, frère aisné de Jean Taron, sieur de la Roche, conseiller du roy au Mans, et encores de M. Taron, chanoine en l'église de laditte ville du Mans. Il estoit poëte françois et orateur et encores plus grand théologien. Il a traduit du latin en françois l'Apocalypse de S. Jean, laquelle n'est encores imprimée. Elle se voit escrite à la main avecques les commentaires dudit Taron sur icelle Apocalypse, le tout escrit de la main de maistre Nicole Manceau, sieur de la Gaudinière, grand amy dudit René. Ce livre fut baillé à Claude de Tesserand, gentilhomme parisien, pour le faire imprimer, et pour cet effet il l'envoya à Lyon; mais pour tout cela il n'est encores en lumière. Il a escrit plusieurs vers françois, tant pour servir de prières à Dieu que sur autres subjects, des troubles de France, etc., etc., non encores imprimez. Il mourut en la ville d'Alençon, l'an 1567, le 18° jour de may. » Nous n'apprenons pas qu'aucune des œuvres de ce René Taron ait été publiée depuis

(1) *Les Poésies de J. Tahureau*, p. 55, verso.

l'année 1584, et le m
doit avoir été perdu.
grettables.

La Croix du Maine s
« Ce seigneur de la R
du droit, s'est pleu aut
çoise. Outre cela, il est
grande et louable curiosi
de toutes sortes de beaux
bibliothèque est tellemen
l'une des plus belles et p
voire en Anjou et en Tour
belles et propres relieures c
mais pour avoir choisi les
exemplaires, à quelque prix
au Mans cette année 1584, et
aucunes de ses œuvres, que j
quand il voudra, en escrire de
sieurs différents subjects, estan
tant de beaux livres en sa poss
qu'il fera, ayant relasche aux a
estude qui est la jurisprudence.
rempli ce vœu de La Croix du Ma
quelque ouvrage, il n'en a rien fai
Nous n'avons de lui que des ve
grec de J. A. de Baïf, qui sont i
Poésies de J. Tahureau (1).

Nous ne voulons pas dire, toutef
ait peu mérité ces éloges dont La Cr
si prodigue à l'égard de ses amis. Tah

(1) Paris, 1574.

parmi les illustres Manceaux du XVIᵉ siècle (1), et, pour éterniser sa mémoire, il a pris soin de lui adresser une de ses meilleures odes. Nous ne pouvons nous abstenir d'en publier au moins quelques vers :

> Au temps passé, la poësie
> Richement docte fleurissoit,
> Et des plus grands princes choisie,
> Comme sainte les ravissoit....
>
> Mais où est maintenant le poëte,
> Où est, je vous pry, l'écrivain,
> Tant il ait la plume parfaite,
> Qui n'aille travaillant en vain?
> Il ne peut pas d'une couronne
> Se voir guerdonné seulement,
> Si luy-mesme ne se la donne,
> Servant encor d'esbatement.
>
> Toutesfois, mon Taron, ne pense
> Que je plaigne comme perdu
> Tout le temps qu'en ceste jouvence
> J'ay pour les Muses dépendu.
> Certes l'estude n'est pas vaine
> Qui se passe si guayement,
> Et qui, pour le fruict de sa peine,
> Cause un si grand contentement.
>
> Il est ainsi, je le confesse,
> Que j'ay voulu les vers choisir,
> Pour obeyr à ma jeunesse,
> Qui s'y baignoit d'un doux plaisir,
> Espérant bien tousjours que l'aage

(1) Dans son épitre aux Muses. Il leur dit :

> Voyez Trouillard, voyez Neveu,
> Et Taron qui dressent un vœu,
> Un vœu duquel, d'aage en autre aage,
> Nos neveux feront tesmoignage...

Tahureau, page 62 de ses *Poésies*.

Ces mignardises changeroit
Et que, d'un plus rassis courage,
De ces erreurs m'eslongneroit.

Puissay-je désormais ensuivre,
Mon Taron, un chemin plus seur,
Et, comme toy, sagement vivre,
Tentant un plus grave labeur !
Puissions-nous, en tranquille vie,
Désormais faire jugement
Des autres, dont la poësie
Nous déscunuira doucement (1).

MOREAU (JEAN).

JEAN MOREAU, docteur en théologie, chanoine en l'église de Saint-Julien, du Mans, est auteur d'une *Légende dorée* des évêques du Mans dont la bibliothèque de cette ville possède trois manuscrits, sous les n°s 97, 206, 245. Cette légende a été imprimée dans le recueil des Bollandistes, à la date du 16 avril. Voici le titre que portent les manuscrits : *Nomenclatura, seu Legenda Aurea pontificum Cenomanensium, ab anno Verbi incarnati* 902 *usque ad annum* 1572. C'est un abrégé du *Liber Pontificalis*, fait avec quelque discernement. L'auteur du *Cenomania*, Corvaisier, Bondonuet et l'abbé Renouard ont beaucoup pris dans cet abrégé, et P. Viel en a traduit une bonne part pour son *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints* (2).

La Croix du Maine et l'abbé Ledru (3) désignent la

(1) *Poësies* de J. Tahureau, p. 41, *verso*.
(2) *Hist. litt. du Maine*, t. I, p. 299.
(3) *Annuaire* de l'an IX.

ville du Mans comme le lieu natal de Moreau. Mais ils sont contredits sur ce point par une autorité qui paraît irrécusable, celle de Moreau lui-même. Tels sont, en effet, les termes de sa Dédicace à Ch. d'Angennes : « Clarissimo patri purpurato à Rambulleto, vigilantissimo Cenomanorum præsuli, Carolo d'Angennes, Johannes Morellus, *Lavallensis*, etc., etc., felicitatem ex animo precatur (1). » Il était donc de Laval. Il nous est moins facile d'établir la date de sa naissance. Aucun des trois manuscrits de la bibliothèque du Mans ne paraît être l'original. Celui qui porte le n° 206 est de la main de dom N. Prodhommeau, moine de Saint-Vincent, qui a fait cette compilation en 1618 : « Excerptum est hoc opus ex eodem D. Morello per F. N. Prodhommeau, Vincentium monachum, anno Domini 1618. » Or, l'épître dédicatoire de l'auteur à Charles d'Angennes étant de l'année 1572, il n'est pas invraisemblable que dom Prodhommeau ait connu J. Moreau. Il pouvait donc être bien informé de la date de sa mort, lorsqu'il ajoutait cette note à la préface de la *Légende dorée* : « Obiit authot et doctor Morellus 11 jan. ann. 1573, ætatis 77. » A ce compte Jean Moreau serait né en 1496. Mais voici d'autres renseignements qui ne s'accordent pas avec celui-là. La Croix du Maine, qui doit avoir entretenu des rapports familiers avec Jean Moreau, nous dit à ce sujet : « Il florist au Mans, cette année 1584, âgé de plus de 60 ans. » Si peu de confiance que mérite d'ordinaire le témoignage de La Croix du Maine, on ne le croira pas assez léger, assez étourdi, pour avoir, en 1584, compté parmi les vivants un homme mort en 1573. Re-

(1) Manuscrits du Mans, n° 206.

marquons, en effet, qu'il s'agit ici d'un personnage considérable dans le diocèse, d'un chanoine, du premier historien de la province. Il faut donc que le compilateur Dom Prodhommeau ait commis quelque erreur. Cette erreur avait déjà été remarquée et corrigée par le copiste du manuscrit qui porte le nº 245. Ayant d'abord reproduit la date de 1573, celui-ci a surchargé le chiffre 7 et en a fait un 8 : ainsi, Jean Moreau mort en 1583, à l'âge de 77 ans, serait né en 1506. Pour mettre d'accord ce copiste et La Croix du Maine, supposons que Jean Moreau a cessé de compter parmi les vivants vers l'année 1584.

Du Boulay et de Launoy vont maintenant nous aider à compléter cette biographie de Jean Moreau. En 1537, il enseignait la logique à l'Université de Paris, lorsque, le 14 janvier de cette année, il fut nommé procureur de la nation de France. Ensuite il étudia la théologie et fut reçu docteur en 1553. Ce sont les dates de du Boulay : suivant de Launoy, historien plus exact, J. Moreau aurait commencé dès l'année 1540 son cours de théologie, et il aurait reçu sept ans après, en 1547, les insignes du doctorat.

Il y a plusieurs écrivains du XVIᵉ siècle, nommés *Jean Morel* ou *Jean Moreau*, qu'il ne faut pas confondre avec notre chanoine. Dom Housseau (1) ne sait trop s'il ne doit pas lui attribuer une brochure publiée en 1597, sous ce titre : *Joannis Morelli oratio de conjunctione scholarum Rhemensis et Cenomanensis* (2). Cette attri-

(1) Manuscrits de la Biblioth. Nationale, carton 30.

(2) On peut lire sur cette fusion des deux collèges de Reims et du Mans ce que j'ai dit à ce sujet dans la notice sur Charles de Beaumanoir. *Hist. litt. du Maine*, t. II, p. 51.

bution serait erronée. En effet, l'auteur de l'opuscule désigné par Dom Housseau nous est bien connu ; c'est un Jean Moreau, principal du collége de Reims à Paris, qui vivait encore en 1622 ; outre cet opuscule, il en a composé d'autres en prose et en vers. Pour ne laisser de prétexte à aucune méprise, nous distinguerons encore de notre Jean Moreau celui de ses homonymes qui publiait à Paris, en 1586, in-8°, une déclamation sur la mort d'Edouard du Monin : *In miserabilem indignamque necem Eduardi Monini*. Ce Jean Moreau n'était pas chanoine à la cathédrale du Mans, mais clairon au Royal-Bourgogne, professions assurément incompatibles.

BROUARD (Jean).

Jean BROUARD, prêtre, né à Laval, a écrit un livre ayant pour titre : *La leçon à ceux qui disent* : « Je ne sçais quelle religion je dois tenir. » Ce livre, comme le fait observer Rigoley de Juvigny, eût été fort curieux s'il eût été bien raisonné ; mais nous ignorons en quels termes Jean Brouard avait soutenu sa thèse. Son écrit, mentionné par La Croix du Maine, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il y a lieu de croire qu'il n'a pas été imprimé.

LEDOYEN (Guillaume).

Guillaume LEDOYEN, né à Laval, nous ne savons à quelle date, mort en 1537, dans cette ville, est auteur d'un poème historique plein d'intérêt. Ce poème n'a ja-

mais été imprimé : il est conservé manuscrit à la Bibliothèque nationale, et occupe cent quatre feuillets d'un volume in-fol. On y trouve un récit circonstancié de tous les évènements plus ou moins dignes de mémoire qui ont eu lieu dans le Maine, de l'année 1480 à l'année 1537. Il est inscrit au catalogue des manuscrits français sous le titre de : *Annales et Cronicques du pays et conté de Laval et parties circonvoisines*. L'auteur parle ainsi de lui-même :

.... Si voulez de moy savoir,
Je fus natif du beau manoir
Ouvrouyn (1), près le pont de Maienne,
Où j'ay ma terre et mon domaine,
Qui n'est pas de grand revenu.
Je viz du gros et du menu,
Car je suys personne publicque,
Et chascun jour mon sens applicque
Avoir de Dieu parfaicte amour
Et o tout l'exemple favour...

Ledoyen exerçait la profession de notaire. Il n'était pas riche, dit-il; cependant nous lisons, dans son poème, qu'il se mettait volontiers en dépenses pour faire représenter des mystères sur la place de Saint-Vénérand :

Celluy an (2), à la Penthecouste,
Je fis jouer, quoy il me couste,
Le papier du Bon Pélerin
Et Maulvais, qui estoit affin
D'esmouvoir tous ceux de la ville,
Qui entreprinse très utile

(1) Jean Ouvrouin fut le fondateur du cimetière-Dieu de Laval.
(2) 1493.

Avoient faict du très beau mistère
De Barbe.... (1)

Mais il arriva, dans cette affaire, quelque mésaventure. Les *compagnons entrepreneurs*, qui devaient jouer l'édifiante tragi-comédie, rompirent leur engagement avant le jour désigné pour la représentation. Que fit alors Ledoyen? Il y monta lui-même sur les tréteaux préparés et récita le papier du Pèlerin.

Nous reproduirions volontiers quelques fragments de la *Cronicque* de Ledoyen; mais nous apprenons de M. Desportes (2) que la bibliothèque de Laval possède une copie de cette *Cronicque*, et que le *Mémorial de la Mayenne* en a déjà publié un des passages les plus importants. Nous citerons toutefois ces vers qui contiennent de curieux détails sur l'histoire de Laval :

Et pour parler des seigneurs et marchans
Qui en la ville, il a jà soixante ans,
Et que alors Angloys en estoient maistres
(Car en ce pais tenoient maisons et claistres),
Gentilshommes tenoient maisons en ville
Et encor font, qui leur est moult utile,
Et oultre plus gens de mestier tenoient
Le bourg Horcent, et marchans demeuroient;
Aussi bourgeoys y faisoient leur demeure...
Un seul apothicaire avoit
En Laval, qui bien peu avoit
De vouestes pour parer bouticque :
Il n'estoit nouvelle d'anticque,
Gandon on dit qu'estoit nommé,

(1) C'est sans doute *La vie et Histoire de Saincte Barbe*, par personnages. Voir le Catalogue de la biblioth. de Soleinne, t. I, p. 106.

(2) *Bibliographie du Maine*.

Homme de bien et moult famé.
Aussi n'avoit nulz chappeliers,
Non avoit-il de chaussetiers,
Mais les hautx bonnetz et jacquettes
Pour lors si avoient leurs requestes;
Palletotz, pourpoinz abourrez,
Estoient sur espaulles fourrez :
Chapperons ronds avoient les femmes;
Hault coueffées si estoient les dames,
Cornettes de deux doiz avoient,
Large tissu aussi portoient,
Grant collet fourré sur l'espaulle
Par derrière long qu'une gaulle...'

Voici encore quelques vers sur l'origine de la fabrique de toiles de Laval :

D'icelluy temps que j'ay prédit
Je veulx parler, sans contredit,
Touchant les marchans de Laval,
Sans d'eulx alléguer aucun mal...
En Laval, que troys n'en avoit
Qui ensembles faisoient leur fait,
Et troys lavandiers ils avoient
Qui leurs toilles si blandissoient
Sur la ripvière devers Botz (1),
Ou de toilles avoient beaux lotz.
Les Espeignols si descendoient
Et leurs toilles si achatoient,
Dont il demeuroit grand argent,
Qui soustenoist beaucoup de gens.
Mais incontinent pour déduyt,
Si que chascun foisoit proffit
Environ celle toilerie,

(1) Les landes de Botz, sur la rive gauche de la Mayenne. Elles s'avançaient alors jusqu'à la rive du fleuve.

Et comme ains ilz gaignoient leur vie
Leurs mestiers lessèrent en effect
Pour parvenir à plus grant fait....

Ledoyen n'est pas un poète ; ses vers ne sont que de la prose rimée : mais c'est un chroniqueur d'autant plus intéressant qu'il s'arrête aux moindres faits, et les met en scène avec un grand luxe de détails. Le récit des grands évènements se trouve partout, et nous n'attendions pas le poème de Ledoyen pour les connaître ; mais on ne rencontrera nulle part ailleurs autant de renseignements sur l'histoire de Laval au xve siècle, sur les mœurs des habitants de cette ville, leurs usages et leurs coutumes. Il serait bon qu'un de nos doctes et généreux archéologues prît soin de le faire imprimer.

CHOPPIN (RENÉ).

RENÉ CHOPPIN, célèbre jurisconsulte, est né dans les derniers jours du mois de mai de l'année 1537, au Bailleul, commune qui fait aujourd'hui partie du canton de Malicorne. Malicorne, qui était de l'Anjou, marquait la limite de cette province fameuse par ses vins, dit un poète, fameuse par ses riches moissons, plus fameuse encore par ses grands esprits :

Nec tantum Bacchi Cererisque nec ubere frugum
Cunctarum fœtu, sed fertilis Andia magnis
Ingeniis...

Le père de René Choppin, Thomas Choppin, et sa mère Renée Gossin, riches bourgeois, vivaient noblement au

Bailleul, dans leur domaine patrimonial, une grosse ferme qu'on nommait Chaston (1). Le jeune René, qui, dès son âge le plus tendre, manifestait d'heureuses dispositions pour l'étude, fut envoyé par ses parents aux écoles de Paris : il en revint pour soutenir une thèse sur le droit civil et sur le droit canon, en pleine Université d'Angers, le 22 mai 1554. C'était un docteur de 17 ans. Il fut applaudi, et, retournant peu de temps après à Paris, le théâtre des grands succès, il plaida sa première cause devant la grand' chambre, contre Mᵉ Nicolas du Hamel, doyen des avocats au Parlement (2).

Bientôt on ne parla plus que de Mᵉ Choppin : c'était l'interprète le mieux famé des arcanes de la jurisprudence ecclésiastique et du droit civil, *scrinium legum*, *canonum sacrarium* (3), « l'honneur des avocats du siècle (4). » De toutes parts on venait le consulter :

> Quand de nombreux clients la trouppe matineuse,
> En ses procès ardus, Choppin, te venoit veoir,
> Tous comme un grand prodige honoraient ton sçavoir,
> Et tous s'espouvantoyent de ta mémoire heureuse.
>
> Tu estois un oracle à la France douteuse ;
> Paris te consultoit le matin et le soir ;
> Le Rosne, la Garonne et la Seine et le Loir
> Honoroient le trepied de ta langue fameuse.... (5)

(1) Elogia Papirii Massonis, p. 357.

(2) *Ibid.*

(3) Ce sont les termes dont fait usage, pour célébrer sa gloire, son confrère Raoul Boterey, en tête de la traduction française du livre *de Domanio Franciæ*. Avec *Renatus Choppinus*, on a fait cet anagramme : *Nec super hunc sapito!*

(4) En tête du même ouvrage ; Epître dédicatoire des frères Sonnius, éditeurs.

(5) En tête du même ouvrage.

C'est ce que nous atteste, en vers latins, un autre poète du temps :

Poscere ut a Delphis oracula sueverat error
Ethnicus, ad Phœbi fatidici antra frequens,
Ad Choppini ædes sic litigiosa ruebat
Turba, laboranti dum sibi poscit opem.
Ut quanto magis hauritur fit purior unda
Et vena exundans uberiore fluit;
Sic nihil imminuit Choppino, ast verius addit
Dum bibit ex hujus dogmata fonte cliens.
Quos Arar et Ligeris, quos alluit unda Garumnæ
Agmine seu facto consuluere virum.
Vitro inclusa fluens horas numerabat arena;
Pulsus ab urgenti sæpe cliente cliens.... (1)

Brillant avocat, laborieux jurisconsulte, il employait à composer des livres le temps qu'il pouvait dérober aux affaires et aux importunités de ses clients. Ce n'est pas ce qui convenait le mieux à sa famille, à ses amis. Ceux-ci, voyant qu'il ne retirait pas grand profit de ses livres, lui conseillaient de n'en pas faire et de se consacrer tout entier aux plaidoiries : mais il n'écoutait pas ces avis. Un succès oratoire, une consultation donnée dans un procès considérable ajoutaient sans doute aux revenus de sa maison et lui permettaient d'en accroître les dépenses ; mais, pensait-il, ce qui donne la gloire, ce qui fonde l'autorité d'un nom, ce sont les écrits. Papire Lemasson nous a laissé le portrait de ce jurisconsulte. Il était, dit-il, de stature médiocre, mais établi sur de solides assises; son visage était austère, et son front, d'une dimension olympienne, commandait le

(1) En tête de la trad. française du livre *de Domanio Franciæ.*

respect. Quant à ses mœurs, elles étaient rigides : charitable envers les pauvres, il n'était pas dur pour lui-même par principes, mais par goût ou par habitude; car ayant l'esprit constamment occupé, il mangeait et dormait peu. Un autre historien ajoute à ces détails que, trouvant un charme particulier à la *vie horizontale*, il travaillait, comme Cujas, couché sur des tapis (1).

Le premier ouvrage qu'il mit entre les mains du public est un poème latin : *Renati Choppini bellum sacrum Gallicum*; Parisiis, Julianus, 1562, in-4°. Ce poème n'eut pas autant de succès que les plaidoyers de Choppin, mais on ne manqua pas de le lire à cause de la renommée de l'auteur. Deux ans après, en 1564, Choppin prit pour femme Marie Baron, fille de Pierre Baron, ancien procureur, descendant en droite ligne d'Eude le Maire, dit Challo-Saint-Mas, qui avait accompagné Philippe-Auguste à la croisade, et s'était fait remarquer parmi les plus braves et les plus vertueux chevaliers. Il entrait, par ce mariage, dans une famille qui, sans appartenir à la haute noblesse, avait des priviléges. Quels priviléges? Celui, par exemple, de ne payer aucune des impositions établies dès le temps où Challo-Saint-Mas avait obtenu ses lettres d'exemption. Mais Choppin, armé de ces titres, manifesta bientôt d'autres prétentions : il soutint en justice que, pour être de la descendance d'Eude le Maire, tous les siens étaient affranchis du paiement des impositions nouvelles, aides, tailles et le reste. Ce fut la matière d'un gros procès. Il le perdit : le roi déclara que ces privilégiés seraient obligés au paiement des tailles, s'ils n'étaient nobles de

(1) Nicéron, *Hommes illustres*, t. XXXIV, p. 163.

leur estoc (1). Mais quand le roi fit cette déclaration, les Choppin n'avaient déjà plus besoin d'invoquer à leur profit les titres des Baron : ils possédaient alors des lettres de noblesse.

C'est avec ses écrits sur la jurisprudence que Choppin conquit son blason. Après les questions dont l'examen est réservé au droit naturel et au droit des gens, les plus considérables sont celles qui forment la matière du droit national. Or, qu'était-ce que le droit national au XVI[e] siècle? Les révolutions, qui sont venues changer tant de choses, n'ont pu respecter les anciennes définitions de la jurisprudence française : le droit national c'était, au XVI[e] siècle, la somme des priviléges royaux, des droits inhérents au domaine de France. La recherche et la légitimation de ces priviléges, tel fut l'objet du premier travail de Choppin, et il publia, sous ce titre, le résultat de ses études : *De domanio Franciæ libri tres*; Parisiis, 1574, in-4°. Ce livre eut un grand succès, et, dans l'espace de quelques années, il en fut fait de

(1) *Commentaires sur la coutume d'Angers*, liv. 1, art. 8. Nous trouvons dans un des volumes de la collection Dupuy le texte du privilége accordé par Philippe-Auguste à Challo-Saint-Mas. Voici quelques passages de cette pièce curieuse, que nous avous lieu de croire inédite : « Notum fieri volumus universis tam præsentibus quam futuris quod Odo major de Chalo, nutu divino, concessu Philippi Franciæ regis cujus famulus erat ad sepulchrum domini perrexit, qui Ansolidum filium suum et quinque filias suas in manu et custodia recepit et retinuit; concessit quoque Ansolido et quinque præfatis sororibus suis, Odonis filiabus, pro Dei amore et sola caritatis gratia et sancti sepulchri reverentia, quod si hæredes masculi ex ipsis existentes fœminas jugo servitutis regiæ detentas matrimonio duxerant liberabat et a vinculo servitutis absolvebat. Si vero servi regis fœminam de genere hœredum Odonis maritalis lege duxissent, ipse cum hœredibus suis de servitute regis essent; Rex autem hœredibus Odonis et eorum hœredibus marchiam suam de Chalo et homines suos custodiendos in feodo concessit, ita quod pro nullo famulorum regis nisi pro solo rege justitiam facerent et quod in tota terra regis nullam consuetudinem darent.... » Dupuy, vol. 764.

nombreuses éditions : Parisiis, 1589, 1605, 1621, in-fol. Il fut réimprimé dans la première partie du recueil *De jure domaniali*; Francofurti, 1700, in-fol. Enfin nous en connaissons une traduction française, faite sous les yeux et sous la direction de Choppin : *Trois livres du domaine de la couronne de France*; Paris, M. Sonnius, 1603, in-fol. En tête de cette édition française, Choppin plaça quelques mots peu flatteurs à l'adresse d'un de ses confrères, J. Bacquet. Celui-ci venait de donner son *Traité des droits du domaine royal*, qui avait reçu du public le plus favorable accueil. Choppin l'accusa d'avoir, sans gêne et sans scrupules, mis en français, dans ce traité, quatre chapitres et divers autres fragments du livre fameux *De Domanio Franciæ*. Bacquet se défendit d'avoir commis ce délit. Allant un jour à la rencontre de Choppin : « — Comment, lui dit-il, vous aurais-je fait cette injure? En effet, j'ai voulu vous lire, mais, je vous l'avoue, je n'ai pas entendu votre latin (1). » Ce n'est pas une justification suffisante, mais c'est un mot plaisant et bien placé. Il faut, en effet, reconnaître que le style de Choppin est peu clair. Falconnet lui reproche de l'enflure (2) : ce n'est pas là son défaut; mais il est aride, sec et tourmenté.

Après son traité *De Domanio*, Choppin publia : *De privilegiis Rusticorum libri tres*; Parisiis, Chesneau, 1575, in-4°. Ce traité de jurisprudence à l'usage des gens de la campagne, concernant leurs droits, leurs obligations, les contrats, les fermages, n'obtint pas moins de faveur que le précédent. On en désigne di-

(1) Loisel, *Dialogue des Avocats*.

(2) *Biblioth. franç.* de La Croix du Maine, édit. Rigoley de Juvigny, au mot *Choppin*.

verses éditions : Parisiis, 1590, 1606, 1621, in-fol.; Coloniæ-Agrippinæ, 1582, in-8°; il se trouve encore dans le tome 18 du *Tractatus universi juris*, publié à Venise en 1584, in-fol. La traduction française a pour titre : *Des Priviléges des personnes vivant aux champs ;* Paris, 1634, in-fol. Cet ouvrage a long-temps passé pour le *chef-d'œuvre* (1) du très docte et très exact (2) Choppin. Il a revu, corrigé et augmenté toutes les éditions qui ont paru durant sa vie. On n'a guères moins estimé : *De sacra politia forensi libri tres ;* Parisiis, 1577, in-4°. Autres éditions : Parisiis, 1580, 1603, in-fol., avec un quatrième livre. Ce traité a été traduit et publié en français, par J. Tournet ; Paris, 1647, in-4°. Les quatre livres qui le composent ont pour objet l'état des personnes ecclésiastiques, les fonctions de l'église, les devoirs des prêtres, les élections, les collations, les bénéfices, les droits respectifs des deux puissances dans le gouvernement de l'Eglise, la juridiction particulière du pape, celle des évêques, les appels, l'administration des diocèses, et enfin les biens de l'Eglise. L'auteur aborde et traite de graves questions, dont un assez grand nombre sont encore agitées de nos jours. C'est un zélé gallican. Aux canonistes ultramontains, qui n'accordent au chef de la puissance civile aucune autorité sur les choses de l'Eglise, il répond dans une longue préface, où il prouve, par de notables exemples, que, dès l'origine de la monarchie française, les rois sont intervenus dans la police de la société ecclésiastique, et

(1) *Le libraire au lecteur*, dans les *Œuvres* de Choppin, t. 1 de l'édit. de 1662.

(2) Dupineau, Lettre en tête des Coutumes d'Anjou, de Pocquet de Livonnière.

ont fait eux-mêmes des règlements disciplinaires qui ont été et devaient être observés. Tout ce traité de Choppin n'est qu'un docte commentaire des aphorismes gallicans, résumés par lui dans ces vers didactiques :

> Cæsaris haud eadem, fateor, quæ munera Petri,
> Distinctique Jovem dirimunt a Principe fasces,
> Una nec imperii in clerum populumque potestas.
> Sed quia stat geminis fultum diadema columnis,
> Relligione ac justitia in superosque virosque,
> Sacra sacerdoti, curanda politica regi,
> Ut canonum hic custos sit, quorum conditor ille.

En d'autres termes, la puissance ecclésiastique possède des droits propres, inaliénables; mais ces droits sont limités par ceux du prince. Le prince protége l'Eglise, et l'Eglise, placée sous la tutelle du prince, lui doit le respect et l'obéissance : l'Eglise est l'arbitre suprême de la foi, mais tout ce qui concerne la hiérarchie, la discipline, la juridiction, ou, pour employer une locution byzantine, *l'église du dehors*, est soumis au contrôle du prince.

Henri III crut devoir accorder à Choppin, à l'occasion de ces ouvrages, une marque publique de sa reconnaissance; il lui donna des lettres de noblesse. Ces lettres sont du mois de février 1578 : vérifiées en la chambre des Comptes, le 24 avril de cette année, elles ne le furent en la cour des Aides que le 2 mai 1580 (1). Ainsi l'empereur Charles IV avait anobli Bartole. Choppin avait une trop haute et trop juste opinion de lui-même,

(1) *Comment. sur la coutume d'Anjou*, liv. 1, chap. 31.

pour tirer vanité d'un titre de noblesse. Il voyait ses livres recherchés, estimés, non seulement en France, mais au-delà des frontières, dans toutes les écoles, dans toutes les académies : c'était là sa principale gloire, son plus beau titre. Cependant il a pris soin de rappeler lui-même, dans un de ses ouvrages, en quelle année, à quelle occasion il avait reçu du roi cet insigne témoignage d'une faveur incontestablement méritée : c'est afin, dit-il, que « mes enfans se souviennent de ne point anéantir par laschelé et paresse un bien que leur père leur a acquis par ses veilles et par son travail ; autrement, je ferois comme Livius Drusus, questeur en Asie, lequel ne vouloit porter aucunes marques de sa magistrature, afin qu'il n'y eût rien qui le relevât que luymesmes, ainsi que Pline l'escrit (1). » Ce sont là de beaux sentiments, de nobles paroles.

Mais interrompons un instant ce grave discours, pour faire connaître quelques détails presque intimes de la vie de Choppin. Il ne portait pas toujours la tête haute, il ne traînait pas toujours sur les dalles du palais, avec la majesté d'un père conscrit, les plis de sa robe doctorale : ainsi que la plupart des magistrats de son temps, il avait ses heures de réserve pour les lettres faciles, les lettres mondaines, ou, comme on disait alors, pour le commerce des Muses. Richelet n'a pas oublié de nous l'apprendre :

> Nec tantum tetricas, numerosa negotia, lites
> Componis, vel jura novis operosa recludis
> Sensibus, et memori legum miracula lingua :
> Sed Musas faciles et Pindi ludicra, versu

(1) *Comment. sur la coutume d'Anjou*, liv. I, chap. 31.

Nunquam tereti includis, blandisque laborem
Concilias mulcesque modis.... (1)

Choppin n'était pas seulement un avocat, un jurisconsulte, et, comme nous le verrons, un politique, un publiciste véhément; c'était encore, nous l'avons dit, un poète. Il l'avait prouvé par ses débuts littéraires; il renouvela cette preuve aux Grands-Jours de Poitiers. Nous n'avons pas besoin de raconter tous les détails de l'évènement qui perpétuera le souvenir de ces Grands-Jours : cependant, pour faire connaître le rôle joué par Mᵉ Choppin dans cette grande affaire, nous devons rappeler, du moins, qu'il s'agit de l'injure faite aux blanches épaules de Catherine des Roches, par cet insecte avide du sang des mortels qu'Etienne Pasquier appelle sans périphrase une puce. Pasquier et Loysel, ayant quelque repos à Poitiers avant l'ouverture des Grands-Jours, étaient allés de compagnie rendre visite aux dames des Roches, fameuses l'une et l'autre par la délicatesse de leur esprit. C'est durant cette entrevue que la puce commit le crime. Quel crime! Il y avait là toute une cour de justice, un parlement tout entier : conseillers, avocats, procureurs, tout le monde réclama l'honneur de formuler la sentence qui devait être juridiquement prononcée contre l'insecte coupable. Il était loin et sautait encore : il fut condamné par contumace en vers français, en vers latins, et même en prose vulgaire. La victime, Catherine des Roches, fit d'abord sur l'aventure un poème charmant : Pasquier prit ensuite la parole, et puis chacun s'en mêla, Brisson, Loysel, Mangot, Tournebu, Binet, de L'Escale, Rapin, La Coul-

(1) En tête de la traduction française du *Domaine*.

droye, Macefer. Choppin ne fut pas le dernier des paladins qui se présentèrent dans cette lice (1). Il célébra l'aventure en vers latins. Ce petit poème se lit à la page 13 du recueil qui a pour titre : *La puce de madame des Roches*; Paris, A. l'Angelier, 1582, in-4°. A la suite de ce recueil on a coutume d'en placer un autre intitulé : *Divers poèmes tant sur les Grands-Jours tenus à Poitiers que sur autres sujets*. Notons en passant que, parmi ces poèmes, se trouvent deux épîtres latines de Choppin à Barnabé Brisson (2).

Les Grands-Jours de Poitiers eurent lieu en 1579. En quittant cette ville, Choppin revint à Paris et reprit ses affaires et ses livres. C'est alors qu'il plaida devant la grand'chambre, les 11 et 18 février et 3 mars 1580, une cause fort intéressante pour le clergé. Il s'agissait des rachats féodaux sur les terres ecclésiastiques. Le plaidoyer de Choppin a été publié sous ce titre : *Oraison pour le clergé de France;* Paris, M. Sonnius, 1590, in-4°. Il travaillait depuis plusieurs années à fonder un monument en l'honneur de sa province. Il l'eut achevé et le découvrit aux yeux du public en 1581. C'était un immense volume contenant un commentaire fort étendu des lois et des coutumes angevines : *De legibus Andium municipalibus, cum tractatu prævio de summis Gallicarum consuetudinum regulis;* Parisiis, Chesneau, 1581, in-fol. Autres éditions; Parisiis, 1600 et 1611, in-fol. Les coutumes de Paris et de Bretagne avaient été réformées l'année précédente. Choppin signale les antinomies introduites par le progrès des mœurs civiles

(1) Pasquier, *Lettres*, livre 6, Lettre à M. Pithou.
(2) Pages 68 et 69.

dans le corps des coutumes angevines, et il demande qu'elles soient pareillement révisées. Ce livre, qui est un des meilleurs de Choppin, eut un grand succès Après en avoir lu la première partie, Henri III envoya mille écus à l'auteur (1). La ville d'Angers, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui décerna, dans une assemblée du 24 novembre 1581, le titre d'échevin perpétuel. Nous avons le même ouvrage traduit en français par Jean Tournet : *Commentaires sur la coustume d'Anjou, divisez en trois livres;* Paris, Richer, 1635, in-fol. (2).

Ici commence une nouvelle phase dans la vie de Choppin. La France est en proie à la guerre civile, et durant ces jours de troubles, c'est le devoir de chacun de déclarer son sentiment, de prendre son parti. Choppin n'hésita pas : tous ses amis du parlement de Paris avaient adopté la cause de la ligue; il fut ligueur. Grégoire XIV étant monté sur le siége de saint Pierre, un de ses premiers actes fut d'envoyer en France un nouveau nonce, Marsile Landriano, ultramontain zélé, qui, pour précipiter la conversion du roi de Navarre, fulmina contre lui les bulles les plus véhémentes, exhortant les laïques à quitter son parti, l'ordonnant aux ecclésiastiques sous la peine de l'excommunication. Ce fut un nouvel aliment à la discorde. Les parlements de Tours et de Châlons se déclarèrent contre les bulles de

(1) *Elogia* Papirii Massonis.

(2) Voici comment, dans une des préfaces de cet ouvrage, Choppin répond au reproche qu'on lui avait fait d'avoir un style obscur et tourmenté : « Afin qu'à l'advenir personne ne blasme l'obscurité de mon style, qu'il prenne garde que mon intention a esté d'écrire pour les lecteurs sçavants et attentifs, et non pour des simples praticiens de peu d'estude, qui passent légèrement par dessus les auteurs et ne les font que gouster, à la façon des chiens des environs du Nil qui ne lapent qu'en courant. »

Landriano et pour le roi ; le parlement de Paris se prononça pour le pape et son légat. Cela fut la matière d'une multitude de pamphlets. Choppin publia le sien : *De pontificio Gregorii ad Gallos Diplomate congratulatoria oratio ;* Parisiis, G. Bichonius, 1591, in-4°. Non seulement Choppin désavoua, dans ce pamphlet, les sages maximes qu'il avait précédemment développées dans son traité *De sacra Politia Forensi*, mais encore, entraîné par l'esprit de faction, il prodigua les épithètes les plus outrageantes à tous les adhérents de la cause royale, ne ménageant pas plus le prince que ses serviteurs. On compte ce libelle parmi les manifestes les plus véhéments de la sainte ligue : la France y est traitée comme un territoire du domaine papal. On ne manqua pas de répondre à Choppin. La réputation qu'il s'était faite comme jurisconsulte donnait à son écrit une grande autorité, et l'on pouvait craindre que ses raisons, bonnes ou mauvaises, fussent favorablement accueillies par le public. Ce fut J. Hotman qui se chargea de la réponse. Cette réponse anonyme a pour titre : *Anti-Choppinus, seu Epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Choppinum S. Unionis hispanitalo-gallicæ advocatum incomparabilissimum ;* 1592, in-4°. C'est une satire quelquefois ingénieuse, souvent grossière. En voici quelques traits. On se demande ce que c'est que l'*avocat Choppin* : c'est, répond l'auteur, l'*avocat des Chopines, advocatum de Choppinis*, un gai compère, né dans l'Anjou, qui ne prend jamais la plume sans s'être copieusement abreuvé de l'enivrant clairet recueilli sur les côteaux fameux de Saumur et de Cérans : « A bibendo, sive choppinando istud nomen habetis, quia si choppinificentissimus magister

Choppinus choppinando non choppinaret choppinaliter de choppina choppinabili, profecto dictus Choppinus non mereretur choppinificum nomen choppinatoris, quod ei inditum est ex choppinatione. Nam certum est quod dictus Choppinus bene et pectoraliter diligit bonum vinum et sine eo nunquam scribit vel componit (1). » — Eh quoi ? reprend un autre interlocuteur, le tenant du pape, le détracteur forcené du roi, c'est ce célèbre docteur qu'on appelait *Choppinus de Domanio*, lorsqu'il était bon citoyen et publiait de bons livres ! Maintenant donc qu'il est de la ligue et qu'il écrit en l'honneur de la *rébellion maniaque*, *rebellionis maniacæ*, il faut lui donner le nom de *Choppinus de Dumanio* (2), et quand, après sa mort, le diable emportera dans les enfers son âme perverse, il sera *Choppinus de Dæmonio* (3). Tout le libelle d'Hotman est composé de ces facéties (4). On le voit, elles ne sont pas toutes du meilleur goût. Le parlement de Paris eut à cœur de venger l'avocat de la ligue, et un arrêt du conseil ordonna de livrer aux flammes l'outrageux *Anti-Choppinus*. Mais bientôt les affaires de la ligue devinrent mauvaises, et le roi de Navarre fut sous les portes de Paris. Le jour où il fit son entrée dans cette ville, on crut prudent d'en faire sortir les plus compromis des ligueurs, et Choppin fut désigné

(1) Avons-nous besoin de rappeler le discours célèbre de Janotus de Bragmardo qu'imite ici le pamphlétaire ? (*Gargantua*, ch. 19.)

(2) Je ne comprends guères ce jeu de mots.

(3) Page 16.

(4) En voici une autre : « Dicebat quidam aliquis quod non oportebat se mirari quod stylus M. Choppini est adeo durus et rudis, quia aliqui dicunt quod patria sua in Andegavo est quædam villa quæ vocatur Durotalis, Gallicè *Durtal*, quasi patria illa deberet *tales duros*, rudes et agrestes bestias... » Page 86.

comme devant faire partie de cette légion d'exilés. Mais il avait des amis puissants qui plaidèrent sa cause, et firent révoquer l'ordre qui le concernait (1).

La femme de Choppin fut loin de prendre son parti sur cet évènement. On l'avait comptée parmi ces matrones fanatiques qui, durant les troubles, avaient publiquement encouragé la rébellion. Au moment où Paris ouvrit ses portes pour recevoir le Béarnais, elle devint folle, et mourut bientôt de cette folie. Choppin ne tarda pas à s'accommoder aux circonstances : on l'entendit même désavouer ses anciennes opinions et chanter la palinodie avec une assurance qui ressemblait fort à du cynisme. Cet épisode de sa vie lui fait peu d'honneur. Après avoir été l'une des enseignes du parti vaincu, l'un des plus fougueux orateurs de la Sainte-Union, après avoir injurié sur tous les modes, en vers comme en prose, l'héritier légitime de la couronne, l'appelant tour à tour *roitelet du Béarn*, *Bearnensis regulus*, suppôt de Satan, monstre d'impiété, etc., etc., il se montra le plus empressé des courtisans, le plus ardent des royalistes; et, pour témoigner avec plus d'éclat la véhémence de son zèle, il publia l'écrit suivant : *Panegyricus Henrico IV dicatus;* Lutetiæ, Fr. Morellus, 1594, in-8° (2). Il n'y a de curieux, dans ce panégyrique, que la préface. « Je confesse, dit-il au roi, que votre solennel retour à l'orthodoxie m'a fait votre plus zélé partisan... Il y a deux ans, entraîné par l'inéluctable force des circonstances, j'ai fait une apologie de la missive adressée par le pape au peuple francais; mais j'ai bien désiré suppri-

(1) De Thou, *Hist. Univers.* t. XII, p. 151 de l'édit. de Londres.

(2) Réimprimé dans les *Orationes Congratulatoriæ*, Hanoviæ, 1613, in-8°.

mer cet écrit, et aujourd'hui je ne sais plus qu'applaudir de toutes mes forces à cette résolution divinement inspirée qui vous a fait embrasser les dogmes chrétiens... (1). » Tout le reste est sur ce ton. Nous avons lieu de croire que, dans un temps si fécond en apostasies, celle de Choppin ne fût pour personne une occasion de scandale.

Il reprit bientôt ses occupations et ses études. Jean Seguier, conseiller au parlement, l'avait plus d'une fois invité à composer, sur la coutume de Paris, un travail analogue à celui qu'il avait donné sur la coutume d'Angers. Il s'en était occupé, mais les troubles civils étaient venus interrompre ses recherches. Au retour de la paix, il se remit à l'œuvre et publia bientôt: *De civilibus Parisiorum moribus, institutis libri tres;* Parisiis, 1596, in-fol. La seconde et la troisième édition parurent chez les Sonnius, en 1613 et en 1624, in-fol. (2). La dédicace de cet ouvrage est à l'adresse d'Henri IV : on y trouve cette profession de foi : « Gallicam monarchiam tibi, rex augustissime, divinitus datam agnoscimus, et stirpe delatam in ruinis afflictæ eversæque propemodum factionibus reipublicæ. » Choppin déclamant contre les factions et gémissant sur les ruines faites par la guerre civile, ne fait-il pas une étrange figure? Mais

(1) « Fateor me solemni tua ad orthodoxiam conversione totum in te conversum propensissimis studiis, augustæque tuæ celsitudinis jam inde sanctissima patrii regni lege devinctum. Unde, quam biennio antea De Pontificio ad Gallos diplomate scriptam a nobis gratulationem expresserat vis ineluctabilis temporum istorum, supprimi eam percupimus, gratulantes obnixe inspirato cœlitus regiis animis christianorum dogmatum complexui et persuasioni. »

(2) Nous trouvons, au catalogue de l'abbé Belin, l'indication d'une traduction française de ces commentaires, publiée in-4°, sans autre indic. Nous ne la connaissons pas.

il faut passer à côté de ces inconvenances, et, sans y prendre garde, aller tout de suite au commentaire sur les coutumes parisiennes. L'auteur se propose de faire partout connaître les pratiques judiciaires du Parlement de Paris, voulant ainsi travailler à simplifier la jurisprudence. Il lui semble que, dans un état régi par une seule volonté, la volonté du prince, dans un état où la loi politique est universelle, *lex œcumenica*, c'est de l'anarchie que la multiplicité des coutumes, que la diversité des institutions civiles. Opinion très juste, développée dans un traité plein de science, que nos docteurs pourraient consulter encore avec fruit. Le premier livre du traité a pour matière les biens; le deuxième, les moyens d'acquérir et de conserver; le troisième, les formules du droit. A la fin se trouvent un opuscule de Choppin, dont le titre indique assez l'objet : *De senatoria auctoritate elogium*, et le texte latin de la loi municipale de Paris, réformée en 1580.

Choppin avait acheté aux portes de Paris, à Cachant, près Arcueil, avec les profits de sa charge et de ses livres, une maison retirée, qu'il appelait son *Latium*. Cette maison était située près de *l'Hôtel d'Anjou*, donné par Jean, duc de Bretagne, au connétable Bertrand Duguesclin, et cédé par celui-ci à Louis 1er, duc d'Anjou (1). C'est là que Choppin allait chercher le silence, et se reposer des fatigues du palais. En l'année 1595, il dit aux affaires un dernier et solennel adieu, et vint se confiner dans cette retraite (2). Il y composa ses derniers ouvrages et corrigea les nou-

(1) *Commentaires sur la coutume d'Anjou*, à la fin du livre I.

(2) *Epître aux amateurs du droit civil*, en tête de la seconde édit. (1600) du traité *De Legibus andium*.

velles éditions des premiers. Après les commentaires sur la coutume de Paris, il publia encore : *Monasticon seu de jure cœnobiorum libri duo*; Parisiis, 1601 et 1610, in-fol. J. Tournet a traduit ce traité de jurisprudence canonique, sous le titre de : *Deux livres des droits des religieux et des Monastères;* Paris, 1619, in-4°. Cet ouvrage plein de renseignements utiles, mais, toutefois, moins estimé que les autres grands traités de Choppin, est le dernier produit de ses veilles laborieuses. Il mourut, le 2 février 1606, tandis qu'on l'opérait de la pierre (1), et fut enseveli dans l'église de Saint-Benoît. Tous les avocats au parlement assistèrent, en habit de deuil, au service funèbre de leur plus illustre confrère, « l'auteur de la plus rare érudition qui eût encore écrit sur le droit français (2). » Choppin laissait, entre autres enfants, un fils qui hérita de sa robe, mais non pas de sa renommée (3).

Les œuvres de René Choppin ont été recueillies, après

(1) C'est ce que nous lisons dans une de ses épitaphes :

> Ah! male sit vobis, audax o turba secandi,
> Urinæ obductos qui ferro aperire meatus,
> Qui lumbos artusque uno haud mucrone solitis
> Rimari, ingenitos scopulos nativaque saxa
> Qui cœci dubio per vulnera quæritis ausu,
> Quam male Choppinus vestra tractatus ab arte?
> Ferrum inter sævasque manus et dira cruenti
> Tela ministerii fato meliore necatur
> Dignus....

Suivant le *Journal du règne de Henri IV*, il serait mort d'une gangrène à la vessie.

(2) Boissieu, *Traité de l'usage des fiefs en Dauphiné*, ch. 50.

(3) Il s'appelait Augustin Choppin. C'est à lui sans doute qu'il faut attribuer une traduction improprement inscrite par Clément (Catalog. ms. de la biblioth. nationale) parmi les œuvres de René Choppin. Voici le titre de cet ouvrage : *La science du monde ou la sagesse civile de Cardan*, trad. par le sieur Choppin ; Paris, Quinet, 1652, in-4°.

sa mort, en un seul corps d'ouvrage : Renati Choppini *Opera;* Parisiis, 1609, 4 vol. in-fol. Traduit en français par Jean Tournet, ce recueil eut deux éditions : la première, de Paris, 1635, en 3 vol. in-fol.; la seconde, du même lieu, 1662, en 5 vol. in-fol.

BOUCLIER (Julien).

Julien BOUCLIER (1), né au Mans dans la première moitié du XVIe siècle, embrassa l'institut des Jésuites. Nous apprenons de Philippe Alegambe qu'il enseigna d'abord les humanités à Billons, puis la philosophie à Tournon, et fut le premier principal du collége de Nevers (2). Il mourut à Chambéry, le 11 juillet 1586. Il a, dit-on, beaucoup écrit, en prose et en vers, mais le P. Alegambe n'a connu de lui qu'un traité contre Pierre Agar, ministre protestant à Grenoble : *Disputatio cum Petro Agar ministro Delphinate.* Cet ouvrage est sans doute resté manuscrit. Du Verdier n'en parle pas.

GAUTIER (Jean).

On lit dans La Croix du Maine : « Jean GAUTIER, sieur de Bruslon, gentilhomme Angevin, maistre des comptes en Bretagne. Il a escrit un livre de l'*Origine, Excellence et Progrez de l'estat et office de Maistre des comptes*, lequel n'est encores imprimé. Il florist cette

(1) M. Desportes l'appelle, par erreur, Julien Boucher (*Bibliogr. du Maine.*)

(2) *Script. societ. Jes.*

année 1584. » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce Jean Gautier. Ni La Monnoye, ni Mercier de Saint-Léger ne nous apprennent que son livre ait été mis sous presse.

BESNARD (Hilaire).

Lepaige attribue à un certain Hilaire BESNARD, né, dit-il, au Mans, et mort à Paris, en 1687, un *Voyage dans le Levant*, édité à Paris, in-folio, avec figures. Nous avons vainement recherché cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec le *Voyage de Hiérusalem et autres lieux de la Terre Saincte*, publié en 1621, in-8°, par Nicolas Bénard, Parisien.

RIPPIER (Michel).

Michel RIPPIER, né au Mans dans la seconde moitié du xvii° siècle, fut avocat au parlement de Paris. Il avait formé le projet de donner au public quelque grand ouvrage sur les coutumes du Maine, mais il ne nous a laissé que les premières pages de ce travail : *Préface historique pour servir à la conférence de la coutume du Maine avec la coutume de Paris*; Paris, Josse, 1704, in-4°. Cette préface est, comme l'indique le titre, une histoire sommaire de la province dont Rippier s'était proposé de commenter les usages et les lois. Après avoir adopté l'opinion de Le Corvaisier en ce qui regarde l'époque de la mission de saint Julien, l'auteur rapporte les principaux évènements qui sont venus changer la condition politique des habitants du Maine : il dit en-

suite dans quel temps les coutumes de cette province furent pour la première fois recueillies en un corps d'institutions civiles, et apprécie la valeur des commentaires déjà mis aux mains des apprentis jurisconsultes par Bodréau, Louis des Malicotes et quelques autres. Rippier avait déclaré, dans le titre même de cette préface, que si l'on s'en montrait satisfait, il donnerait la suite de son travail. Ou le public n'a pas témoigné cette satisfaction, ou Rippier n'a pas tenu sa promesse.

AUBERT (JACQUES).

On lit dans la *Bibliothèque françoise* de la Croix du Maine, à la lettre A : « AUBERT, natif du pays du Maine, médecin à Lausanne, l'an 1570. Il a escrit quelques traictez de médecine, imprimez à Lausanne, chez François Le Preux. » Plus loin, à la lettre J, La Croix du Maine publie la notice suivante : « Jacques Aubert, médecin vendomois. Il a escrit des Natures et Complexions des hommes et d'une chacune partie d'iceux et aussi des signes par lesquels on peult discerner la diversité d'icelles, imprimé à Paris, chez la veufve de Pierre du Pré, l'an 1572. » La Croix du Maine n'a-t-il pas consacré deux articles au même auteur ? On le suppose dès l'abord. A l'appui de cette supposition vient ce qu'on lit dans la *Bibliothèque* de Du Verdier : « Jacques Aubert, Vendosmois, a escrit en 81 chapitres un livre *Des Natures et Complexions des hommes et de chacune partie d'iceux, et aussi des signes par lesquels*, etc., etc., imprimé à Lausanne, in-8°, par François Le Preux, 1571, et à Paris, in-16, par la veuve Pierre Du Pré, 1572. » Voici ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet :

« C'est à Lausanne que, suivant La Croix du Maine, furent imprimés les traités d'Aubert, médecin manceau; c'est à Lausanne que, suivant Du Verdier, eut lieu la première impression du traité *Des Natures et Complexions* de Jacques Aubert, médecin vendômois. En outre, ce traité *Des Natures et Complexions*, imprimé, suivant La Croix du Maine, à Paris, chez la veuve Pierre Du Pré, avait été déjà publié, suivant Du Verdier, chez Le Preux, à Lausanne, et ce Le Preux est désigné par La Croix du Maine comme l'éditeur des œuvres médicales du médecin manceau. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'un seul auteur que La Croix du Maine a porté d'abord à la lettre A de sa *Bibliothèque*, ignorant son prénom, et qu'ensuite il a, mieux informé, inscrit à la lettre J. Cependant toute difficulté n'est pas résolue. L'un des deux auteurs est dit « natif du pays du Maine, » et l'autre vendômois. La Monnoye ayant rencontré sur un traité latin du médecin de Lausanne cette désignation : *Jacobi Auberti Vindonis*, a traduit le mot *Vindonis* par *de Laval au Maine* (1). La Croix du Maine et Du Verdier auraient donc lu *Vindocinensis*, de Vendôme, pour *Vindonis*, et à ce compte le Vendômois Aubert serait Aubert natif du Maine. Mais cette explication ne peut être reçue. En effet, la ville de Laval a été désignée en latin sous les noms divers de *Lavallum*, *Lavalleum*, *Lavallis*, *Vallis*, *Vallis Guidonis* (2), mais jamais sous celui de *Vindonis*. C'est une grosse erreur de La Monnoye. *Vindonis*, *Vindonensis*, *Vindocinensis pagus*, c'est le Vendômois. Et, d'ailleurs, il existe plus d'un traité

(1) Notes sur *Aubert*, à la lettre A. édit. de La Croix du Maine, par Rigoley de Juvigny.

(2) M. Cauvin, *Géogr. anc.*

latin de J. Aubert ; nous en connaissons plusieurs dont les uns portent au titre *Vindonis*, les autres *Vindocinensis medici*. Jacques Aubert, médecin à Lausanne, était donc incontestablement originaire du Vendômois. Mais tout le Bas-Vendômois, où se trouvaient les bourgs, les villes considérables de Lavardin, Montoire, Roches-Lévesque, Savigny, Troo, etc., etc., appartenait alors au diocèse du Mans. D'où il suit que Jacques Aubert pouvait être à la fois du Vendômois et du Maine : du Vendômois au temporel ; du Maine au spirituel. C'est là ce qui nous paraît démontrer l'identité des deux auteurs. Il n'en faut donc reconnaître qu'un : Vendômois, selon Du Verdier ; Vendômois et Manceau, selon La Croix du Maine, né sans doute à Montoire, patrie de Bouvard et de Chartier (1). MM. Chaussier et Adelon (2) ne désignent, il est vrai, qu'un seul Jacques Aubert, médecin à Lausanne, auteur du livre *Des Natures et Complexions* et du traité de *Metallorum Ortu*, mentionné par La Monnoye ; mais ils le font naître à Vendôme et mourir à Lausanne en 1586. Il est né dans le Bas-Vendômois et non pas à Vendôme, Vendôme étant, comme

(1) Nous ajouterons à ces deux noms celui de Philippe de Montoire, médecin célèbre du XIV[e] siècle, sur lequel Simon de Pharès nous a transmis quelques renseignements. Voici le passage de cet auteur qui concerne notre docteur :

« Maistre Philippe de Montoire, docteur à Paris en médecine, et souverain astrologien, fust en ce temps à Paris pronosticant chascun an : et, en d'aucunes siennes pronostications, pronostica les subsides que le pappe Innocent vouloit mettre sus ; car il créa trente cardinaulx et s'esforça assez tost après de lever sur la moistié de l'Eglise : à quoi résista ès France l'escolle de Paris, et envoya l'Université devers le roy Charles, pour cette cause, aucuns notables desqueulx est chef iceluy M[e] Philippe de Montoire, et dient aucuns que depuis il fut l'un des 30 cardinaux. » Simon de Phares, *Recueil des plus célèbres astrologues*. Ms. de l'anc. fonds franc. n° 7487. (Biblioth. nat.)

(2) *Biographie universelle* de Michaud.

capitale du Haut-Vendômois, du diocèse de Chartres (1). »

Ces explications données, nous allons faire connaître les ouvrages de Jacques Aubert, dont la liste n'est complète ni chez La Croix du Maine, ni chez Du Verdier.

Il s'agit d'abord d'un *Libellus de Peste*; Lausonii, 1571, in-8°. Nous ne trouvons que le titre de cet ouvrage : il paraît que les exemplaires en sont rares. Il faut citer ensuite : *Des Natures et Complexions des hommes et de chacune partie d'iceux*, etc., etc.; Lausanne, Le Preux, 1571, petit in-8° de 202 pages, et Paris, veuve Du Pré, 1572, in-16. Dans la dédicace de ce livre, adressée à l'avoyer de Berne, J. Aubert dit qu'il l'a traduit en français d'un ouvrage latin.

Le traité de J. Aubert qui fit le plus de bruit, a pour titre : *De Metallorum Ortu et Causis contra chemistas brevis et dilucida Explicatio;* Lugduni, J. Berion, 1575, in-8° de 70 pages. C'est un pamphlet véhément contre les alchimistes. Ils s'empressèrent de répondre à cette provocation. Un d'entre eux, Joseph Du Chesne, sieur de la Violette, publia contre Aubert : *Ad Jacobi Auberti, Vindonis, de Ortu et causis Metallorum*... Josephi Quercetani, Armeniaci, *Responsio*; Lugduni, Lertot, 1575, in-8°. En tête de ce volume se trouvent diverses épi-

(1) *Bibliographie universelle*, publiée par M. Jannet, p. 33 de la première partie. (Tome I.)

Ajoutons que Le Corvaisier est tout-à-fait de notre avis. Nous publierons ici un passage de Le Corvaisier qui n'était pas encore tombé sous nos yeux au moment où nous avons communiqué la note que l'on vient de lire à l'éditeur de la *Bibliogr. univers.*

En parlant d'Ambroise Paré, Le Corvaisier s'exprime ainsi : « Il avoit pour contemporains et *compatriotes* plusieurs excellents médecins, tels qu'étoient Jacques Aubert, *qui exerçoit avec réputation la médecine à Lausanne*, etc., etc. » (*Hist. des év. du Mans*, p. 854.)

grammes latines et françaises contre le médecin vendômois. Nous citerons celle-ci :

SONNET A M. J. A.

Aubert de ce tien petit livre,
De ce tien nain, ton nourrisson,
Gardé dix ans en ta maison,
La presse ne fut si tost libre,

Qu'il voulut les géans ensuivre
Eschellant les cieux sans raison,
Et faisant du mauvais garson :
— Là haut, dit-il, il me faut vivre,

Pour moy seul est ceste Ambroisie! —
Lors Jupin, qui vit la folie
De ce galant, lui dit : — Tout beau!

A tort j'employerois mon foudre;
Mais vous serez dans un tombeau
En un moment réduict en poudre.

J. Aubert répondit aux chimistes représentés par Du Chesne : Jacobi Auberti, *Vindonis medici, duæ Apologeticæ Responsiones ad Josephum Quercetanum*; Lugduni, Ausultus, 1576, in-8°. Cette réponse est précédée de quelques vers adressés par un anonyme aux détracteurs d'Aubert :

. . . .
Atqui non puduit juvenes, implumibus alis,
Aspersisse senem probris et pure maligno.
Quæ tamen in tenues vanescunt haud secus auras
Quam chemycum toties ex follibus evolat aurum....

Un certain Jean-Antoine Fenot, de Bâle, prit aussi la défense d'Aubert dans le pamphlet suivant : *Alexipharmacum, sive Antidotus Apologetica ad virulentias*

Josephi cujusdam Quercetani evomitas in librum J. Auberti de Ortu, etc., etc.; Basileæ, in-8°. Les chimistes répliquèrent : *Prisciani, Cæsariensis, adversus Jac. Aubertum, pseudo-medicum, Grammatica expostulatio:* Lugduni, in-8°, sans autre indication. On suppose que Priscien s'adresse au public pour lui dénoncer quelques incorrections grammaticales, commises par Jac. Aubert. Au préambule se trouvent encore des épigrammes. Celles-ci ne sont pas du meilleur goût. On l'appréciera par le sonnet suivant :

Priscian à ses compagnons les grammairiens.

Vous, Valle et Calepin, Donat et Despautaire,
Vous, dy-je, qui hantez avec moy les régents
Qui se peinent d'apprendre aux plus petits enfants
Du collège, les loix qui sont en la grammaire,

Donnez commun secours à un commun affaire;
Accourez, mes amis, ou tous vos rudiments
Sont du tout renversés par Jaquet courbé d'ans,
Qui se monstre à ce coup notre grand adversaire.

Toy, Valle, garde bien, je te pry', d'une part
Que le galant n'eschappe. — Or sus! brayes à part!
Puisque nous te tenons, nous te ferons desdire!

Jaquet crioit mercy; il ruisseloit de sang,
Quand le bon Calepin, qui fessoit en son rang,
Le lascha. Mais pourquoy? Fy! je ne l'ose dire.

Ce gros mot acheva le débat. Aubert ne voulut pas sans doute répondre sur ce ton. Il publia dans la suite : *Progymnasmata in Joan. Fernelii, med., librum de abditis rerum naturalium et medicamentorum causis;* Basileæ, Seb. Henricpetrus, 1579, in-8°. A cette date, J. Aubert habitait la ville de Berne. On a encore du même auteur : Jacobi Auberti, *Vindocinensis medici,*

Institutiones physicæ in quatuor partes distributæ, quæ adeo perspicuæ sunt ut in libros Aristotelis qui Περί φυσιχῆς αχροάσεως *inscribuntur, instar commentariorum inscribi possint;* Lugduni, Ant. de Harsy, 1584, in-8°. C'est Du Verdier qui nous signale ce volume, dans son supplément à la *Bibliothèque* de Gesner. Nous connaissons encore, de Jacques Aubert, un opuscule de 72 pages, sous ce titre : *Semeiotice, sive ratio dignoscendarum sedium male affectarum et affectuum præter naturam;* Lausanne, 1587, et Lyon, J. Chouet, 1596, in-8°.

FROMENTIÈRES (JEAN-LOUIS DE).

JEAN-LOUIS FROMENTIÈRES, sieur des Etangs (1), né à Saint-Denis-de-Gastines, au Bas-Maine, en l'année 1632, fut un des prédicateurs les mieux famés du XVII[e] siècle. Comme fils de noble maison, il était destiné par sa famille à servir dans l'ordre de Malte ; service devenu facile et peu périlleux, depuis que les anciens statuts de cet ordre étaient tombés en désuétude, et que la plupart des chevaliers étaient autorisés à demeurer sur le continent. Cependant on put bientôt apprécier que le jeune Fromentières avait une tout autre vocation. Placé chez les PP. de l'Oratoire, au Mans, il fit, sous leur discipline, de bonnes études, et manifesta dès lors un goût fort vif pour les exercices parénétiques auxquels ils prenaient soin de former leurs élèves : il lisait constam-

(1) Les Etangs-l'Archevêque, terre située près de Saint-Vincent-du-Lorouer. Les armes de cette famille étaient d'argent à deux fasces de gueules.

ment les œuvres classiques des maîtres de la chaire, les retenait de mémoire et se plaisait à les déclamer sur le ton, avec les gestes convenus. Lui voyant cette disposition d'esprit, ses parents l'abandonnèrent alors à la conduite de ses supérieurs, et ceux-ci l'envoyèrent en 1648 à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, dirigé par un prédicateur renommé, le P. Sénault.

Bientôt on le mit à l'épreuve : il n'avait que dix-huit ans. Il paraît qu'il se tira bien de ce pas redoutable. Il joignait à de fortes études une assurance précoce, et prémuni par les conseils du P. Sénault contre les écarts ordinaires, et, si l'on peut ainsi parler, les excès oratoires de la jeunesse, il se fit applaudir. A dater de cette époque, il parut successivement dans plusieurs chaires, à Notre-Dame, à Saint-André, à Saint-Gervais; partout on se montrait curieux d'entendre le jeune prédicateur.

Il avait acquis déjà la plus brillante renommée, quand, le 6 mars 1666, il fut chargé de prononcer l'éloge funèbre d'Anne d'Autriche, dans l'église des Martyrs à Montmartre. Nous avons cette oraison funèbre. On peut la comparer à celles que d'autres orateurs du temps firent en l'honneur de la même princesse; on ne trouvera pas que l'abbé de Fromentières se soit exprimé dans un langage moins élevé que son maître, le P. Senault et son illustre condisciple, Mascaron. Il fut, dans la suite, chargé de prononcer, en diverses églises du diocèse de Paris et de Reims, les éloges de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, du cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, premier pair et grand-aumonier de France, du ministre Hugues de Lionne, de la princesse de Conti, du P. Senault. Ses succès oratoires lui valurent le titre

de prédicateur ordinaire du roi, et ce fut en cette qualité qu'il prêcha devant la cour l'avent de 1672. L'année suivante, l'évêché d'Aire, en Gascogne, ayant perdu son chef spirituel, le roi pourvut de cet emploi l'abbé de Fromentières.

L'administration diocésaine n'était pas le principal souci des évêques; ils abandonnaient volontiers à des clercs inférieurs la gestion de leurs intérêts épiscopaux pour exercer eux-mêmes le ministère de la parole. C'est un usage auquel Fromentières ne manqua pas de se conformer. On raconte que plus d'une fois, dans son église cathédrale, il interrompit tout à coup le service divin pour adresser au peuple assemblé des instructions familières. Ses voyages fréquents à Paris nous sont attestés par sa présence dans quelque chaire. En 1674, aux Carmélites, il adresse de solennelles admonitions à la duchesse de la Vallière prenant le voile des pénitentes; en 1680, il prêche le carême devant le roi. On attribue à l'évêque d'Aire plusieurs conversions éclatantes: on ajoute que, par ses remontrances, il fit cesser, dans son diocèse, les combats de taureaux. Jean Louis de Fromentières mourut en 1684, dans sa ville épiscopale, après avoir désigné pour lieu de sa sépulture l'endroit où l'on avait coutume d'enterrer les plus pauvres des fidèles.

Nous parlerons maintenant de ses œuvres. Elles se composent de deux recueils, contenant l'un ses sermons, l'autre ses oraisons funèbres. En mourant, il avait demandé qu'on mît au feu tous ses discours: requête diversement qualifiée. Ce fut, suivant Moreri, l'acte d'une modestie vraiment exemplaire; dédaignant la louange, il voulait ne laisser après lui aucun titre à la renommée.

Ce fut, suivant l'abbé Ledru (1), un calcul d'amour-propre; n'ayant pas eu le loisir de mettre la dernière main à ses compositions parénétiques, il craignait d'être mal jugé sur des ouvrages imparfaits. Quoi qu'il en soit, il ne fut pas tenu compte de ce vœu, car les œuvres de Fromentières furent publiées l'année même de sa mort. Nous n'avons pu nous procurer cette édition qui se compose de six volumes, au témoignage de l'abbé Ledru et de M. Peignot. Les oraisons funèbres furent ensuite réimprimés sous ce titre : *OEuvres mêlées* de Mess^r. J. L. de Fromentières; Paris, Couterot, 1690, in-8°; Lyon, Briasson, 1710, in-12. Les éloges d'Anne d'Autriche, d'Hardouin de Péréfixe et de M. de Lionne avaient été déjà publiés séparément en 1666 et en 1671. On trouve encore, dans ce volume, un discours sur la réparation d'un sacrilége commis, le 3 août 1670, dans l'église de Paris, déjà publié en 1670, in-4°, et le sermon sur une vêture de religieuse, inséré par l'abbé Le Queulx dans sa *Vie de Madame de la Vallière*. Une édition partielle des sermons parut en 1696, sous le titre de : *Carême* de Mess^e. Jean-Louis de Fromentières ; Paris, Couterot, 3 vol. in-8° (2). Nous préférons ces sermons aux oraisons funèbres. Ils se font remarquer par la noblesse, l'élévation, la vigueur constante du langage. Fromentières appartenait à la grande école de Bossuet, de Fléchier, de Bourdaloue; il s'exprimait dans cette langue fière, virile, dont Fénélon a prétendu corriger la rudesse, dont Massillon a corrompu l'austérité. C'est, d'ailleurs, une

(1) *Biographie universelle* de Michaud. — *Annuaire de la Sarthe*, 1820.

(2) Un de ces sermons se retrouve manuscrit dans un recueil de la Biblioth. nationale. *Suppl. Franc.* n° 2657.

erreur commune que d'attribuer à Bossuet l'invention de ce haut style dans lequel il a excellé. L'emploi fréquent des images saisissantes et de ces locutions hardies, qui tour à tour élèvent et terrassent l'esprit de l'auditeur, appartient à la manière oratoire du XVIe siècle : Bossuet doit au P. Senault ce que Pierre Corneille doit à Rotrou; il n'a pas inventé, il a perfectionné les procédés dont il a fait usage. Formé sous la discipline du P. Senault, Fromentières a connu ces procédés, et quelques-uns de ses sermons ne sont pas inférieurs à ceux des grands orateurs du temps.

LAMY (ELIE).

ELIE LAMY, né à Mayenne, fut un des élèves de Flacé au petit collége de la Coûture. Il n'est connu que par une épigramme latine qui se voit en tête de la seconde partie du *Catéchisme* latin de René Flacé (1).

HOELLET (LOUIS).

LOUIS HOELLET ou HOUALET, sieur du Bourg, avocat au siége présidial du Mans, échevin de cette ville en 1583 (2), bailli de la Suze, « a escrit, suivant La Croix du Maine, quelques observations et annotations sur le *Coustumier du Maine* » et divers autres opuscules de juris-

(1) Voir *Hist. Litt. du Maine*, t. I, p. 1.

(2) M. Cauvin, *De l'Admin. Municip.*, p. 47.

prudence. Aucune de ses œuvres n'est venue jusqu'à nous.

BOUVET (RENÉ).

RENÉ BOUVET, sieur de Bossé (1), conseiller au siége présidial du Mans, est auteur d'une relation insérée presque intégralement dans la *Bibliothèque littéraire* d'Ansart. Cette relation a pour objet un voyage fait à Sauges, paroisse du doyenné de Brûlon, au pays des Arviens. Elle nous semble d'un médiocre intérêt. René Bouvet fit son voyage en 1706, et mourut l'année suivante.

GARNIER (JEAN).

On lit dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine : « JEAN GARNIER, sieur de la Guiardière, natif de Laval au Maine, poëte françois et historien. Il a escrit plusieurs poësies françoises, et entre autres un poëme qu'il intitula *La mer rouge*. Ce livre n'est encores imprimé. J'ay appris cecy de M. de Lorière, frère du susdit. » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce Jean Garnier. Son poème de la *Mer rouge* est sans doute demeuré manuscrit.

GUYARD (BERNARD).

BERNARD GUYARD, né à Craon en 1601, fit profession de la règle de Saint-Dominique au couvent de Rennes.

(1) Terre seigneuriale de la paroisse d'Aubigné.

De Rennes il fut envoyé à Paris, où nous le voyons passer ses examens pour la licence en 1644, et, docteur à quelque temps de là, professer avec le plus grand succès au collége du couvent de Saint-Jacques. Il fut ensuite prédicateur, et se fit entendre à Paris et en d'autres villes. Quétif et Echard nous ont transmis quelques détails sur l'histoire de sa vie (1) : mais ces détails ont peu d'intérêt. On lit ailleurs que, durant les troubles de la Fronde, ayant attaqué les chefs du parti, il fut conduit à la Bastille et y demeura quelques mois (2). Il mourut à Paris, le 19 juillet 1674, ayant les titres de conseiller et de prédicateur du roi, et occupant la charge de premier régent au collége de Saint-Jacques. Voici son portrait : « *Obesa fuit facie et corpore; unde, justa licet ac procera corporis mole, statura tamen valde mediocri cernebatur* (3). » C'est sans doute à cause de cette obésité qu'on l'appelait le docteur *Pouf*. Parlons maintenant de ses livres.

Il faut d'abord mentionner : *La Vie de Saint Vincent Ferrier, religieux de l'ordre des frères Prêcheurs;* Paris, D. Moreau, 1634, in-8°. Le titre de ce livre nous fait connaître que frère B. Guyard avait pris en religion le nom de *Jesus-Maria*. C'est un livre mystique, qui contient plus de fables que de récits dignes de foi; mais ces fables ne sont pas racontées dans un style trop vulgaire. Vincent Ferrier, ou plutôt Ferrera, est un saint du diocèse de Valence, en Espagne; cependant, comme il est mort à Vannes, en Bretagne, tous les hagiographes

(1) *Scriptores Ord. Prædic.*, t. II, p. 653.

(2) *Biogr. univ.* de Michaud.

(3) *Scrip. Ord. Prædic.*, loco citato.

français ont célébré sa mémoire. Bernard Guyard a dédié sa *Vie* à Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes.

Il n'était encore que bachelier en théologie lorsqu'il prononça, le 15 juin 1643, en l'église de la Madeleine, à Paris, l'éloge funèbre de Louis XIII : *Oraison funèbre prononcée à Paris, en l'église de la Magdeleine, au service de Louis-le-Juste, roi de France et de Navarre*: Paris, A. Cotinet, 1643, in-4°. Echard avoue que cette oraison est assez pauvre, bien que l'auteur y ait prodigué les tropes et les métaphores. Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement : il est même peu sévère, car les écarts oratoires de frère Guyard dépassent quelquefois la limite connue de l'emphase et du faux goût. Voici, comme spécimen de sa manière, le premier paragraphe de son exorde :

Justus ut palma florebit! Quelle rencontre des palmes avec les larmes, du triomphe avec une perte si sensible et si générale, qu'elle porte un coup mortel au cœur de la France et de tous les François! Les fredons de la plus douce musique ne sont-ils pas importuns quand ils treuvent en leur chemin des prunelles larmoyantes pour aborder des oreilles qui ne veulent entendre, en un aussi funeste accident, que des soupirs et des sanglots? Et quoy, la palme qui ne mène avec soy que des enseignes déployées, des légions foudroyantes, des canons comme des nuées pleines de foudre et de tonnerres, des trompettes en signe de réjouissance, et des captifs pour relever la grandeur du triomphe, peut-elle s'adjuster avec les soupirs du peuple, les sanglots de la justice, les regrets de la noblesse, les angoisses des Muses et les larmes de l'Eglise, qui tous ensemble ont perdu leur père, leur législateur, leur roy, leur Mécénas, leur protecteur en la mort de Louis-le-Juste? Hélas! la pourpre s'est retirée de dessus les épaules des princes et seigneurs de la cour, les plumes qui couvroient leurs castors ont revolé dans les déserts, les crespes ont pris leur place; les chevaux, les carosses, les parois mesme en portent le grand deuil : comment donc le traverser par un discours de

palmes qui veulent voir la nature déployée en ses plus grandes allégresses? Et quoy, Messieurs, ne devrois-je pas plustost dépeupler le monde de cyprez pour porter sur la tombe de ce grand prince, comme fit autrefois Boreas, roy des Celtes, après avoir perdu sa fille Cyparissa; ce qui fut cause qu'on nomma son sépulchre cyprez? Ne devrois-je pas plustost demander au ciel qu'il fist de mes yeux non deux fontaines, mais deux mers, ou qu'il me convertist en rocher, comme Niobé, pour plorer jour et nuit ce désastre commun? Ouy, Messieurs, je veux m'y opiniatrer, je renonce à toutes les consolations, et le plus grand supplice qui me puisse arriver ce seroit de veoir ma douleur diminuée par la longueur du temps qui me seroit cruel et non favorable en ce point.

C'en est assez : cet échantillon du style de Guyard témoigne qu'il appartient à l'école des panégyristes grotesques. C'est vingt ans après que Bossuet changea le ton de l'oraison funèbre.

B. Guyard intervint dans la querelle du jansénisme. Voici le titre du manifeste qu'il publia pour défendre saint Thomas, accusé de complicité dans les prétendues erreurs de l'évêque d'Ypres : *Discrimina inter doctrinam thomisticam et jansenianam;* Parisiis, D. Thierry, 1655, in-4°. C'est une première apologie de saint Thomas. Il eut bientôt occasion d'en composer quelques autres. Le chanoine Jean de Launoy avait osé prétendre que le maître de l'école dominicaine avait été fort ignorant dans la langue grecque. Une telle assertion devait causer quelque scandale au couvent de Saint-Jacques : Bernard Guyard, comme professeur du lieu, s'empressa de la démentir dans l'écrit suivant : *Dissertatio utrum S. Thomas calluerit linguam græcam;* Parisiis, Lecointe, 1667, in-8°. Il n'y a plus aujourd'hui de débat sur cette question intéressante. S. Thomas ne savait pas le grec, ou, du moins, il n'avait de cette langue qu'une con-

naissance tout-à-fait élémentaire; et quand il était curieux de consulter certains livres grecs dont il n'existait pas de version latine, il les faisait traduire pour son usage par son confrère et ami le docte Guillaume de Moerbeka. Il en a fait lui-même l'aveu. On sait, d'ailleurs, que la connaissance du grec était peu répandue au commencement du XIIIe siècle. Nous nous rangeons donc sur ce point à l'opinion de Jean de Launoy. Le volume où se trouve la dissertation dont nous venons de rendre un compte sommaire, contient encore trois opuscules de B. Guyard contre le même critique. Ayant admis comme un article de foi que le pape est infaillible, S. Thomas avait recherché dans les anciens auteurs les passages qu'il pouvait invoquer à l'appui de cette doctrine. Jean de Launoy, gallican déclaré, n'avait pas trouvé fort exactes les citations faites par l'Ange de l'école, et les avait censurées avec une entière liberté d'esprit et de langage. Cela devait déplaire aux dominicains. B. Guyard répondit en leur nom à l'intraitable *dénicheur de saints*. Voici les titres de ses réponses · *In primam magistri Launoii Epistolam ad Antonium Favrum; In secundam Launoii quæ est ad Ant. Favrum Epistolam; Fr. Bern. Guyard Joanni Launoio*. Il s'agit principalement, dans ces opuscules, de l'unité de l'église, de l'autorité du Saint-Siége et de la puissance des rois.

Bernard Guyard eut ensuite une querelle fort animée avec un de nos docteurs manceaux, Levayer de Boutigny. Considérant, d'une part, les désordres des monastères, les vœux si souvent rompus, les pactes simoniaques, l'oisiveté crapuleuse de quelques ordres, et, d'autre part, les nécessités de l'Etat qui réclamait des

bras valides pour continuer les entreprises du grand roi, Levayer de Boutigny avait demandé l'ajournement des vœux, la révision des règles, la suppression des dots et la réduction du nombre des maisons conventuelles. Aussitôt grand tumulte au camp d'Israël! Bernard Guyard entreprit de répondre à ce réformateur téméraire. Voici le texte de sa réponse : *Contre la nouvelle apparition de Luther et de Calvin, sous les réflexions faites sur l'édit touchant la réformation des monastères*; Paris, 1669, in-12. Ce titre indique assez quel doit être le contenu de l'opuscule. Prétendre réformer les monastères, c'est remettre en honneur le programme fameux de Luther et de Calvin, c'est renouveler d'exécrables calomnies, et pousser les princes dans la voie du sacrilége. B. Guyard ne fait pas toujours emploi d'arguments irrésistibles, mais il parle avec vivacité le langage des opinions reçues et des intérêts constitués.

Aux opuscules publiés par notre dominicain pour la défense de S. Thomas, le P. Jean de Nicolaï répliqua très vivement sous le pseudonyme d'*Honoré de saint Grégoire* (1). C'est ce qui provoqua l'écrit suivant : *Adversus metamorphoses Honorati à sancto Gregorio*, authore P. F. Bern. Guyard; Parisiis, F. Lecointe, 1670, in-8°. Cet ouvrage est un long plaidoyer pour S. Thomas, et une longue invective contre son détracteur.

Le dernier et le plus curieux des ouvrages de B. Guyard a pour titre : *La Fatalité de Saint-Cloud près Paris*. Lorsqu'il commença l'impression de cet ouvrage,

(1) *In dissertationem de fictitio S. Thomæ græcismo summaria epistolaris discussio*. Tel est le titre du libelle de Jean de Nicolaï.

il était au Mans, exerçant la charge de prieur dans le couvent de cette ville; mais il n'y fit pas un long séjour, et, rappelé bientôt à Paris, c'est là qu'il fit mettre sous la presse les dernières feuilles de son manuscrit. Nous avons sous les yeux un exemplaire très rare, unique peut-être, de cette édition, qui passe pour la première, donné par l'auteur à l'historien de son ordre, le P. Quétif : cet exemplaire sans titre, et par conséquent sans date, est passé de la bibliothèque de la Vallière dans la réserve de la Bibliothèque Nationale. Jusqu'à la page 8, l'impression est belle, nette, le caractère est presque neuf, mais l'orthographe est ancienne : dès la page 9, le caractère et l'orthographe changent d'une manière notable. Cette édition in-folio fut, dit-on, commencée en l'année 1672, et achevée en 1674. Mais ces dates pourraient bien n'être pas exactes. On possède, en effet, une édition in-12 qui porte, sans autre indication, la date de 1672. Nous lisons bien chez le P. Niceron que cette date est frauduleuse; mais il l'affirme sans le prouver. Or, cette édition in-8° est du même caractère que l'édition in-folio, et présente les mêmes variations. Ainsi, dans l'édition in-folio, c'est, avons-nous dit, à la page 9 que le texte vieillit; dans l'édition in-8°, c'est à la page 33. Il ne serait donc pas impossible que ces deux éditions fussent la même sous un format différent. Dans cette hypothèse, elles auraient été l'une et l'autre commencées en 1672, et achevées en 1674. On nous désigne une édition de Lille, 1673, in-12, que nous ne connaissons pas. Cette *Fatalité de Saint-Cloud*, qui se retrouve encore parmi les pièces justificatives de la *Satire Ménippée*, n'est qu'un audacieux paradoxe. Malgré le témoignage de tous les historiens, B. Guyard en-

treprend de démontrer que l'assassinat de Henri III n'a pas été le crime d'un jacobin, de J. Clément, mais de quelque autre individu dont le nom sera toujours ignoré. Cette démonstration n'eut pas un grand succès. Jean Godefroy crut cependant devoir la réfuter dans l'écrit suivant : *La véritable Fatalité de Saint-Cloud;* Lille, 1715, in-8°. Cet opuscule de Godefroy a été souvent publié à la suite des *Mémoires* de l'Estoile.

AMYS (PIERRE.)

Nous ignorons le lieu natal de PIERRE AMYS, sieur du Ponceau. Son grand père, Guillaume Amys, possédait et habitait la terre d'Olivet, près de Château-Gontier. Les gens de la Ligue ayant brûlé ce domaine, Zacharie et Salomon Amys, fils de Guillaume, se retirèrent en Bretagne, et furent l'un et l'autre conseillers au parlement de Rennes. On peut donc supposer que le fils de Salomon, Pierre Amys, naquit dans la ville où son père occupait cet emploi. Cependant, nous lui consacrerons une courte notice, à cause de son origine et à cause du long séjour qu'il fit à Sablé.

Il fit d'abord profession des armes, et fut cadet au régiment des gardes. Mais laissons-le parler de lui-même : « Je fus d'abord cadet au régiment des gardes, et en cette qualité je me suis trouvé à plusieurs siéges et à plusieurs combats. Je fus ensuite volontaire en l'armée qui passa en l'île de Ré pour en chasser les Anglais. Quelques années après, M. le cardinal de Richelieu m'ayant fait l'honneur de me donner un drapeau dans le régiment de la marine, qui était en ce temps-là un des

meilleurs régiments du royaume, j'y devins lieutenant : ensuite de cet employ, par le désir que j'avois de voir l'Italie, m'étant offert à M. de Servien, nommé ambassadeur pour Rome, il me reçut si bien et me témoigna tant de bonne volonté que son emploi d'ambassadeur de Rome ayant été changé en celui de plénipotentiaire à Munster pour la paix générale, je ne pus me défendre de le suivre en Hollande et en Allemagne. Il me fit paroistre sur le grand théâtre de Munster au-delà de mon mérite, et, de mon côté, j'eus le bonheur de réussir au-delà de ce qu'on attendait de moy.... Au retour de cette longue journée de Munster (c'est ainsi que les Allemands appellent la négociation de Munster), je demeurai à Paris auprès de la personne de M. de Servien, et y demeurai jusqu'en 1652, que je fus envoyé à Sablé pour y commander et comme capitaine du château et comme lieutenant de M. de Servien, afin de maintenir, pendant les troubles, cette place dans le service du roy. Mais, en 1660, le fonds de la garnison ayant été retranché, il ne me resta que la seule qualité de capitaine du château (1). » C'est ainsi qu'en 1667, Pierre Amys racontait au public les détails de sa vie si bien employée au service de l'état. Il s'exprimait en d'autres termes, quand il faisait de plus discrètes confidences : alors il parlait avec moins de respect de M. de Servien et s'applaudissait moins de l'avoir accompagné dans ses ambassades. C'est ce que nous apprend une lettre au chancelier Séguier. Nous publierons cette lettre, qui est encore inédite :

(1) *Discours de la noblesse qui s'acquiert par la pourpre des Parlements de ce Royaume.* — G. Ménage, *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 117.

MONSEIGNEUR,

Quoique le silence soit une marque de respect, il est quelques fois soupçonné d'ingratitude, et je craindrois que le mien fust mal expliqué, s'il m'empeschoit de vous rendre mille très humbles graces des appointements qu'il vous a plu de m'ordonner dans la charge de capitaine de ce château. C'est un effet de votre justice, Monseigneur, et de la plus noble partie de ceste vertu, puisqu'il est vray que du zèle et de la fidélité que j'ai tousjours eue pour feu Monseigneur le surintendant et que j'auray toute ma vie pour Messieurs ses enfants, que de la bienveillance qu'il eut pour moy et du choix qu'il en fist, que du long temps que je l'ay servy, que des importants services que je lui ay rendus dans ses négociations, dans les intrigues de la cour en un temps assez fascheux, dans ses disgraces, et dans ses affaires domestiques, il résulte un certain mérite qui peut en quelque façon estre le subjet de ceste distributive laquelle ordonne des récompenses. Mais, Monseigneur, faudra-t-il que sa sœur (1) ne me soit pas si favorable, et que j'obtienne moins de celle qui doit que de celle qui donne? Les gages des neuf premières années que j'ay servy feu Monseigneur le surintendant me sont deubs ; il fut dit qu'on les regleroit après dix ans de service. Ce terme est passé, Monseigneur, mays il n'est pas prescrit. C'est une vérité connue à toute sa maison que je ne les ay point receus; et, si je n'en estois pas payé, il se trouveroit qu'au lieu d'avoir avancé à son service, pendant ces neuf années, la meilleure partie de mon temps et du peu de bien que j'avois, j'aurois perdu l'un et l'autre. On ne peut pas dire que ses gratifications l'ayent acquitté de ceste debte, puisqu'à l'exception de mille livres qu'il m'ordonna en son ambassade de Hollande, je n'en ay receu aucune. C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, d'avoir recours à votre grandeur et d'implorer votre bonté. Ma demande considérée en elle-mesme est peu de chose; à mon regard, c'est tout : mais de quelque façon qu'on la considère, il me semble, Monseigneur, qu'elle est très juste et très raisonnable, et si vous avez agréable de me l'accorder, ce me sera un nouveau moyen pour mieux servir Monseigneur le marquis de Sablé et Monsieur son frère, en quelque employ qu'il vous plaise

(1) Isabeau Servien, mariée à Arthus de Lionne.

de me donner, soit icy, soit ailleurs, pour leur service et pour le bien de leurs affaires. Je vous supplie donc, Monseigneur, d'agréer la très humble prière que je vous en fais, mais je vous supplie aussy de me faire l'honneur de croire que, quoy que vous ordonniez, je seray toujours, avec un très profond respect et une parfaite soumission,

De votre grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

DU PONCEAU.

Au Chasteau de Sablé, le 21 may 1659 (1).

Pierre Amys eut d'autres occasions d'adresser à Servien, à sa sœur et à ses fils le reproche d'ingratitude. Il nous dit bien, en effet, dans le mémoire écrit pour le public, qu'il fut, en 1660, après de si longs services, dépouillé de sa capitainerie ; mais il omet de raconter que cette dépossession fut opérée avec beaucoup d'éclat, après une vaine résistance. Nous avons des renseignements à ce sujet dans une autre lettre écrite au chancelier Séguier (2).

(1) Bibl. Nation. manuscrits de St-Germain-des-Prés, 709 t. 29 p. 45. (*Corresp. de Séguier.*) Une autre lettre du sieur Du Ponceau, écrite à peu près dans les mêmes termes, se trouve dans le tome 34 de la même collection, page 11.

(2) Voici cette lettre :

Sablé, le 14 décembre 1659.

Monseigneur,

Sy j'avois préveu que la jalousie et l'inimitié du sieur Du Ponceau, capitaine au chasteau de cette ville, l'eust porté jusques à rechercher tous ses amis et les forcer à vous escrire des suppositions, je vous aurois informé de son procédé; mais l'ayant jugé indigne de vostre entretien, je me suis tenu dans le silence, sur l'espérance de vous en dire quelque chose de vive voix au voyage que j'ay résolu pour vous rendre compte de mes actions et vous informer de l'estat des choses qu'il vous a pleu me commettre. J'espère partir à cet effet samedy prochain.

Cependant, Monseigneur, en crainte que mon silence vous donne

Gilles Ménage l'a connu, dit-il, très particulièrement, et voici le portrait qu'il fait de lui : « C'étoit un homme qui avait beaucoup de savoir, beaucoup d'esprit, beaucoup de courage et beaucoup d'honneur. » Il n'en faudrait pas tant pour faire un homme accompli : il y a donc lieu de croire que l'historien ajoute *beaucoup* à la vérité. « Il mourut à Paris, poursuit Ménage, en 1667, à la sollicitation d'un procès pour sa noblesse, dans lequel j'ose dire que le parlement de Paris, ou le privé conseil du roy fit à sa famille une extrême injustice ; le parlement de Paris ayant ordonné que la succession de Salomon Amys, conseiller en parlement de Bretagne, son père, seroit partagé noblement, et le conseil du roy ayant déclaré les enfants de ce conseiller de Bretagne usurpateurs de noblesse pour avoir pris la qualité d'écuyer. Notre Pierre Amys fit imprimer à Angers, en 1667, au sujet de ce procès, un petit traité intitulé : *Discours de la noblesse qui s'acquiert par la pourpre*

quelques impressions des choses qui ont esté escrites, je vous supplie me permettre de vous dire ce qui est passé entre le sieur Du Ponceau et moy. Sa jalousie de me voir honorer de la bienveillance de feu Monseigneur Servien luy avoit fait tenter toutes choses pour y prendre ma place; mais la cognoissance qu'avoit Monseigneur de son mérite luy continua seullement sa commission de capitaine. Le congé que j'ay donné à sa garnison par vos ordres, Monseigneur, luy ayant osté la moitié de ses revenus et la crainte de se voir congédié luy mesme comme personne très inutile, l'a rendu mon enemy déclaré; joint quelque ressentiment de se voir privé de l'usage des meubles de la maison dont il a disposé depuis long temps : lesquels ayant fait inventorier et apressier, j'ay changé Modiène, conserge, aussy, Monseigneur, par votre ordre. Depuis, il a esté l'azille de tous ceux avec lesquels j'ay des différans pour les intérests de la succession et blasmant en tous lieux contre toutes les apparances mon ministère, a fait soulever des qui n'y auroient pas pensé ou qui auroient eu assez de respect pour ne pas me faire des injustices et des procès comme Messieurs de Piedufour, de la .. (nom illisible), de la Guindonière et aultres dont j'aurai, s'il vous plaist, l'honneur de vous entretenir. L'inventaire des meubles a esté fait sans luy et sans contestation; mais celuy des tiltres dont il a une des clefs n'a pu se parachever, et, au

des parlements de ce royaume, adressé à M. Voisin de la Noraye, maître des requêtes, intendant de la généralité de Touraine (1). »

FROULAY DE TESSÉ (RENÉ).

La vie de RENÉ FROULAY DE TESSÉ, troisième du nom, a été écrite en deux volumes in-8 par Grimoard. Ce compilateur, n'étant pas un habile homme, a fait un très mauvais emploi des précieux matériaux qu'il avait entre les mains. Essaierons-nous de raconter les mêmes détails en de meilleurs termes? ce serait une affaire considérable : la vie de René III de Tessé a été très occupée; il a fait plus d'une campagne, conduit plus d'un siége, défendu plus d'une place, mené plus d'une négociation, et comme il a, d'ailleurs, laissé peu d'écrits, tout ce que nous pourrions dire sur ses entreprises militaires ou diplomatiques serait assez étranger à l'his-

lieu de se trouver au dernier jour de la remise il s'absenta. J'alé au chasteau avec le sieur Bailly, procureur fiscal et greffier; l'en demanda la clef dudit sieur Du Ponceau qui fut refusée par sa femme au dit... (illisible). Vous savez, Monseigneur, ce que je pouvois faire, mais je me contenté de luy escrire par experts et attendy la réponse jusque au quatrième jour que je retourné avec les mesmes officiers, auxquels je demandé acte de la sommation que je réiteré à cette femme de délivrer la clef de son mary : sur quoy elle s'écria comme si nous eussions esté des voleurs et nous dist toutes les injures que l'on peut s'imaginer d'une femme emportée avec des menaces que je ne saurois escrire, jusques aux coups de baton qu'elle me promist de la part de Messieurs Boislève, ses parants. Ainsi le chasteau qui debvroit servir d'appuy et protection pour le maintien des subjets et droits de la seigneurie est l'asille des ennemis de la maison...

DESGRASSIÈRES.

MSS. de St-Germain. 709 t. 29.

(1) *Histoire de Sablé*, deux part. p 176.

(2) Au même lieu.

toire littéraire du Maine. On se contentera donc d'un récit très succinct.

Né, en 1651, de René II, lieutenant-général des armées du roi, et de Madeleine de Beaumanoir, fille du gouverneur du Maine, le jeune René III de Froulay fit ses premières armes en 1669, sous le maréchal de Créqui, qui l'avait pris pour son aide-de-camp. En 1688, il était déjà maréchal-de-camp et chevalier de l'ordre, sans avoir guères fait, pour mériter ces titres, autre chose que se concilier les bonnes grâces de Louvois. Il fut, en 1691, nommé gouverneur d'Ypres, et, l'année suivante, lieutenant-général et colonel-général des dragons. Envoyé dans la suite en Italie, pour y remplir diverses missions militaires ou diplomatiques, il ne fut pas toujours heureux dans ses entreprises. Cependant le roi crut devoir, en 1703, lui donner, comme récompense de ses services, le bâton de maréchal. S'il faut en croire l'abbé de Choisi, Tessé n'aurait obtenu cette insigne faveur qu'à la prière de la duchesse de Bourgogne. Voici ce que raconte cet historien : « Le maréchal de Tessé a été fait maréchal de France à peu près de la même manière que M. de Vivonnes. Le roi travailloit chez Madame de Maintenon avec M. Chamillard et faisoit la liste des maréchaux de France qu'il devoit déclarer le lendemain. Madame la duchesse de Bourgogne regardoit par dessus l'épaule et vit que Tessé n'en étoit point. Elle sautoit et dansoit, rioit à son ordinaire; elle se mit tout d'un coup à pleurer. Le roi en voulut savoir la raison. « Ah! Monsieur, lui dit-elle, vous des-« honnorez celui à qui je dois l'honneur d'être à vous, « celui qui m'a faite tout ce que je suis. » Le roi parut fâché que son secret fût découvert, et de colère déchira

la liste. Les maréchaux ne furent faits qu'un an après : au lieu de quatre, il y en eut dix, afin de donner place à Tessé (1). » Ce récit nous serait suspect, si nous n'avions pas, contre le maréchal de Tessé, d'autres témoignages que celui de l'abbé de Choisi : mais voici sous quels traits St-Simon nous le représente :

« C'étoit un grand homme, bien fait, d'une figure fort noble et fort agréable, doux, liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde. Il devint bientôt comme d'Huxelles, mais dans un genre différent, l'homme à tout faire de M. de Louvois, et celui qui de partout l'informoit de toutes choses : et en fut-il promptement et roidement récompensé..... C'étoit un Manceau digne de son pays, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. Il avoit le jargon des femmes, assez celui de courtisan, tout-à-fait l'air d'un seigneur et du grand monde, sans pourtant dépenser : au fond, ignorant à la guerre qu'il n'avoit jamais faite que par un hasard d'avoir été partout, et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les siéges. Avec un air de modestie, hardi à se faire valoir et à insinuer tout ce qui lui étoit utile : toujours au mieux avec tout ce qui fut en crédit et dans le ministère, surtout avec les puissants valets. Sa douceur et son accortise le firent aimer : sa fadeur et le tuf qui se trouvoit bientôt, pour peu qu'il fût recherché, le firent mépriser (2). » Résignons-nous donc à ne pas compter le maréchal de Tessé au nombre des illustres capitaines, mais plutôt au nombre des heureux courtisans.

(1) *Mémoires de Choisi*, liv. 7.
(2) *Mémoires de St-Simon*, t. II de l'édit. de 1791.

Aussitôt après sa promotion, il fut un des généraux envoyés en Espagne pour défendre les droits contestés de la maison de France. Il se fit battre devant Gibraltar, et battit les Portugais devant Badajoz. Son échec le plus grave eut lieu, l'année suivante, sous les murs de Barcelone Cette mésaventure ne le perdit pas auprès du roi, parce qu'il était bien vu de Madame de Maintenon, mais il ne trouva pas grâce devant les chansonniers; ils lui firent une guerre sans relâche, sans pitié (1). Tessé fut ensuite employé à défendre Toulon contre les Piémontais, et l'Italie contre les Autrichiens Le dernier poste qu'il occupa fut l'ambassade de Madrid. Il mourut à Paris, en sa maison des Camaldules, le 10 mai 1725, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Parlons maintenant de ses œuvres littéraires.

Ce qui nous en reste est, avons-nous dit, peu considérable. Dans le premier des *Recueils* publiés en 1745, à Fontenoy, par Perau, nous trouvons cinq pièces historiques qu'il ne fait pas difficulté d'attribuer au maré-

(1) Voici quelques couplets extraits de divers recueils manuscrits :

> Tessé, Tallar et Villeroy
> Ont tous trois bien servy le Roy;
> Il leur faudroit pour récompense
> Qu'on leur rompist sur le dos,
> Le baston que jadis la France
> Leur a donné mal à propos.

On lit ailleurs :

> Barcelone est à nous; c'en est fait,
> Car Tessé
> A promis au Roy sur sa teste
> Que dans le dixième may
> Il seroit sa conqueste :
> Je le crois fort embarrassé.
> Point du tout; Tessé n'est point beste;
> Il se tirera d'embarras;
> Car quand il engage sa teste,
> Il sait fort bien qu'il n'en a pas.

chal de Tessé. Ces pièces, d'ailleurs assez curieuses, ont pour objet les affaires de La Rochelle, les négociations vaines entamées par le marquis d'Arquien postulant le titre de duc, la vie de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, et le siége de Vienne en 1683 (1). Mais le maréchal de Tessé en est-il bien l'auteur? Fevret de Fontette (2), et après lui, M. Weiss (3), ont, sur la foi de Perau et sans autre examen, inscrit ces opuscules au catalogue des œuvres de Tessé. Cependant nous en retrouvons quatre sur cinq dans les manuscrits aussi bien que dans les recueils imprimés qui portent le nom de *Mémoires de Choisi*, et il est au moins très vraisemblable qu'ils appartiennent à cet écrivain.

Voici un ouvrage plus considérable et plus important ce sont les *Mémoires et Lettres du maréchal de Tessé*, publiés par Grimoard; Paris, 1806, 2 vol. in-8°. Où le compilateur a-t-il recueilli toutes ces lettres, tous ces mémoires? Nous l'ignorons. Où retrouver aujourd'hui soit les originaux, soit les copies dont il n'indique pas la source? Ce serait une recherche difficile. Qu'il nous suffise de mentionner les pièces les plus importantes de ce recueil :

Mémoire sur les affaires d'Italie, fait par ordre du Roi, et donné à S. M. au mois de mai 1698. Ce mémoire contient de fort sages conseils. Le maréchal se demande comment la France pourra faire obstacle aux projets de la maison d'Autriche sur l'Italie, et à cette question voici sa réponse : — Il faut d'abord que l'Italie soit éclairée

(1) Pages 1, 46, 78, 152, 166 du *Recueil* A, t. I de la collection.

(2) *Biblioth. des Hist. de France.*

(3) *Biographie universelle* de Michaud.

sur ses véritables intérêts; il faut ensuite qu'elle soit mise en état de résister elle-même, du moins au premier choc des armes impériales. Or, elle est faible parce qu'elle est partagée entre une foule de princes rivaux d'influence; elle paraît, d'ailleurs, se résigner au régime de la servitude, parce qu'elle ne soupçonne pas même comment elle pourrait conquérir sa liberté : il s'agit de fonder *l'association* italienne, de réunir toutes les forces sous un seul étendard, et de reconstituer une nation avec toutes ces provinces démembrées. Voilà le plan de Tessé. S'il avait été suivi, bien des questions qui sont encore pendantes au-delà des Alpes auraient été résolues depuis un siècle.

Le *Journal du Blocus de Mantoue* est une relation historique d'un grand intérêt. Un *Mémoire sur la cour et les affaires d'Espagne*, est une pièce encore plus intéressante. Tessé raconte ce qu'il a vu, et, jugeant la cour de Madrid par comparaison avec celle de Versailles, il s'étonne de tout, et veut tout réformer. On ne saurait, d'ailleurs, que souscrire au plus grand nombre de ses remontrances : elles étaient malheureusement trop fondées, comme l'a bien prouvé la triste fortune de notre établissement en Espagne. Nous désignerons encore, comme digne de remarque, un second *Mémoire du maréchal de Tessé sur les affaires d'Italie, en août* 1708. Il y a, dans cette pièce, des observations pleines de vérité sur l'esprit d'intrigue du gouvernement pontifical et sur son incurable impuissance.

Ce sont là toutes les œuvres du maréchal de Tessé. On y joint un assez grand nombre de missives diplomatiques ou privées, dispersées aujourd'hui dans les trésors des antiquaires. Deux de ces lettres ont été im-

primées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Philippe V*, par le marquis de Saint-Philippe : elles sont à l'adresse du Pape, et contiennent certaines phrases qui, sur le rapport des historiens, ont causé non moins de scandale à Versailles qu'à Rome. La Bibliothèque Nationale possède quelques lettres inédites du maréchal de Tessé. On en lit cinq adressées au maréchal et à la maréchale de Noailles, dans le n° 2,232 [17] du Supplément Français ; ce sont des originaux : le n° 456 du même Supplément renferme une relation écrite du camp de Luzara, en 1704, pour la duchesse de Bourgogne ; c'est une copie. Enfin, dans les cartons où ont été recueillies les archives mutilées des chevaliers du Saint-Esprit, se rencontrent dix ou douze autres lettres du maréchal à Madame de Maintenon et à M. de Pontchartrain (1). Celles-ci, écrites sur le ton le plus dégagé, ne sont pas les moins curieuses.

FROULLAY DE TESSÉ (RENÉ-MANS).

Nous inscrivons RENÉ FROULLAY DE TESSÉ au nombre des écrivains du Maine, à cause de la part qu'il eut à une œuvre poétique dont la rareté fait tout le prix. En voici le titre : *Deiparæ Virginis Jesum in templo rite offerentis Laudes, vario carminum genere celebratæ, autoribus et actoribus e rhetorica selectis in regio Ludovici magni collegio, societatis Jesu*, Fr. Victor de Breteuil Tressigni, Ludovicus Chauvelin, Ludovicus d'Espoisse de Villeflix, Michael de Pomereu et *Renatus de*

(1) Au mot *Froullay*.

Tessé; Parisiis, vidua Ant. Lambin, 1700, in-12 de 28 pag. La bibliothèque de Soleinne possédait cette curiosité littéraire. Elle se compose de déclamations en l'honneur de la Vierge Les auteurs, élèves de rhétorique au collége Louis-le-Grand, sont montés dans un jour solennel sur une estrade préparée pour ce jeu scolaire, et là, sous les yeux de leurs maîtres, de leurs condisciples, ils ont tour à tour récité leurs pompeux hexamètres. Pour représenter chacun un rôle particulier dans cette œuvre lyrique à personnages, ils ont pris des noms de fantaisie : Victor de Breteuil s'est appelé *Neoterius*, Louis d'Esespoisses *Erastes*, Michel de Pomereu *Philotheus* et René de Tessé *Parthenius*. C'est tout ce que nous avons à dire sur ce recueil.

Ce René-Mans, sire de Froullay, comte de Tessé, né le 11 novembre 1681, était le fils aîné du maréchal. Dès l'année 1699, il avait reçu le titre de colonel du régiment de Tessé : ses études achevées, il partit pour les camps et servit sous son père. Blessé en 1702 au siége de Mantoue, il fut, en 1703, nommé colonel du régiment du Sault, et assista, en 1704, au siége de Verue. On le vit ensuite, en 1707, combattre dans les murs de Toulon, en repousser l'ennemi, et recevoir en récompense de ses services, le brevet de maréchal de camp (1er sept. 1707). Son père s'étant démis en sa faveur de son commandement dans le pays du Maine, du Perche et de Laval, il lui succéda dans cette charge en 1718, fut ensuite, en 1725, écuyer de la reine Marie Leczinska, chevalier des ordres du roi en 1728, et mourut en son hôtel, au Mans, le 22 septembre 1746, à l'âge de 65 ans. Il avait épousé, en 1706, Elisabeth-Claude-Pétronille Bouchu, fille unique de Jean-Etienne Bouchu, marquis

de Lessart, morte en 1733, à l'âge de 49 ans, qui lui avait donné, outre quatre filles, René-Marie, sire de Froullay, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de la reine, qui mourut, âgé de 36 ans, à Prague, le 23 août 1742 ; et René-François de Froullay, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

RUBAY (YVES DU).

La *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine parle de lui dans ces termes : «YVES DU RUBAY, natif du pays du Maine, maistre des requestes de l'hostel du roy et chancelier du royaume d'Ecosse, homme for docte et lequel a esté employé en beaucoup d'affaires d'estat. Il a escrit plusieurs harangues tant en latin qu'en françois, lesquelles ne sont encore imprimées. Il mourut à Paris l'an 1563 ou environ. » Nous ne connaissons aucune des harangues attribuées par La Croix du Maine à Yves de Rubay, mais voici quelques détails sur sa famille et sur sa vie. Son père, licencié-ès-lois, avait épousé Jeanne Baussard, et de ce mariage étaient nés six enfants, Nicolas, Yves, Jean, Marie, Roberde, Renée et François (1). Yves du Rubay fut chancelier d'Ecosse sous le règne de Marie Stuart. C'est en 1558, le 19 juillet, qu'il fut reçu maître des requêtes ordinaire en l'hôtel du roi. Il mourut le 18 août 1563. Il avait épousé Jehanne de Loynes, veuve en premières noces de Georges Maynard, conseiller au parlement. Blanchard (2) prétend que ce mariage fut

(1) Biblioth. Nat., cabinet des Titres; fonds des Mémoires.
(2) *Généalogie des Maistres des Requestes*, p. 300.

stérile : il se trompe, puisque Jehanne de Loynes est qualifiée dans une reconnaissance tutrice des enfants mineurs de défunt Yves du Rubay (1).

HAY DU CHASTELET (PAUL).

Hay est le nom d'une famille qui est comptée parmi les plus anciennes et les plus nobles de la Bretagne armoricaine. Ses armes sont de sable au lion d'argent : elle prétend descendre des comtes de Carlile, célèbres dans les légendes écossaises (2). Deux membres de cette famille, deux frères, qui l'un et l'autre se sont fait un nom dans les lettres, prirent naissance à Laval dans les dernières années du seizième siècle.

L'aîné, PAUL HAY, qui joignit à son nom le titre seigneurial de sieur du Chastelet, Vaufleury et autres lieux, naquit à Laval en 1593 (3). Il fut d'abord avocat-général au parlement de Rennès. Un écrivain acerbe, véhément, avec lequel il eut plus d'une affaire, le sieur abbé Matthieu de Morgues, l'accuse d'avoir fait à la cour, au temps d'Henri IV, un métier fort deshonnête, celui de messager d'amour; le même libelliste ajoute que, surpris tramant quelque intrigue à la fois religieuse et galante, il fut ignominieusement chassé par le roi (4). Ce

(1) Biblioth. Nat., cabinet des Titres; fonds des Mémoires.

(2) Matthieu de Morgues conteste cette noblesse, mais sans alléguer aucune preuve à l'appui de son dire. Voir la *Remontrance de Caton chrétien*, p. 284 du *Recueil* de Matthieu de Morgues. Voir, en outre, *Jugement sur la préface*, p. 555 du même *Recueil*.

(3) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine*.

(4) Matthieu de Morgues fait deux fois allusion à cette aventure dans la *Remontrance de Caton chrétien*. Voir p. 272 de son *Recueil*,

récit nous semble une calomnie assez mal fabriquée. Henri IV expirait sous le couteau de Ravaillac au mois de mai de l'année 1610, et du Chastelet, né en 1593, avait, à cette date, à peine dix-sept ans accomplis : or, comment admettre qu'à cet âge il eût déjà acquis assez d'expérience pour remplir, dans une cabale de cour, le rôle si délicat, et même si compliqué que lui attribue Matthieu de Morgues ? Evidemment ce n'est là qu'un méchant propos, une fable inventée et propagée par la haine. Il paraît, du reste, que du Chastelet ne fit pas un long séjour dans la ville de Rennes, et qu'il vint bientôt dans la capitale, soit pour se faire présenter à la cour, soit pour exercer sa profession d'avocat près le parlement de Paris. Il ne tarda pas à s'y faire des amis, ou, du moins, des protecteurs. parmi lesquels nous pouvons compter, outre le cardinal de Richelieu, le président le Coigneux, qui lui fit contracter mariage avec une femme renommée par sa beauté (1).

En 1627, il s'engagea dans une affaire bien périlleuse; il entreprit la défense désespérée de ce comte de Montmorency-Boutteville, qui avait osé, malgré de récents édits, ou plutôt à cause même de ces édits, par bravade, se battre avec des Chappelles en plein jour, au milieu de la Place-Royale. Du Chastelet employa d'a-

et p. 288 : « O le béat, qui est plus capable de présenter un poulet d'une main, en tenant un chapelet de l'autre, que de faire descendre la vérité du ciel ! O le saint personnage qui veut servir d'escuyer à la fille de Dieu, ayant rendu, à ce qu'on dit, et continuant de rendre cet office aux dames qui out prostitué leur honneur à la puissance, aux faveurs et aux finances ! N'est-ce pas un homme qui fut chassé par le feu roy pour avoir voulu faire une cabale dans la cour, en se servant en mesme temps de deux choses bien contraires, de la religion et de l'amour ? »

(1) Matthieu de Morgues, *Jugement sur la préface*, etc., etc., p. 586 de son *Recueil*.

bord, dans l'intérêt de son client, les démarches, les sollicitations. Ayant échoué, il fit, en faveur de Boutteville, un mémoire véhément, chaleureux, qui parut sous ce titre : *Factum pour mess. François de Montmorency, comte de Luz et de Boutteville, et messire François de Rosmadec, comte des Chappelles:* in-fol., de 8 pages. Ce factum ne gagna pas la cause de Boutteville, et faillit compromettre à jamais l'avocat qui s'était chargé d'une si mauvaise cause. Richelieu, qui ne supportait pas volontiers ces écarts individuels, dit à du Chastelet que son mémoire était l'apologie d'un crime et semblait condamner la justice du roi : — « Non pas, lui répondit-il, mais j'ai voulu justifier sa miséricorde, s'il en use envers un des plus vaillants hommes de son royaume. » Du Chastelet était un bel esprit, recherché dans toutes les compagnies (1), qui s'était acquis autant de faveur par sa conversation facile, enjouée, que par ses mérites littéraires (2). Malgré l'éclat que fit sa défense de Boutteville, personne ne lui en garda long temps rancune, et bientôt il fut pourvu de la charge de maître des requêtes.

Cette charge lui laissait des loisirs; il les employa bien. Plein de zèle pour la cause nationale, ardent adversaire des prétentions de la maison d'Autriche, il publia sur les affaires du temps d'énergiques manifestes. Mais comme ils sont tous anonymes, quelques-uns de ces petits livres ont été mis au compte d'autres auteurs. Nous nous efforcerons de dresser un catalogue exact de ce qui lui appartient. En 1630, il parut en France un énergique pamphlet contre la cour de Savoie. Ce pam-

(1) Matthieu de Morgues, *Jugement*, p. 586 de son *Recueil*,

(2) Fevret de Fontette, *Historiens de France*, t. II,

phlet est attribué par Matthieu de Morgues au sieur du Chastelet : « Il a fait, écrit celui-ci, la première et seconde Savoisienne (1). » Cette indication est obscure. L'opuscule dont il s'agit parut sous ce titre : *La première et la seconde Savoisienne, où se voit comment les ducs de Savoye ont usurpé plusieurs estats appartenant aux rois de France;* Grenoble, Marniols, 1630, in-8°. Pour ce qui regarde la première Savoisienne, ce n'est que la réimpression d'un libelle publié, en 1600, par l'avocat Antoine Arnaud. Il n'y a donc qu'à rechercher l'auteur de la seconde. Dans la préface de son *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, Guichenon l'attribue à Bernard de Rechignevoisin, sieur de Guron. C'est ce qu'on lit aussi dans Varillas, au témoignage du P. Niceron (2). Cette attribution nous paraît fautive. L'abbé de Morgues, contemporain de Paul du Chastelet, a pu, sans doute, puisqu'il était son ennemi, le calomnier, mais trouve-t-on vraisemblable qu'il ait mis à son compte, sans y être autorisé, un écrit inspiré par le zèle le plus vif pour les intérêts de la France, une patriotique requête qu'avaient favorablement accueillie et la cour et la ville, et tous les partis ? Remarquons, d'ailleurs, que du Chastelet a, dans son *Discours d'Estat*, répondu très amplement à la *Remontrance* de l'abbé de Morgues : or, s'est-il défendu d'avoir composé la seconde *Savoisienne* ? Nous ne le voyons pas : et sur quoi se fondait Guichenon pour l'attribuer au sieur de Guron ? Sur une simple hypothèse qui n'est aucunement justifiée. Jusqu'à ce qu'elle le soit, laissons donc la se-

(1) De Morgues, *Remontrance*, p. 272 de son *Recueil*.

(2) *Hommes illustres*, t. XXXVIII, p. 170.

conde *Savoisienne* au catalogue des œuvres de Paul Hay du Chastelet. On y trouve une polémique animée contre la maison royale de Savoie, et le récit détaillé de ses manquements de foi à l'égard de la France. Le P. Monod, jésuite savoisien, fut chargé d'y répondre. Il publia, dans ce but, deux brochures; la première ayant pour titre : *Apologie françoise pour la maison de Savoie;* Chambéry, 1631, in-4°; la seconde en italien, *Apologia seconda per la casa di Savoia à la prima et seconda Savoiana;* Turin, 1632, in-8°.

L'année suivante (1631) du Chastelet, ayant eu le malheur d'offenser la couronne et son ministre, fut prié d'aller faire quelque séjour dans une prison d'état. On expose de diverses manières les motifs de cette disgrâce. Suivant son implacable détracteur, l'abbé de Morgues, il eût perdu les bonnes grâces du roi, « pour avoir trop grossièrement escroqué 20,000 livres en la recherche des financiers, et avoir lourdement coupé la bourse en faisant bransler sa sonnette (1). » Mais après avoir énoncé de telles accusations, il faut les justifier, ou elles ne peuvent être reçues que comme étant de ces rumeurs plus ou moins mensongères dont l'esprit de parti fait toujours un si malveillant emploi Or, nous ne trouvons pas, dans les divers écrits de Matthieu de Morgues, même le commencement d'une preuve contre la délicatesse du sieur du Chastelet. Pelisson explique autrement sa mésaventure. Il avait été choisi par le roi pour être un des juges du maréchal de Marillac (2); mais

(1) De Morgues, *Remontrance*, p. 272 de son *Recueil*.

(2) Comme on le voit d'ailleurs dans les requêtes de Marillac, insérées dans le *Journal de Richelieu*, première part., p. 183 de l'édit. d'Amsterdam.

n'osant pas, dit-on, l'absoudre et ne voulant pas le condamner, il avait eu recours à un expédient assez étrange pour se faire récuser; il avait répandu dans le public, sous le titre de *Prose impie contre les deux frères Marillac* (1), une complainte satirique, dont il s'était volontiers reconnu l'auteur. Aussitôt les amis de Marillac avaient fait entendre des murmures. Quel scandale! Un juge désigné s'était prononcé contre l'accusé même avant d'avoir eu sous les yeux le procès-verbal des commissaires instructeurs! Voilà donc l'impartialité de ces hommes à qui le cardinal donnait commission d'abattre les plus hautes têtes de la noblesse française! Ils se plaignaient, ce nous semble, à bon droit. Pelisson veut que du Chastelet ait à dessein provoqué ces clameurs, dans l'intérêt bien entendu de Marillac. Mais c'est une fable imaginée dans un temps où c'était une mauvaise note pour un gentilhomme, que d'avoir à compter tel ou tel des siens parmi les complices du cardinal de Richelieu. Voici les paroles de Marillac, recusant du Chastelet : « Quant à Chastelet, j'ai l'horreur, Messieurs, de le voir

(1) Cette prose a été insérée, sous le nom de du Chastelet, dans le *Journal de Richelieu*, seconde partie, p. 58. En voici les premières strophes :

Venite ad solemnia
Faciamus præconia
Dum nobis rident omnia.

Una funis tenet illum
Qui opprimebat pusillum
Quandò tenebat sigillum.

Quantum flevit carmelita,
Tantum risit jesuita,
Cum captus est hypocrita...

Magna fuit lætitia
In hac urbi Lutetia
Cum privatus est gratia...

assis parmi une si honorable compagnie sur ces fleurs de lys, et qu'il aye pouvoir et main-levée sur ma vie et mon honneur, quand bien je n'aurois à lui reprocher que cette prose infâme dont il est l'autheur (1)..... » Est-ce donc en ces termes que l'on récuse un juge avec lequel on a des connivences, un ami qui se compromet pour vous servir? Non assurément. Le maréchal de Marillac motive d'ailleurs l'animosité personnelle que du Chastelet a contre lui. Ouvertement ennemi du ci-devant garde des sceaux Michel de Marillac, il veut perdre les deux frères l'un par l'autre, et il commence par les outrager l'un et l'autre dans un libelle cynique (2). Ajoutons à ces renseignements qui nous sont fournis par les pièces du procès, une considération qui nous semble décisive. Si, pour justifier un acte très répréhensible, la publication de la *Prose impie*, on dit que le sieur du Chastelet s'est conduit de telle sorte dans l'intérêt bien entendu de Marillac, comment alors justifie-t-on cet autre libelle contre Marillac condamné, exécuté, qui fut, dans la suite, publié par du Chastelet? Au reste, quelles qu'aient été ses intentions lorsqu'il composait sa prose rimée, le roi jugea qu'il avait commis une méchante action, et, trois jours avant le jugement de l'affaire Marillac, la cour fut saisie d'une requête du nouveau garde des sceaux contre le sieur du Chastelet. Il siégeait quand cette requête fut présentée : aussitôt il se leva et se retira de l'assemblée, pour que sa présence ne fût pas un obstacle à la liberté des suffrages. En fait,

(1) *Relation véritable de ce qui s'est passé au jugement du Mar. de Marillac*, dans le *Journal de Richelieu*, part. II, p. 1.

(2) Requête de Marillac, dans le *Journal de Richelieu*, part. I, p. 184.

cette requête était un ordre pour la cour, et du Chastelet, reconnu coupable d'une grave infraction à ses devoirs de magistrat, fut conduit prisonnier, sous l'escorte d'un exempt, au château de Villepreux (1).

Il n'y resta pas long-temps. Quand il revint à la cour, il s'empressa d'aller à la messe du roi. Le prince l'ayant remarqué dans la foule des courtisans, détourna la tête avec une certaine affectation. On raconte que du Chastelet, supposant ou feignant de supposer que le roi se trouvait confus de l'avoir si maltraité, dit au duc de Saint-Simon : « Je vous prie, Monsieur, de dire au roi que je lui pardonne de bon cœur, et qu'il me fasse l'honneur de me regarder. » Saint-Simon ne manque pas de répéter ces paroles. Le roi en rit, et, pour témoigner à du Chastelet combien il était heureux d'avoir obtenu son pardon, il lui fit l'accueil le plus caressant. Si nous ne savons pas toute la vérité sur les motifs de l'arrestation de du Chastelet, nous savons, du moins, à quelle occasion il fut mis en liberté. Tandis qu'il était à Villepreux, il avait fait un mémoire pour la défense du cardinal, et le cardinal n'avait pu laisser sous les verroux l'avocat de sa cause. C'est ce mémoire qui fut publié sous le titre suivant : *Discours au roy touchant les libelles faits contre le gouvernement de son estat;* Paris, 1631, in-8° (2). Ces libelles étaient quelques écrits du

(1) *Observations sur la vie et la cond. du Mar. de Marillac*, par Hay du Chast., dans son *Recueil de div. pièces*, p. 638, 839.

(2) Fevret de Fontette commet à ce sujet plusieurs erreurs. Il suppose d'abord que du Chastelet fut incarcéré en 1632, tandis que la date de ce pamphlet indique assez qu'il en sortit en 1631. Ensuite il lui donne pour prison la Bastille, au lieu du château de Villepreux. Enfin, il imagine que du Chastelet obtint sa grâce en publiant son *Discours d'estat*, brochure qui ne vit pas le jour avant l'année 1635. Le *Discours au roy* a été réimprimé dans le *Recueil de*

président le Coigneux et de divers autres partisans, contre l'administration de Richelieu. Encore inexpérimenté dans cette polémique, du Chastelet prit les choses sur un ton bien solennel, et quoique son *Discours* ait obtenu les suffrages de Louis XIII et de Richelieu, nous devons déclarer qu'il n'est pas à notre goût. Il publia, cette même année 1631, un opuscule plus remarquable : *Les Entretiens des Champs-Elizées;* in-8°. Le marquis de Spinola, le duc de Savoie, le duc d'Albe, Collalto, et divers autres serviteurs de la maison d'Espagne se rencontrent aux Champs-Elysées et dissertent avec abondance sur l'ingratitude de cette maison : tout d'un coup ces personnages disparaissent de la scène, et on la voit occupée par Henri IV, Villeroy, Zamet, le duc de Mayenne, Bussi-le-Clery, le maréchal de Brissac et autres qui s'entretiennent des affaires présentes de la France, et, d'une seule voix, célèbrent les succès et la gloire du cardinal de Richelieu. Cette brochure est plus sobre et plus ferme que la précédente (1). Il donna encore au public, la même année : *l'Innocence justifiée en l'administration des affaires;* Paris, 1631, in-8° (2).

diverses pièces pour servir à l'histoire, p. 440. Comme tous les opuscules de Hay du Chastelet, celui-ci est anonyme.

(1) L'abbé de Morgues, dans sa *Remontrance*, attribue cette brochure à du Chastelet, et cette attribution, reproduite par le P. Lelong et par M. Barbier, n'a jamais été contredite. On retrouve les *Entretiens des Ch. Elyz.* dans le *Recueil* de du Chastelet, p. 222.

(2) Le *Discours au roy* étant incontestablement l'ouvrage de du Chastelet, il n'y a pas à rechercher bien loin quel est l'auteur de l'*Innocence justifiée*, puisqu'on lit au début de cet opuscule : « Ceux qui écrivoient ou parloient à César ignoroient sa grandeur; ceux qui n'osoient ni l'un ni l'autre, son humanité : ayant toujours recogneu en V. M. ces deux belles qualitez, principalement lorsqu'elle me fit l'honneur d'agréer la Response que je fis aux libelles qui couroient contre le gouvernement de son estat... »

C'est une réponse au président le Coigneux, qui, dans un manifeste plein de véhémence, avait accusé de divers crimes l'administration du cardinal. L'accusation était passionnée et l'apologie ne l'est pas moins : il ne faut adopter les termes ni de l'une, ni de l'autre.

Ces écrits l'avancèrent encore dans les bonnes grâces du cardinal. Il avait l'esprit rapide, mais léger; il concevait promptement les affaires, mais il n'avait pas le jugement et la prudence qui sont nécessaires pour les bien conduire (1). Richelieu l'appelait familièrement son *lévrier* (2), et, quand il l'employait, ce n'était pas dans les négociations importantes ; mais s'agissait-il de défendre un des actes de son administration, ou de suivre par mille détours la trace dissimulée d'un crime d'état? telles étaient les affaires auxquelles le sieur du Chastelet lui semblait propre, et dont il le chargeait volontiers. C'est ainsi qu'il lui confia le soin d'instruire le procès de Blaise Rufflet, dit le baron d'Urfé (3), et de répliquer aux censeurs du jugement rendu contre le maréchal de Marillac. On avait publié, sous le titre de *Relation*, une apologie du maréchal pleine de fiel contre Richelieu. Du Chastelet répondit à ce pamphlet par l'apologie du cardinal et le développement des charges qui avaient conduit Marillac sur l'échafaud. Voici le titre de cet opuscule : *Observation sur la vie et la condamnation du maréchal de Marillac et sur le libelle intitulé : Relation de ce qui s'est passé au juge-*

(1) Fevret de Fontette, *Historiens de Fr.*

(2) « Je sçay bien que, dans ses railleries, il t'appelle son levrier, et il a raison, car tu es celuy de ses bourreaux, lorsque tu es juge, et, en écrivant pour luy, tu es son levrier d'attache, mais assez maladroit. » M. de Morgues, *Recueil*, p. 566.

(3) M. de Morgues, *Recueil*, p. 543.

ment de son procez; Paris 1633, in-4° et in-8° (1). C'est un mémoire judiciaire écrit avec plus de mesure que la plupart des autres ouvrages du même auteur. On a dit souvent du maréchal de Marillac, qu'il avait été sacrifié contre toute justice aux ressentiments personnels de Richelieu. Admettons que ces rancunes aient précipité la ruine du maréchal : on ne peut du moins nier, après avoir lu les *Observations*, que les charges produites contre lui ne fussent très graves. On se ferait, d'ailleurs, une opinion très fausse de Paul du Chastelet, si l'on se représentait ce partisan du cardinal, zélé sans doute et peut-être trop zélé, comme un subalterne et servile instrument. S'il s'est prononcé contre Marillac, c'est qu'il l'a jugé coupable. Sa voix ne s'est-elle pas élevée plus d'une fois pour défendre avec énergie, même contre l'intolérant cardinal, les têtes que la raison d'état avait désignées au bourreau? On l'a vu dans l'affaire de Boutteville. On le vit encore en 1632, dans le procès du duc de Montmorency. Comme il suppliait le roi de lui pardonner : « Je pense, dit celui-ci, que M. du Chastelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorency. » — « Je voudrois, sire, répliqua-t-il, les avoir perdus tous deux, car ils sont inutiles à votre service, et en avoir sauvé un qui vous a gagné des batailles et qui vous en gagneroit encore. » Ce n'est pas là le langage d'un homme dépendant, qui se laisse conduire au gré d'autrui.

C'est en 1635 que parut le principal ouvrage de du Chastelet. Cet ouvrage a pour titre : *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*; Paris, 1635, in-fol., sans

(1) Réimprimé dans le *Recueil* de du Chastelet, p. 783.

autre indic. (1). Ces pièces ne sont pas toutes de Paul du Chastelet, mais c'est lui qui les a recueillies pour en composer ce volume, auquel il a joint une préface que Guy Patin appelle *excellente* (2). Elle l'est en effet. C'est cette préface qui fut imprimée séparément la même année, sous le titre de : *Discours d'estat sur les escrits de ce temps*: Paris, in-8. Qu'on en retranche tout ce qui concerne la généalogie du cardinal de Richelieu, et quelques autres passages qui sentent beaucoup trop le courtisan, on sera de l'avis de Guy Patin : c'est un morceau bien pensé, bien écrit, accablant pour le parti de la reine-mère. Ce parti sentit le coup, et l'abbé de Morgues, son principal orateur, répondit à du Chastelet par un recueil de même volume : *Diverses pièces pour la défense de la Reyne-Mère, faites et revues par* Matthieu de Morgues sieur de Saint-Germain ; Bruxelles, in-fol.

La même année, 1635, on publiait à Paris, sous le titre de *Mercure d'estat ou Recueil de divers discours d'estat*, un petit volume in-12 qui n'est pas assurément dépourvu d'intérêt. Les pièces dont se compose ce *Recueil* ont peu d'étendue, mais ce sont de vives déclamations contre la maison d'Autriche; ce sont d'énergiques appels aux princes, aux états d'Italie, jaloux de conquérir ou de maintenir leur liberté. Le catalogue de la Bibliothèque nationale attribue ces divers discours à Paul Hay du Chastelet. Nous ne pourrions, pour notre part, ni contredire, ni confirmer cette attribution (3). Ajoutons enfin, à la liste des opuscules du sieur du Chastelet, une *Satyre*

(1) Autres édit. 1643, in-4°; 1653, in-fol. (*Bibliographie du Maine.*)

(2) *Lettres.* Lettre 20 du t. IV (16 février 1635.)

(3) M. Barbier ne nous fournit à ce sujet aucun renseignement

contre la vie de la cour, imprimée sous le nom de Théophile, dans un recueil publié par Sercy, et un petit poème ayant pour titre : *Avis aux absents de la cour*. Nous n'avons pu rencontrer ces pièces, mais il n'est pas à supposer qu'elles soient très intéressantes.

Assurément Matthieu de Morgues n'épargne pas l'injure à l'avocat, au *gazetier* du cardinal. Il reconnaît, toutefois, qu'il ne faut le compter ni parmi les courtisans faméliques, ni parmi les ignorants, mais simplement parmi les ambitieux (1). C'est une ambition qui ne fut guères satisfaite. Richelieu, qui, dit-on, n'avait pas une grande confiance dans la solidité de son esprit, s'abstint de lui donner des emplois supérieurs (2). Cependant nous voyons qu'il eut un siége au conseil d'état, et l'on nous rapporte qu'en 1635, ayant été chargé d'établir le parlement de Pau, il exerça l'intendance de la justice dans l'armée royale, commandée par Louis XIII en personne (3). On ajoute que, peu de temps avant sa mort, il reçut du cardinal, en récompense de ses services, un présent de dix mille écus. Il mourut à Paris, le 16 avril 1636. Ayant été nommé, peu d'années après la fondation de l'Académie, membre de cette docte assemblée, il en fut le premier secrétaire.

Nous n'avons pas à parler longuement de DANIEL HAY, son frère. Né à Laval le 23 octobre 1696, Daniel Hay fit ses études pour entrer dans les ordres, fut abbé de Chambon, doyen de l'église collégiale de Saint-Thugal de Laval, et mourut dans cette ville le 20 avril 1671.

(1) *Jugement* etc., etc., dans son *Recueil*, p. 517.
(2) Fevret de Fontette, *Historiens de France*.
(3) Pellisson, *Hist. de l'Acad. Franç.*, t. I.

Il avait été nommé, en 1635, membre de l'Académie française. Ses titres étaient divers écrits sur les mathématiques et sur les matières de controverse. Pellisson raconte qu'à la mort de l'abbé de Chambon, ses ouvrages inédits passèrent entre les mains du marquis du Chastelet son neveu, et que celui-ci, n'y entendant rien, prit le parti de les jeter au feu (1).

Quelques mots maintenant sur l'un des fils de Paul du Chastelet. Né vraisemblablement à Paris, il ne peut occuper une place particulière dans cette *Histoire*; mais comme il portait le même prénom que son père, on l'a confondu souvent avec lui, et de là sont venues des erreurs nombreuses qu'il nous importe de corriger. Ainsi, dans certains catalogues, les ouvrages du père et ceux du fils sont attribués à un seul auteur : il y en a d'autres où le père est distingué du fils, mais où quelques ouvrages de celui-ci sont improprement attribués à celui-là. C'est un chaos bibliographique dans lequel nous devons introduire la lumière. Il s'agit d'abord de quelques *Observations sur la vie et la mort du maréchal d'Ornano*, publiées, en 1643, in-4°. Attribué par M. Barbier (2) à l'unique Paul du Chastelet dont ce bibliographe ait fait mention, cet ouvrage est mis par M. Desportes (3) au catalogue des œuvres du fils. Nous avons quelque raison de croire que c'est une œuvre posthume du père. En effet, le fils publiant, en 1666, son *Histoire de du Guesclin*, l'appelle son « coup d'essai. » Or, il n'aurait pu s'exprimer en ces termes si, vingt-trois ans

(1) *Hist. de l'Acad.* T. I, p. 292.
(2) *Dict. des Anonym.*
(3) *Bibliogr. du Maine.*

plus tôt, il avait déjà pris rang parmi les écrivains. Le *Traité de l'éducation de monseigneur le dauphin*: Paris, Henault, 1664, in-12, est reconnu comme l'œuvre du fils par MM. Pillet (1), Peignot (2) et Desportes. Nous parlerons avec plus de détails de l'*Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, composée nouvellement et enrichie de pièces originales, par P. H., seigneur D. C.*; Paris, 1666, in-fol. On ne comprend pas que cet ouvrage, *composé nouvellement* en 1666, ait été catalogué dans les œuvres de Paul du Chastelet le père, mort en 1639. C'est cependant une erreur qui a été commise par le P. Niceron, par Fevret de Fontette, et que nous retrouvons aujourd'hui reproduite dans le plus grand nombre de nos manuels bibliographiques. Le privilége de cet ouvrage, signé par Louis XIV le 1er mai 1666, nous en fait connaître le véritable auteur, « Paul Hay, chevalier, seigneur du Châtelet, fils de nostre amé et féal Paul Hay, seigneur dudit lieu, conseiller d'estat du feu roy d'heureuse mémoire, Louis le juste, nostre très honoré seigneur et père, maître des requestes en son hôtel, lequel marche sur les traces que son dit père luy a laissées par les beaux ouvrages qui resteront de luy. » Nous ferons une autre observation sur les termes de ce privilége. Les bibliographes qui distinguent Paul Hay, le père, de Paul Hay, le fils, donnent à celui-ci le titre de marquis. Il n'était, on le voit, que chevalier. Sur un des exemplaires de cette *Histoire de du Guesclin* (3), nous lisons une note manuscrite qui contient un ren-

(1) *Bibliogr. Michaud.*
(2) *Diction. hist.*
(3) Biblioth. Nation, L, 400,

seignement curieux. Cette note est ainsi conçue: « Ce livre m'a été donné par M. le marquis du Châtelet Hal, le 26 septembre 1697. *D'Hozier.* » Et à côté, de la même main, avec un signe de renvoi : « Frère de l'auteur de cette histoire, qui n'est pas écrite dans le style d'une histoire, etc., etc.... » Ainsi, au témoignage de d'Hozier, l'historien de du Guesclin avait un frère, et ce frère portait encore, en 1697, le titre de marquis. C'était le premier né de sa race, et, comme il y a lieu de le croire, le moins lettré; c'est à lui qu'il faut, en effet, attribuer la destruction des manuscrits laissés par l'abbé de Chambon. Comment un écrivain aurait il pu se rendre coupable de ce crime? Disons enfin que le *Traité de la guerre;* Paris, 1668, in-12, et le *Traité de la politique de France;* Cologne, 1669, in-12 (1), doivent être restitués dans le nouveau catalogue de la Bibliothèque Nationale, et dans la plus prochaine édition du *Dictionnaire des anonymes* à Paul Hay du Chastelet le fils.

ALLARD (CLAUDE).

CLAUDE ALLARD, né à Laval, élève des écoles de La Flèche et de Paris, fut, pendant quelque temps, on le croit du moins, directeur des religieuses de Sainte-Croix de Poitiers (2). Il revint ensuite dans sa ville natale, et obtint les titres de chantre et de chanoine de l'é-

(1) « L'auteur, dit Larrey, eut la hardiesse de dédier son livre au roi et de le lui présenter; mais son zèle fut autrement récompensé qu'il ne l'espéroit; il fut mis à la Bastille où il demeura 15 jours. » (*Notices chronologiques*, par M. Miorcec de Kerdanet.)

(2) Ansart, *Biblioth. litt.*, p. 29.

glise de Saint-Thugal. Il est auteur de deux ouvrages d'une importance médiocre. Le premier a pour titre : *Le miroir des âmes religieuses, ou la vie de très haute et très religieuse princesse madame Charlotte-Flandrine de Nassau, très digne abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers;* Poitiers, Thoreau, 1653, in-4°. C'est une oraison funèbre, divisée en six livres, sur les mérites divers de la princesse Charlotte de Nassau, née, le 18 août 1578, de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, morte et ensevelie à Poitiers, le 10 avril 1640. Claude Allard a rédigé ce livre sur des notes qui lui avaient été transmises par les religieuses de Sainte-Croix. Son second ouvrage a pour titre : *Crayon des grandeurs de Saint-Antoine de Viennois;* Poitiers, 1653, in-12. Ce petit livre, qui n'a été connu ni d'Ansart, ni de M. Desportes, est aussi frivole que le précédent.

PINCÉ (PIERRE, RENÉ, JACQUES DE).

Le bourg de Pincé, près de Sablé, distrait du diocèse d'Angers, en 1801, pour être incorporé au diocèse du Mans, a donné son nom à une famille illustre dans les annales de l'Anjou. Nous comptons dans cette famille trois écrivains.

Il faut faire connaître leur généalogie. Elle nous avait d'abord semblé tellement obscure, que nous désespérions de jamais comprendre par quel lien de parenté se tenaient les uns aux autres René, Jacques et Pierre de Pincé : cependant, en n'épargnant aucune recherche au cabinet des Titres de la Bibliothèque Natio-

nale, nous sommes enfin en mesure de faire connaître toute l'histoire de cette famille.

Jean de Pincé, qui habitait Angers dans les premières années du XVe siècle, eut, de son mariage avec Guillelmine d'Alencé, trois enfants, entre lesquels Pierre de Pincé, sieur de la Roe, du Bois et de Saint-Léonard, qui testa le 14 octobre 1527. Ce Pierre de Pincé eut, pour sa part, six enfants. Nous n'avons besoin d'en désigner ici qu'un seul, Jean de Pincé, sieur du Bois, des Brosses, du Noivieux, de Chambresais et du Couldray, lieutenant général d'Angers, qui, de Renée Fournier, eut : Pierre de Pincé, sieur du Bois, conseiller au parlement, reçu le 18 octobre 1556, mort le 22 mai 1566, et Christophe de Pincé, sieur des Brosses et du Noivieux, lieutenant criminel d'Angers. Terminons cette généalogie en disant que deux de nos auteurs, PIERRE et JACQUES DE PINCÉ, étaient fils de Pierre, sieur du Bois, mort en 1566, et de Françoise Aubery, fille de notre Jacques Aubery (1); et que le sieur des Brosses avait eu RENÉ DE PINCÉ de son mariage avec Jeanne Chalopin. Parlons maintenant de leurs œuvres.

On lit dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine : « Pierre de Pincé, sieur du Bois de Pincé en Anjou, cousin germain de René de Pincé, avocat au parlement. Il a composé plusieurs for doctes poëmes en latin et en françois, lesquels ne sont encores imprimés. Il florist à Paris cette année 1584. » Ce Pierre de Pincé, chevalier de l'ordre du roi, reçu maître des comptes l'an 1598, fut, en outre, maître d'hôtel ordinaire du roi. Il eut pour femme Madeleine Prévost, fille de Jean Pré-

(1) *Hist. litt. du Maine*, t. II, p. 129.

vost, sieur de Saint-Cyr, conseiller au parlement. De ses « for doctes poëmes » nous ne connaissons qu'une ode française, datée du 3 juillet 1610, *Sur le trépas du roy très chrétien Henry-le-Grand*. Cette ode, qui se trouve dans quelques recueils, se compose de trente-trois strophes de quatre vers. Voici les premiers :

> Notre soleil est éclipsé
> Et ne nous reste en ces ténèbres,
> Que larmes et chants funèbres
> Pour plorer ce qui s'est passé.

Jacques de Pincé, frère de Pierre, fut reçu maître des comptes en 1584. Dans ses *Deliciæ poetarum Gallorum*, Gruter publie six épigrammes latines de Jacques de Pincé sur la main d'Etienne Pasquier. A la première de ces épigrammes, Pasquier répondit par un sonnet et par une lettre qui se trouvent dans le huitième livre de son recueil. On y voit cet éloge de Jacques de Pincé : « Je m'asseure qui ne faudrez de m'envoyer bien tost vos répliques, estant d'un esprit fertil, et abondant en mille inventions plus que nul que j'aye veu de vostre aage. »

René de Pincé, sieur des Brosses et du Noivieux, conseiller au parlement, fit aussi des vers latins. La Croix du Maine nous le recommande, en outre, comme auteur de poésies grecques et de poésies françaises. Nous ne connaissons de lui que ce qui a été inséré dans le recueil dont voici le titre : M. Antonii Mureti, Renati Pincœi et Fed. Morelli *Numismatographia;* demi-feuille. in-8°, sans date. C'était un des nombreux amis de Juste-Lipse. Deux des lettres de Juste-Lipse lui sont adres-

sées (1); elles témoignent quelle était l'intimité de leurs rapports. Ce René de Pincé épousa, par contrat du 14 février 1580, Marie de Dormans, fille de Charles de Dormans, seigneur de Bièvre-le-Châtel.

LE CORVAISIER DE COURTEILLES
(ANTOINE).

C'est le nom d'un historien dont la renommée n'a guère franchi les limites du Maine. Il était d'une famille considérable dans cette province. Nous trouvons au catalogue de l'abbé Ledru un Julien Corvaisier, ou plutôt Le Corvaisier, du Mans, avocat en 1567. Cet avocat est-il le même personnage que Julien Le Corvaisier du Plessis, échevin du Mans en 1598 (2)? On peut le supposer. Quoi qu'il en soit, il est inscrit par l'abbé Ledru, nous ne savons à quel titre, au nombre des écrivains du Maine. L'oncle de notre historien, Jean Vasse, conseiller d'Etat, lieutenant-criminel, était aussi compté parmi les lettrés. Enfin, son père « se plaisoit quelquefois à la poésie, » et nous possédons de ses vers (3).

ANTOINE LE CORVAISIER, seigneur de Courteilles, né au Mans, fut d'abord conseiller, puis lieutenant-criminel au siége présidial de cette ville. Il exerçait la première de ces charges en 1643, lorsqu'il publia son *Histoire des*

(1) Iusti Lipsii *Epistol.* centuria 2, epist. 85. — Centuria singularis ad Germ. et Gallos, epist. 43. (1585 et 1598.)

(2) M. Cauvin, *De l'Admin. Municip.*, p. 48.

(3) *Hist. des év. du Mans*, à la fin de la notice sur Ch. de Beaumanoir.

évesques du Mans; Paris, S. Cramoisy, in-4°. Cet ouvrage ne se recommande pas par une érudition très profonde et très variée; cependant il faut reconnaître que venant le premier écrire l'histoire du diocèse, le sieur de Courteilles a dû recourir aux archives originales, et qu'en effet il les a lues et mises à profit. Nous ne ferons pas non plus un grand éloge de son jugement, de sa critique; nous accorderons toutefois que, pour un historien de ce temps, il ne manque pas de liberté : les superstitions populaires ne le trouvent pas crédule; il attaque même quelquefois avec une heureuse audace les traditions les plus accréditées. Si l'on peut signaler bien des lacunes dans l'*Histoire des évesques du Mans*, on serait injuste en ne plaçant pas cet ouvrage au-dessus de toutes les compilations postérieures.

Le clergé ne manqua pas de protester contre l'impiété ou tout au moins contre l'audace d'un historien qui contestait la mission apostolique de saint Julien, et imputait des délits très repréhensibles à quelques-uns des premiers pasteurs du diocèse. Un bénédictin de Saint-Vincent, Jean Bondonnet, se chargea de lui répondre; mais une indiscrétion fut commise, et Le Corvaisier connut avant le public l'écrit de Bondonnet. Aussitôt il reprit la plume et publia : *Défense anticipée de l'Histoire des évesques du Mans*; Le Mans, 1650, in-4°. Nous ne voulons pas entrer dans le détail de ces querelles. Elles ne sont pas toutes épuisées; elles nous semblent, toutefois, n'avoir qu'un médiocre intérêt.

On connaît encore quelques vers latins d'Antoine Le Corvaisier : ils se trouvent à la tête des *Mémoires des comtes du Maine* de Trouillart.

BONDONNET (JEAN).

Après Le Corvaisier il faut placer son opiniâtre censeur JEAN BONDONNET. Né au Mans en 1592, Jean Bondonnet fit profession de suivre la règle de saint Benoît, en 1612, chez les religieux de Saint-Vincent. Ayant ensuite quitté sa ville natale, il fit un séjour de quelques années à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il exerça les emplois de procureur et de cellerier; il revint plus tard dans le Maine occuper le pricuré de Sarcé, qui dépendait de Saint-Vincent, et mourut dans cette abbaye le dimanche 16 mars 1664. Ses restes furent déposés dans la chapelle de Saint-Laurent.

Son principal ouvrage a pour titre : *Les Vies des evesques du Mans restituées et corrigées, avec plusieurs belles remarques sur la chronologie*; Paris, E. Martin, 1651, in-4°. C'est un homme échauffé contre les « esprits subtils et raffinez, » qui, « sous prétexte d'épurer la vérité des histoires, nient tout ce qui ne leur plaist pas, » renversent les traditions et inquiètent la foi par des nouveautés mal sonnantes (1). Après avoir discuté les raisons alléguées par Le Corvaisier contre la mission apostolique de saint Julien, il examine l'une après l'autre toutes ses notices biographiques et les rectifie quelquefois avec bonheur. Nous ne saurions nous passionner pour l'une ou pour l'autre thèse : nous dirons donc que les deux ouvrages de Le Corvaisier et de Bondonnet doivent être successivement consultés; qu'il y a chez Bondonnet des erreurs mal justifiées par des textes dé-

(1) Avant-propos.

pourvus de toute autorité, et, chez Le Corvaisier, des contradictions qui trabissent une érudition insuffisante, des recherches trop précipitées, mais qu'en somme bien peu de diocèses ont rencontré pour rédiger leurs fastes deux écrivains aussi recommandables.

A la suite des *Vies des Evesques du Mans*, se trouve une *Response sommaire à la défense anticipée du sieur de Courteilles*. C'est une dissertation de trente pages contre la chronologie de Le Corvaisier. Mais celui-ci n'était pas seul à défendre cette chronologie : ses conjectures, il l'avait déclaré, s'accordaient avec celles de Nic. Lefebvre, de Fr. Bosquet, des PP. Sirmond et Petau et du chanoine de Launoy. Bondonnet voulut prendre à partie le plus redoutable de ces novateurs, et publia contre lui l'écrit suivant : *Réfutation des trois Dissertations de Mᵉ Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle;* Paris, Piot, 1653, in-4°. Ansart reproche à Bondonnet d'avoir négligé dans ce traité le fond de la question pour s'attacher à des faits particuliers d'un intérêt contestable (1). Cette critique est fondée.

BONDONNET DE PARENCE (ANTOINE).

Né au Mans le 28 septembre 1662, BONDONNET DE PARENCE fut un habile jurisconsulte. Pourvu de la charge d'avocat du roi au siége présidial du Mans, il remplit cette fonction, au témoignage d'Ansart, « avec un applaudissement général, » pendant plus de quarante

(1) *Biblioth. litt. du Maine*, p. 230.

ans (1). Cette bonne renommée lui valut, en 1728, le titre d'échevin. Il a laissé deux ouvrages manuscrits. L'un de ces ouvrages nous est indiqué sous ce titre : *Recueil des décisions et jugements rendus au siége presidial du Mans depuis 1700 jusqu'en 1740, sur les points de droit les plus importants*. Olivier de St.-Wast a souvent cité ce *Recueil* dans ses *Commentaires sur les coutumes du Maine et de l'Anjou*. L'autre manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Négrier de La Crochardière, sous ce titre : *Observations de M. de Parence sur les* Règles du droit français de M. Poquet de la Livonière, 1 vol. in-fol. (2). Bondonnet de Parence mourut, au Mans, le 16 mai 1742. Son portrait est conservé dans une des salles du tribunal civil.

CHEVALIER (IGNACE).

L'auteur de la *Notice historique sur Evron* (3), M. l'abbé Gérault, reconnaît avoir trouvé de grands secours pour son travail dans un cartulaire du XVIIe siècle sur lequel il s'exprime en ces termes : « Le cartulaire dont je me suis servi avec tant d'avantage a été écrit en latin, par un religieux d'Evron, IGNACE CHEVALIER, sous-prieur de la communauté. Chargé de ce travail par un visiteur de la congrégation de St-Maur, il eut l'extrême patience de parcourir et d'examiner tous les actes et titres authentiques renfermés dans le chartrier de l'Abbaye. Ce manuscrit, conservé par le dernier

(1) *Bib. litt. du Maine*, p. 236.
(2) *Bibliogr. du Maine* par M. Desportes.
(3) Laval, 1840, in-8.

prieur claustral, Dom Barbier, et donné récemment par ses héritiers à la bibliothèque du presbytère d'Evron, finit en 1668 (1). » Lorsque M. Gérault écrivait ces lignes, il ignorait sans doute que Dom Ignace Chevalier avait déjà recherché dans son cartulaire les éléments, les matériaux d'une histoire de l'abbaye d'Evron, et qu'il avait lui-même composé cette histoire. Le manuscrit de ce travail est sous nos yeux; il a pour titre : *Histoire de l'Abbaye de N. D. d'Evron, composée par D. Ignace Chevalier, religieux de la congrégation de St-Maur en* 1669 (2). C'est un volume in-4°, sur papier, de médiocre contenance. Nous ne croyons pas qu'on y puisse rencontrer quelque pièce inconnue à M. Gérault; il nous a semblé, toutefois, utile de le signaler.

AUDOUYN (PIERRE).

Ansart inscrit PIERRE AUDOUYN au catalogue des écrivains du Maine, mais sans faire connaître ni sa famille, ni son lieu natal. Dès sa première jeunesse (il était encore au collége), Pierre Audouyn fut pourvu d'une prébende dans l'église cathédrale du Mans; mais ayant peu de goût pour la vie du siècle, il renonça de lui-même aux espérances que devait lui faire concevoir pour l'avenir une faveur si facilement et si tôt obtenue, et il entra dans la congrégation des Célestins. Il

(1) Préface de la *Notice historique sur Evron.*

(2) MSS. de la Biblioth. Nationale; Résidu de Saint-Germain, paq. 111, n° 8.

prononça ses vœux le 10 juin 1560 (1). Provincial de l'ordre en 1592; il mourut prieur de Marcoussi, le 21 juin 1600 (2).

Pierre Audouyn a laissé, suivant Ansart, trois traités inédits, le premier sur le Canon de la Messe, le second sur le Sacrement de la Pénitence, le troisième sur la Puissance des Prêtres. Ansart nous dit encore que les manuscrits des trois ouvrages avaient été vus à la bibliothèque des Célestins de Paris. Au commencement du XVIII[e] siècle, lorsque le P. Becquet, gardien de cette bibliothèque, rédigeait son *Catalogus Chronologicus et Historicus*, il n'y trouvait déjà plus que le premier des traités mentionnés par Ansart. Il le désigne sous ce titre : *Cæremoniarum missæ et sacri Canonis tam litteralis quam tropologica Exthesis*. A ce renseignement il ajoute : Habetur MS. in Biblioth. Paris. In-4°. Incipit : « *Memoriam fecit mirabilium suorum*. »

Aucun des manuscrits dont il est ici question n'ayant été transmis à la Bibliothèque Nationale, nous n'en pouvons rien dire de plus.

MONCHASTRE (JEAN DE).

La Croix du Maine parle de lui dans ces termes : « Frère JEAN DE MONCHASTRE, natif du pays du Maine, doc-

(1) Le 11 juin 1562, suivant Ansart; mais Ansart se trompe, car nous avons sous les yeux le registre des actes de la maison de Paris, et nous y lisons : « Petrus Audouyn, cœnomanensis diœcesis, fuit professus 1560, 10 junii. »

(2) Le *Catalogus chronologicus et historicus scriptorum ordinis cœlestinorum* (Biblioth. Nat., MSS des Célestins, n° 34), fait mourir P. Audouyn en l'année 1599.

teur en théologie à Paris, et prieur du couvent des Jacobins audit lieu. Il estoit grand théologien et for éloquent orateur. Il a presché et annoncé la parole de Dieu en divers endroicts de ce royaume, tant à Paris, à Rouen et au Mans qu'en autres villes, esquelles il à preschè le caresme et les advents. Ces sermons ne sont en lumière. Il mourut de la peste en son couvent à Paris, l'an 1583, en octobre, âgé de 40 ans ou environ, ayant pour lors la charge et dignité de prieur. » Il y a lieu de croire, malgré le dire de La Croix du Maine, que ce Jean de Monchastre n'était pas un prédicateur si renommé, puisqu'il n'est pas parlé de lui dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre.

QUIERLAVEINE (PHILIPPE DE).

Ce Philippe de QUIERLAVEINE, sieur de la Cornuère, a composé trente-six sonnets en l'honneur de demoiselle Lucrèce Legras, fille ainée du sieur de la Fresnaye-Mescrin, sa maîtresse. Imprimés au Mans en 1579, par Marin Chalumeau, au témoignage de La Croix du Maine, ces sonnets ne se retrouvent plus. Les Quierlaveine étaient gentilshommes. Ils sont quelquefois nommés dans les anciens titres *Crolavoine* ou *Croulavoine*. Gilles Ménage fait à ce sujet la remarque suivante: « J'ai appris de M. Gohory de Sablé, homme très versé dans les généalogies des familles de la province du Maine, que Crolavoine et Quierlavoine étaient la même famille, et que Quierlavoine étoit une corruption de Crolavoine; ce qui est très vraisemblable. Crolavoine, c'est *Cribu-*

lans avenam (1). » On peut lire, dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* (2), de très amples détails sur les Quierlaveine. De Jean, receveur de Sablé et de Brûlon, naquit Raoul, qui fut bailli de Sablé et avocat du roi au Mans. Raoul Quierlaveine eut de Michelle-Fournier Philippe Quierlaveine, qui lui succéda dans ses deux emplois : ce Philippe Quierlaveine eut ensuite de Martine Le Large, Philippe, sieur de la Cornuère, l'auteur des trente-six sonnets. C'est une famille dont la branche principale s'est éteinte, au dire de Ménage, vers 1688.

(1) *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 119.
(2). P. 115 et suiv.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 15, *ligne* 11. Depuis que les premières feuilles de ce volume sont imprimées, M. Charrière a commencé la publication des *Négociations de la France dans le Levant*. On trouve dans le premier volume de cette importante collection, quelques lettres de Bayf extraites du recueil de Dupuy.

Page 42. J'ai bien des corrections à faire à cette notice sur Benjamin Aubery du Maurier. Tandis que la presse se hâtait trop lentement de transmettre au public les feuilles qui lui avaient été confiées, une révolution avait lieu, et, quelques jours après cette révolution, j'étais préposé par M. le ministre de l'instruction publique à la garde des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. Je reconnus alors, ce que j'avais toujours soupçonné, que cette Bibliothèque avait beaucoup de secrets, et que, ne sachant pas me diriger dans ce labyrinthe, j'avais pu, j'avais dû commettre plus d'une erreur, sur la foi de catalogues ou plutôt d'inventaires imparfaits. Puisque je puis encore rectifier quelques-unes de ces erreurs en ce qui concerne Benjamin Aubery du Maurier, j'ajouterai, pour faire cette rectification, plusieurs pages au présent volume.

Je suppose, à la page 42, que Benjamin Aubery n'avait pas encore quitté la Haye en 1629, et qu'en 1630 il habitait le Maurier. De ces deux assertions, la première est certainement inexacte, et la seconde semble l'être. Dès la fin de l'année 1626, Aubery ne représentait plus la France à l'ambassade de Hollande. Ce qui nous le prouve, c'est cette lettre écrite par lui à M. Dupuy, à la date du 5 janvier 1627 :

« Monsieur,

« Depuis que j'ay le bonheur d'être laboureur de bonne foy, aussy bien que lors de mon employ, j'ay toujours conservé chère-

ment le souvenir de votre amitié et désiré la conservation d'icelle, m'asseurant que vous n'aurez non plus mal interprété mon silence... que moy le vostre... Au surplus, ne vous pouvant entretenir que de ma vie champêtre et des accommodements que je prends plaisir à faire en cette mienne retraite, que Dieu m'a donnée aussy agréable que douce, ce seroit vous dérober le temps que vous employez à choses meilleures, c'est pourquoi je passeray à vous dire que j'attens à toute heure mes quatre fils de retour de leur voyage d'Italie qu'ils ont Dieu mercy très heureusement accompli, les deux aisnez ayant fait leur cours en philosophie à Padoue sous le célèbre Crémoninus qui la leur a enseignée en particulier avec une attention et méthode incroyable. Cela fait, ils ont veu Rome, Naples et tout ce qu'il y a de plus beau en cette plus belle partie de l'Europe, Monsieur Prioleau me mandant que pas un d'eux n'a envie de demeurer ignorant ny oisif, de quoy je m'asseure que vous aurez du contentement...

« De la Fontaine Dangé, près Chastellerault, ce cinquième jour de l'an 1627.

« DU MAURIER. »

Cette lettre, qui se trouve dans le volume 709 de la *Collection Dupuy*, est intéressante à plusieurs titres. Nous y voyons d'abord que du Maurier avait pris congé des affaires long-temps avant l'année 1630, et qu'il s'était dès l'abord retiré non pas dans sa terre du Maurier, mais dans celle de la Fontaine-Dangé : enfin, elle contient de très curieux détails sur sa famille.

Page 48. C'est ici que nous avons à faire des corrections importantes. Ce qui nous reste des missives diplomatiques de du Maurier est très considérable, et nous avons à regretter de ne pouvoir suffisamment faire connaître, dans ces notes supplémentaires, des documents aussi précieux.

Voici d'abord ce que nous trouvons dans la *Collection Dupuy*.

Le volume 89 de cette *Collection* renferme trois pièces d'Aubery du Maurier. La première est un discours prononcé devant les états de Hollande, le dernier jour de mars 1617. C'est une pièce officielle, transmise par du Maurier à son gouvernement. La seconde est du même genre : c'est une harangue solennelle sur les agitations religieuses de la Hollande, prononcée devant les états le 13 mars 1618.

Il y a, dans cette harangue, d'excellentes maximes. Nous aimons entendre un ministre français condamner avec énergie, dans les premières années du XVIIe siècle, l'emploi de la violence dans le règlement des contestations religieuses. Voici ce que du Maurier déclare, après avoir discuté les divers moyens qui peuvent être mis en usage pour apaiser les troubles : « Pour celuy (le moyen) de la force, je croy qu'il ne se trouveroit homme si dépourveu de sens commun et d'humanité qui l'estimast ny conseillable ny praticable, parce qu'il répugne non seulement à la profession chrestienne, mais encore à toute société, diverses expériences ayant bien chèrement appris à ceux qui les ont faictes... que les moyens humains ne doibvent rien entreprendre sur ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. » Nous trouvons enfin, dans le même portefeuille, la lettre écrite par du Maurier aux états de Hollande, le jour même de l'exécution de Barneweldt. Nous allons la publier ici comme un des plus beaux monuments de la diplomatie française :

MESSIEURS,

« J'avois désiré parler à vos seigneuries en leur assemblée, de la part du roy mon maistre, sur le subject qui s'y présente, ayant eu commandement très exprès de S. M. de vous continuer jusques à la fin ses offices sur ces occasions : et pour cest effect ay, dès cejourd'hui, avant cinq heures du matin, envoyé prier MM. de Brackel et de Dort, depputés de la province de Gueldres, de vous demander audiance pour moy; mais leur response ayant esté qu'ils ne le pouvoient faire, puisqu'elle m'est déniée, si ne veux-je défaillir en mon debvoir, et à l'ordre qu'il a pleu à S. M. me donner sur ce faict. J'ay donq recours à ce papier pour vous dire qu'ayant entendu cejourd'hui, seulement à quatre heures du matin, que les juges par vous nommés aux prisonniers ont enfin prononcé contre aucuns d'iceux, nommément contre le sieur d'Oldenbarnevelt, et mesme que ce jour est désigné pour lui faire esprouver la rigueur de leur jugement, S. M., de longue main, m'a chargé, cela arrivant, de vous dire que, pour le lieu qu'elle tient entre vos amis et alliés, elle persiste à vous exhorter et convier d'user de clémence en cet endroit. A laquelle fin j'employe les mesmes raisons que je vous representay de sa part le premier de ce mois, lesquelles, selon vostre désir, je vous baillay par escrit dès le lendemain. Elle ne prétend point entrer plus avant en

cognoissance des causes motives de ce jugement, puisque vous ne luy en avés rien voulu communiquer, mais certainement elle estime que s'il défault quelque chose à la seureté de cest estat, il ne sera pas suppléé par le peu de sang restant à un vieillard qui, par le cours de nature et sans l'aide d'aucune violence, ne peult éviter qu'il ne luy paye bientôt son tribut.

« Ainsy, pour les raisons que je vous ay représentées et que vous pouvez mieux juger, le conseil de S. M. tend à espargner la vie du plus ancien officier de ceste république, à laquelle il convient mieux et se trouvera luy estre plus salutaire qu'au particulier de la personne dont est question; car en un moment il peut être délivré de sa misère, qui ne sera plus subjecte à aucun retour, mais le mal que vostre patrie en peut recevoir est en danger d'avoir une longue suite. Car, outre qu'il seroit trouvé estrange que vous n'eussiez pas eu de clémence pour celuy qui a usé sa vie en vous servant, je vous diray, avec la franchise convenable au ministre d'un si grand roy, que si vous permettez cette rigoureuse exécution, vous vous rechargerez d'une pesante angoisse sur tant de magistrats que l'on à déposés en ceste province; car, quelque douceur dont on leur veuille amoindrir l'amertume de cette médecine, indubitablement ils se réputteront de nouveau flestris en ceste personne avec laquelle ils ont eu non seulement communauté d'avis, mais aussi d'afflictions et de désestablissement. Ce que S. M. croit et désyre que par vostre sagesse vous debvez prévenir, afin qu'au lieu de guérir une playe, elle devienne chancre. A laquelle raison, qui vous touche de bien près, elle joinct d'abondant sa très affectionnée prière, et croyez qu'elle gardera un long souvenir de la déférence que vous aurez faicte à ses bons conseils.

« Vos seigneuries ont divers moyens, avec leur gloire et seureté, de commuer la peine que l'on dit luy avoir esté imposée, soit en le confinant en l'une de ses maisons aux champs, soubs la caution de tous ses proches qu'il n'attentera rien, ny communiquera avec personne dont vous puissiez avoir jalousie, soit en le réléguant hors de ces provinces où vous trouverez plus à propos. S. M. vous en prie derechef, et vous saura aussi bon gré d'avoir eu esgard à son intercession si affectionnée que vous auriez de préjudice et elle de regret si vous en usiez autrement.

« Il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous inspire un esprit de

douceur et de ne refuser la seule prière que S. M. vous a faicte; croyant, s'il vous plaist aussy, que je suis, Messieurs,

« Vostre, etc., etc.

« A La Haye, le lundy, treiziesme jour de may, 1619, à 6 heures du matin. »

Le volume 240 de la *Collection Dupuy* ne renferme qu'une pièce d'Aubery du Maurier. C'est une lettre autographe à M. de Rosny, ou plutôt un discours déclamatoire sur les périls qui environnent la grandeur, sur les fautes que l'orgueil fait commettre.

Dans le volume 587, un extrait d'une lettre au roi, du 6 octobre 1623.

Dans les volumes 639 et 701, l'épitaphe de Marie Madeleine, femme de Benjamin du Maurier, par Hugo Grotius.

Dans le volume 648, deux pièces autographes. Proposition faite aux Etats de Hollande, le 1 mai 1619, en faveur de Barneveldt et de ses co-accusés; discours prononcé devant les Etats le 18 mars 1618. Cette première pièce se trouve déjà dans le nº 89 de la même collection.

Le volume nº 709 renferme des papiers plus importants. C'est une suite de lettres adressées à Dupuy du 14 juin 1617 au 5 janvier 1627. Ces lettres, toutes autographes, sont au nombre de trente-sept.

Quelques missives et quelques manifestes diplomatiques d'Aubery du Maurier, se rencontrent aussi dans la *Collection de Béthune*. Nous désignerons les plus importantes de ces pièces.

Le volume qui porte le nº 9097 du fonds français (ancien fonds du roi) contient une lettre de du Maurier au président Jeannin; et le volume 9290, une autre lettre au même. Dans le volume 9766, la missive aux Etats, du 18 mai 1619; dans le volume 9981, la même pièce, et, en outre, la lettre du 18 mars 1618 que nous avons déjà vue dans le nº 89 de Dupuy. Il faut se méfier de ces copies; elles ne sont pas exactes.

Dans la collection des lettres écrites au chancelier Seguier (MSS. de St-Germain, fr., nº 709), se trouve une lettre de du Maurier à ce personnage. Elle est datée *du Maurier*, 25 mars 1638.

Réparons enfin la plus grosse de nos erreurs.

Le P. Lelong nous avait signalé, comme existant à la bibliothèque

de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un recueil considérable de lettres de du Maurier. Aucune de ces collections diplomatiques n'ayant été dépouillée par les auteurs du répertoire qui est en usage à la Bibliothèque Nationale, comment y aurions-nous trouvé trace des lettres mentionnées par le P. Lelong? On avait, en outre, mis entre nos mains non pas, comme nous le pensions, l'ancien catalogue de Saint-Germain, mais l'inventaire dressé par Méon des manuscrits français transportés de Saint-Germain, en 1792, au dépôt central de la nation, et, dans cet inventaire, on ne rencontre pas, en effet, une seule fois le nom de Benjamin Aubery du Maurier. Ainsi ni les catalogues, ni les inventaires, ni les tables alphabétiques, rien ne nous indiquait les précieux manuscrits que nous cherchions, et il ne nous était pas encore permis d'aller continuer notre enquête sur les rayons mêmes du fonds de Saint-Germain. L'erreur que nous avons commise ne nous sera donc pas sévèrement reprochée.

Les missives désignées par le P. Lelong existent en effet, dans un fonds spécial de Saint-Germain, dans le fonds Harlay. Mentionnées sommairement sous le titre le plus vague et au catalogue de ce fonds, elles occupent une bonne part de six gros volumes in-folio que nous allons décrire.

Le premier, sous le n° 229 [3], contient cinquante lettres autographes écrites par du Maurier à Villeroy, à de Puysieux, avec le brouillon des réponses de de Puysieux, et quelques copies de pièces adressées par du Maurier aux Etats de Hollande. La plus ancienne des lettres est du 22 mai 1612; la plus récente, du 24 octobre 1622. Dans le n° 229 [4], dix-neuf pièces seulement; ce sont des lettres à de Puysieux du 10 juillet 1613 au 15 décembre de la même année. Dans le n° 229 [5], cent trente-huit pièces autographes; lettres au roi, à la reine, à de Puysieux, du 1[er] janvier 1615 au 10 décembre de la même année. Dans le n° 229 [6], cent vingt-deux pièces de même nature, du 1[er] janvier au 24 octobre 1618. Dans le n° 229 [7], cent dix-sept pièces ou dépêches, du 7 janvier 1619 au 15 décembre 1620. Dans le n° 229 [8], cent quarante et une missives, du 2 janvier 1621 au 12 janvier 1624.

L'importance de ces pièces nous fait vivement regretter qu'elles n'aient pas encore été publiées.

Page 44. Aux plaidoyers de Pousset de Montauban qui ont été

conservés ajoutons ici : *Plaidoyer de Me Pousset pour Dlle Marie Pigoreau, veuve de Henry de Beaulieu*. Cette pièce se trouve manuscrite à la Bibliothèque Nationale, *Résidu de St-Germain*, paquet 17, n° 8.

Page 139, *ligne* 2. Si l'on veut avoir d'autres détails sur cette dam de Chatillon et sur l'invraisemblance de son mariage avec Jean du Bellay, on peut consulter le tome 5 de la *Correspondance* inédite *du président Bouhier* (MSS. de la Biblioth. Nat.). On y trouve une longue lettre de l'abbé Leclerc, dans laquelle le récit de Brantôme est très ingénieusement commenté. Suivant l'abbé Leclerc, la *jeune et belle* dame d'honneur dont parle Brantôme n'était déjà plus jeune en 1505, lorsqu'elle épousait le sieur de Châtillon. Elle était alors veuve d'un sieur Raymond d'Agoult, comte de Sault. Or, Jean du Bellay n'ayant été nommé *Cardinal* qu'en 1536, elle devait avoir à cette époque environ 50 ans.

Page 244, *ligne* 14. Nous trouvons dans un des manuscrits du fonds de Béthune (Biblioth. Nation., n° 8484, page 18), une lettre de Pierre Cueuret. Cette lettre contenant des détails biographiques qui ne sont pas sans intérêt, nous la publierons ici :

« Au Roy, mon souverain seigneur,

« Sire, je me recommande à voustre bonne grace si très humblement, comme je puys. Sire, sept ans a, feu Monseigneur du Maynne, duquel je estoys chappellain, me commanda escrire une lettre en forme de procuration, et m'envoya jusques à ung village nommé Massille porter la ditte lettre à ung homme que je devoys trouver, lequel estoyt Agilbert de Grasay. Sire, la ditte lettre portoyt pratique dudit feu Monseigneur du Maynne audit Gilbert, qui lors estoit au duc, et ny entendoys aleurs nul mal; mès tantoust me vint un entendement que c'estoyt grant mal et m'en allé confesser et dire messe, et despuys ne m'en empesché, mès me suys absenté doubtant votre indignacion. Sire, on puys ne cesse de prier Dieu qu'il lui pleust me faire la grace de obtenir voustre bonne miséricorde, laquelle je vous supplie qu'il vous plaise me faire; et tout le temps de ma vie prierai Dieu et Noustre Dame pour voustre bonne intencion, laquelle Dieu veille bien confirmer et garder.

« Voustre très humble et très obéyssant serviteur et suget,

« Pierre Curet. »

Cette lettre n'a pas de date, mais elle se trouve avec des pièces du règne de Louis XI. Si la traduction de saint Ephrem porte le nom de Pierre *Cueuret,* on voit, par la signature de cette lettre, que La Croix du Maine a été autorisé à donner au même auteur le nom de Pierre *Curet*. Rien n'est plus fréquent, au XV[e] siècle, que ces variantes dans l'orthographe du même nom.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TABLE DES NOTICES

CONTENUES DANS CE TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



PARIS. — IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS, 11, RUE DE LA MONNAIE